

(I)

(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1865-1866.)

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
RENDU
POUR L'ANNÉE 1865,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1866.

II

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1863.	
Note sur le compte des opérations de l'année 1863.	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1863	11— 33
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1863	34— 35
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1863	36— 37
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1863	38— 39
COMPTES DES BUDGETS.	
Note sur les comptes des Budgets	42
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1862.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1862	44— 58
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1862	59— 65
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1862	67— 93
Budget de l'exercice 1862. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	96— 97
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	98— 117
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1862. Recettes.	119— 207
— — — — — Dépenses	209— 305
Comparaison, par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des Comptes et ordonnées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1862, avec celles de l'exercice antérieur.	306
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1861 inclusivement	307— 313
Résultat général du Budget de l'exercice 1862	314
Comparaison de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1862.	315
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1863.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1863	318— 321
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.	323— 331
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863	333— 335
Budget de l'exercice 1863. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1864.	336— 337
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1864	338— 369
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1863, au 1 ^{er} janvier 1864	370

Compte des opérations sur les exercices clos de 1858 à 1862.

PAGES.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1858 à 1862	372—376
Exercice périmé de 1858. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	377—382
Exercices en cours d'apurement de 1859 à 1862. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1864.	383—395

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1863.

Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1863	398—406
État général des recettes et des paiements de l'année 1863	407—409
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1863.	410—469

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1863.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1863	472—493
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1863	494—537



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 16 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'Administration des Finances, actuellement rendu pour l'année 1863, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1863**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

SAVOIR :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1862, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1863, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; d'autre part, par année, par Ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses; ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits, et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1830 à 1861 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif;

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1863, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements;

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat

les paiements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1863, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2° COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matérielles formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquelles les recettes et les dépenses de l'année 1863 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer, mis en circulation tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'Administration de la Trésorerie, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité, et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'Administration des Finances, au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matérielles constatées dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte, est publié le **COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE** pour l'année 1863. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dettes, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts et les frais relatifs à ces deux objets.

(3)

COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1863.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1863.



Le compte des opérations de l'année 1863 forme la première section du présent compte général de l'Administration des Finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1863 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.



Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1862, mon-
taient à fr. 98,926,185 55 $\frac{1}{2}$

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances,
pendant l'année 1863, se sont élevées à 530,074,885 francs,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordi- naires des Budgets fr.	168,006,805 42	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances	165,288,340 20 $\frac{1}{2}$	
Idem de ses créances actives	9,509,068 77	
Mouvements de fonds entre les comptables des Fi- nances	187,270,670 60 $\frac{1}{2}$	
TOTAL de la recette. . . . fr.	530,074,885	530,074,885 »

Le compte des Finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une
somme totale de fr. 629,001,070 55 $\frac{1}{2}$

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant la même année 1863, s'élèvent à fr. 531,147,133 63 c^o,

SAVOIR :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets des exercices courants. . . fr.	186,442,583 69	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos	1,887,313 44	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances . . .	146,158,898 48 $\frac{1}{2}$	
Idem de ses créances actives	8,890,805 96	
Mouvement de fonds entre les comptables des Finances.	187,767,552 05 $\frac{1}{2}$	
TOTAL de la dépense. . . fr.	531,147,133 63	531,147,133 63

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1863, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble. fr.	97,853,956 90 $\frac{1}{2}$
on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi.	629,001,070 55 $\frac{1}{2}$

OPÉRATIONS DU SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1862.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1863, sur les contributions et revenus de l'exercice 1862, s'élevaient à . . . fr.	5,540,977 54
Les modifications apportées en 1863, aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont augmentés de	2,062,911 37
Il restait ainsi à recouvrer, à ladite époque, une somme de. . .	7,403,888 91
Les recouvrements effectués pendant l'année 1863 n'ayant été que de	6,421,417 92
le Budget de l'exercice 1862 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de fr.	982,470 99

Exercice 1863.

D'après les documents adressés périodiquement à l'Administration de la Trésorerie, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1863 ont été fixés à fr.	167,244,672 77
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à	161,585,387 50
Et, au 31 décembre 1863, il restait à recouvrer fr.	5,659,285 27

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1863, s'élèvent à la somme de fr. 168,006,805 42 c^s,

SAVOIR :

Exercice 1862.	fr. 6,421,417 92	} 168,006,805 42
— 1863.	161,585,387 50	

DÉPENSES.

Exercice 1862.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes et ordonnancés par l'Administration de la Trésorerie, à la charge du Budget de l'exercice 1862, il restait à payer, au 1^{er} janvier 1863, d'après le compte de l'année précédente. fr. 23,376,021 01

De cette date au 31 octobre 1862, il en a été liquidé et ordonnancé pour 30,610,916 37

de sorte que les créances à payer par le Trésor se sont élevées en définitive à. fr. 53,986,937 38

Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de 53,058,022 07

il restait à payer ou à justifier, à la clôture de l'exercice 1862, pour solder les dépenses, une somme de. fr. 928,915 31

SAVOIR :

Sur ordonnances en circulation. . fr.	813,400 31
Sur ordonnances d'ouverture de crédit. 115,515 »	
	fr. 928,915 31

Exercice 1863.

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1863, à la charge de l'exercice 1863, s'élèvent à fr. 157,637,688 83

Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de 133,384,561 62

Et, au 31 décembre 1863, les ordonnances restant à solder par le Trésor montaient à fr. 24,253,127 21

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1857 à 1861, pour une somme de. fr. 2,558,659 94

Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1862, en a constaté, au 31 octobre 1863, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de. . . 928,915 31

De sorte que les paiements restant à effectuer pour solde de ces exercices s'élevaient à fr. 3,487,575 25

REPORT. . . . fr. 3,487,575 25

Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1863, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1858, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1863, ayant été de

1,887,313 44

au 31 décembre 1863, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à fr.

1,600,261 81

SAVOIR :

Sur l'exercice 1857.	 fr.	9,976 84
— 1859.		78,897 46
— 1860.		598,547 93
— 1861.		232,913 46
— 1862.		679,926 12
TOTAL.	 fr.	1,600,261 81

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1863, un total de fr. 188,329,897 13 c',

SAVOIR :

Exercice 1862.	 fr.	53,058,022 07	} 188,329,897 13
— 1863.		133,384,561 62	
Exercices clos.		1,887,313 44	

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

—

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1863, un excédant de dépense de fr. 20,323,091 71 c', qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées	fr.	168,006,805 42
Dépenses effectuées et justifiées		188,329,897 13
Excédant de dépense conforme à celui qui est ultérieurement consigné dans le compte de trésorerie	fr.	20,323,091 71

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

—

Les opérations de trésorerie de l'Administration des Finances ont présenté, pour l'année 1863, les mouvements et les résultats ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'Administration des Finances se sont accrues de recettes s'élevant à fr. 165,288,340 20 $\frac{1}{2}$
 et ont été atténuées de remboursements s'élevant à 146,158,898 48 $\frac{1}{2}$

Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une augmentation de la différence de fr. 19,129,441 72

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, ont été de fr. 9,509,068 77

Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de. 8,890,803 96

Le résultat des opérations de l'année 1863 les a ainsi diminuées de . fr. 618,262 81

Mouvements de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des Finances, pendant l'année 1863, se résument de la manière suivante :

<i>Recettes.</i>	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues. fr.	1,472,680 »	
	Versements opérés dans la caisse de l'État	185,797,990 60 $\frac{1}{2}$	187,270,670 60 $\frac{1}{2}$
<i>Dépenses.</i>	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues. fr.	1,472,680 »	
	Récépissés soumis au visa des agents du Trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846, lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	186,294,852 05 $\frac{1}{2}$	187,767,552 05 $\frac{1}{2}$

Le solde, au commencement de ladite année 1863, a, par conséquent, été diminué de fr. 496,861 45

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1^{er} janvier 1862, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées, tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'Administration de la Trésorerie, présentaient un total de . . . fr. 98,926,185 53 $\frac{1}{2}$

A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à . . . 97,853,936 90 $\frac{1}{2}$

Elles ont, par conséquent, éprouvé une diminution de. fr. 1,072,248 63

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille :		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1863 :	
	au 1 ^{er} janvier 1863.	au 1 ^{er} janvier 1864.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts.	12,454,260 47	12,415,819 35	"	38,447 12
Caissier de l'État { S/C courant S/C d'obligations de la Dette publique et autres valeurs.	57,541,787 48½	51,165,521 42½	"	6,378,266 06
Agents du trésor dans les provinces	5,640,254 67	8,780,772 29	5,140,517 62	"
Administration de la trésorerie, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	25,289,876 01	25,403,825 84	203,946 93	"
	98,926,185 55½	97,853,936 90½	5,344,464 55	6,416,715 18
			1,072,248 63	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1863.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'Administration des Finances, pendant l'année 1863, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets	"	20,525,091 71
Augmentation des créances passives de l'Administration des Finances	19,129,441 72	"
Diminution des créances actives.	618,262 81	"
Excédant de dépense sur les mouvements de fonds	"	496,861 45
Réduction de l'encaisse des comptables	1,072,248 63	"
	20,819,955 16	20,819,955 16

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1863. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1863.

COMPTE DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1865.

Numéraire	fr. 60,200,471 22½
Pièces de dépense { chez les comptables	fr. 15,435,837 40
{ en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministé- riels et de la Cour des comptes.	25,289,870 91
	58,725,714 51
	Fr. 98,926,185 55½

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1862.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1863.	MODIFICATIONS apportées, en 1863, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1863.	RESTES A RECOURER à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
<i>Impôts.</i>					
Contributions directes, douanes et accises.	1,715,175 29	962,631 18	"	2,660,107 81	17,696 66
Enregistrement et domaines	154,347 45	115,921 27	"	208,091 72	42,177 "
<i>Péages.</i>					
Enregistrement et domaines	4,864 65	615 12	"	2,255 76	3,221 99
Travaux publics	95,767 18	25,804 40	"	117,571 58	"
<i>Capitaux et revenus.</i>					
Travaux publics	1,575,704 11	"	"	1,575,704 11	"
Enregistrement et domaines	857,686 54	164,404 99	"	194,950 72	807,151 81
Trésor public.	816,291 72	42,254 01	"	858,545 75	"
<i>Remboursements.</i>					
Contributions directes	6,581 65	178 02	"	6,759 65	"
Enregistrement et domaines	75,900 54	3,213 21	"	6,631 55	72,482 20
Trésor public.	82,660 65	749,891 17	"	792,810 40	50,741 35
	5,340,977 54	2,062,911 37	"		
		2,062,911 37			
	7,403,888 91			6,421,417 92	982,470 99

TIONS DE L'ANNÉE 1863.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

DEPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1862.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1865.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1865.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1865. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Exercice 1833.					
Ministère de la Justice.	"	14,843 06	14,853 46	9 60	"
— des Travaux publics	"	1,083 95	1,083 95	"	"
— de la Guerre	"	62,717 55	62,717 55	"	"
Exercice 1839.					
Ministère de l'Intérieur.	"	6,052 48	250 83	5,801 65	"
— des Travaux publics	"	14,329 48	14,329 48	"	"
Exercice 1860.					
Ministère de la Justice.	55,582 75	85,945 74	121,526 47	"	"
— de l'Intérieur.	"	8,548 88	8,548 88	"	"
— des Travaux publics	3,203 85	105,711 90	106,915 84	"	"
Exercice 1861.					
Dettes publiques	86,406 54	"	86,406 54	"	"
Ministère de la Justice.	"	62,765 23	62,765 23	"	"
— des Affaires Étrangères.	"	6,568 24	6,568 24	"	"
— de l'Intérieur	"	57,029 27	43,127 13	13,902 14	"
— des Travaux publics	49,085 79	525,646 84	575,559 57	1,171 06	"
— de la Guerre.	500 "	19,161 57	16,800 "	2,861 57	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dettes publiques	1,297,191 59	6,620,045 79	7,895,371 78	21,865 40	"
Dotations. {	Sénat	5,000 "	5,000 "	"	"
	Chambre des Représentants	74,887 54	50,424 03	125,311 57	"
	Cour des comptes.	"	4,728 12	4,728 12	"
A REPORTER.	1,546,855 64	7,448,576 20	8,940,622 42	45,609 42	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

• SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1862.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1863.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1863.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1863. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'autorité de crédit.
REPORT. fr.	1,546,835 64	7,448,376 20	8,949,622 42	45,609 42	"
SUITE DU SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses propres à l'exercice (suite).</i>					
Ministère de la Justice.	2,846,778 26	2,098,368 17	4,896,876 35	48,270 08	"
— des Affaires Étrangères	628,235 85	813,475 40	1,445,269 51	459 81	"
— de l'Intérieur.	2,699,254 17	1,764,742 17	3,856,614 93	511,866 59	115,315 "
— des Travaux publics	5,268,182 90	4,579,382 05	7,824,486 54	25,278 61	"
— de la Guerre.	11,294,857 47	2,544,786 57	15,592,162 35	47,481 69	"
— des Finances.	51,884 56	9,255,317 65	9,286,985 49	418 52	"
Non-Valeurs et Remboursements	19,051 "	2,504,070 07	2,520,964 86	2,156 21	"
SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'ar- ticle 31 de la loi sur la comptabilité.</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851).	14,162 55	"	14,162 55	"	"
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende. (Loi du 5 mars 1858.)	41,486 68	"	41,486 68	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Construction et aménagement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859.)	122,255 82	"	79,561 10	51,294 72	"
Ministère de la Guerre.					
§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense	25,357 70	"	25,252 61	125 09	"
Ministère des Travaux publics.					
§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	59,641 21	"	59,641 21	"	"
§ 5. Amélioration du port d'Ostende.	154,579 50	"	154,579 50	"	"
§ 7. Approfondissement de la Sambre, dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France.	26,573 55	"	26,566 75	6 80	"
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieu- port, par Furnes, à la frontière de France.	1,194 92	"	894 92	500 "	"
À REPORTER. fr.	22,738,131 54	30,610,916 37	52,502,305 37	731,247 54	115,315 "

Loi du 8 septembre 1859 et articles royaux des 20
décembre 1861 et 5 novembre 1862.

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1862.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1863.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1863.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1863. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. . . . fr.	22,738,151 34	30,610,016 37	52,302,303 37	731,247 34	115,515 "
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861 et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 déc. 1861 et 8 nov. 1862.	§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre.	742 67	"	742 67	"
	§ 12. Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés	54,825 72	"	52,115 82	2,709 90 "
	§ 13. Parachèvement des chemins de fer de l'État . .	228,742 67	"	219,358 60	9,404 07 "
	§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics	810 "	"	810 "	"
Ministère de l'Intérieur.					
	§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles . .	155 "	"	155 "	"
Ministère des Travaux publics.					
	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 6 juillet 1860.)	90 "	"	90 "	"
Ministère de l'Intérieur.					
	Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. (Loi du 2 juin 1861.)	1,450 "	"	1,450 "	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 2 juin 1861.	§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe.	78 75	"	78 75	"
	§ 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	6,696 11	"	6,696 11	"
	Ministère de l'Intérieur.				
	§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs . .	10,116 66	"	2,316 66	7,800 "
	§ 9. Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique	109,272 "	"	47,033 "	62,239 "
A REPORTER. . . . fr.	23,151,130 92	30,610,016 37	52,853,131 98	813,400 31	115,515 "

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1862.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1863.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1863.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1863. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. fr.	23,151,130 92	30,610,916 37	52,833,131 98	813,400 31	115,515 "
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires sur la Sambre. (Loi du 10 mai 1862.)	137,947 73	"	137,947 73	"	"
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 6 août 1862.)	6,305 80	"	6,305 80	"	"
Loi du 14 août 1862. {	§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst, y compris la transformation du barrage de Deynze en écluse à sas.	53,730 "	53,730 "	"	"
	§ 3. Élargissement de la 2 ^e section et achèvement de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	433 10	433 10	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Complément de l'établissement du tir national et frais d'expériences de tir pour le choix d'un type d'arme de guerre. (Loi du 14 août 1862.)	6,473 40	"	6,473 40	"	"
	23,376,021 01	30,610,916 37		813,400 31	115,515 "
	53,986,937 38		53,058,022 07	928,915 31	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.			
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1863.			
	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1863.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1863.	RESTES A RECueillir, au 1 ^{er} janv. 1864, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts.</i>			
Contributions directes, douanes et accises	77,067,279 12	75,482,405 74	1,584,875 38
Enregistrement et domaines	53,629,574 80	53,423,764 84	205,810 05
<i>Péages.</i>			
Enregistrement et domaines	4,554,452 16	4,526,520 65	8,151 55
Travaux publics	5,281,065 68	5,167,971 76	113,095 92
Marine	271,511 46	271,511 40	"
<i>Capitaux et revenus.</i>			
Travaux publics	52,552,658 88	50,759,786 57	1,592,872 31
Enregistrement et domaines	4,562,846 56	5,485,526 41	879,520 15
Trésor public	4,926,966 40	5,899,320 77	1,027,645 65
<i>Remboursements.</i>			
Contributions directes.	180,505 30	175,668 87	6,654 45
Enregistrement et domaines	675,087 56	597,020 07	78,067 49
Trésor public	580,015 58	506,179 22	73,834 56
	161,665,559 59	156,091,474 54	5,574,085 25
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	110,450 65	25,230 61	85,200 02
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont attachées au présent exercice,			
Savoir :			
Loi du 8 septembre 1859	2,245,188 54	2,245,188 54	"
Loi du 2 juin 1861	2,574,574 21	2,574,574 21	"
Quotes-parts des puissances maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut.	850,920 "	850,920 "	"
	167,244,672 77	161,585,587 50	5,659,285 27

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

L'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

SUITE DE LA DÉPENSE.
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1863.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1863.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1863.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janv. 1864, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Exercice 1861.			
Ministère de la Justice	9,528 96	•	9,528 96
— de l'Intérieur	3,000 »	3,000 »	•
— des Travaux publics	20,720 55	19,025 68	1,694 87
Exercice 1862.			
Ministère des Affaires Étrangères	1,450 10	1,450 10	•
— des Travaux publics	130,596 70	106,684 72	23,911 98
— de la Guerre	87,147 »	87,147 »	•
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	35,883,018 83	32,744,356 90	1,138,661 93
Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	•
Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 »	500,000 »	•
Dotations. — de S. A. R. le Comte de Flandre	150,000 »	150,000 »	•
Sénat	56,000 »	56,000 »	•
Chambre des Représentants	406,148 23	321,644 49	84,503 74
Cour des comptes	166,546 55	166,546 55	•
Ministère de la Justice	11,568,295 15	9,251,720 05	2,156,506 20
— des Affaires Étrangères	2,706,252 35	2,000,450 65	705,812 68
— de l'Intérieur	9,164,445 52	7,781,516 02	1,382,927 50
— des Travaux publics	22,051,706 50	16,551,116 35	5,520,650 20
— de la Guerre	34,356,353 69	22,168,641 62	12,187,697 07
— des Finances	3,509,558 16	3,478,066 82	31,291 34
Non-Valeurs et Remboursements	510,252 12	260,256 78	40,995 54
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1862 et transférés conformément à l'art. 31 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851.)	203,153 55	202,702 97	450 58
A REPORTER. fr.	121,874,807 56	98,611,005 11	23,263,892 25

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

SUITE DE LA DÉPENSE.
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. -- EXERCICE 1863.

				DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1863.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1863.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1864, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.		
REPORT. fr.				121,874,897 56	98,611,005 11	23,263,892 25		
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.								
Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1862 et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.								
Ministère des Travaux publics (suite).								
Loi du 30 déc. 1851 (suite).	{	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.			5,164 68	5,164 08	"	
		Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.			8,647 59	8,647 59	"	
		Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes. (Loi du 31 décembre 1856)			8,221 79	8,221 79	"	
		Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 19 décembre 1857.)			151 27	151 27	"	
Ministère de l'Intérieur.								
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859.)				60,586 65	15,020 50	47,566 15		
Ministère de la Guerre.								
Loi du 8 sept. 1859 et arrêtés royaux des 26 déc. 1861 et 5 nov. 1862.	{	1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense			8,595,180 81	8,515,787 22	77,393 59	
		Ministère des Travaux publics.						
		3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges			416,524 95	415,558 57	786 58	
		5. Amélioration du port d'Ostende			142,560 55	142,207 05	162 50	
		6. Travaux de canalisation de la Lys			240 "	240 "	"	
		7. Approfondissement de la Sambre, dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France.			566,895 50	566,769 50	124 "	
		8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France . .			75,472 81	65,855 02	9,657 79	
		9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre.			596,151 75	595,080 26	5,071 49	
		11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liège à Maestricht. . . .			150,000 "	150,000 "	"	
		12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés			150,275 27	149,969 67	505 60	
		13. Parachèvement des chemins de fer de l'État.			1,971,002 80	1,945,056 55	26,866 25	
		14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics			516,955 70	516,588 70	545 "	
		A REPORTER. fr.				154,555,412 46	111,105,265 28	25,450,149 18

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1863

SUITE DE LA DÉPENSE.					
SUITE DES DEPENSES PUBLIQUES -- EXERCICE 1863					
		DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1863	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1863	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1864, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnances	
REPORT		fr 154,553,412 46	111,103,265 28	23,430,149 18	
SUITE DES SERVICES SPECIAUX					
Suite des dépenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1862 et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité					
Ministère de la Justice					
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 20 décembre 1859 et 3 mai 1860 (suite)	§ 15	Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles	466,467 10	437,152 10	29,315 »
	Ministère de l'Intérieur				
	§ 16	Agrandissement du Palais royal à Bruxelles	402,782 62	402,782 62	
	§ 17	Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	43,090 40	43,090 40	
	§ 18	Travaux d'appropriation du Palais ducal pour les expositions générales des beaux arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc	1,755 00	1,755 00	
	§ 19	Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygienique	40,284 40	20,284 40	20,000
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 11 juin 1860	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut		50,808 80	50,808 80	
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut		103 38	103 38	
	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège (Loi du 6 juillet 1860)		5,095 76	5,095 76	»
Ministère de l'Intérieur					
Loi du 2 juin 1861	§ 1	Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	55,829 11	55,829 11	»
	§ 3	Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle	5,152 97	5,152 97	»
	§ 4	Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Muller	55,082 21	55,082 21	»
	§ 5	Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	2,452 95	2,452 95	
	§ 6	Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	2,500 »	2,500 »	»
A REPORTER		fr 155,618,755 25	112,159,291 07	23,479,464 18	

7

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

SUITE DE LA DÉPENSE.
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1863.

		DROITS constatés ET GADONNANCÉS pendant l'année 1863.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1863.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1864, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
	REPORT. fr.	135,018,755 25	112,139,291 07	23,479,464 18
	SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.			
	<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1862 et transférés conformément à l'art. 31 de la loi de comptabilité.</i>			
	Ministère des Travaux publics.			
Loi du 2 juin 1861.	§ 1. Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest.	107 37	107 37	"
	§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe.	373,003 17	372,865 17	228 "
	§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieupoort.	58,605 24	58,560 24	105 "
	§ 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	1,140,505 49	1,139,050 00	1,253 40
	§ 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht.	801,400 19	799,845 50	1,563 60
	§ 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	995 75	995 75	"
	Ministère de l'Intérieur.			
	§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs.	100 "	100 "	"
	Ministère des Travaux publics.			
	Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires sur la Sambre. (Loi du 10 mai 1862.)	2,703,881 52	2,703,881 52	"
	Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourlbe, depuis le pont de Londoos jusqu'au pont d'Amercoeur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 6 août 1862.)	114,407 41	114,497 41	"
	Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 6 août 1862.)	205,266 55	204,608 18	658 35
Loi du 14 août 1862.	§ 1. Construction d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain, par Cortenberg.	1,156,722 31	1,066,413 51	90,309 "
	§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst, y compris la transformation du barrage de Deynze en écluse à sas	255,570 90	255,570 90	"
	§ 3. Élargissement de la 2 ^e section et achèvement de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	513,212 51	508,523 51	4,689 "
	§ 4. Complément des travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht.	313,208 47	312,253 21	955 26
	§ 5. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	1,591 55	991 55	400 "
	§ 6. Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes.	572,315 82	569,668 12	2,647 70
	§ 7. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers	90,273 63	85,485 63	13,788 "
	§ 8. Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anvers	430,463 46	368,061 46	62,402 "
	A REPORTER. fr.	143,999,255 37	120,340,769 88	23,658,485 49

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1863.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1863.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1863.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1864, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. fr.	143,999,253 37	120,340,769 88	23,658,483 49
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1862 et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique. (Loi du 8 août 1862.)	60,150 95	58,121 03	2,035 92
Complément de l'établissement du tir national et frais d'expériences de tir pour le choix d'un type d'arme de guerre. (Loi du 14 août 1862.)	42,520 16	42,520 16	"
Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière. (Loi du 26 décembre 1862.)	388,447 "	348,565 "	39,884 "
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 14 mars 1863.)	966,010 19	413,633 89	552,356 30
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 1 ^{er} juin 1863. { Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	2,000 "	1,612 50	387 50
{ Exécution de travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer	55,403 44	55,403 44	"
{ Travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat. . .	31,059 "	31,050 "	"
Ministère des Finances.			
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs. (Loi du 15 juin 1863.)	12,092,867 72	12,092,867 72	"
	157,637,688 83	153,384,561 62	24,253,127 21

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recette en augmentation des créances passives.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.	"			
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et im- putées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	12,411,058 60½		
			Coupons d'in- térêts, etc.	11,203,808 37½	51,929,525 07	
	Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspon- dants du Trésor, ainsi que pour avances diverses	28,314,058 00			
		Divers services publics	57,570,569 99			
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	495,957 49	88,065,200 50½	165,288,340 20½	
	Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des Finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le rembour- sement a lieu avec l'intervention du Ministre.	20,998,672 82½			
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.	25,293,614 83			
		Recette en atténuation des créances actives, (Remboursement par divers.)			9,509,068 77	
	Mouvements de fonds entre les comptables des Finances. (Fonds reçus.)					187,270,670 60½
					302,068,079 58	

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1858.	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition		Fr. 1,101 ..	} 55,534 78
	Ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette au compte du Budget de l'exercice 1863.		54,433 78	
— 1859.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1863.	Service ordinaire 121,388 15 Services spéciaux " }	121,388 15	
— 1860.	Idem	Service ordinaire 110,762 00 Services spéciaux 38,156 80 }	157,918 80	
— 1861.	Idem	Service ordinaire 1,248,221 70 Services spéciaux 55,260 76 }	1,503,482 46	
— 1862.	Idem	Service ordinaire 220,602 54 Services spéciaux 19,296 65 }	248,989 19	
			Fr.	1,887,313 44

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Bons du Trésor remis à divers		"	} 146,158,898 48½
	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats . . . 7,516,503 64½ Coupons d'intérêts, etc. 11,144,145 75	
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses	27,856,107 98	
	Dépense pour le compte des correspondants du Trésor	Divers services publics	44,710,633 45	
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	539,313 92	
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	29,775,850 83	
	Dépense pour le compte des comptables des Finances.	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	24,638,342 91	
Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers.)				8,890,805 96
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances. (Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense.)				187,767,532 05½
				342,817,236 50

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Contributions et revenus publics.</i>	{	Exercice 1862 fr.	6,421,417 92	}	168,006,805 42
		— 1863	161,585,587 50		
<i>Opérations de trésorerie</i>	{	Recettes en augmentation des créances passives	105,288,540 20½		
		— en atténuation des créances actives	9,509,068 77		
		Mouvements de fonds entre les comptables des Finances	187,270,670 60½		
TOTAL DE LA RECETTE. fr.				530,074,885 »	
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1863.				98,926,185 55½	
TOTAL GÉNÉRAL. fr.				629,001,070 55½	

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

SUITE DE LA DÉPENSE.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1864.

Numéraire	fr.	57,462,083 91 $\frac{1}{2}$
Pièces de dépense	{ Chez les comptables	fr. 54,898,029 15
	{ En cours de régularisation sur les budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	25,493,823 84
		60,391,852 99
		Fr. 97,853,936 90 $\frac{1}{2}$

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1863.

Dépenses publiques	{ Exercice 1862	fr. 55,058,022 07	188,529,807 13
	{ — 1863	133,584,561 62	
	{ Exercices clos	1,887,313 44	
Opérations de trésorerie	{ Payements en atténuation des créances passives	146,158,898 48 $\frac{1}{2}$	187,767,532 05 $\frac{1}{2}$
	{ — en augmentation des créances actives.	8,800,805 06	
	{ Mouvements de fonds entre les comptables des Finances	187,767,532 05 $\frac{1}{2}$	
TOTAL DE LA DÉPENSE		fr. 531,147,153 63	
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1864.		97,853,936 90 $\frac{1}{2}$	
TOTAL GÉNÉRAL		fr. 629,001,070 53 $\frac{1}{2}$	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS des contributions directes, douanes et accises.	RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.			
Contributions et revenus publics. Exercice 1863		2,666,867 46	411,918 55
— — — 1864		75,656,072 61	41,855,862 56
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du Trésor remis à divers	"	"
	Émission d'effets à payer. { Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique { Mandats	"	"
		"	"
		"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Tré- sor, ainsi que pour avances diverses	"	"
	Divers services publics	"	"
	Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor. { Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	"	"
		"	"
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	18,669,500 01	1,190,143 95
	Recette pour le compte des cor- respondants des comptables { Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement des Finances { a lieu sans l'intervention du Ministre	5,191,282 11	3,855,091 87
Recettes en atténuation des créances actives (Remboursements par divers.)		78,600 "	1,076,888 54
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances. (Fonds reçus).		"	65,600 "
TOTAL DES RECETTES. fr.		102,262,522 10	49,555,505 27

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.		TOTAL des RECETTES.
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'intervention des comptables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales	
1,691,275 69	"	"	1,437,917 31	213,438 91	6,421,417 92
33,027,758 83	1,154,574 91	"	4,144,940 75	4,846,169 54	161,585,587 50
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	12,411,058 60 $\frac{1}{2}$	12,411,058 60 $\frac{1}{2}$
"	"	"	"	11,203,808 37 $\frac{1}{2}$	11,203,808 37 $\frac{1}{2}$
"	"	"	"	28,314,058 00	28,314,058 00
"	"	44,025,095	6,164,271 87	7,381,203 12	57,570,569 00
"	"	"	487,809 69	8,147 80	495,957 49
6,546,542 00	90,386 40	"	5,497,110 $\frac{1}{2}$	4,990 37	29,998,672 82 $\frac{1}{2}$
16,247,240 85	"	"	"	"	25,993,614 85
"	"	"	1,874,340 24	5,570,240 19	9,509,068 77
1,407,080 "	"	185,797,990 60 $\frac{1}{2}$	"	"	187,270,670 60 $\frac{1}{2}$
59,819,896 96	1,244,961 31	220,823,085 60 $\frac{1}{2}$	17,606,598 86 $\frac{1}{2}$	69,962,714 80	530,074,885 "

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.					
Dépenses publiques. Exercice 1865.		10,685,001 35	3,387,454 21	"	"
— Exercice 1864.					
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement		162 06	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Payements en atténuation des créances passives.	Bons du Trésor remis à divers	"	"	"	"
	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. (Mandats Coupons d'intérêts, etc.	"	"	"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses.	"	"	"	"
	Divers services publics.	"	"	"	"
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	"	"	"	"
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	5,849,030 13	"	"	"
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	4,802,607 05	3,578,054 84	16,257,681 02	"
	Payements en augmentation des créances actives. — Avances à divers.	"	"	"	"
	Fonds remis.	"	65,600 "	1,407,080 "	"
	Récépissés de versement produits en dépense	85,002,461 87	42,248,940 27	42,182,941 85	1,254,100 20
TOTAL DES PAYEMENTS. fr.		102,350,271 46	49,280,058 32	59,847,702 87	1,254,100 20

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

Caissier de l'État.		Administration du trésor public.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'année 1863, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépense en cours de régularisation sur les budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1863.
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Récapitulés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées.	
141,050,745 97	8 64	.	31,720,855 71	186,850,043 88	"	416,460 19	186,442,585 69
1,852,744 76	"	"	54,453 78	1,887,340 60	"	27 16	1,887,313 44
"	"	"	"	"	"	"	"
12,393,904 40½	"	"	680 70	12,394,591 10½	"	4,878,087 46	7,516,503 64½
"	7,598,953 25	"	3,745,192 50	11,144,145 75	"	"	11,144,145 75
"	27,856,107 98	"	"	27,856,107 98	"	"	27,856,107 98
1,589,147 22	34,848,179 59	"	8,273,506 84	44,710,633 45	"	"	44,710,633 45
550,148 87	"	"	9,165 05	559,513 92	"	"	559,513 92
7,354,758 23	"	"	18,619,943 21	29,823,740 57	"	40,889 74	29,773,850 83
"	"	"	"	24,638,342 91	"	"	24,638,342 91
"	1,360,652 95	"	7,550,153 01	8,890,805 96	"	"	8,890,805 96
"	"	"	"	1,472,680 "	"	"	1,472,680 "
"	"	17,606,598 86½	"	186,294,852 05½	"	"	186,294,852 05½
164,757,449 45½	71,443,902 21				"	5,344,464 55	
236,201,551 00½		17,606,598 86½	60,062,714 80	556,401,598 18		5,344,464 55	551,147,153 63

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1865.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1865.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	10,523,086 30	"	"	102,262,322 19
— de l'enregistrement et des domaines	1,420,215 51	"	"	49,355,505 27
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	678,815 68	"	"	50,819,896 96
Comptables de l'administration de la marine	25,148 08	"	"	1,244,961 31
Caissier de l'État.	S/C courant	"	"	220,825,085 60 $\frac{1}{2}$
	S/C d'obligations de la Dette publique et autres valeurs			
Administration du Trésor public.	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	"	"	17,606,598 86 $\frac{1}{2}$
	Virements de comptes dans les écritures centrales	3,640,254 67	25,289,876 01	69,962,714 80
	69,996,053 05	3,640,254 67	25,289,876 01	550,074,885 "

RATIONS DE L'ANNÉE 1863.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1863.

TOTAL au 31 décembre 1863.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1863.	EXCÉDANT que présentent des paiements faits par les comptables pendant l'année 1863 sur le montant des dépenses régularisées et portées en compte.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1864.			Observations.
			En cours DE RÉGULARISATION sur les budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
112,585,408 49	102,559,271 46	"	"	"	10,248,157 03	
50,784,720 78	49,280,058 52	"	"	"	1,504,662 46	
60,498,712 64	59,847,702 87	"	"	"	651,009 77	
1,268,110 29	1,254,100 20	"	"	"	14,010 09	
287,364,875 08 $\frac{1}{2}$	236,201,351 06 $\frac{1}{2}$	"	"	"	51,163,521 42	
17,606,398 86 $\frac{1}{2}$	17,606,398 86 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"	
98,892,846 58	64,618,250 25	5,544,464 55 (1)	25,493,825 84	8,780,772 29	"	(1) Ce chiffre est déduit du résultat porté dans la colonne précédente.
629,001,070 53	551,147,135 65	5,544,464 55	25,493,825 84	8,780,772 29	63,579,540 77	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1863, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État.

Bruxelles, le 30 septembre 1864.

Le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,

MERCIER.

Arrêté par le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

COMPTES DES BUDGETS.



NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres, avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants des recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1863, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1862;*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1863.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des Finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1863, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

SAVOIR :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui des opérations sur les exercices clos, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte, qui d'ailleurs trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures prises, en 1863, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'article 56 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des dépenses non acquittées.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1862 a lieu le 31 octobre 1863.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1863, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1862.

Le compte définitif actuellement rendu, et dont on va donner l'analyse, expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1862 au 31 octobre 1863), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1862 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1861, *Moniteur* n° 1 de 1862,

à fr. 153,614,490 »

SAVOIR :

Ressources ordinaires. fr. 153,214,490 »
Fonds spécial 400,000 »

ENSEMBLE. fr. 153,614,490 »

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à . . fr. 145,176,390 67

SAVOIR :

Loi du Budget de la Dette publique, du 30 décembre 1861, <i>Moniteur</i> n° 1 de 1862	fr. 40,422,010 19
— des Dotations, du 30 décembre 1861, <i>Moniteur</i> n° 1	4,201,390 25
— du Ministère de la Justice, du 17 mars 1862, <i>Moniteur</i> n° 79	13,280,117 »
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 10 mai 1862, <i>Moniteur</i> n° 135	3,556,802 67
— du Ministère de l'Intérieur, du 17 mars 1862, <i>Moniteur</i> n° 79	9,482,880 31
— du Ministère des Travaux publics, du 10 mai 1862, <i>Moniteur</i> n° 135	25,759,809 »
— du Ministère de la Guerre, du 12 mars 1862, <i>Moniteur</i> n° 75	53,292,131 25
— du Ministère des Finances, du 30 décembre 1861, <i>Moniteur</i> n° 1	12,775,050 »
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 30 décembre 1861, <i>Moniteur</i> n° 1	2,606,200 »
ENSEMBLE.	fr. 145,176,390 67

Le Budget de l'exercice 1862 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recettes, de fr. 8,438,099 33

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 153,614,490 , ont été augmentées :

1° Par la loi du 9 août 1862, *Moniteur* n° 225, du produit présumé de la fabrication, dans les prisons, d'objets destinés à l'exportation. 1,000,000 ,

2° D'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 ½ p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une partie équivalente des dépenses spéciales imputées sur cet emprunt par ladite loi et par celle du 2 juin 1861, lesquelles sont rattachées au présent exercice, ci. 3,241,472 70

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1862 se sont élevées, en définitive, à (¹) fr. 157,855,962 70

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires.	fr. 154,214,490	} 157,855,962 70
— extraordinaires	3,641,472 70	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 145,176,390 67 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant, après déduction d'une somme de fr. 145,273 20 c', pour l'annulation opérée en vertu de la loi du 9 mars 1863, à 6,317,509 60

2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de 21,987,599 44

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1858, 1859, 1860 et 1861, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité, ci 1,531,735 46

4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1861, sur l'exercice 1861, et dont le transfert au présent exercice a été opéré en vertu de l'article 51 de la loi de comptabilité, ci 54,854,215 15

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1862 présentaient finalement un total de (¹) fr. 229,867,450 32

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire	fr. 153,025,635 73	} 229,867,450 32
Services spéciaux	76,841,814 59	

(¹) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1862, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette.	fr. 157,855,962 70
Dépense	229,867,450 32
Excédant de dépense.	fr. 72,011,487 62

Mais comme il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1861 sur l'exercice 1861, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 1,085,948 98 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert : a. de celle de fr. 903,815 69 c^s, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1863; b. celle de fr. 30 98 c^s, portée en recette au profit du Trésor en 1863, pour pareille somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851 pour la dérivation de la Meuse, et dont l'annulation sera proposée dans le projet de loi de compte, ci fr. 180,402 31

2° De l'excédant de recette constaté à la clôture de l'exercice 1861, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. 28,669,462 44

ENSEMBLE DE. fr. 28,849,564 75

On ne prévoyait, en définitive, pour l'exercice 1862, qu'un déficit de fr. 43,161,922 87

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

Les évaluations des recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à fr. 157,855,962 70

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à fr. 165,340,283 20½

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de 164,357,812 21½

et il est resté à recouvrer fr. 982,470 99

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance Indéfinie	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
<i>Impôts</i> { Accises	"	"	17,696 66	17,696 66
{ Enregistrement et domaines	16,745 44	"	25,431 50	42,177 "
<i>Péages</i> { Id. id.	324 01	"	2,807 08	3,221 99
<i>Capitaux et revenus.</i> { Id. id.	1,573 66	"	803,578 15	807,151 81
<i>Remboursements</i> . . { Id. id.	9,035 35	"	63,426 63	72,482 20
{ Trésor public	"	"	39,741 33	39,741 33
		"	934,772 33	
	27,698 66		934,772 33	982,470 99

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, la plus grande partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le Trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de l'article 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget ,
 ci fr. 157,855,962 70
 que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci . . . 164,357,812 21 $\frac{1}{2}$

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant
 l'exercice ont été supérieures aux évaluations de fr. 6,501,849 51 $\frac{1}{2}$

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, Savoir :

		EXCÉDANTS	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes	DES RECETTES sur les évaluations
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i> { Contributions directes, douanes et accises		"	1,372,893 14
{ Enregistrement et domaines		"	3,731,950 58
<i>Péages</i> { Enregistrement et domaines	93,198 58	"	"
{ Travaux publics		"	66,985 20
{ Marine		"	202,562 30
<i>Capitaux et revenus.</i> { Travaux publics		"	1,643,883 07
{ Id.	12,529 50	"	"
{ Enregistrement et domaines	88,755 61	"	"
{ Trésor public	"	"	72,012 59
<i>Remboursements</i> . . { Contributions directes	1,075 76	"	"
{ Enregistrement et domaines	"	"	8,715 50
{ Trésor public	205,645 44 $\frac{1}{2}$	"	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES		309,002 80 $\frac{1}{2}$	7,099,002 58
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1843		198,150 17	"
		597,155 06 $\frac{1}{2}$	7,099,002 58
Excédant des recettes sur les évaluations. fr.		6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Il s'ensuit que les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub. litt. *A* à *L*.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 153,025,655 75

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1862 montent à. 149,351,221 29

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de 148,556,185 56

Et il reste à payer ou à justifier fr. 793,035 73

SAVOIR :

Ordonnances en circulation et à payer. fr. 679,520 73

Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur le Budget du Ministère de l'Intérieur . 115,515 »

SOMME ÉGALE. fr. 793,035 73

Les ordonnances en circulation comprises dans le résultat qui précède, et s'élevant à fr. 679,520 73 c., peuvent être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1867, époque de leur échéance, suivant l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant de ces ordonnances, dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, du montant de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, qui, d'après l'article 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 251 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Quant à la somme de 115,515 francs, sortie de la caisse de l'État en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur le Budget du Ministère de l'Intérieur, elle tombe sous l'application de l'article 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, sur l'exécution des articles 17 et 23 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Suivant ledit article 88, les dépenses de cette nature doivent être l'objet d'une disposition spéciale dans la loi de compte, et le retard que leurs justification et régularisation ont éprouvé doit être l'objet d'explications dans le compte définitif.

Sur la somme précitée de 115,515 francs, celle de 515 francs a été justifiée et liquidée par la Cour des comptes dans le cours de l'année 1864.

Il ne reste donc plus à justifier que de l'emploi de 115,000 francs.

Par une dépêche du 27 décembre 1864, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que cette dernière somme s'applique à des dépenses effectuées pour l'exposition de Londres, qui ont été soumises à la liquidation de la Cour des comptes dans le délai de l'exercice; mais que cette liquidation a été retardée à cause de difficultés qui se sont élevées au sujet de quelques-unes de ces dépenses, et qu'il y a lieu d'espérer que les nouvelles explications qu'il vient de fournir seront de nature à lever ces difficultés.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci.	fr. 153,025,635 73
comparés aux dépenses liquidées, ci	149,531,221 29
présentent sur celles-ci un excédant de.	fr. 3,694,414 44

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles qui ont été faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, Savoir :

1° Au Budget de la Dette publique :

CHAP. III. *Fonds de dépôts.*

ART. 26. Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables, etc. fr. 23,143 72

ART. 27. Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 . . . 24,987 74

2° Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

CHAP. IX. *Marine.*

ART. 38. Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la marine. 9,046 29

ART. 39. Payements à faire à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu des traités existants, du chef du pilotage et de la surveillance commune; restitution des droits indûment perçus et pertes par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à Flessingue 3,286 06

ART. 46. Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts-commis chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants. 1,585 74

A REPORTER . . fr.	62,047 55	3,694,414 44
--------------------	-----------	--------------

REPORT. . . . fr. 62,047 55 3,694,414 44

3° Au Budget du Ministère des Finances :

CHAP. III. *Administration des contributions directes,
douanes et accises.*

ART. 17. Remises proportionnelles et indemnités . . . 20,546 39

CHAP. IV. *Administration de l'enregistrement
et des domaines.*

ART. 30. Remises des receveurs 40,724 45

ART. 31. Remises des greffiers 5,395 65

4° Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

CHAP. I^{er}. *Non-Valeurs.*

ART. 5. Non-Valeurs sur le droit de débit des boissons
alcooliques. 5,887 30

CHAP. II. *Remboursements.*

ART. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut . . . 358,864 68

ART. 12. Trésor public. Remboursements divers . . . 12,560 01

504,026 03

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci fr. 504,026 03

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à. fr. 4,198,440 47

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1858, transférées conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité :

Ministère de la Justice fr. 19,674 52

— des Travaux publics. 121,563 90

141,238 42

A REPORTER. . . . fr. 141,238 42

REPORT. fr. 141,238 42

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1859 :

Ministère de l'Intérieur fr.	4,742 75	
— des Travaux publics.	2,000 »	
		<u>6,742 75</u>

c. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1860 :

Ministère de l'Intérieur	19,623 23	
— des Travaux publics.	7,827 30	
		<u>27,450 53</u>

d. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1861 :

Dette publique.	593 66	
Ministère de la Justice	245 58	
— des Affaires Étrangères.	4,199 65	
— de l'Intérieur	3,506 75	
— des Travaux publics.	9,744 49	
		<u>18,290 11</u>

e. Sur les dépenses propres à l'exercice 1862 :

Dette publique.	201,317 10	
Dotations. { Sénat	500 »	
Chambre des Représentants	19,463 »	
Cour des comptes	769 08	
Ministère de la Justice	685,721 51	
— des Affaires Étrangères.	106,405 10	
— de l'Intérieur	143,742 28	
— des Travaux publics.	421,229 24	
— de la Guerre	848,265 85	
— des Finances	322,200 56	
Non-Valeurs et Remboursements	252,944 40	
		<u>3,002,558 12</u>

TOTAL des crédits à annuler. fr. 3,196,279 93

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, SAVOIR :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1859 :

Ministère de l'Intérieur	14,849 75	
— des Travaux publics.	12,101 09	
		<u>26,950 84</u>

A REPORTER. fr. 26,950 84 3,196,279 93

REPORT. fr. 26,950 84 3,196,279 93

b. Mêmes dépenses de l'exercice 1860 :

Ministère des Travaux publics. 3,476 82

c. Mêmes dépenses de l'exercice 1861 :

Ministère de la Justice fr. 183,614 37
 — de l'Intérieur 9,984 23
 — des Travaux publics. 97,459 12
 — — — — — 291,057 72

d. Dépenses propres à l'exercice 1862 :

Ministère de la Justice 74,944 98
 — des Affaires Étrangères. 59,212 42
 — des Travaux publics. 457,317 23
 — de la Guerre 92,446 90
 Non-Valeurs et Remboursements 16,753 63
 — — — — — 680,675 16

Total des crédits à transférer à l'exercice 1863, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, conformément aux prescriptions de l'article 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci. fr. 1,002,160 54

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire, non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget fr. 4,198,440 47

Services spéciaux.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux, rattachées au Budget de l'exercice 1862, s'élevaient à une somme de fr. 76,841,814 59

Savoir :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1861 . fr. 54,854,215 15
 Crédits votés dans le cours de l'exercice 21,987,599 44
 — — — — — Fr. 76,841,814 59

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1862, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montent à fr. 27,751,059 31

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1863, époque de la clôture de l'exercice, ont été de 27,617,179 73

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour fr. 133,879 58

A REPORTER. . . fr. 76,841,814 59

REPORT. fr. 76,841,814 59

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1862, ci fr. 27,751,059 31

on trouve un excédant de crédits de. fr. 49,090,755 28

qui se subdivise ainsi qu'il suit, SAVOIR :

1° Crédits transférés à l'exercice 1863, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité. (A voir le décompte dressé en exécution de l'article 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 15 janvier 1864), ci fr. 48,970,168 10

2° Crédits sans emploi à annuler définitivement 120,587 18

TOTAL ÉGAL. fr. 49,090,755 28

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1862 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget, SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire	fr. 148,536,185 56	} 176,153,365 29
Services spéciaux	27,617,179 75	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier pour solde :

Service ordinaire	fr. 795,055 75	} 928,915 31
Services spéciaux	133,879 58	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 177,082,280 60

2° Crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Dépenses arriérées de l'exercice 1858	fr. 141,258 42
— — — 1859	6,742 75
— — — 1860	27,450 55
— — — 1861	18,290 11
— de l'exercice . . . 1862	5,002,558 12
	3,196,279 93

Portions restées sans emploi sur les crédits pour des services spéciaux, dont l'annulation définitive doit également être prononcée.	120,587 18
--	------------

Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi de compte fr. 3,316,867 11

A REPORTER. fr. 180,399,147 71

REPORT. fr. 180,399,147 71

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1863 :

a. Suivant l'article 30 de la loi de comptabilité (service ordinaire):

Dépenses arriérées de l'exercice 1859	fr. 26,950 84	}	4,002,160 54
— — — 1860	3,476 82		
— — — 1861	291,057 72		
— de l'exercice . . . 1862	680,675 16		

b. Suivant l'article 51 de la même loi (services spéciaux) 48,970,168 10

Total des crédits transférés à l'exercice suivant. fr. 49,972,328 64

Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de
 dépenses à concurrence d'une somme de fr. 250,371,476 35

Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à 229,867,450 32

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du
 chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées aux
 Budgets de la Dette publique, du Ministère des Affaires Étrangères, des
 Finances et Non-Valeurs et Remboursements fr. 504,826 03

Les états litt. *M* à *U*, joints au présent compte, contiennent le développement, par article,
 des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1862, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits que l'on vient d'exposer :

Ressources réalisées	fr. 164,337,812 21 $\frac{1}{2}$
Dépenses liquidées et ordonnancées.	177,082,280 60
Excédant de dépense.	fr. 12,724,468 38 $\frac{1}{2}$

Mais comme il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1861, sur l'exercice 1861, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 1,083,948 98 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert : *a.* de celle de fr. 903,815 69 c^s, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1863 ; *b.* de celle de fr. 30 98 c^s, portée en recette au profit du Trésor en 1863 pour pareille somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851, pour la dérivation de la Meuse, et dont l'annulation sera proposée dans le projet de loi de compte. 180,102 31

2° De l'excédant de recette constaté à la clôture de l'exercice 1861, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice 28,669,462 44

ENSEMBLE. fr. 28,849,564 75

L'exercice 1862 présente finalement un boni de fr. 16,125,096 36 $\frac{1}{2}$

COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1862, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE
QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1862 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de fr. 43,161,922 87

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, offre au contraire un excédant de recette de fr. 16,125,096 36 $\frac{1}{2}$ c^s.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens 6,501,849 51 $\frac{1}{2}$

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale. fr. 3,316,867 11

dont il faut déduire, toutefois, les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-valeurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles dépenses des crédits sont à demander à la Législature lors de la présentation de la loi de compte, ci 504,026 03

de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent sur les dépenses qu'un excédant de fr. 2,812,841 08

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1863, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité 1,002,160 54

4° Excédants de crédits pour des services spéciaux, transférés au même exercice, suivant l'article 31 de cette loi 48,970,168 10

La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice 1862, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de fr. 59,287,019 23 $\frac{1}{2}$

on obtient, au lieu du déficit d'abord constaté, le boni précité de . . . fr. 16,125,096 36 $\frac{1}{2}$

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1830 A 1861 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1862, se trouve placé un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1861 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire dégagée de l'excédant de recette ou de dépense de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau, d'après les comptes définitifs de ces trente-deux exercices, dont les vingt et un premiers, ceux de 1830 à 1850, ont été réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total de 3,490,666,004 59

Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets, s'augmentent :

1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. . . .	141,501,385 55
2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget	119,828,420 34
3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales. .	311,868,370 39

de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à . fr. 4,063,867,180 87

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices, montent ensemble à une somme de 3,576,700,502 32

Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci fr.	212,103,372 12
2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci. fr.	12,088,589 85

A REPORTER. . . fr. 3,800,892,464 29 4,063,867,180 87

REPORT. fr. 3,800,892,464 29 4,063,867,180 87

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. fr. 384,154,378 84

Fr. 4,185,046,843 13

Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1862 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, ci. fr. 1,531,735 46

s'élèvent, en définitive, à une somme totale de 4,183,515,107 67

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de fr. 119,647,926 80

Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit, d'après les faits réalisés :

D'une part :

Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 4,117,619,111 68 c', et ont ainsi dépassé les évaluations de fr. 53,751,930 81

D'autre part :

Les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 4,088,949,649 24 c', sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de fr. 94,565,458 43

Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de fr. 148,317,389 24

Et qu'en définitive, les Budgets clos ont laissé disponible un boni de fr. 28,669,462 44

Ce boni est celui qui a été transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1862, comme résultat final de l'exercice précédent.

TABLEAU
DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi des 30 déc. 1861, Modif. n° 1 de 1862.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal.	13,944,527	"	"
	3 centimes additionnels ordinaires	478,535	"	"
	2 — — pour non-valeurs	318,890	"	"
	10 — — extraordinaires	1,594,452	"	"
	3 — — supplémentaires sur le tout	550,086	"	"
Personnel.	Principal.	9,550,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	955,000	"	"
	Amendes.	"	"	"
	Frais d'expertise	"	"	"
Patentes.	Principal.	3,650,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	365,000	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques		1,200,000	"	"
— des tabacs.		200,000	"	"
Redevances sur les mines.	Principal.	434,350	"	"
	10 cent' additionnels ordinaires pour non-valeurs	43,400	"	"
	5 — extraordinaires sur la redevance proportionnelle, pour frais de confection d'une carte.	12,500	"	"
	5 centimes sur les trois sommes précédentes, pour frais de percep- tion.	24,450	"	"
		15,500,000	"	"
Douanes.	Droits d'entrée.	25,000	"	"
	— de sortie.	"	"	"
	— de transit	"	"	"
	— de tonnage.	850,000	"	"
	Sel.	5,100,000	"	"
Accises.	Vins étrangers.	1,820,000	"	"
	Eaux-de-vie indigènes	5,800,000	"	"
	— étrangères	100,000	"	"
	Bières et vinaigres.	8,680,000	"	"
	Sucres de canne et de betterave	3,840,000	"	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000	"	"
	Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	240,000	"	"
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'Etat	180,000	"	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles.	25,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 30 c' additionnels)	13,500,000	"	"
	Greffe (— 50 —).	250,000	"	"
	Hypothèques (— 26 —).	2,425,000	"	"
	Successions (— 30 —).	8,700,000	"	"
	Droits de mutation en ligne directe (principal et 30 c' additionnels).	1,550,000	"	"
	Droit dû par les époux survivants (principal et 30 c' additionnels).	150,000	"	"
	Timbre	3,650,000	"	"
	Naturalisations.	5,000	"	"
	Amendes en matière d'impôts	150,000	"	"
	Amendes de condamnation en matières diverses	140,000	"	"
A REPORTER.		fr. 105,815,900	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
	Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1862.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
15,944,327 "						
478,335 "						
318,890 "	18,886,290 "	18,886,291 99	"	"	18,886,291 99	18,886,291 99
1,594,452 "						
550,086 "						
9,550,000 "						
935,000 "	10,505,000 "	10,519,215 33	"	" 00	10,519,215 29	10,519,215 29
"						
3,050,000 "	4,015,000 "	3,869,140 25	83,975 43	"	3,953,115 68	3,953,115 68
565,000 "						
1,200,000 "	1,200,000 "	1,208,940 "	7,023 75	"	1,215,963 75	1,215,963 75
200,000 "	200,000 "	203,767 25	993 25	"	206,760 50	206,760 50
454,550 "						
45,400 "	514,700 "	447,524 59	"	"	447,524 59	447,524 59
12,500 "						
24,450 "						
13,500,000 "		13,894,350 99	"	"	13,894,350 99	
25,000 "		9,527 25	"	"	9,527 25	
"	14,575,000 "	"	"	"	"	14,761,128 24
850,000 "		857,450 "	"	"	857,450 "	
5,100,000 "		5,406,942 48	2,204 62	"	5,409,237 10	
1,820,000 "		1,861,969 25	2 72	"	1,861,971 97	
5,800,000 "		6,884,889 80	3,215 43	"	6,888,105 23	
100,000 "	25,355,000 "	82,090 11	"	"	82,090 11	20,359,035 98
8,680,000 "		8,285,996 64	55 15	"	8,286,051 79	
3,840,000 "		3,034,422 26	782,745 38	"	3,817,167 64	
15,000 "		14,432 14	"	"	14,432 14	
240,000 "	240,000 "	257,457 92	"	"	257,457 92	257,457 92
180,000 "	205,000 "	181,474 09	32,545 54	"	265,819 63	
25,000 "		16,266 65	"	"	16,266 65	230,086 26
13,500,000 "		14,486,571 59	"	"	14,486,571 59	
250,000 "		289,206 39	"	"	289,206 39	
2,425,000 "		2,687,904 97	"	"	2,687,904 97	
8,700,000 "		10,243,472 73	65,707 81	534 05	10,308,640 49	
1,550,000 "		1,986,761 65	1,975 45	"	1,988,737 10	
150,000 "	30,320,000 "	201,919 70	261 88	"	202,181 58	34,994,127 58
3,650,000 "		3,758,523 76	48,262 55	"	3,806,786 31	
5,000 "		6,500 "	"	"	6,500 "	
150,000 "		157,716 17	247 65	"	157,963 80	
140,000 "		159,629 55	"	"	159,629 55	
	105,815,990 "	109,902,155 33	1,079,086 59	534 14		110,980,707 78

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1861, Monit. n° 1 de 1862.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
PÉAGES.				
REPORT. fr.		105,815,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES				
Domaines.	Rivières et canaux.	2,850,000	"	"
	Routes appartenant à l'État.	1,630,000	"	"
TRAVAUX PUBLICS.				
Postes	Taxe des lettres et affranchissements.	2,520,000	"	"
	Ports des journaux et imprimés	345,000	"	"
	Droits sur les articles d'argent.	50,000	"	"
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	65,000	"	"
	Recettes diverses	"	"	"
MARINE.				
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		110,000	"	"
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer		20,000,000	"	"
Télégraphes électriques		550,000	"	"
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes		35,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)		1,100,000	"	"
Forêts		1,100,000	"	"
Dépendances des chemins de fer		100,000	"	"
Établissements et services régis par l'État		540,000	"	"
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires		800,000	"	"
Revenus des domaines.		275,000	"	"
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)		150,000	"	"
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations		830,000	"	"
— des actes des commissariats maritimes		50,000	"	"
— des droits de chancellerie.		35,000	"	"
— des droits de pilotage		650,000	"	"
— des droits de fanal.		110,000	"	"
— de la fabrication de monnaies de nickel		2,400,000	"	"
— de la fabrication de monnaies de cuivre		100,000	"	"
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.		252,500	"	"
Part réservée à l'État, par la loi du 3 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale		500,000	"	"
A REPORTER. fr.		151,505,400	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1862.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
"	105,815,990 "	109,902,155 35	1,079,086 59	534 14	.	110,980,707 78	
2,850,000 "	4,480,000 "	2,818,865 70	451 53	"	2,819,317 09	4,390,023 41	
1,630,000 "		1,570,544 53	161 70	"	1,570,706 52		
2,520,000 "	2,960,000 "	2,627,010 17	25,804 40	"	2,650,814 57	3,026,983 20	
345,000 "		289,120 21	"	"	289,120 21		
50,000 "		54,723 63	"	"	54,723 63		
65,000 "		52,524 79	"	"	52,524 79		
"		"	"	"	"		
110,000 "	110,000 "	312,562 30	"	"	312,562 30	312,562 30	
29,000,000 "	29,585,000 "	30,588,840 21	"	"	30,588,840 21	31,216,555 57	
550,000 "		605,044 86	"	"	605,044 86		
35,000 "		22,670 50	"	"	22,670 50		
1,100,000 "	3,715,000 "	1,457,017 12	6,037 69	"	1,463,054 81	4,455,396 20	
1,100,000 "		1,071,796 02	9 14	"	1,071,805 16		
100,000 "		82,135 50	316 01	"	82,451 00		
340,000 "		258,084 47	148,826 64	"	386,911 11		
800,000 "		803,263 31	8,521 08	"	901,784 39		
275,000 "		526,694 70	694 45	"	527,389 15		
150,000 "	4,837,500 "	84,254 52	42,254 01	"	126,508 55	4,909,512 59	
850,000 "		918,627 75	"	"	918,627 75		
50,000 "		47,734 55	"	"	47,734 55		
35,000 "		3,957 .	"	"	3,957 .		
650,000 "		730,449 66	"	"	730,449 66		
110,000 "		127,277 43	"	"	127,277 43		
2,400,000 "		2,365,466 45	"	"	2,365,466 45		
100,000 "		"	"	"	"		
232,500 "		223,987 95	"	"	223,987 95		
300,000 "		365,503 27	"	"	365,503 27		
	151,503,400 "	157,060,112 08	1,310,103 11	534 14		159,269,741 05	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1891, Monit. n° 1 de 1892)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. . . . fr.	151,503,490 "	"	"
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 "	"	"
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	145,000 "	"	"
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,000 "	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables . .	30,000 "	"	"
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	500,000 "	"	"
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des pri- sons, pour achat de matières premières	770,000 "	9 août 1862 (Monit. n° 225.)	1,000,000 "
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,000 "	"	"
Recettes accidentelles	100,000 "	"	"
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	24,000 "	"	"
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	70,000 "	"	"
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de rembourse- ment d'avances	1,000 "	"	"
Recette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1857	20,000 "	"	"
	153,214 490 "		1,000,000 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843. . .	400,000 "	"	"
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spé- ciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir :			
Loi du 8 septembre 1859.	"	"	2,016,650 54
— du 2 juin 1861.	"	"	1,224,822 56
	400,000 "		3,241,472 70
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . fr.	153,214,400 "		1,000,000 "
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	153,614,400 "		4,241,472 70

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1862.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
"	151,503,490 "	157,960,112 08	1,310,163 11	534 14	"	150,260,741 05	
1,000 "	171,000 "	331 75	"	"	331 75	160,926 24	
145,000 "		149,122 63	178 02	"	149,300 65		
25,000 "		20,293 84	"	"	20,293 84		
30,000 "	550,000 "	32,248 91	"	"	32,248 91	611,197 50	
500,000 "		575,735 38	3,213 21	"	578,948 59		
1,770,000 "	2,010,000 "	859,465 30	1749,875 71	"	1,609,341 10	1,840,095 88½	
25,000 "		56,666 97	"	"	56,666 97		
100,000 "		58,515 60½	"	"	58,515 60½		
24,000 "		66,269 49	"	"	66,269 49		
70,000 "		29,261 11	"	"	29,261 11		
1,000 "		568 23	15 46	"	583 69		
20,000 "		25,457 92	"	"	25,457 92		
"	154,214,490 "	159,834,049 30½	2,063,445 51	534 14	"	161,896,960 67½	
400,000 "	400,000 "	201,849 83	"	"	201,849 83	201,849 83	
2,016,650 34	2,016,650 34	2,016,650 34	"	"	2,016,650 34	2,016,650 34	
1,224,822 36	1,224,822 36	1,224,822 36	"	"	1,224,822 36	1,224,822 36	
	3,641,472 70	3,443,322 53	"	"		3,443,322 53	
	154,214,490 "	159,834,049 30½	2,063,445 51	534 14		161,896,960 67½	
			2,063,445 51	534 14			
	157,855,962 70	163,277,371 83½	2,062,911 37			165,340,283 20½	

66

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862.

TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS,
		POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES
		Exercice 1858.
Ministère de la Justice . . .	15 mai 1846 (art. 30).	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à charge du Département de la Guerre
		<i>Ponts et chaussées; bâtiments civils</i>
		Plantations nouvelles sur les routes 385 95
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières 63 50
Ministère des Travaux publics	Idem.	Travaux d'amélioration du Rupel 113,495 97
		Plantations nouvelles 5,414 95
		Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (deuxième moitié de la dépense et établissement de l'appareil d'éclairage) 3,289 50
Ministère de la Guerre . . .	Idem	Matériel du génie
		Exercice 1859.
Dette publique	Idem.	Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE DU règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	34,517 58	34,517 58	"	"	"	34,517 58
"	122,647 85	122,647 85	"	"	"	122,647 85
"	81,417 53	81,417 53	"	"	"	81,417 53
"	238,582 06	238,582 06	"	"	"	238,582 06
"	16,964 03	16,964 03	"	"	"	16,964 03
"	16,964 03	16,964 03	"	"	"	16,964 03

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		A REPORTER. fr.
		Exercice 1859 (suite).
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1846 (art. 30.)	Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux dames veuves Weustenraad, Van Ryswyck, Van Kerkhove et Gaucet; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des chroniques belges inédites; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique
		4,742 75
		Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès national
		11,508 61
		Acquisitions de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre occidentale.
Ministère des Travaux publics	Idem.	4,545 30
		Appropriation et ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg
		5,028 32
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Plantations nouvelles sur les routes
Ministère de la Justice . . .	Idem.	420 .
		Travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.
		10,897 50
		Travaux d'amélioration de la Dendre
		15,085 77
Ministère de l'Intérieur . . .	Idem.	Plantations nouvelles
		1,651 42
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux
		378 08
		Exercice 1860.
Ministère de la Justice . . .	Idem.	Continuation des travaux du monument en commémoration de la Reine Louise-Marie
		Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement de la garde civique, magasin central, etc.
Ministère de l'Intérieur . . .	Idem.	16,764 17
		Frais de premier établissement de l'Institut agricole.
		8,548 88
Ministère de l'Intérieur . . .	Idem.	Acquisition d'un hôtel situé à Bruxelles, rue Ducal, à l'angle de la rue latérale du Parc, et exécution de divers travaux nécessaires par la transformation en un jardin public du terrain qui dépend dudit hôtel et du palais Ducal.
		2,859 06
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	16,064 03	16,064 03	"		"	16,064 03
"	25,624 08	25,624 08	"	"	"	25,624 08
"	28,430 57	28,430 57	"	"	"	28,430 57
.	71,019 58	71,019 58	"		"	71,019 58
"	121,526 47	121,526 47	"	"	"	121,526 47
"	28,172 11	28,172 11	"	"	"	28,172 11
"	149,698 58	149,698 58	"		"	149,698 58

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		Exercice 1860 (suite).
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils.</i>
		Plantations nouvelles sur les routes 4,874 53
		Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon, pour le dépôt des archives de l'État . . 3,500 »
		Travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. 685 45
		— — du canal d'embranchement vers le camp de Beverloo. 706 48
		— — — vers Hasselt. 5,965 50
		— — — de Gand à Ostende 36,574 10
		— — — de la Dendre. 1,844 80
		— — — du canal d'Ypres à l'Yser 5,000 »
		Plantations nouvelles 470 84
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux 26,551 48
		Chemins de fer. — Entretien, réparation et renouvellement du matériel 44,777 »
		Exercice 1861.
Dette publique	Id.	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.
Ministère de la Justice.	Id.	Continuation des travaux du monument en commémoration de la reine Louise-Marie 235,487 82
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments. 11,135 56
	Id.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur. — Frais divers
		Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales. — Frais de rédaction et d'impression du rapport décennal décrété par arrêté du 17 avril 1860. . . 17,500 »
		Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture, traitements de disponibilité. 10,135 65
Ministère de l'Intérieur	Id.	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions . . . 9,000 »
		Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leurs talents; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts, subsides, souscriptions,
		A REPORTER. fr. 50,453 65

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	d'après					au
primitif.	DES LOIS SPÉCIALES					règlement définitif
	et par suite					DU BUDGET.
	de transferts.					
"	149,698 58	149,698 58	"		"	149,698 58
"	130,740 98	130,740 98	"	"	"	130,740 98
"	280,448 56	280,448 56	"		"	280,448 56
"	87,000 "	87,000 "	"	"	"	87,000 "
"	246,623 18	246,623 18	"	"	"	246,623 18
"	10,567 87	10,567 87	"	"	"	10,567 87
"	344,191 05	344,191 05	"		"	344,191 05

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS.	
		OBJET.	
		REPORT.fr.	56,435 65
		Exercice 1861 (suite).	
		acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique, subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales; encouragements à l'art dramatique (littéraire et musical), etc.; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses.	10,355 91
Ministère de l'Intérieur . . . (suite.)	15 mai 1846 (art. 30).	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	9,421 45
		Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	5,600 .
		Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	5,984 66
		Commission royale des arts et monuments — Personnel; frais de copie; matériel et frais de déplacement	724 60
		Honoraires dus à M. l'architecte Suys, père, du chef du projet d'agrandissement des bureaux du Ministère de l'Intérieur . .	4,000 .
		Ponts et chaussées, bâtiments civils	
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles	100,619 .
		Plantations nouvelles sur les routes	13,750 .
		Établissement d'une grille de clôture en fer et d'un trottoir à l'Observatoire royal	15,485 47
		1° Construction de hangars en charpente dans les cours de l'entrepôt général de commerce d'Anvers, et exécution de différents ouvrages de consolidation aux bâtiments et dépendances dudit entrepôt; 2° Reconstruction du bâtiment contenant les bureaux du receveur des douanes et d'un mur dans la cour principale de l'entrepôt	7,710 20
		A REPORTER.	137,564 67

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	d'après					au
primitif.	DES LOIS SPÉCIALES					règlement définitif
	et par suite					DU BUDGET.
	de transferts.					
"	344,191 05	344,191 05	"		"	344,191 05
"	70,520 25	70,520 25	"	"	"	70,520 25
"	414,711 30	414,711 30	"		"	414,711 30

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art 30.)	REPORT. fr. 137,504 67
		Exercice 1861 (suite).
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières 41,986 56
		Travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. 14,556 27
		Travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc. 614 10
		— — du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. 1,880 38
		— — du canal d'embranchement vers Hasselt. 5,802 61
		— — du canal de Charleroy à Bruxelles 895 46
		— — de l'Escaut 779 11
		— — du canal de Mons à Conlé 505 17
		— — de la Lys 5,837 98
		— — du canal de Gand à Ostende 57,976 87
		— — — de Plasschendaele vers la frontière de France 5,000 .
		— — du Moervaert 5,899 98
		— — de la Dendre. 509 34
		— — de la Dyle et du Demer 684 04
		— — du canal d'Ypres à l'Yser. 5,000 .
		Plantations nouvelles 427 58
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépenses 5,508 56
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux 21,118 85
		Travaux d'amélioration de la côte de Blankenberghe 5,654 .
		— — des phares et fanaux 7,977 50
		Chemins de fer, etc.
		Bâles, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. 528 82
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers 1,407 10
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel 185,420 .
		Entretien ordinaire des canaux et rivières. (Exercices 1860 et antérieurs). 2,946 68
		Travaux d'amélioration du canal de Gand à Ostende. (Exercice 1860). 1,171 06
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	414,711 30	414,711 30	"		"	414,711 30
"	507,311 40	507,311 40	"		"	507,311 40
"	922,022 70	922,022 70	"		"	922,022 70

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Report.
		Exercice 1861 (suite).
Ministère de la Guerre . . .	15 mai 1846 (art. 30.)	Dépôt de la guerre fr. 16,300 .
		Matériel du génie 3,361 57
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	30 décembre 1861. (Mon. n° 1 de 1862.)	Budget primitif.
Dotations.	Idem.	Budget primitif.
	17 mars 1862 . . . (Monit. n° 79.)	Budget primitif.
Ministère de la Justice. . .	9 août 1862 . . . (Monit. n° 225.)	Avance à l'effet de poursuivre dans les prisons le travail pour l'exportation.
	28 août 1862 . . . (Monit. n° 242.)	Travaux d'agrandissement de la maison pénitentiaire de St-Hubert . . .
	30 mai 1863. . . . (Monit. n° 155.)	Augmentation des articles 3 chap. 1 ^{er} , 8 et 11 chap. II, 19 chap. VI, 48 et 57 chap. X du Budget
Ministère des Affaires Étran- gères	10 mai 1862. . . . (Monit. n° 135.)	Budget primitif.
	Idem.	Encouragement de la navigation à vapeur entre la Belgique et les ports étrangers. Transfert à l'article 53 du Budget, des fonds restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, pour le même objet.
	17 mars 1862. . . . (Monit. n° 79.)	Budget primitif
	8 août 1862. . . . (Monit. n° 221.)	Dépenses à résulter du renouvellement d'une grande partie du mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial d'Anvers
	Idem.	Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Londres.
Ministère de l'Intérieur . .	26 décembre 1862. (Monit. n° 360-361.)	Pour compléter la part contributive de l'État dans les dépenses du service annuel ordinaire de l'enseignement primaire
	1 ^{er} juin 1863 (Monit. n° 155.)	Augmentation des articles 103, 116, 119 et 130 du Budget, et formation des articles 139 à 144 nouveaux
	1 ^{er} juin 1863. . . . (Monit. n° 135.)	Augmentation des articles 49, 69 ^{bis} et 79 du Budget
	Idem.	Augmentation des articles 52 et 53 du Budget
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET
"	922,022 79	922,022 79	"		"	922,022 79
"	19,661 57	19,661 57	"	"	"	19,661 57
"	941,684 36	941,684 36	"		"	941,684 36
40,422,010 19	"	40,422,010 19	"	"	"	40,422,010 19
4,201,390 25	"	4,201,390 25	"	"	"	4,201,390 25
13,280,117 "	"					
"	1,000,000 "	14,415,466 75	"	"	"	14,415,466 75
"	100,000 "					
"	35,340 75					
3,356,802 67	"	3,575,075 87	"	"	"	3,431,802 67
"	218,273 20	"	143,273 20	9 mars 1863. (Monit. n° 71.)	143,273 20	"
9,482,880 31	"					
"	14,585 60					
"	100,000 "					
"	345,163 08	10,236,025 46	"	"	"	10,236,025 46
"	154,522 20					
"	21,874 27					
"	117,000 "					
70,745,200 42	2,106,768 10	72,840,968 52	143,273 20		143,273 20	72,706,695 32

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère des Travaux publics	10 mai 1862 . . . (<i>Monit.</i> n° 153.)	Budget primitif.
	6 août 1862 . . . (<i>Monit.</i> n° 222.)	1° Redressement des parties de routes qui traversent les fortifications des villes de Nieupoort, de Mons, de Charleroy et de Namur fr. 310,000 .
		2° Construction de deux bâtiments pour le service de la douane, l'un au quai Van Metteren à Anvers, et l'autre à la grande barrière de Lommel 35,000 .
	1 ^{er} juin 1863 . . . (<i>Monit.</i> n° 156.)	1 ^{re} Dépenses se rapportant à des exercices clos (1861 et antérieurs) devant former un chap. X, art. 90 à 102 du Budget. 15,969 61
		2 ^e Pour couvrir les insuffisances que présentent les allocations portées au chap. II, art. 7, 18, 23, 30, 31, 38 et 42; chap. III, art. 49; chap. IV, art. 54, 62, 64, 66, 67, 72, 73 et 81; chap. IX, art. 89 du Budget 430,657 73
Ministère de la Guerre	12 mars 1862 . . . (<i>Monit.</i> n° 75.)	Budget primitif.
	8 mai 1861 . . . (<i>Monit.</i> n° 150-151.)	Portions rattachées au présent exercice du crédit de 14,461,170 francs, pour le matériel de l'artillerie, et de 1,100,000 francs pour le matériel du génie, savoir :
		Sur le crédit de 14,461,170 francs :
		Par arrêté royal du 21 juin 1862, <i>Moniteur</i> n° 180. fr. 700,000 .
		— — 21 octobre 1862, <i>Moniteur</i> n° 305 . . . 1,800,000 .
		— — 8 juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 162. 500,000 .
		— — 6 octobre 1863, <i>Moniteur</i> n° 279. 120,500 .
		Sur le crédit de 1,100,000 francs :
		Par arrêté royal du 4 mars 1863, <i>Moniteur</i> n° 70 2,251 40
	9 août 1862. . . (<i>Monit.</i> n° 224.)	Portion rattachée au présent exercice, par arrêté royal du 6 novembre 1862, <i>Moniteur</i> n° 313, du crédit de 358,910 francs, devant être réparti sur les exercices 1862 à 1865 et couvert par le produit de la vente de fusils hors d'usage.
Ministère des Finances	30 décembre 1861. (<i>Monit.</i> n° 1 de 1862.)	Budget primitif.
	4 août 1862 . . . (<i>Monit.</i> n° 221.)	Augmentation des articles 10, chap. I, 41, 42 et 43, chap. VIII du Budget .
Non-Valeurs et Remboursements	30 décembre 1861. (<i>Monit.</i> n° 1 de 1862.)	Budget primitif
	4 août 1862 . . . (<i>Monit.</i> n° 221.)	Augmentation des articles 14 et 15, chap. III du Budget

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
70,743,200 42	2,106,768 10	72,849,968 52	145,273 20		145,273 20	72,706,695 32
25,750,800 »	»					
»	345,000 »	26,551,436 34	»	»	»	26,551,436 34
»	448,627 34					
55,292,131 25	»					
		36,527,882 65	»	»	»	36,527,882 65
»	3,122,751 40					
»	113,000 »					
12,775,050 »	»	13,021,545 12	»	»	»	13,021,545 12
»	246,495 12					
2,606,200 »	»	2,686,340 84	»	»	»	2,686,340 84
»	80,140 84					
145,176,390 67	6,460,782 80	151,637,173 47	145,273 20		145,273 20	151,493,900 27

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1861,
		EN VERTU DE L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
	28 mars 1847 et 17 avril 1848 . . .	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section
	4 juin 1850 . . .	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Dammme, 2 ^{me} section.
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		A, de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
	20 décembre 1851.	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.
		Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État
Ministère des Travaux publics	7 juin 1855. . .	Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques
	12 mars 1856 . .	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.
	31 décembre 1850.	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	10 décembre 1857.	Chemin de fer. — Créances diverses
	5 mars 1858 . .	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre
	Idem.	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
	8 mars 1858 . .	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France
	1 ^{er} juillet 1858 . .	Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt
Ministère de la Justice	5 juin 1859 . .	Achèvement des travaux de l'église de Laeken
Ministère de l'Intérieur	31 mai 1859. . .	Construction et ameublement de maisons d'école
Ministère des Travaux publics	27 mai 1859. . .	Extension des lignes télégraphiques
		A REPORTER. . . . fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	d'après					au
primitif	DES LOIS SPÉCIALES					règlement définitif
	et par suite					DU BUDGET.
	de transferts.					
	275 06	275 00		"		275 06
"	8,557 75	8,557 75		"		8,557 75
"	30 08	30 08	"	"	"	30 08
"	908,804 73	908,804 73	"	"	"	908,804 73
"	87,077 09	87,077 09	"	"	"	87,077 09
"	19,388 59	19,388 59	"	"	"	19,388 59
"	8,647 59	8,647 59	"	"	"	8,647 59
"	119,883 "	119,883 "	"	"	"	119,883 "
"	6,910 36	6,910 36	"	"	"	6,910 36
"	22,372 64	22,372 64	"	"	"	22,372 64
"	16,113 28	16,113 28	"	"	"	16,113 28
"	2,700 55	2,700 55	"	"	"	2,700 55
"	529,134 52	529,134 52	"	"	"	529,134 52
"	3,429 84	3,429 84	"	"	"	3,429 84
"	11,483 56	11,483 56	"	"	"	11,483 56
"	274,981 35	274,981 35	"	"	"	274,981 35
"	242,876 53	242,876 53	"	"	"	242,876 53
"	7,836 04	7,836 04	"	"	"	7,836 04
"	2,330,503 46	2,330,503 46	"	"	"	2,330,503 46

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . fr.
Ministère de la Guerre . . .		§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense : Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 1,004,377 65 — — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 18,925,000 »
		§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst : Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 21,568 55 — — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 525,000 »
		§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges : Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 1,539,952 75 — — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 765,000 »
		§ 4. Élargissement de la 2 ^{me} section du canal de la Campine . Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 581,805 67 — — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 900,000 »
	Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862.	§ 5. Amélioration du port d'Ostende : Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 385,548 55 — — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 595,000 »
Ministère des Travaux publics		§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. § 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France : Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 505,001 25 — — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 600,000 »
		§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France : Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 897,106 70 — — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 550,000 »
		§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre : Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 1,498,800 » — — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 1,000,000 »
		§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage : Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 549,005 50 — — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 350,000 »
		§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroï et le canal de Liège à Maestricht . .
		A REPORTER. . . . fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	2,330,503 46	2,330,503 46	"	"	"	2,330,503 46
"	19,929,577 65	19,929,577 65	"	"	"	19,929,577 65
"	546,568 55	546,568 55	"	"	"	546,568 55
"	2,104,932 75	2,104,932 75	"	"	"	2,104,932 75
"	1,261,893 07	1,261,893 07	"	"	"	1,261,893 07
"	978,548 33	978,548 33	"	"	"	978,548 33
"	49,744 13	49,744 13	"	"	"	49,744 13
"	1,105,001 23	1,105,001 23	"	"	"	1,105,001 23
"	1,447,106 70	1,447,106 70	"	"	"	1,447,106 70
"	2,498,800 "	2,498,800 "	"	"	"	2,498,800 "
"	899,005 50	899,005 50	"	"	"	899,005 50
"	210,000 "	210,000 "	"	"	"	210,000 "
"	33,361,481 97	33,361,481 97	"	"	"	33,361,481 97

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère des Travaux publics (suite)		§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 85,405 50
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 500,000 »
		§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État
Ministère de la Justice.	Loi du 8 septembre 1850 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862 (suite).	§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 451,872 66
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 550,000 »
		§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice à Bruxelles :
Ministère de l'Intérieur		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . 1,192,525 42
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 800,000 »
		§ 16. Agrandissement du palais royal à Bruxelles :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . 674,442 50
Ministère des Travaux publics		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) . . . 1,100,000 »
		§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège . . .
		§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc. . .
		§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique . . .
Ministère des Travaux publics	17 février 1860. . .	Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État, à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires.
	2 juillet 1860 . . .	Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements, et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État.
	6 juillet 1860 . . .	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . .
	Idem.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut
Ministère de la Justice	Idem.	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège.
	Idem.	Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies
	18 juillet 1860 . .	Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État
	9 janvier 1861. . .	Continuation de la construction de l'église monumentale de Laeken
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	33,361,481 97	33,361,481 97	"	"	"	33,361,481 97
"	585,465 50	585,465 50	"	"	"	585,465 50
"	6,395,728 02	6,395,728 02	"	"	"	6,395,728 02
"	1,001,872 66	1,001,872 66	"	"	"	1,001,872 66
"	1,992,525 42	1,992,525 42	"	"	"	1,992,525 42
"	1,774,442 50	1,774,442 50	"	"	"	1,774,442 50
"	183,318 00	183,318 00	"	"	"	183,318 00
"	28,840 20	28,840 20	"	"	"	28,840 20
"	496,269 35	496,269 35	"	"	"	496,269 35
"	88 12	88 12	"	"	"	88 12
"	310 02	310 02	"	"	"	310 02
"	149,395 04	149,395 04	"	"	"	149,395 04
"	1,711 32	1,711 32	"	"	"	1,711 32
"	39,905 18	39,905 18	"	"	"	39,905 18
"	101,910 53	101,910 53	"	"	"	101,910 53
"	36,961 45	36,961 45	"	"	"	36,961 45
"	50,000 "	50,000 "	"	"	"	50,000 "
"	46,200,225 06	46,200,225 06	"	"	"	46,200,225 06

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

CRÉDITS OUVERTS.		
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère de l'Intérieur . . .	2 juin 1861. . . .	§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes § 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture § 3. Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle § 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller § 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie § 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie
Ministère des Travaux publics	2 juin 1861. . . .	§ 1. Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest § 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blaukenberghe § 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport § 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier § 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht § 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. § 7. Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage, dans la traverse de cette ville § 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs. § 9. Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique
Ministère de l'Intérieur . . .		
Ministère des Travaux publics	12 juin 1861. . . .	Dépenses arriérées relatives à l'établissement du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	46,200,225 00	46,200,225 00	"		"	46,200,225 00
"	133,635 20	133,635 20	"	"	"	133,635 20
"	25,000 "	25,000 "	"	"	"	25,000 "
"	10,162 27	10,162 27	"	"	"	10,162 27
"	40,000 "	40,000 "	"	"	"	40,000 "
"	30,200 "	30,200 "	"	"	"	30,200 "
"	250,000 "	250,000 "	"	"	"	250,000 "
"	1,098,000 "	1,098,000 "	"	"	"	1,098,000 "
"	1,400,400 "	1,400,400 "	"	"	"	1,400,400 "
"	200,000 "	200,000 "	"	"	"	200,000 "
"	1,507,365 42	1,507,365 42	"	"	"	1,507,365 42
"	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "
"	999,000 "	999,000 "	"	"	"	999,000 "
"	225,000 "	225,000 "	"	"	"	225,000 "
"	86,318 88	86,318 88	"	"	"	86,318 88
"	148,500 "	148,500 "	"	"	"	148,500 "
"	1,510 32	1,510 32	"	"	"	1,510 32
"	54,854,215 15	54,854,215 15	"		"	54,854,215 15

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES
		DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
Ministère des Travaux publics	10 mai 1862 . . .	Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires sur la Sambre
	6 août 1862. . . .	Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis Longdoz jusqu'au pont d'Amerœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai
	Id.	Extension des lignes et appareils télégraphiques
	27 août 1862 . . .	Créance relative à la construction du canal de Hasselt au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
	Id.	Créances arriérées se rapportant à la construction du chemin de fer de l'État et qui ont été reconnues fondées par jugement
		§ 1. Construction d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain, par Cortenberg.
		§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst, y compris la transformation du barrage de Deynze en écluse à sas
		§ 3. Élargissement de la 2 ^e section et achèvement de la 5 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
		§ 4. Amélioration du port de Nieupoort
		§ 5. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier.
Ministère de l'Intérieur	14 août 1862 . . .	§ 6. Complément des travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht.
		§ 7. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor
		§ 8. Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes.
		§ 9. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers
		§ 10. Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anvers
		Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée.
	8 août 1862. . . .	Amélioration et complément de l'armement de la garde civique
	14 août 1862 . . .	Complément de l'établissement du tir national et frais d'expériences de tir pour le choix d'un type d'arme de guerre.
	26 décembre 1862.	Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière
Ministère de la Guerre	9 août 1862 . . .	Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée belge, des avances qu'elle a faites depuis 1830 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	5,899,000 "	5,899,000 "	"	"	"	5,899,000 "
"	230,000 "	230,000 "	"	"	"	230,000 "
"	325,000 "	325,000 "	"	"	"	325,000 "
"	15,015 78	15,015 78	"	"	"	15,015 78
"	70,000 "	70,000 "	"	"	"	70,000 "
"	5,000,000 "	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
"	400,000 "	400,000 "	"	"	"	400,000 "
"	510,000 "	510,000 "	"	"	"	510,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "
"	600,000 "	600,000 "	"	"	"	600,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	5,000,000 "	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
"	2,800,000 "	2,800,000 "	"	"	"	2,800,000 "
"	160,040 "	160,040 "	"	"	"	160,040 "
"	99,779 51	99,779 51	"	"	"	99,779 51
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	180,766 15	180,766 15	"	"	"	180,766 15
"	21,987,599 44	21,987,599 44	"	"	"	21,987,599 44

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.													
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.													
		RÉCAPITULATION.													
			<table><tr><td></td><td>1858.</td><td>238,582 96</td></tr><tr><td></td><td>1859.</td><td>71,019 58</td></tr><tr><td></td><td>1860.</td><td>280,448 50</td></tr><tr><td></td><td>1861.</td><td>941,684 30</td></tr></table>		1858.	238,582 96		1859.	71,019 58		1860.	280,448 50		1861.	941,684 30
	1858.	238,582 96													
	1859.	71,019 58													
	1860.	280,448 50													
	1861.	941,684 30													
		<table><tr><td rowspan="2">Service ordinaire.</td><td rowspan="2">}</td><td>Crédits transférés des exercices</td></tr><tr><td></td></tr><tr><td rowspan="3">Services spéciaux.</td><td rowspan="3">}</td><td>— propres à l'exercice</td></tr><tr><td>— transférés de l'exercice 1861</td></tr><tr><td>— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</td></tr></table>	Service ordinaire.	}	Crédits transférés des exercices		Services spéciaux.	}	— propres à l'exercice	— transférés de l'exercice 1861	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice				
Service ordinaire.	}	Crédits transférés des exercices													
Services spéciaux.	}	— propres à l'exercice													
		— transférés de l'exercice 1861													
		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice													

règlement définitif du Budget de l'exercice 1862.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	1,531,735 46	1,531,735 46	"	"	"	1,531,735 46
145,170,590 67	0,460,782 80	151,037,173 47	145,273 20	"	145,273 20	151,493,900 27
"	54,854,215 15	54,854,215 15	"	"	"	54,854,215 15
"	21,987,500 44	21,987,500 44	"	"	"	21,987,500 44
145,170,590 67	84,834,332 85	230,010,723 52	145,273 20		145,273 20	229,867,450 32

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. A.	Contributions directes, douanes et accises.	75,495,990 »
— B.	IMPÔTS { Enregistrement et domaines.	50,520,000 »
— C.	Enregistrement et domaines.	4,480,000 »
— D.	PÉAGES { Travaux publics.	2,060,000 »
— E.	Marine.	110,000 »
— F.	Travaux publics.	29,550,000 »
— F ^{bis} .	Idem.	55,000 »
— G.	CAPITAUX ET REVENUS. { Enregistrement et domaines.	5,715,000 »
— H.	Trésor public.	4,837,500 »
— I.	Contributions directes.	171,000 »
— J.	REMBOURSEMENTS { Enregistrement et domaines.	550,000 »
— K.	Trésor public.	2,010,000 »
		154,214,400 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845.		400,000 »
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4½ p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, SAVOIR :		
Loi du 8 septembre 1859		2,016,650 54
Loi du 2 juin 1861		1,224,822 56
		3,641,472 70
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.		154,214,400 »
		157,855,962 70
RECETTE A L'EXERCICE 1862 :		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1861, sur l'exercice 1861, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 1,085,948 98 c ^{ts} à laquelle s'élevait primitivement ce transfert : a. de celle de fr. 905,815 69 c ^{ts} reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1865; b. de celle de fr. 50 98 c ^{ts} portée en recette au profit du Trésor en 1865 pour pareille somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851 pour la dérivation de la Meuse, et dont l'annulation sera proposée dans le projet de loi de compte.		180,102 51
2° De l'excédant de recette constaté à la clôture de l'exercice 1861, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. V).		28,669,462 44
		186,705,527 45

L'EXERCICE 1862.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DE BUDGET.
	En 1862.	En 1863.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURS.	
76,886,580 20	74,208,775 75	2,660,107 81	76,868,883 54	17,096 60	"	1,572,805 54	76,868,883 54
54,094,127 58	55,845,858 86	208,091 72	54,051,950 58	42,177 "	"	5,751,950 58	54,051,950 58
4,590,025 41	4,581,545 66	2,255 76	4,586,801 42	5,221 99	95,108 58	"	4,586,801 42
5,026,985 20	2,909,411 62	117,571 58	3,026,985 20	"	"	66,985 20	5,026,985 20
512,562 50	512,562 50	"	512,562 50	"	"	202,562 50	512,562 50
51,195,885 07	20,620,180 06	1,575,704 11	51,195,885 07	"	"	1,645,885 07	51,195,885 07
22,670 50	22,670 50	"	22,670 50	"	12,529 50	"	22,670 50
4,455,596 20	5,431,504 67	104,950 72	5,626,214 59	807,151 81	88,755 61	"	5,626,214 59
4,909,512 50	4,050,966 86	858,545 73	4,909,512 50	"	"	72,012 50	4,909,512 50
169,926 24	165,166 59	6,759 65	169,926 24	"	1,075 76	"	169,926 24
611,197 50	552,085 95	6,651 55	558,715 50	72,482 20	"	8,715 50	558,715 50
1,846,095 88½	1,015,544 06½	792,810 49	1,806,354 55½	50,741 55	205,045 44½	"	1,806,354 55½
161,896,960 67½	154,495,071 76½	6,421,417 92	160,914,489 68½	982,470 99	599,002 89½	7,099,002 58	160,914,489 68½
201,849 85	201,849 85	"	201,849 85	"	198,150 17	"	201,849 85
2,016,650 54	2,016,650 54	"	2,016,650 54	"	"	"	2,016,650 54
1,224,822 56	1,224,822 56	"	1,224,822 56	"	"	"	1,224,822 56
5,445,522 55	5,445,522 55	"	5,445,522 55	"	198,150 17	"	5,445,522 55
161,896,960 67½	154,495,071 76½	6,421,417 92	160,914,489 68½	982,470 99	599,002 89½	7,099,002 58	160,914,489 68½
165,540,285 20½	157,056,594 29½	6,421,417 92	164,557,812 21½	982,470 99	597,155 06½	7,099,002 58	164,557,812 21½
6,501,849 51½							
							180,102 31
							28,669,462 44
							193,207,576 96½

SUITE DU BUDGET DE

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1862.	En 1863.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.					
Exercice 1858.					
Ministère de la Justice.	54,517 58	14,845 06	"	14,855 46	14,855 46
— des Travaux publics	122,647 85	1,085 95	"	1,085 95	1,085 95
— de la Guerre	81,417 53	81,417 55	18,700 "	62,717 55	81,417 55
	238,582 06	97,544 54	18,700 "	78,634 04	97,554 04
Exercice 1859.					
Dette publique	16,964 05	16,964 05	16,964 05	"	16,964 05
Ministère de l'Intérieur	25,624 98	6,032 48	"	250 85	250 85
— des Travaux publics	28,430 57	14,529 48	"	14,529 48	14,529 48
	71,019 58	57,525 99	16,964 05	14,560 51	51,524 54
Exercice 1860.					
Ministère de la Justice.	121,526 47	121,526 47	"	121,526 47	121,526 47
— de l'Intérieur	28,172 11	8,548 88	"	8,548 88	8,548 88
— des Travaux publics	159,749 08	119,445 86	12,550 02	106,915 84	119,445 86
	280,448 56	249,521 21	12,550 02	256,991 10	249,521 21
Exercice 1861.					
Dette publique	87,000 "	86,406 54	"	86,406 54	86,406 54
Ministère de la Justice.	246,625 18	62,765 25	"	62,765 25	62,765 25
— des Affaires Étrangères	10,567 87	6,568 24	"	6,568 24	6,568 24
— de l'Intérieur	70,520 25	57,020 27	"	45,127 13	45,127 13
— des Travaux publics	507,311 40	400,107 88	25,377 25	573,559 57	508,056 82
— de la Guerre.	19,661 57	19,661 57	"	16,800 "	16,800 "
	941,684 36	652,556 53	25,377 25	589,024 51	614,401 76

L'EXERCICE 1862.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 36 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1862, et dont le transfert à l'ex. 1863 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1862.
9 60	"	19,074 52	"	"	19,074 52	"	"	14,845 06
"	"	121,563 90	"	"	121,563 90	"	"	1,083 95
"	"	"	"	"	"	"	"	81,417 53
9 60	"	141,238 42	"	"	141,238 42	"	"	97,344 54
"	"	"	"	"	"	"	"	16,964 03
5,801 65	"	19,592 50	"	"	4,742 75	14,840 75	"	6,052 48
"	"	14,101 09	"	"	2,000 "	12,101 09	"	14,520 48
5,801 65	"	33,693 59	"	"	6,742 75	26,950 84	"	37,525 99
"	"	"	"	"	"	"	"	121,526 47
"	"	19,625 25	"	"	19,625 25	"	"	8,548 88
"	"	11,504 12	"	"	7,827 50	3,476 82	"	119,445 86
"	"	30,927 35	"	"	27,450 55	3,476 82	"	249,521 21
"	"	595 66	"	"	595 66	"	"	86,406 54
"	"	185,850 95	"	"	245 58	185,614 37	"	62,763 25
"	"	4,199 63	"	"	4,199 63	"	"	6,368 24
15,902 14	"	15,490 98	"	"	5,506 75	9,984 23	"	57,029 27
1,171 06	"	107,205 61	"	"	9,744 49	97,450 12	"	400,107 88
2,861 57	"	"	"	"	"	"	"	19,061 57
17,954 77	"	509,347 83	"	"	18,290 11	291,057 72	"	652,556 55

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des crédanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1862.	En 1863.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice</i>					
Litt. A.	Dettes publiques.	40,422,010 19	40,208,824 55	32,351,580 37	7,895,371 78	40,246,961 15
	Liste civile.	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	"	2,751,322 75
	Dotation de l'héritier présomp- tif du Roi.	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	500,000 "
— A.	Dotations. { Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre. . . .	150,000 "	150,000 "	150,000 "	"	150,000 "
	Sénat.	40,000 "	39,500 "	34,500 "	5,000 "	39,500 "
	Chambre des Représentants.	601,047 50	581,584 50	456,272 93	125,311 57	581,584 50
	Cour des comptes.	159,020 "	158,250 92	153,522 80	4,728 12	158,250 92
— O.	Ministère de la Justice.	14,415,466 75	13,654,800 26	8,709,653 83	4,896,876 35	13,606,530 18
— P.	— des Affaires Étrangères.	3,431,802 67	3,280,101 24	1,836,371 92	1,443,260 51	3,279,641 43
— Q.	— de l'Intérieur.	10,256,025 46	10,092,283 18	5,628,286 84	3,856,614 95	9,464,901 79
— R.	— des Travaux publics.	26,551,456 54	25,692,880 87	17,845,124 92	7,824,486 54	25,669,611 26
— S.	— de la Guerre.	56,527,882 65	35,587,169 90	21,947,523 86	13,592,162 55	35,539,688 21
— T.	— des Finances.	15,021,545 12	12,766,011 05	3,478,609 04	9,286,983 49	12,765,592 55
— U.	Non- Valeurs et Remboursements.	2,686,340 84	2,791,954 80	468,855 75	2,520,964 86	2,789,818 59
		151,403,900 27	148,314,693 02	96,511,633 99	51,231,769 52	147,543,403 51

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Ministère des Travaux publics.

Loi du 20 décembre 1851.	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section. (Lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848.)	275 06	"	"	"	"
	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme, 2 ^{me} section. (Loi du 4 juin 1850.)	8,557 75	"	"	"	"
	Travaux à la Meuse ayant pour objet : a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège	30 98	"	"	"	"
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	968,804 75	76,801 91	62,639 56	14,162 35	76,801 91
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	87,077 09	87,077 09	87,077 09	"	87,077 09
	A REPORTER.	1,064,745 61	165,879 "	149,716 65	14,162 35	165,879 "

L'EXERCICE 1862.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1862, et dont le transfert à l'ex. 1863 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1862.
21,863 40	"	201,317 10	48,151 46	48,151 46	201,317 10	"	"	40,268,821 55
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,522 75
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
"	"	300 "	"	"	300 "	"	"	39,500 "
"	"	19,465 "	"	"	19,465 "	"	"	581,581 50
"	"	769 08	"	"	769 08	"	"	158,250 92
48,270 08	"	769,666 49	"	"	685,721 51	74,044 98	"	13,654,800 26
459 81	"	105,617 52	15,916 09	15,916 09	106,405 10	59,212 42	"	3,280,101 24
511,866 59	115,515 "	145,742 28	"	"	145,742 28	"	"	10,002,285 18
25,278 61	"	858,546 47	"	"	421,229 24	437,517 25	"	25,692,880 87
47,481 69	"	940,712 75	"	"	848,265 85	92,446 90	"	35,587,169 90
418 52	"	522,200 56	66,666 49	66,666 49	522,200 56	"	"	12,766,011 05
2,156 21	"	200,098 05	375,511 99	375,511 99	252,944 40	16,755 05	"	2,791,954 80
655,774 71	115,515 "	3,685,255 28	504,026 05	504,026 05	3,092,558 12	680,675 16	"	148,514,695 02

"	"	275 00	"	"	275 06	"	"	"
"	"	8,557 75	"	"	"	"	8,557 75	"
"	"	30 08	"	"	30 08	"	"	"
"	"	802,002 82	"	"	"	"	802,002 82	76,801 91
"	"	"	"	"	"	"	"	87,077 09
"	"	900,866 61	"	"	506 04	"	900,560 57	163,879 "

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1862.	En 1863	Total.
REPORT. fr.	1,064,745 61	165,879 .	149,716 65	14,162 35	165,879 .
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat.	19,588 59	16,225 31	16,225 31	"	16,225 31
Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'Etat.	8,647 59	"	"	"	"
Construction, le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855).	119,845 .	"	"	"	"
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée. (Loi du 12 mars 1856).	6,910 56	72 40	72 40	"	72 40
Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes. (Loi du 31 décembre 1856).	22,572 64	14,150 85	14,150 85	"	14,150 85
Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 19 décembre 1857).	16,115 28	1,206 80	1,206 80	"	1,206 80
Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre. (Loi du 5 mars 1858).	2,700 55	664 15	664 15	"	664 15
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende. (Loi du 5 mars 1858).	529,154 52	529,154 52	487,647 84	41,486 68	529,154 52
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858).	5,429 84	5,429 84	5,429 84	"	5,429 84
Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt. (Loi du 1 ^{er} juillet 1858).	11,485 56	"	"	"	"
Ministère de la Justice.					
Achèvement des travaux de l'église de Laeken. (Loi du 5 juin 1859.)	274,981 55	72,788 86	72,788 86	"	72,788 86
Ministère de l'Intérieur.					
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859.)	242,876 55	142,389 50	60,034 08	70,961 10	130,995 18
Ministère des Travaux publics.					
Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 27 mai 1859.)	7,856 04	7,856 04	7,856 04	"	7,856 04
A REPORTER. fr.	2,350,505 46	991,675 65	815,770 80	126,610 15	940,380 95

L'EXERCICE 1862.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services correspondants, constatés à la date du 31 décembre 1862, et dont le transfert à l'ex. 1863 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1862
"	"	900,866 61	"	"	300 04	"	900,566 57	145,879 "
"	"	3,165 28	"	"	"	"	3,165 28	16,225 51
"	"	8,647 59	"	"	"	"	8,647 59	"
"	"	119,883 "	"	"	119,883 "	"	"	"
"	"	6,837 96	"	"	"	"	6,837 96	72 40
"	"	8,221 79	"	"	"	"	8,221 79	- 14,150 85
"	"	14,906 48	"	"	"	"	14,906 48	1,206 80
"	"	2,056 42	"	"	"	"	2,056 42	664 15
"	"	"	"	"	"	"	"	529,154 52
"	"	"	"	"	"	"	"	5,429 84
"	"	11,485 56	"	"	"	"	11,485 56	"
"	"	202,192 49	"	"	"	"	202,192 49	72,788 86
51,204 72	"	60,586 63	"	"	"	"	60,586 63	182,289 90
"	"	"	"	"	"	"	"	7,856 04
51,204 72	"	1,558,827 81	"	"	120,189 04	"	1,218,638 77	991,675 65

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

Loi du 8 septembre 1859, et arrêtés royaux des 26 décembre 1861, n° 1, et 5 novembre 1862, n° 3.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1862.	En 1863.	Total.
REPORT. fr.	2,330,303 46	991,673 65	813,770 80	126,610 13	940,380 93
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.					
Ministère de la Guerre.					
§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense :					
Partie imputable sur l'emprunt. . . 1,004,377 65 (Art. 1 ^{er} de la loi.)	10,020,377 65	14,845,854 43	14,820,496 73	25,232 61	14,845,729 54
Idem sur les ressources ordinaires. 18,925,000 " (Art. 4.)					
Ministère des Travaux publics.					
§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst :					
Partie imputable sur l'emprunt. . . 21,568 55 (Art. 1 ^{er} de la loi.)	546,568 55	546,568 55	546,568 55	"	546,568 55
Idem sur les ressources ordinaires. 525,000 " (Art. 4.)					
§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt. . . 1,339,932 75 (Art. 1 ^{er} de la loi.)	2,104,932 75	40,841 21	1,200 "	59,641 21	40,841 21
Idem sur les ressources ordinaires. . 765,000 " (Art. 4.)					
§ 4. Élargissement de la 2 ^{me} section du canal de la Campine :					
Partie imputable sur l'emprunt. . . 361,893 67 (Art. 1 ^{er} de la loi.)	1,261,893 67	1,261,893 67	1,261,893 67	"	1,261,893 67
Idem sur les ressources ordinaires. 900,000 " (Art. 4.)					
§ 5. Amélioration du port d'Ostende :					
Partie imputable sur l'emprunt. . . 383,548 33 (Art. 1 ^{er} de la loi.)	978,348 33	568,805 59	454,226 09	134,579 50	568,805 59
Idem sur les ressources ordinaires. 595,000 " (Art. 4.)					
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. . . .	49,744 13	24,744 75	24,744 75	"	24,744 75
§ 7. Approfondissement de la Sambre, dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. . . 505,001 23 (Art. 1 ^{er} de la loi.)	1,105,001 23	343,126 01	316,752 48	26,366 75	343,119 21
Idem sur les ressources ordinaires. 600,000 " (Art. 4.)					
A REPORTER. fr.	28,506,569 77	18,021,509 84	18,219,653 05	350,430 18	18,570,083 23

Loi du 8 septembre 1839, et arrêtés royaux des 26 décembre 1861, n° 1, et 5 novembre 1862, n° 5.

L'EXERCICE 1862.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation	sur Ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1862, et dont le transfert à l'ex 1863 a eu lieu conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1862
51,294 72	"	1,538,827 81	"	"	120,189 04	"	1,218,058 77	991,675 65
125 09	"	5,085,525 22	"	"	"	"	5,085,525 22	14,843,854 43
"	"	"	"	"	"	"	"	546,568 55
"	"	2,064,091 54	"	"	"	"	2,064,091 54	40,841 21
"	"	"	"	"	"	"	"	1,261,893 67
"	"	409,742 74	"	"	"	"	409,742 74	568,805 59
"	"	24,999 40	"	"	"	"	24,999 40	24,744 75
0 80	"	761,875 22	"	"	"	"	761,875 22	343,126 01
51,420 01	"	9,085,050 93	"	"	120,189 04	"	9,504,870 89	18,621,509 84

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnances au profit des caissiers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1862	En 1863	Total.
REPORT		fr 28,306,569 77	18,621,509 84	18,219,653 03	550,450 18	18,570,085 23
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat</i>						
Ministère des Travaux publics suite						
Loi du 6 septembre 1859, et arrêtés royaux des 20 décembre 1861, n° 1, et 5 novembre 1862, n° 7 (suite)	§ 8 Amélioration du régime de la grande Meuse, de l'Yser et du canal de Plassechendule et de Nicuport, par Furues, à la frontière de France					
	Partie imputable sur l'emprunt (Art 1 ^{er} de la loi) 897,106 70	1,147,106 70	108,753 71	107,358 79	894 02	108,453 71
	Idem sur les ressources ordinaires (Art 4) 550,000					
	§ 9 Amélioration du régime des eaux de la Dendre					
	Partie imputable sur l'emprunt (Art 1 ^{er} de la loi) 1,498,800	2,498,800	3,810 75	3,068 06	712 67	3,810 75
	Idem sur les ressources ordinaires (Art 4) 1,000,000					
	§ 10 Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage					
	Partie imputable sur l'emprunt (Art 1 ^{er} de la loi) 540,005 50	809,005 50				
	Idem sur les ressources ordinaires (Art 4) 550,000					
	§ 11 Part de l'Etat dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liège à Maestricht	210,000				
	§ 12 Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés					
	Partie imputable sur l'emprunt (Art 1 ^{er} de la loi) 85,463 59	585,463 59	570,426 01	315,600 29	52,115 82	567,716 11
	Idem sur les ressources ordinaires (Art 4) 500,000					
	§ 15 Parachèvement des chemins de fer de l'Etat	6,595,728 92	5,788,288 35	3,559,545 68	219,538 60	3,778,884 28
	§ 14 Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics					
	Partie imputable sur l'emprunt (Art 1 ^{er} de la loi) 451,872 66	1,001,872 66	561,106 66	560,296 66	810	561,106 66
	Idem sur les ressources ordinaires (Art 4) 550,000					
A REPORTER		fr 41,344,547 14	23,253,890 50	22,565,722 53	624,552 19	23,190,054 72

L'EXERCICE 1862.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS À transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1862, et dont le transfert à l'ex. 1863 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1862.
51,426 61	"	9,685,059 93	"	"	120,180 04	"	9,564,870 89	18,621,509 84
300 "	"	1,538,352 99	"	"	"	"	1,538,352 99	108,753 71
"	"	2,404,080 27	"	"	"	"	2,404,080 27	5,810 73
"	"	899,005 50	"	"	"	"	899,005 50	"
"	"	210,000 "	"	"	"	"	210,000 "	"
2,709 90	"	215,037 58	"	"	"	"	215,037 58	370,426 61
9,404 07	"	2,607,440 57	"	"	"	"	2,607,440 57	5,788,238 35
"	"	640,766 "	"	"	"	"	640,766 "	361,106 66
63,840 58	"	18,000,651 84	"	"	120,180 04	"	17,070,462 80	23,255,895 50

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. — DROITS constitués et ordonnances au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1862.	En 1863.	Total.
REPORT. fr.	41,344,347 14	23,253,405 30	22,565,722 53	624,332 19	23,190,054 72
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Ministère de la Justice.					
§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. . . 1,192,525 42 (Art. 1 ^{er} de la loi.)	1,992,525 42	"	"	"	"
Idem sur les ressources ordinaires. 800,000 " (Art. 4.)					
Ministère de l'Intérieur.					
§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. . . 674,442 50 (Art. 1 ^{er} de la loi.)	1,774,442 50	191,578 65	191,495 65	155 "	191,578 65
Idem sur les ressources ordinaires. 1,100,000 " (Art. 4.)					
§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	183,318 00	102,348 27	102,348 27	"	102,348 27
§ 18. Travaux d'appropriation du Palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.	28,440 29	27,102 66	27,102 66	"	27,102 66
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique.	406,269 55	40,657 60	40,657 60	"	40,657 60
Ministère des Travaux publics.					
Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la 2 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires. (Loi du 17 février 1860).	88 12	"	"	"	"
Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenus à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État (Loi du 2 juillet 1860).	310 02	"	"	"	"
Loi du 8 juill. 1862. Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,595 04	118,586 24	118,496 24	90 "	118,586 24
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . .	1,711 32	87 50	87 50	"	87 50
A REPORTER. fr.	45,071,448 10	23,754,256 22	23,045,838 45	624,577 19	23,670,415 64

L'EXERCICE 1862.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1862, et dont le transfert à l'ex. 1863 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1862.
63,840 58	"	18,090,651 84	"	"	120,189 04	"	17,970,462 80	23,253,895 50
"	"	1,902,525 42	"	"	"	"	1,902,525 42	"
"	"	1,582,865 85	"	"	"	"	1,582,865 85	191,578 65
"	"	80,970 63	"	"	"	"	80,970 63	102,548 27
"	"	1,737 65	"	"	"	"	1,737 65	27,102 66
"	"	455,611 75	"	"	"	"	455,611 75	40,657 60
"	"	88 12	"	"	88 12	"	"	"
"	"	310 02	"	"	310 02	"	"	"
"	"	50,808 80	"	"	"	"	50,808 80	118,586 24
"	"	1,623 82	"	"	"	"	1,623 82	87 50
63,840 58	"	22,357,191 88	"	"	120,587 18	"	22,116,604 70	23,754,256 22

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1862.	En 1863.	Total.
REPORT. fr.	45,971,448 10	23,754,256 22	23,045,838 45	624,577 19	23,670,415 64
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège. (Loi du 6 juillet 1860.)	59,905 18	56,809 42	56,809 42	"	56,809 42
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860.)	101,010 33	93,601 58	93,601 58	"	93,601 58
Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État. (Loi du 18 juillet 1860.)	36,961 43	36,961 45	36,961 45	"	36,961 45
Ministère de la Justice.					
Continuation de la construction de l'église monumentale de Lacken. (Loi du 9 janvier 1861.)	50,000 "	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 2 juin 1861. § 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	155,635 20	40,337 "	40,337 "	"	40,337 "
§ 2. Acquisitions pour la galerie des peintres du Musée royal de peinture et de sculpture.	25,000 "	"	"	"	"
§ 3. Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle	10,102 27	5,029 30	5,029 30	"	5,029 30
§ 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller	40,000 "	"	"	"	"
§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	59,200 "	10,684 54	18,234 54	1,450 "	10,684 54
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	250,000 "	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 2 juin 1861. § 1. Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest	1,998,900 "	2,265 50	2,265 50	"	2,265 50
§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe	1,409,400 "	1,661 94	1,583 19	78 75	1,661 94
§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieupoort.	200,000 "	85,649 75	85,649 75	"	85,649 75
§ 4. Canalisation de la Neuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	1,507,305 42	306,665 31	200,960 20	6,696 11	306,665 31
§ 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht	1,400,000 "	598,590 81	598,590 81	"	598,590 81
A REPORTER. fr.	55,503,885 95	24,061,512 02	24,264,860 99	632,802 05	24,897,672 04

L'EXERCICE 1862.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1862, et dont le transfert à l'ex. 1863 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1862.
63,840 58	"	22,257,191 88	"	"	120,587 18	"	22,110,604 70	23,734,256 22
"	"	3,095 76	"	"	"	"	3,095 76	36,809 42
"	"	8,308 75	"	"	"	"	8,308 75	93,601 58
"	"	"	"	"	"	"	"	36,961 45
"	"	50,000 "	"	"	"	"	50,000 "	"
"	"	95,296 20	"	"	"	"	95,296 20	40,337 "
"	"	25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	"
"	"	5,132 97	"	"	"	"	5,132 97	3,029 30
"	"	40,000 "	"	"	"	"	40,000 "	"
"	"	19,515 66	"	"	"	"	19,515 66	19,684 34
"	"	250,000 "	"	"	"	"	250,000 "	"
"	"	1,996,634 50	"	"	"	"	1,996,634 50	2,265 50
"	"	1,497,738 06	"	"	"	"	1,497,738 06	1,661 94
"	"	114,350 25	"	"	"	"	114,350 25	85,649 75
"	"	1,200,700 11	"	"	"	"	1,200,700 11	306,665 31
"	"	801,409 10	"	"	"	"	801,409 10	598,590 81
63,840 58	"	28,432,575 55	"	"	120,587 18	"	28,311,786 15	24,961,512 62

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1862.	En 1863.	Total.
RENT. fr.	53,593,885 05	24,961,512 62	24,264,860 50	632,802 05	24,897,672 04
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 2 juin 1861 (suite). § 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	999,000 "	552 21	552 21	"	552 21
§ 7. Exécution par la ville de Liège des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage dans la traverse de cette ville	325,000 "	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs	86,518 88	80,036 84	70,840 18	2,316 66	73,156 84
§ 9. Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique.	148,500 "	148,500 "	59,228 "	47,055 "	80,261 "
Ministère des Travaux publics.					
Dépenses arriérées relatives à l'établissement du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht. (Loi du 12 juin 1861.)	1,510 32	1,510 32	1,510 32	"	1,510 32
	54,854,215 15	25,193,011 00	24,376,980 70	682,151 71	25,059,132 41
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.					
Ministère des Travaux publics.					
Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires sur la Sambre. (Loi du 10 mai 1862.)	3,890,000 "	1,887,615 90	1,729,666 17	157,947 73	1,887,615 90
Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Londez jusqu'au pont d'Amercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 6 août 1862.)	250,000 "	76,359 65	76,359 65	"	76,359 65
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 6 août 1862.)	325,000 "	29,146 92	22,841 12	6,505 80	29,146 92
Créance relative à la construction du canal de Hasselt au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 27 août 1862.)	13,013 78	13,015 78	13,013 78	"	13,013 78
Créances arriérées se rapportant à la construction du chemin de fer de l'État et qui ont été reconnues fondées par jugements. (Loi du 27 août 1862.)	70,000 "	69,354 65	69,354 65	"	69,354 65
AREPORTER. fr.	6,557,013 78	2,075,448 90	1,911,195 37	164,253 53	2,075,448 90

L'EXERCICE 1862.

l'époque de la clôture de l'exercice

PAYEMENTS résultant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur Ordonnances d'ouverture de crédits.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allo- cations pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1862, et dont le transfert à l'ex. 1863 a eu lieu conformém ^t à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1862.
63,840 58	"	28,432,373 33	"	"	120,587 18	"	28,511,786 15	24,961,512 02
"	"	998,407 79	"	"	"	"	998,467 79	532 21
"	"	225,000 "	"	"	"	"	225,000 "	"
7,800 "	"	5,362 04	"	"	"	"	5,362 04	80,956 84
62,230 "	"	"	"	"	"	"	"	148,500 "
"	"	"	"	"	"	"	"	1,510 32
135,870 58	"	29,661,205 16	"	"	120,587 18	"	29,540,615 08	25,193,011 99

"	"	4,011,388 10	"	"	"	"	4,011,386 10	1,887,615 90
"	"	153,660 35	"	"	"	"	153,660 35	76,539 65
"	"	205,853 08	"	"	"	"	205,853 08	29,146 92
"	"	"	"	"	"	"	"	13,013 78
"	"	665 35	"	"	"	"	665 35	60,334 65
"	"	4,461,564 88	"	"	"	"	4,461,564 88	2,075,448 00

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS consolidés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1862.	En 1863.	Total.
REPORT. fr.	6,537,013 78	2,075,448 90	1,011,193 57	164,253 53	2,075,448 90
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 1. Construction d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain, par Cortenberg.	3,000,000 "	367 50	567 50	"	367 50
§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst, y compris la transformation du barrage de Deynze en écluse à sas.	400,000 "	164,418 50	110,688 50	53,750 "	164,418 50
§ 3. Élargissement de la 2 ^e section et achèvement de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	510,000 "	78,598 54	78,165 24	433 10	78,598 54
§ 4. Amélioration du port de Nieupoort	300,000 "	"	"	"	"
§ 5. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	1,400,000 "	"	"	"	"
§ 6. Complément des travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht	600,000 "	"	"	"	"
§ 7. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	1,000,000 "	"	"	"	"
§ 8. Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes	500,000 "	"	"	"	"
§ 9. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers.	1,000,000 "	1,250 "	1,250 "	"	1,250 "
§ 10. Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anvers.	3,000,000 "	"	"	"	"
§ 11. Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée	2,800,000 "	"	"	"	"
Ministère de l'intérieur.					
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique (Loi du 8 août 1862.)	160,040 "	"	"	"	"
Complément de l'établissement du tir national et frais d'expériences de tir pour le choix d'un type d'arme de guerre. (Loi du 14 août 1862.)	99,779 51	57,198 15	50,724 67	6,473 46	57,198 15
Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière. (Loi du 26 décembre 1862.)	500,000 "	"	"	"	"
A REPORTER. fr.	21,806,833 29	2,377,281 17	2,152,391 08	224,890 00	2,377,281 17

Loi du 14 août 1862.

L'EXERCICE 1862.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1863, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloua- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1862, et dont le transfert à l'ex. 1863 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1862.	
"	"	4,461,564 88	"	"	"	"	4,461,564 88	2,075,448 90	
"	"	2,000,632 50	"	"	"	"	2,000,632 50	367 50	
"	"	235,581 70	"	"	"	"	235,581 70	164,418 30	
"	"	431,401 66	"	"	"	"	431,401 66	78,598 34	
"	"	500,000	"	"	"	"	500,000	"	
"	"	1,400,000	"	"	"	"	1,400,000	"	
"	"	600,000	"	"	"	"	600,000	"	
"	"	1,000,000	"	"	"	"	1,000,000	"	
"	"	500,000	"	"	"	"	500,000	"	
"	"	998,750	"	"	"	"	998,750	1,250	
"	"	3,000,000	"	"	"	"	3,000,000	"	
"	"	2,800,000	"	"	"	"	2,800,000	"	
"	"	160,040	"	"	"	"	160,040	"	
"	"	42,581 38	"	"	"	"	42,581 38	57,198 13	
"	"	500,000	"	"	"	"	500,000	"	
"	"	10,429,552 12	"	"	"	"	10,429,552 12	2,577,281 17	

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1862.	En 1863.	Total.
REPORT.fr.	21,806,833 29	2,377,281 17	2,152,391 08	224,890 09	2,377,281 17
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère de la Guerre.					
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée belge des avances qu'elle a faites, depuis 1830 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paye- ment de pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas, aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862.) . .	180,766 15	180,766 15	180,766 15	"	180,766 15
	21,087,599 44	2,558,047 32	2,333,157 23	224,890 09	2,558,047 32

RÉCAPITU

<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses arriérées de l'exercice 1858.	238,582 96	97,344 54	18,700 "	78,634 94	97,334 04
— " 1859.	71,010 58	37,325 99	16,964 03	14,360 31	31,524 54
— " 1860.	280,448 56	240,521 21	12,550 02	236,091 19	249,521 21
— " 1861.	941,684 36	632,356 53	25,377 25	589,024 51	614,401 76
— propres à l'exercice	151,403,900 27	148,314,693 02	96,311,635 90	51,231,760 32	147,545,405 51
<i>Services spéciaux:</i>					
— sur les crédits transférés de l'exercice 1861. .	54,854,215 15	25,193,011 99	24,376,980 70	682,151 71	25,059,132 41
— " alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	21,987,599 44	2,558,047 32	2,333,157 23	224,890 09	2,558,047 32
	220,867,450 32	177,082,280 60	123,005,343 22	53,058,022 07	176,153,365 20

L'EXERCICE 1862.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS transférés à l'exercice 1863, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services personnels, constatés à la date du 31 décembre 1862, et dont le transfert à l'ex. 1863 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1862.
"	"	19,420,552 12	"	"	"	"	19,420,552 12	2,377,281 17
"	"	"	"	"	"	"	"	180,766 15
"	"	10,420,552 12	"	"	"	"	19,420,552 12	2,558,047 32

LATION.

[illegible]

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862.

—

RECETTES.

—

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1862.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Foncier. . .	Principal	15,944,527 "	15,944,527 "		
	3 centimes additionnels ordinaires	478,335 "	478,335 65		
	2 centimes additionnels pour non-valeurs	318,890 "	318,890 54	18,886,291 09	18,246,015 51
	10 centimes additionnels extraordinaires	1,594,452 "	1,594,452 70		
	5 ^c additionnels supplémentaires sur le tout	550,086 "	550,086 10		
Personnel . . .	Principal	9,550,000 "	9,524,629 87		
	10 centimes additionnels extraordinaires	955,000 "	952,462 "	10,519,215 29	9,862,703 59
	Amendes	"	6,180 84		
	Frais d'expertise	"	35,942 58		
Patentes. . .	Principal	3,650,000 "	3,593,745 45		
	10 centimes additionnels extraordinaires	365,000 "	359,370 25	3,953,115 68	3,650,129 44
Droit de débit des boissons alcooliques		1,200,000 "	1,215,965 75	1,215,963 75	1,131,708 89
— des tabacs		200,000 "	206,760 50	206,760 50	194,875 64
Redevances sur les mines.	Principal	434,350 "	377,647 80		
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	43,400 "	48,566 10		
	3 centimes sur les redevances proportionnelles, pour frais de confection d'une carte	12,500 "	"	447,524 59	441,243 76
	5 centimes sur les sommes précédentes, pour frais de perception	24,450 "	21,510 69		
Douanes. . .	Café		600,099 55		600,099 55
	Eaux-de-vie étrangères		115,440 46		115,440 46
	Sucres raffinés	15,500,000 "	37,986 "		37,986 "
	Autres marchandises		13,140,824 98	14,761,128 24	13,140,824 98
	— de sortie	25,000 "	9,327 25		9,327 25
	— de transit	"	"		"
	— de tonnage	850,000 "	857,450 "		857,450 "
	Sel	5,100,000 "	5,526,522 03	5,409,237 10	5,523,359 41
	Eau de mer		82,715 07		82,715 07
	Vins étrangers	1,820,000 "	1,861,071 97	1,861,071 97	1,861,235 04
Accises. . .	Eaux-de-vie indigènes	5,800,000 "	6,888,105 23	6,888,105 23	6,787,555 18
	— étrangères	100,000 "	82,090 11	82,090 11	82,090 11
	Bières	8,680,000 "	8,273,647 70	8,286,031 79	8,273,612 55
	Vinaigres		12,584 09		12,584 09
	Sucres étrangers	3,840,000 "	1,815,440 64	3,817,167 64	1,473,974 81
	Sucre de betterave indigène		2,001,727 "		1,545,437 82
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000 "	14,432 14	14,432 14	14,432 14
A REPORTER fr.		75,050,090 "	76,540,036 02	76,540,036 02	75,753,577 09

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES A recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1865.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
640,278 48	18,886,291 09	18,886,291 99	"	"	"	"	"	1 99	
656,311 90	10,519,215 29	10,519,215 29	"	"	"	"	"	14,215 20	
293,986 24	3,953,115 68	3,953,115 68	"	"	"	"	61,884 52	"	
84,254 86	1,215,963 75	1,215,963 75	"	"	"	"	"	15,963 75	
11,884 86	206,760 50	206,760 50	"	"	"	"	"	6,760 50	
6,280 85	447,524 59	447,524 59	"	"	"	"	67,175 41	"	
"	600,099 55						"	394,350 99	
"	113,440 46						"		
"	57,086 "						"		
"	13,140,824 98	14,761,128 24	"	"	"	"	"		
"	9,327 25						15,672 75	"	
"	"						"	"	
"	857,450 "						"	7,450 "	
200 62	5,323,659 05	5,406,374 10	2,863 "	"	"	2,865 "	"	306,374 10	
"	82,715 07								
738 93	1,861,971 97	1,861,971 97	"	"	"	"	"	41,971 97	
100,570 05	6,888,105 23	6,888,105 23	"	"	"	"	"	1,088,105 23	
"	82,000 11	82,000 11	"	"	"	"	17,909 89	"	
35 15	8,275,647 70	8,286,031 70	"	"	"	"	593,968 21	"	
"	12,384 00								
328,632 17	1,800,606 98	5,802,533 98	14,835 66	"	"	14,835 66	37,666 02	"	
456,280 18	2,001,727 "								
"	14,432 14	14,432 14	"	"	"	"	567 86	"	
2,577,702 27	76,331,559 36	76,331,559 56	17,006 66	"	"	17,696 66	594,844 46	1,875,193 82	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1862.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		75,050,990	76,349,036 02	76,349,036 02	75,753,577 09
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		240,000	257,457 92	257,457 92	257,457 92
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État. . .		180,000	265,819 63	265,819 63	181,474 09
Recettes diverses.	Loyers de bâtiments		3,534 17		3,534 17
	Forcements en recette opérés par l'administra- tion, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.		874 55		874 55
	Contributions du territoire neutre de Moresnet.	25,000	1,046 82	16,266 63	1,046 82
	Part réservée au Trésor dans le produit des préemptions		2,076 45		2,076 45
	Au profit du fonds de non-valeurs		485 34		485 34
	De toute autre nature.		8,251 30		8,251 30
TOTAL. fr.		75,495,990	76,886,580 20	76,886,580 20	74,208,775 75

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

virements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à RECOURIR.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
2,577,762 27	76,531,339 36	76,531,339 36	17,696 66	"	"	17,696 66	594,814 40	1,875,193 82	
"	257,457 92	257,457 92	"	"	"	"	"	17,457 92	
82,345 54	265,819 03	265,819 03	"	"	"	"	"	83,819 03	
"	5,534 17								
"	874 55								
"	1,046 82	16,200 03	"	"	"	"	8,733 37	"	
"	2,076 45								
"	485 54								
"	8,281 30								
2,660,107 81	76,868,883 54	76,868,883 54	17,096 66	"	"	17,096 66	603,577 83	1,076,471 37	
							1,372,893 54		

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier	fr.	1,628,813 06	3,521,402 42	2,825,843 70
Personnel		1,485,407 42	2,797,989 04	1,252,672 10
Patentes		509,584 81	1,029,119 95	347,635 47
Droit de débit des boissons alcooliques		95,284 75	175,464 75	125,945 50
— des tabacs		26,208 50	30,212 50	19,482 50
Redevances sur les mines		"	"	"
Douanes	Droits d'entrée. {			
	Café	441,527 39	10,885 78	1,432 50
	Eaux-de-vie étrangères	18,132 50	49,585 40	9,156 20
	Sucres raffinés	115 45	27,769 97	180 50
	Autres marchandises	5,724,588 77	5,500,652 74	621,659 76
	— de sortie	5,404 40	3,897 42	61 16
	— de transit	"	"	"
	— de tonnage	765,769 60	14,519 80	57,294 40
	Sel	665,002 11	566,480 22	622,004 46
	Eau de mer	65,910 40	"	16,804 67
Accises	Vins étrangers	511,406 29	507,655 17	151,072 42
	Eaux-de-vie indigènes	1,055,201 96	1,646,551 68	446,645 20
	— étrangères	25,403 50	52,052 82	5,621 75
	Bières	849,638 76	2,408,456 74	928,188 07
	Vinaigres	6,064 82	"	4,187 20
	Sucres étrangers	1,157,454 37	514,766 95	"
	Sucres de betterave indigènes	246,605 45	564,550 05	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	729 50	568 76	"
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		48,561 78	146,724 19	11,513 76
Recettes diverses	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	261,591 95	"	"
	Loyers de bâtiments	"	"	700 "
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	124 16	125 86	12 95
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	"	"	"
	Part réservée au Trésor dans le produit des préemptions	"	1,440 70	"
	Au profit du fonds de non-valeurs	19 96	47 93	15 69
	De toute autre nature	5,069 80	1,105 65	575 92
TOTAUX fr.		15,571,579 22	17,411,402 47	7,424,489 75

TES, DOUANES ET ACCISES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,159,910 79	3,208,658 64	1,871,688 80	820,461 69	604,691 05	1,184,822 18	18,886,291 99	18,886,291 99
1,710,844 75	1,441,128 01	1,019,892 57	220,084 56	166,150 95	427,046 09	10,519,215 29	10,519,215 29
528,208 35	684,268 84	519,848 95	82,640 85	70,277 40	181,531 10	3,953,115 68	3,953,115 68
159,090 "	279,953 50	195,455 50	46,060 "	48,805 50	95,945 25	1,215,965 75	1,215,965 75
23,093 50	55,181 50	54,052 "	9,842 "	10,955 "	17,645 "	206,760 50	206,760 50
"	555,576 35	104,523 48	"	1,415 84	8,010 94	447,524 59	447,524 59
56,867 99	756 46	79,621 81	29,207 82	"	"	600,099 55	600,099 55
7,639 90	15,098 48	12,085 86	"	5,060 45	885 58	115,440 46	115,440 46
1,119 44	6,065 61	1,821 25	"	5 65	1 15	57,986 "	57,986 "
757,797 05	880,071 24	1,052,024 67	196,182 67	191,227 54	216,640 74	13,140,824 98	13,140,824 98
574 52	840 44	24 36	220 55	214 60	"	9,327 25	9,327 25
"	"	"	"	"	"	"	"
42,066 20	"	"	"	"	"	857,450 "	857,450 "
2,169,408 75	407,469 41	475,846 28	114,505 68	54,529 40	270,612 66	5,523,659 03	5,406,574 10
"	"	"	"	"	"	82,715 07	
195,821 97	508,266 27	245,555 86	8,327 37	50,156 94	45,751 63	1,861,971 97	1,861,971 97
971,754 28	762,218 59	691,954 66	1,205,654 25	59,212 48	68,952 55	6,888,105 25	6,888,105 25
10,525 00	1,545 65	8,072 14	517 26	557 59	18 55	82,090 11	82,090 11
1,287,123 55	1,722,560 28	526,783 92	249,522 38	111,702 65	589,871 55	8,275,647 70	8,286,051 79
2,151 98	"	"	"	"	"	12,584 09	
546,906 56	1,499 50	"	"	"	"	1,800,606 98	3,802,553 98
24,274 55	753,456 98	256,167 35	106,044 44	"	70,650 44	2,001,727 "	
5,087 09	10,246 99	"	"	"	"	14,452 14	14,452 14
10,501 55	5,975 73	27,622 75	1,856 07	5,546 24	1,156 07	257,457 92	257,457 92
"	2,227 68	"	"	"	"	265,819 63	265,819 63
400 "	650 "	456 67	827 50	220 "	520 "	5,554 17	
591 59	86 50	118 50	2 38	12 05	"	874 55	
"	"	1,046 82	"	"	"	1,046 82	16,266 63
550 07	285 68	"	"	"	"	2,076 45	
77 57	225 24	45 27	" 40	22 76	28 45	483 54	
456 76	169 29	853 59	"	12 14	252 08	8,251 30	
11,448,580 81	10,840,025 50	6,921,478 86	5,091,757 76	1,578,775 57	2,080,095 60	76,868,883 54	76,868,883 54

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1862.	1861.
Foncier	fr.	18,886,291 00	18,886,291 01
Personnel		10,519,215 29	10,582,447 71
Patentes		2,955,115 68	3,020,885 32
Droit de débit des boissons alcooliques		1,215,965 75	1,174,202 23
— des tabacs		206,760 50	199,751 75
Redevances sur les mines		447,524 50	499,525 90
Douanes	Droits d'entrée {		
	Café	600,099 55	600,762 06
	Eaux-de-vie étrangères	115,440 40	49,563 04
	Sucres raffinés	37,936 "	17,400 58
	Autres marchandises	13,140,824 98	13,105,205 29
	— de sortie	9,327 25	19,591 55
	— de transit	"	"
	— de tonnage	857,450 "	1,010,994 60
	Sel	5,525,659 05	5,228,840 01
	Eau de mer	82,715 07	73,245 10
Accises	Vins étrangers	1,861,971 97	1,888,615 22
	Eaux-de-vie indigènes	6,888,105 23	5,884,058 28
	— étrangères	82,090 11	148,566 54
	Bières	8,275,647 70	8,235,420 10
	Vinaigres	12,584 09	6,555 68
	Sucres étrangers	1,800,606 98	1,082,718 95
	Sucres de betterave indigènes	2,001,727 "	1,584,191 68
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	14,452 14	22,059 51
	Droits de marque des matières d'or et d'argent	257,457 92	247,192 54
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	265,819 63	216,420 16
Recettes diverses.	Loyers de bâtiments	3,554 17	3,635 03
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	874 55	1,151 67
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,046 82	1,056 57
	Part réservée au Trésor dans le produit des préemptions	2,076 45	50 "
	Au profit du fonds de non-valeurs	485 34	529 83
	De toute autre nature	8,251 50	8,183 53
TOTAUX fr.		76,868,885 54	75,460,663 56

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
» 08	»	
130,767 58	»	Augmentation de la population.
26,230 36	»	Développement du commerce et de l'industrie.
41,761 50	»	Id. id. id.
7,008 75	»	Id. id. id.
»	51,801 51	Diminution des produits de l'extraction.
»	60,662 51	Diminution des importations.
65,877 42	»	Transformation du droit d'accise en droit de douane, par le traité du 1 ^{er} mai 1861, conclu avec la France.
20,576 62	»	Augmentation des importations.
37,619 60	»	Id. de l'importation de quelques marchandises.
»	10,264 10	Suppression des droits de sortie sur les os et les étoupes de lin et de chanvre.
»	»	
»	153,544 60	Réduction des importations et des exportations des marchandises encombrantes.
94,819 02	»	
9,471 97	»	
»	26,641 25	
1,004,066 95	»	L'augmentation de la population, pour le sel, les bières et l'eau-de-vie. De plus, pour cette dernière rubrique, l'application complète en 1862 des droits augmentés par la loi du 18 juillet 1860, tandis qu'à cause de la durée des crédits, d'anciens droits ont encore été perçus en 1861.
»	60,476 25	L'accise sur les eaux-de-vie importées sous le régime du traité franco-belge du 1 ^{er} mai, a été convertie en droit d'entrée.
40,227 60	»	Les droits ont été diminués sur les vins par ledit traité, et le minimum de l'accise sur les sucres a été augmenté par la loi du 27 mai 1861.
6,030 41	»	
»	182,111 97	
417,535 32	»	
»	7,607 37	
10,265 58	»	
47,390 47	»	
»	100 86	
»	277 12	
10 25	»	
2,026 45	»	
»	46 49	
67 77	»	
1,067,753 70	550,535 81	
1,408,219 98		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1862.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Enregistre- ment. (30 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics fr.		13,008,881 85		13,608,881 85	
	— sous seing privé		585,590 57		585,590 57	
	— judiciaires	13,500,000 "	490,224 28	14,480,571 39	490,224 28	
	— d'huissiers		602,221 09		602,221 09	
	Lettres de noblesse		1,655 60		1,655,60	
	Permis de changer de nom de famille		"		"	
Greffe . . . (30 centim. addit.)	Mise au rôle	250,000 "	46,047 48	289,206 39	46,047 48	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		245,158 91		245,158 91	
Hypothèques. (26 centim. addit.)	Droits d'inscription	2,425,000 "	112,956 80	2,687,904 97	112,956 80	
	Droits de transcription d'actes de mutation		2,574,948 17		2,574,948 17	
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession	8,700,000 "	9,824,621 24	10,508,646 49	9,706,231 38	
	— de mutation par décès		484,025 25		484,005 10	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	1,550,000 "	1,988,737 10	1,988,737 10	1,986,237 45	
	— dus par les époux survivants	150,000 "	202,181 58	202,181 58	201,815 54	
Timbre . . . (sans additionn.)	Débite.	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	552 "	552 "	
			à l'étranger	10,864 "	10,864 "	
			Permis de port d'armes de classe	528,992 "	528,992 "	
	Visa . .	Timbres proportionnels.	Timbres proportionnels pour effets de commerce	597,594 45	597,594 45	
			Timbres adhésifs pour effets de com- merce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	78,203 40	78,203 40
				— à l'étranger	21,222 02	21,222 02
			Timbres de dimension	1,675,149 76	1,675,149 76	
	Extraor- dinaire.	Timbres fixes.	Timbres proportionnels	56,545 27	56,545 27	
			Timbres de dimension { autres que des journaux étrangers	16,555 57	16,555 57	
				des journaux étrangers	5,650,000 "	6,755 96
	Extraor- dinaire.	Timbres fixes.	Warrants	60 "	"	
			Feuilles de patente	132,026 45	13,270 50	
			Effets de commerce	493,412 25	493,412 25	
		Timbres proportionnels.	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	102,202 50	102,202 50	
			Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	
			Coupures	"	"	
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	257,604 40	249,492	
Affiches	159,222 69	159,222 69				
Annonces et avis	92,265 79	92,265 79				
A REPORTER fr.		30,025,000 "	33,770,034 23	33,770,034 23	33,521,828 18	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APOUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1865.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en assurance Indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			mis à la charge des recouvreurs.	à recouvrer sur les débiteurs.		
"	13,008,881 85							
"	383,500 57							
"	490,224 28							
"	602,221 00	14,486,571 30	"	"	"	"	"	1,186,571 30
"	1,055 60							
"	"							
"	46,047 48	289,206 50	"	"	"	"	"	32,206 50
"	243,158 01							
"	112,056 80	2,687,904 97	"	"	"	"	"	262,904 97
"	2,574,046 17							
70,362 82	9,785,504 20	10,269,610 45	30,027 04				"	1,589,810 45
20 15	484,025 25							
2,205 10	1,088,532 55	1,088,532 55	204 55	14,758 74	"	24,472 85	"	438,532 55
508 04	202,181 58	202,181 58	"				"	52,181 58
"	332 "							
"	10,804 "							
"	328,002 "							
"	307,504 45							
"	78,303 40							
"	21,222 02							
"	1,673,140 76							
"	36,545 27							
"	16,333 37							
"	6,753 98	3,805,701 56	1,084 95	564 05	"	720 90	"	153,701 56
"	"							
118,463 "	131,733 50							
"	403,412 25							
"	102,202 50							
"	"							
"	"							
7,330 40	256,872 40							
"	159,222 09							
"	92,205 70							
207,880 51	33,720,717 69	33,720,717 69	40,316 54	15,122 79	"	25,193 75	"	3,704,717 69

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1862.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	50,025,000	53,770,034 23	53,770,034 23	53,521,828 18
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire.	5,000	5,500	6,500	5,500
— de grande naturalisation.		1,000		1,000
Amendes en matière d'impôts. { Enregistrement.	150,000	51,412 59	157,965 80	51,412 59
{ Greffe.		6		6
{ Hypothèques.		7,470 05		7,470 05
{ Successions.		87,655 75		85,593 06
Timbre.		11,419 65		11,419 65
Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor. { en totalité .	140,000	139,927 56	159,629 55	139,927 56
Amendes de consignation définitivement attribuées à l'Etat. { en partie. .		12,958 79		12,958 79
		6,765 40		6,765 40
TOTAUX fr.	50,320,000	54,094,127 58	54,094,127 58	53,845,858 86

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1863.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice-suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
207,889 51	33,720,717 69	33,729,717 69	40,516 54	15,192 79	"	25,193 75	"	3,704,717 69	
"	5,500 "	6,500 "	"	"	"	"	"	1,500 "	"
"	1,000 "								
"	51,412 39								
"	6 "								
"	7,470 05	150,103 34	1,860 46	1,622 65	"	237 81	"	6,103 34	
202 21	85,795 27								
"	11,419 65								
"	150,027 36								
"	12,938 79	150,620 55	"	"	"	"	"	10,620 55	
"	6,763 40								
208,091 72	34,051,950 58	34,051,950 58	42,177 "	16,745 44	"	25,431 56	"	3,751,950 58	
				42,177 "			3,751,950 58		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement. (30 centim. additionn.)	Actes civils publics	1,066,805 70	5,101,091 75	1,270,884 86	
	— sous seing privé	56,657 01	80,721 26	75,725 61	
	— judiciaires	74,607 88	111,836 05	34,676 24	
	— d'huissiers	66,693 26	175,488 76	54,468 90	
	Lettres de noblesse	"	1,655 60	"	
Greffe (30 centim. additionn.)	Permis de changer de nom de famille	"	"	"	
	Mise au rôle	4,067 12	15,219 27	2,282 20	
Hypothèques (36 centim. additionn.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	25,317 28	60,075 65	14,575 98	
	Droits d'inscription	10,699 05	26,447 "	8,594 21	
Successions (30 centim. additionn.)	Droits de transcription d'actes de mutation	204,568 16	608,084 41	287,192 05	
	Droits de succession	990,654 57	2,510,509 10	1,387,715 64	
	— de mutation par décès	5,166 98	81,421 24	88,620 65	
	— — sur les successions en ligne directe	145,588 85	623,956 26	192,472 38	
Débite	— dus par les époux survivants	12,588 53	56,167 19	24,724 59	
	Timbres fixes. { Passe-ports { à l'intérieur	72 "	68 "	28 "	
		{ à l'étranger	1,520 "	5,064 "	448 "
	Permis de port d'armes de chasse	25,088 "	60,960 "	27,520 "	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	55,226 95	115,859 80	26,228 25	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	14,176 60	25,570 95	5,644 80	
		{ — à l'étranger	2,458 40	2,415 86	634 94
	Timbres de dimension	144,705 55	548,269 40	147,297 70	
	Visa	Timbres proportionnels	29,703 41	554 59	1,021 95
		Timbres de dimension. { Autres que des journaux étrangers	806 55	2,841 42	2,657 09
{ Des journaux étrangers			1,477 40	5,561 58	270 "
Extra-ordinaire.		Timbres fixes. { Warrants	"	"	"
	{ Feuilles de patente		14,301 "	20,336 45	15,252 50
	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	112,226 15	205,918 95	4,796 65	
		{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	102,202 50	"
		{ Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		{ Coupures	"	"	"
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	41,606 90	79,838 10	35,867 20	
		{ Affiches	14,500 35	66,047 01	15,881 71
		{ Annonces et avis	11,852 41	41,051 52	5,998 45
	A REPORTER. fr.		3,089,154 01	8,655,588 66	3,725,077 83

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
1,709,427 04	2,136,075 06	1,772,730 96	348,761 74	553,995 98	938,209 47	13,008,881 85	14,486,571 30
28,060 73	54,938 11	46,034 81	9,428 02	32,930 32	20,493 80	383,500 57	
57,127 96	83,605 28	60,848 42	10,577 86	22,854 84	34,019 75	400,224 28	
60,085 79	80,534 04	72,075 40	11,776 11	25,881 32	40,219 51	602,221 09	
"	"	"	"	"	"	1,053 60	
"	"	"	"	"	"	"	280,206 30
4,813 28	0,086 40	7,494 42	766 "	1,998 46	2,720 35	40,047 48	
26,802 42	30,021 72	38,717 68	5,969 61	9,780 75	12,090 82	243,158 01	
12,749 57	21,842 43	15,574 81	3,604 85	4,721 20	8,923 08	112,956 80	2,687,004 07
324,103 61	437,358 25	348,469 68	67,702 23	123,246 05	174,323 75	2,574,948 17	
1,679,454 82	1,636,029 62	802,561 71	275,330 69	137,963 90	358,676 "	9,785,594 20	10,260,619 45
23,435 16	212,508 17	8,713 75	6,215 18	22,778 56	35,075 50	484,025 23	
209,912 11	243,165 88	240,509 08	82,781 84	38,458 61	125,887 56	1,988,532 55	1,988,532 55
21,974 77	35,171 52	34,944 41	5,175 85	2,792 48	8,842 44	202,181 58	202,181 58
38 "	34 "	36 "	24 "	22 "	10 "	332 "	
1,120 "	792 "	1,440 "	80 "	200 "	200 "	10,864 "	
20,800 "	60,824 "	45,696 "	19,360 "	10,200 "	40,544 "	528,992 "	
47,467 25	79,850 95	57,923 60	4,998 26	10,073 15	23,980 25	397,504 45	
4,051 25	12,971 05	15,947 50	114 75	717 85	1,209 13	78,203 40	
1,703 02	5,510 93	7,920 52	42 68	23 08	514 70	21,222 02	
208,486 40	320,565 01	206,500 "	70,228 20	104,759 80	122,337 90	1,675,140 76	
258 70	566 71	2,935 51	10 30	1,110 05	404 05	56,545 27	
1,245 16	2,422 47	1,857 68	453 30	2,921 05	1,150 65	16,535 57	
404 80	83 77	774 44	34 78	82 55	64 57	6,753 96	3,805,701 36
"	"	"	"	"	"	"	
20,047 05	28,312 65	15,989 40	4,451 40	4,589 55	8,452 80	151,735 50	
44,526 20	35,895 25	70,390 10	278 45	10,268 20	11,112 50	493,412 23	
"	"	"	"	"	"	102,202 30	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
31,447 75	13,722 30	34,145 30	2,357 45	2,975 40	14,012 "	256,872 40	
16,656 99	18,804 55	13,275 82	2,965 04	1,755 19	8,356 13	150,222 69	
12,133 16	5,809 95	12,097 54	407 20	491 68	3,524 12	92,265 79	
4,664,312 40	5,584,588 45	5,036,204 14	933,895 78	1,136,581 04	2,024,335 29	33,729,717 69	33,729,717 69

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		3,089,134 01.	8,035,588 66	3,725,077 85
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	1,500 "	2,500 "	"
	Droits de grande naturalisation	"	1,000 "	"
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	3,434 70	7,019 19	5,657 82
	Grefle	"	"	"
	Hypothèques.	380 60	486 62	620 92
	Successions	5,254 14	15,274 77	16,950 51
	Timbre	1,063 37	3,600 62	449 89
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité 11,216 67	21,981 81	21,504 15
		en partie 857 40	2,750 63	884 24
	Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État.	10 "	4,520 "	152 50
TOTAUX. fr.		3,112,850 89	8,695,622 50	3,771,387 66

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
4,664,312 49	5,584,588 45	5,038,204 14	953,893 78	1,156,581 04	2,024,335 29	33,729,717 69	33,729,717 69
"	500 "	1,000 "	"	"	"	5,500 "	6,500 "
"	"	"	"	"	"	1,000 "	
5,535 09	10,458 05	4,909 07	5,040 80	3,505 98	6,051 60	51,412 30	156,105 54
"	"	"	6 "	"	"	6 "	
713 42	1,457 55	1,080 94	628 20	1,130 78	962 20	7,470 05	
10,897 32	15,751 69	8,714 61	4,668 07	5,479 66	4,804 70	85,795 27	
1,706 20	2,132 71	1,552 41	70 "	414 45	430 "	11,419 65	159,620 55
17,019 62	52,763 06	12,688 58	4,124 90	5,631 77	12,907 "	139,927 56	
643 27	5,636 34	1,888 03	690 48	722 96	864 54	12,938 79	
580 90	00 "	1,500 "	25 "	55 "	50 "	6,763 40	
4,701,208 51	5,651,397 65	3,969,527 48	947,149 32	1,151,521 64	2,051,285 33	34,051,950 58	34,051,950 58

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1862.	1861.		
Enregistrement (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics.	13,008,881 85	12,637,223 81		
	— sous seing privé.	383,590 57	374,148 28		
	— judiciaires.	400,224 28	475,237 27		
	— d'huissiers.	602,221 09	615,896 58		
	Lettres de noblesse.	1,655 60	2,756 "		
Greffe (50 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille.	"	275 60		
	Mise au rôle.	46,047 48	44,204 81		
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	243,158 91	246,932 40		
	Droits d'inscription.	112,956 80	108,745 73		
Successions (50 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation.	2,574,948 17	2,451,758 04		
	Droits de succession.	9,785,594 20	8,470,677 35		
	— de mutation par décès.	484,025 25	204,414 09		
	— de mutation sur les successions en ligne directe.	1,988,532 55	2,080,695 22		
	— dus par les époux survivants.	202,181 58	155,587 70		
Timbre (sans additionnels)	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur.	332 "	974 "	
		{ à l'étranger.	10,864 "	27,156 "	
	Timbres fixes.	Permis de port d'armes de chasse.	528,992 "	523,584 "	
		Timbres proportionnels pour effets de commerce.	597,594 45	591,728 85	
	Débite	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique.	78,203 40	87,112 20	
		{ — à l'étranger.	21,222 02	23,581 78	
	Timbre	Timbres de dimension.	1,675,140 76	1,651,515 15	
		Timbres proportionnels.	56,545 27	27,748 55	
	Visa	Timbres de dimension	autres que des journaux étrangers.	16,535 37	15,122 69
			des journaux étrangers.	6,755 96	6,850 49
	Extraordinaire	Timbres fixes.	Warrants.	"	"
Feuilles de patente.			151,733 50	128,962 45	
Timbres proportionnels.		Effets de commerce.	493,412 25	473,087 60	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	102,202 50	118,255 "	
Timbres de dimension.		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	
		Coupures.	"	"	
Timbres de dimension.		Papiers blancs pour actes, etc.	256,872 40	255,032 05	
		Affiches.	159,222 69	152,368 39	
	Annonces et avis.	92,263 79	70,300 55		
A REPORTER.		53,720,717 69	51,010,580 50		

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
371,058 04	*	Les mutations immobilières sont la principale source de l'augmentation des droits d'enregistrement. Ces mutations ont déterminé la progression des droits de transcription hypothécaire et des droits perçus par le débit des timbres de dimension. Les ventes de meubles sont moins importantes; c'est la cause de la diminution que l'on remarque dans le produit de l'enregistrement des actes d'huissiers.
9,442 29	"	
14,987 01	"	
"	13,675 49	
"	1,102 40	
"	275 60	La progression des droits mise au rôle (greffe) annonce un plus grand nombre de causes en instance.
1,752 67	"	L'ouverture de quelques successions importantes, et l'augmentation des valeurs immobilières, ainsi que le contrôle incessant des fonctionnaires de l'administration de l'enregistrement, amènent la majoration des droits de succession.
"	3,773 58	
4,213 07	"	
143,210 13	"	
1,314,916 87	"	
270,611 16	"	Le passe-port n'étant plus un document indispensable, on doit s'attendre à en voir diminuer l'usage.
"	92,162 67	
46,793 88	"	
"	642 "	
"	16,272 "	
5,408 "	"	Les délivrances de permis de port d'armes sont plus nombreuses.
5,865 60	"	En rapprochant les droits de timbre perçus sur les effets du commerce, par le débit et à l'occasion du visa, on ne constate qu'une légère augmentation.
"	8,908 80	
"	2,159 76	
21,854 61	"	
8,796 92	"	
1,212 68	"	La diminution qu'accuse le produit du timbre auquel sont soumis les bons de caisse, billets au porteur, etc., résulte de la mise à exécution de la loi du 10 septembre 1862, dont on pourra mieux apprécier l'influence l'année prochaine.
"	96 53	
"	"	
2,771 05	"	
20,324 65	"	
"	16,052 50	Les droits de timbre perçus sur les affiches, annonces et avis, progressent en raison d'une augmentation de publicité sans cesse croissante.
"	"	
"	"	
1,840 35	"	
6,854 30	"	
12,985 24	"	Les autres différences que l'on remarque sont trop minimes pour pouvoir être expliquées, ou se rapportent à des produits accidentels.
2,274,458 52	185,121 33	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1862.	1861.
	REPORT. fr.	55,720,717 09	51,010,380 50
Naturalisations.	{ Droits de naturalisation ordinaire	5,500 "	5,500 "
	{ Droits de grande naturalisation	1,000 "	"
Amendes en matière d'impôts.	{ Enregistrement.	51,412 59	47,514 96
	{ Greffe.	6 "	"
	{ Hypothèques	7,470 05	6,529 41
	{ Successions	85,795 27	84,729 50
	{ Timbre	11,419 05	14,635 81
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts } en totalité	159,027 56	126,515 02
	{ attribué au Trésor. } en partie	12,958 79	12,050 18
	{ Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État	6,765 40	5,885 "
TOTAUX fr.		54,051,950 58	51,011,740 27

MENT ET DOMAINES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,274,438 52	135,121 55	
2,000 "	"	
1,000 "	"	
3,997 45	"	
6 "	"	
940 02	"	
1,005 88	"	
"	3,236 10	
13,412 34	"	
908 01	"	
878 40	"	
2,298,567 80	158,357 40	
2,140,210 31		

TABLEAU LITT. C.

PÉAGES. — ENREGISTRÉ

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1862.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Escaut		83,964 87		83,964 87
	Meuse.		73,177 85		73,177 85
	Lys		95,687 40		95,498 67
	Dendre.		20,083 43		20,083 43
	Sambre canalisée.		583,070 90		583,070 90
	Canal de Charleroy.		973,719 89		973,719 89
	— de Mons à Condé.		235,109 63		235,109 63
	— de Commerceul à Antoing.		193,193 99		193,193 99
	— de la Campine.		111,896 41		111,896 41
	Petite Nèthe canalisée		7,520 79		7,520 79
	Canal de Gand à Ostende.	2,850,000	28,853 83	2,819,317 09	28,068 85
	— de Terneuzen.		20,921 78		20,921 78
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.		51,511 58		51,511 38
	— latéral à la Meuse		55,534 92		55,534 92
	Autres voies navigables		63,665 97		63,665 97
	Droits de péage consignés, revirés au profit du trésor		1,169 27		1,169 27
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		43,555 47		42,907 22
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.		37,734 15		37,734 15
	Vente de terrains provenant d'emprises		19,961 22		19,961 22
	Location de terrains provenant d'emprises		32,785 63		31,714 63
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		49,521 38		47,778 88
	Droits de pêche		33,774 91		33,169 76
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie		619,594 21		619,063 78
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		849,744 37		849,344 48
	Terrains provenant d'emprises. { Vente.	1,630,000	19,030 36	1,570,706 32	18,999 54
	{ Location.		536 68		536 68
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		81,800 70		81,604 72
TOTALS. fr.		4,480,000	4,390,023 41	4,390,023 41	4,384,545 66

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1865.	TOTAL			ARTICLES annuels et sommes portées en surdénée budgétaire.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
"	83,964 87								
"	75,177 85								
188 73	95,687 40								
"	20,085 45								
"	585,970 90								
"	975,719 89								
"	235,109 65								
"	195,193 99								
"	111,896 41								
"	7,520 79								
155 "	28,855 85	2,816,905 00	2,412 "	164 50	"	2,247 50	55,004 91	"	
"	20,921 78								
"	51,511 38								
"	55,554 92								
"	65,665 97								
"	1,169 27								
458 25	43,455 47								
"	57,754 15								
"	19,961 22								
446 50	32,161 13								
175 "	47,953 88								
485 15	55,654 91								
" 05	619,065 81								
129 54	849,474 02								
21 58	10,021 12	1,569,896 53	809 99	159 51	"	650 48	60,103 67	"	
"	556 68								
195 98	81,800 70								
2,255 76	4,586,801 42	4,586,801 42	3,221 99	324 01	"	2,807 98	93,198 58	"	
				3,221 99					

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut fr.	"	"	14,151 73
	Meuse.	"	"	"
	Lys.	"	"	42,395 80
	Dendre	"	"	"
	Sambre canalisée	"	"	"
	Canal de Charleroy.	"	334,016 89	"
	— de Mons à Condé	"	"	"
	— de Pommerœul à Antoing.	"	"	"
	— de la Campine	63,682 45	"	"
	Petite Nèthe canalisée.	7,520 70	"	"
	Canal de Gand à Ostende.	"	"	24,333 85
	— de Terneuzen	"	"	"
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	— latéral à la Meuse	"	"	"
	Autres voies navigables	6,233 76	3,568 62	57,485 01
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	207 10	"	172 47
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	1,747 50	7 "	657 50
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	37,734 15	"	"
<i>Routes appartenant à l'État.</i>	Vente de terrains provenant d'emprises.	644 00	"	2,674 "
	Location de terrains provenant d'emprises.	1,860 46	1,456 00	6,563 87
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	3,111 00	4,022 00	8,274 63
	Droits de pêche.	3,732 50	514 "	2,331 "
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	46,220 "	121,342 "	81,269 37
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	44,578 32	108,125 31	107,019 17
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	79 42	9,716 50	163 30
	Location	4 "	"	19 "
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	1,875 "	3,084 77	5,071 70
	TOTAUX. fr.	210,252 25	587,654 89	333,663 30

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
31,085 15	58,747 99	"	"	"	"	85,964 87	2,816,905 09
"	"	40,874 05	"	"	52,503 80	75,177 85	
53,091 60	"	"	"	"	"	95,687 40	
17,345 39	2,740 06	"	"	"	"	20,085 45	
"	319,082 45	"	"	"	206,888 45	585,970 90	
"	638,803 "	"	"	"	"	975,719 89	
"	253,109 65	"	"	"	"	253,109 65	
"	195,193 90	"	"	"	"	195,193 99	
"	"	"	48,215 96	"	"	111,896 41	
"	"	"	"	"	"	7,520 70	
4,520 "	"	"	"	"	"	28,835 85	
20,921 78	"	"	"	"	"	20,921 78	
"	"	"	51,511 58	"	"	51,511 58	
"	"	31,060 58	24,474 54	"	"	55,534 92	
9,624 28	"	"	6,733 40	"	"	65,665 97	
60 30	81 14	119 95	528 51	"	"	1,169 27	
13,501 78	407 "	20,249 75	1,581 53	"	5,305 65	45,455 47	
"	"	"	"	"	"	37,754 15	
4,253 22	596 "	11,414 95	4 64	"	575 51	19,961 22	
515 02	8,725 82	8,181 76	419 97	"	4,439 55	32,161 15	
10,186 35	16,545 77	372 50	5,586 85	"	55 "	47,955 88	
8,716 "	5,757 "	5,905 09	1,508 52	2,085 "	5,106 "	55,654 91	
66,225 "	111,062 70	51,720 "	25,290 "	40,179 74	75,755 "	619,063 81	1,560,896 55
48,798 "	205,757 85	161,856 67	46,145 49	50,424 13	77,909 10	849,474 02	
199 75	355 91	7,110 14	305 12	22 20	1,088 78	19,021 12	
"	10 "	250 "	12 55	47 52	214 01	536 68	
17,101 "	50,612 15	2,991 66	11,514 67	3,424 01	5,425 76	81,800 70	
306,142 62	1,803,148 42	342,066 86	225,650 31	96,182 40	475,060 37	4,586,801 42	4,586,801 42

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1862.	1861.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Escaut.	83,004 87	91,055 71
	Meuse	73,177 83	71,625 27
	Lys.	95,087 40	84,826 43
	Dendre.	20,085 45	19,280 56
	Sambre canalisée.	585,070 90	514,339 59
	Canal de Charleroy	973,719 89	896,426 63
	— de Mons à Condé.	235,109 03	261,446 82
	— de Pommerœul à Antoing.	193,193 99	210,499 11
	— de la Campine	111,896 41	95,823 60
	Petite Nèthe canalisée	7,520 70	7,560 63
	Canal de Gand à Ostende	28,855 85	29,070 27
	— de Terneuzen.	20,921 78	19,530 88
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	51,511 38	46,096 19
	— latéral de la Meuse	55,534 02	53,371 63
	Autres voies navigables.	63,665 97	65,797 72
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	1,169 27	1,054 98
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	43,455 47	48,239 96
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	37,734 15	34,756 30
	Vente de terrains provenant d'emprises.	19,961 22	24,369 12
Location de terrains provenant d'emprises.	32,161 13	29,067 08	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	47,953 88	135,709 96	
Droits de pêche	33,654 91	33,831 36	
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	619,063 81	628,755 78
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	849,474 02	851,579 26
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	19,021 12	19,423 10
	{ Location	536 68	535 "
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	81,800 70	93,591 72
TOTAUX. fr.		4,586,801 42	4,570,571 72

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	7,090 84	
1,552 56	"	
10,880 97	"	
804 80	"	
71,631 31	"	
77,293 26	"	
"	20,337 19	
"	17,305 12	
10,072 75	"	Ces différences n'ont pas eu d'autre cause que le plus ou moins d'activité de la navigation sur les différentes voies navigables. Elles prouvent qu'en somme il y a eu augmentation de trafic en 1862, puisque la comparaison des recettes en plus et en moins, donne un boni de fr. 133,154 96 c ^{ts} .
"	48 84	
"	1,116 42	
1,390 00	"	
5,415 10	"	
2,103 20	"	
"	2,131 75	
114 20	"	Différence insignifiante.
"	4,784 49	Cette différence provient en partie de la suppression de plusieurs passages d'eau qui ont été remplacés par des ponts.
2,077 85	"	Des causes qui échappent à l'appréciation de l'administration ont augmenté la circulation.
"	4,407 90	
3,094 05	"	Produits éventuels et nécessairement variables.
"	87,756 08	
"	176 45	Différence insignifiante.
"	9,691 97	
"	2,105 24	Ces différences, qui sont peu importantes à raison de l'élévation des produits dont il s'agit, ne peuvent être expliquées que par la diminution de la circulation sur certaines routes.
"	401 98	
3 68	"	Différences insignifiantes.
"	13,791 02	Produits éventuels.
193,374 99	177,145 20	
16,229 70		

TABLEAU LITT. D.

PÉAGES. — TRA

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	395,178 71	
		— — affranchies et chargées contre espèces.	2,520,000 " 128,023 55	2,050,814 57
		— de la vente des timbres-poste	2,127,612 31	
	Port des journaux et imprimés	Produit des journaux affranchis	258,168 45	
		— imprimés —	30,951 78	289,120 21
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842	65,000 "	52,324 79	52,324 79
	Droits sur les articles d'argent.	Droits	35,275 82	
		Périmés	1,447 81	34,728 65
TOTAUX. fr.		2,960,000 "	3,026,083 20	3,026,083 20

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	En 1863.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
277,607 13	117,571 58	395,178 71	2,650,814 57	"	"	130,814 57	
128,023 55	"	128,023 55					
2,127,612 51	"	2,127,612 51					
258,168 45	"	258,168 45	280,120 21	"	55,870 70	"	
30,951 78	"	30,951 78					
52,324 70	"	52,324 70	52,324 70	"	12,675 21	"	
53,275 82	"	53,275 82	54,723 03	"	"	4,723 03	
1,447 81	"	1,447 81					
2,000,411 62	117,571 58	3,026,983 20	3,026,983 20	"	68,535 "	135,538 20	
					66,985 20		

Comparaison des recouvrements, effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1862.	1861.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.		
	Produit des lettres taxées	395,178 71	435,526 65
	— — affranchies et chargées contre espèces . . .	128,023 55	110,762 45
	— de la vente des timbres-poste	2,127,612 51	1,961,126 59
	Port des journaux et imprimés.		
	Produit des journaux affranchis	258,168 45	284,081 55
	— des imprimés affranchis	50,051 78	64,832 81
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	52,324 70	52,501 25
	Articles d'argent		
	Droits	55,275 82	52,043 65
	Périmés	1,447 81	1,185 .
TOTAUX.		3,026,083 20	2,949,850 55

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS	EN MOINS	
°	40,547 92	L'augmentation de fr. 137,399 10 c ^{ts} qui s'est produite sur la taxe des lettres doit être considérée comme normale, bien qu'elle comprenne la vente d'un certain nombre de timbres-poste à un centime destinés à l'affranchissement des journaux et imprimés et dont il est impossible de déterminer exactement la valeur sans imposer une double comptabilité de timbres-poste
11,261 10	"	
166,485 92	"	
"	26,812 92	Ces diminutions doivent être attribuées à l'affranchissement des journaux et imprimés au moyen de timbres poste dont la valeur est confondue avec celle des timbres poste destinés à l'affranchissement des correspondances
"	55,881 05	
"	176 46	Sans observation
552 17	"	Idem
262 81	"	Idem
178,542 "	101,218 55	
77,125 67		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
•			
Produit du service des bateaux à vapeur entre Orléans et Douvres	110,000 »	»	312,562 30

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	En 1863.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
312,562 30	•	•	312,562 30	»	»	202,562 30	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1862.	1861.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	312,562 30	109,500 86

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
205,061 44		L'augmentation ou l'abaissement de ces produits provient d'éventualités qui ne sauraient être autrement expliquées. Toutefois, la différence en plus relativement considérable que présente la recette de 1862 sur celle de 1861, a pour cause d'abord l'établissement d'un service de jour et ensuite l'exposition universelle de Londres, qui a occasionné un plus grand mouvement de voyageurs.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer . . .	Voyageurs		11,679,182 15	
	Bagages		555,602 28	
	Équipages		14,498 45	
	Chevaux et bestiaux	29,000,000 "	392,546 97	30,588,840 21 (1)
	Marchandises		17,570,478 89	
	Produits extraordinaires		591,591 49	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer			4,880 "	
		29,000,000 "	30,588,840 21	30,588,840 21
Télégraphes		550,000 "	605,044 86	605,044 86
TOTAUX fr.		29,550,000 "	51,193,885 07	51,193,885 07

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	En 1863.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
20,095,873 79	1,402,066 42	"	30,588,840 21	"	"	1,588,840 21	(1) Y compris fr. 41,515 55 c ^{ts} versés par la société du chemin de fer Hainaut et Flandres, savoir : Voyageurs . . . fr. 3,578 69 Bagages 143 04 Chevaux 19 20 Marchandises . . 15,476 69 Produits extraordi- naires 22,997 93 TOTAL. . . fr. 41,515 55
20,095,873 79	1,402,066 42	"	30,588,840 21	"	"	1,588,840 21	
524,307 17	80,737 69	"	605,044 86	"	"	55,044 86	
20,620,180 96	1,573,704 11	"	31,193,885 07	"	"	1,043,885 07	

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1862.	1861.
Chemin de fer	Voyageurs	11,075,603 44	11,175,954 69
	Bagages	553,519 24	508,874 41
	Équipages	14,498 45	16,411 85
	Chevaux et bestiaux	392,527 77	394,652 55
	Marchandises	17,555,002 20	18,509,005 22
	Produits extraordinaires	569,295 56	497,210 52
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		4,880 "	17,425 "
		a) 50,547,524 66	50,019,514 04
Télégraphes		605,044 86	588,552 66
TOTAUX. fr.		31,152,569 52	31,508,046 70

a) Non compris fr. 41,515 55 c^t versés par la société du chemin de fer : Hainaut et Flandres.

— TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1862		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS	EN MOINS	
499,648 75	"	Ces augmentations sont dues en partie à l'accroissement normal des voyageurs et en partie aux déplacements provoqués par l'exposition universelle de Londres et par les trains de plaisir. Elles sont d'autant plus remarquables que l'exercice 1861 comprend une somme de fr 127,935 94 c ^t , provenant de la ligne de Mons à Marais exploitée pour compte de l'Etat durant la période du 1 ^{er} janvier 1857 au 31 juillet 1858
26,644 85	"	
"	1,013 40	Sans observation
"	2,104 78	Idem
"	(¹) 954,003 02	(¹) Cette diminution est attribuée jusqu'à concurrence de fr 849,117 96 c ^t , produit de la ligne de Mons à Marais du 1 ^{er} janvier 1857 au 31 juillet 1858, qui a été rattachée à l'exercice 1861. Le restant de la diminution doit être attribué à l'abaissement qu'ont subi les tarifs en 1862, ce qui le prouve, c'est que pendant que les recettes du chef des marchandises déclinaient, le mouvement de ces transports prenait de l'extension. Il importe aussi de ne pas perdre de vue que la caisse commerciale a été des plus intenses en 1862
(²) 72,085 24	"	
"	(²) 12,540 00	(²) Cette majoration provient de l'intervention de plus en plus active de l'administration en matière de douane et dont la rémunération est portée aux produits extraordinaires, ainsi que de l'usage, de plus en plus fréquent, qui font les sociétés de nos stations, de nos locomotives et voitures, et pour lesquels elles acquittent des redevances
598,376 82	970,586 20	(³) Il faut attribuer cette diminution à ce que les cartes ne sont plus valables pour circuler sur les chemins de fer. Elles donnent simplement accès aux stations
"	372,189 38	
(⁴) 16,512 20	"	(⁴) Cette augmentation coïncide avec l'abaissement du tarif télégraphique.
"	355,677 18	
355,677 18		

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
Postes Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		15,949 50	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	55,000 »	8,560 »	22,670 50
	— — au <i>Recueil des lois</i>		161 »	
TOTAUX. . . . fr.		55,000 »	22,670 50	22,670 50

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	En 1863.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
22,670 50	"	22,670 50	22,670 50	"	12,320 50	"	
22,670 50	"	22,670 50	22,670 50	"	12,320 50	"	
					12,320 50		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1862.	1861.
Postes. Services régis par l'État	Produits des abonnements au <i>Moniteur</i>	15,949 50	14,900 04
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	8,560 "	8,050 "
	— — au <i>Recueil des lois</i>	161 "	105 "
	TOTAUX.	22,670 50	23,055 04

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	950 54	Sans cause appréciable.
"	300 "	Idem.
56 "	"	Idem.
56 "	1,340 54	
1,284 54		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des restables de l'État.		En 1862.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Loi du 18 juillet 1846.		7 88		"
	Prix de vente de biens immeubles. — du 25 mars 1847.		1,220 67		1,220 67
	— du 8 juillet 1858.		12,542 11		12,542 11
	— du 26 mai 1859.		2,532 50		2,532 50
	Autres aliénations.		2,538 94		2,538 94
	Produits { des successions en désérence.		34,178 30		34,178 30
	{ nets des épaves		1,253 04		1,253 04
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		645 76		645 76
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		6,062 77		5,898 77
	provenant du Département des Finances		14,229 55		14,229 55
	— — de la Guerre		484,526 69		484,526 69
	— — de la Justice		16,265 59		15,959 71
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — — des Travaux publics. 1,100,000 "		41,889 49	1,465,054 81	41,857 59
	— — de l'Intérieur		880 25		880 25
	— — des Affaires Étrangères.		2,552 65		2,552 65
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		256,072 71		4,355 77
	{ de créances ordinaires		538,480 09		216,912 58
	Rachat et transfert de rentes		1,798 40		1,798 40
	Transactions en matière domaniale		1,500 73		1,500 73
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		6,081 52		6,081 52
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).		1,706 36		1,704 60
	Produit d'objets saisis et confisqués		4,102 55		4,102 55
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		1,694 12		1,694 12
	Séquestre de la famille d'Orange.		50,008 56		50,008 56
A REPORTER. fr.		1,100,000 "	1,465,054 81	1,465,054 81	888,320 04

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1863.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
7 88	7 88								
"	1,226 07								
"	12,342 11								
"	2,532 50								
"	2,538 04								
"	34,178 50								
"	1,255 04								
"	645 76								
1,064 "	0,062 77								
"	14,229 55								
"	484,326 60								
280 40	16,240 11								
52 10	41,880 49	807,714 "	565,340 81	"	"	565,340 81	202,286 "	"	
"	880 25								
"	2,532 05								
1,000 "	5,335 77								
6,977 02	223,890 50								
"	1,798 40								
"	1,300 73								
"	6,081 52								
1 76	1,706 36								
"	4,102 53								
"	1,694 12								
"	30,008 36								
9,393 06	807,714 "	807,714 "	565,340 81	"	"	565,340 81	202,286 "	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1862.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		1,100,000 »	1,463,054 81	1,463,054 81	888,520 94
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)		910,423 21		906,535 92
	— de chablis, bois de délit et d'élagages		123,538 48		112,170 56
	— d'objets saisis et confisqués		63 »		63 »
	— de glandée, panage, foin et herbages		9,344 20		9,264 20
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	1,100,000 »	2,396 50	1,071,805 16	2,328 50
	— du droit de chasse		4,737 78		4,360 71
	— du droit de pêche (baux et licences)		1,751 »		1,751 »
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais		11,525 26		11,525 26
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		6,280 52		6,220 52
	Indemnités pour carbonisation		1,745 21		1,745 21
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer		8,025 96		7,973 99
	— de bâtiments		2,114 34		2,114 34
	— de cafés-restaurants		50,912 98		50,912 98
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		12,376 61		12,256 61
	— de vidanges	100,000 »	1,108 63	82,451 60	1,108 63
	Argent non réclamé		730 57		416 53
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		1,306 11		1,306 11
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage		17,910 90		17,910 90
	— d'objets non réclamés		1,990 »		1,990 »
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		5,975 50		5,975 50
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves		67,700 95		58,157 99
	École vétérinaire. { Pensions des élèves		25,812 50		18,957 50
	— { — d'animaux malades		9,770 52		9,770 52
	— { Produit des ventes d'objets divers		593 10		393 10
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem		255,095 03		92,650 49
	— { Produit de la vente des chevaux réformés		1,200 »		1,200 »
	Haras. { — des saillies des étalons au dépôt central	340,000 »	400 »	386,911 11	400 »
	— { — d'objets divers		14 »		14 »
	Bénéfices de la fonderie de canons		120 »		120 »
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,270 »		15,198 »
— au <i>Bulletin du Musée de l'Industrie</i>			2,642 05		2,642 05
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>			30 »		30 »
Produit du <i>Moniteur</i>			3,000 »		3,000 »
Maison de correct. de St-Bernard. — Produit des vidanges			5,463 »		5,463 »
A REPORTER. fr.		2,640,000 »	3,004,222 68	3,004,222 68	2,254,007 84

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1863.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	mis à la charge des receveurs		à recourir sur les débiteurs				
9,393 06	897,714 "	807,714 "	565,340 81	"	"	565,340 81	202,286 "		
3,960 14	910,502 06								
1,214 87	113,585 25								
"	65 "								
80 "	9,344 20								
268 "	2,336 50								
577 07	4,757 78	1,061,730 76	10,074 40	91 75	"	9,979 65	38,269 24	"	
"	1,751 "								
"	11,525 26								
60 "	6,280 52								
"	1,743 21								
52 15	8,006 14								
"	2,111 34								
"	50,912 98								
"	12,256 61								
"	1,108 65	82,511 78	159 82	"	"	159 82	17,688 22		
514 04	750 57								
"	1,506 11								
"	17,910 90								
"	1,990 "								
"	5,975 50								
9,274 94	67,412 95								
6,625 "	25,502 50								
"	9,770 52								
"	395 10								
150,319 70	242,970 19								
"	1,200 "								
"	400 "								
"	14 "	374,248 27	12,662 84	558 "	"	12,124 84	"	34,248 27	
"	120 "								
72 "	15,270 "								
"	2,642 05								
"	50 "								
"	5,000 "								
"	5,463 "								
181,996 97	2,416,004 81	2,416,004 81	588,217 87	632 75	"	587,585 12	258,243 46	34,248 27	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1862.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	
REPORT. fr.	2,640,000 •	3,004,222 68	3,004,222 68	2,254,007 84
Produits des examens universitaires		102,119 90		102,119 90
— des examens et visa des diplômes		14,846 62		14,846 62
— des diplômes des artistes vétérinaires		•		•
— des brevets d'invention		98,950 •		98,910 •
— des jeux de Spa		458,475 98		450,000 •
— du quart des salaires sur transcriptions		34,397 41		34,597 51
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		•		•
— de la taxe perçue conformément à la convention littéraire faite avec l'Angleterre		52 50		52 50
<i>Produits divers et acci-</i> <i>dentels.</i> Restitutions volontaires	800,000 •	1,264 62	901,784 59	1,264 62
Indemnités pour remplacement		75,116 •		75,116 •
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant		2,857 14		2,857 14
— pour construction d'usines (forêts exceptées)		1,007 •		1,050 •
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		42 85		42 85
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		507 78		507 78
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		112,067 27		112,067 27
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		1,201 25		1,201 25
De toute autre nature		•		•
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		70,884 97		68,489 47
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		77,745 21		76,006 71
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		45,850 66		45,821 66
Fermages de pêche et de chasse		5,850 08		5,850 08
<i>Revenus des domaines.</i> Arrérages de rentes	275,000 •	1,081 56	527,589 15	1,696 55
Redevances pour concessions de prises d'eau		1,555 58		1,555 58
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		125,800 41		10,262 75
— — de créances ordinaires		174,610 77		95,761 58
Produits de la calamine		22,500 •		•
— des sablières et mines (forêts exceptées)		4,675 89		4,671 56
TOTAUX fr.	3,715,000 •	4,435,396 20	4,435,396 20	3,451,304 67

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1863.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en suréance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant. mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
181,996 97	2,416,004 81	2,416,004 81	588,217 87	632 75	°	587,585 12	258,243 46	54,248 97	
"	102,119 00								
"	14,846 62								
"	"								
"	98,910 "								
8,473 98	458,473 98								
" 10	54,507 41								
"	"								
"	52 50	901,744 59	40 "	40 "	"	"	"	101,744 59	
"	1,264 62								
"	73,116 "								
"	2,857 14								
47 "	1,097 "								
"	42 83								
"	507 78								
"	112,967 27								
"	1,291 25								
"	"								
2,385 50	70,874 97								
1,756 50	77,743 21								
0 "	43,850 66								
"	5,850 08								
277 41	1,073 74	308,495 19	218,893 94	900 91	"	217,993 03	"	33,495 19	
"	1,533 58								
11 11	10,273 86								
"	95,761 38								
"	"								
2 15	4,873 71								
104,959 72	3,626,244 59	3,626,244 59	807,151 81	1,573 66	°	805,578 15	258,243 46	160,487 85	
				807,151 81			88,755 61		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE -OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de biens immeubles.			
	Loi du 18 juillet 1840	"	7 88	"
	— du 25 mars 1847.	"	"	"
	— du 8 juillet 1858.	"	"	"
	— du 26 mai 1859.	"	"	"
	Autres aliénations.	99 80	133 14	"
	Produits			
	des successions en déshérence	18,621 19	12,320 04	80 "
	nets des épaves.	80 34	"	1,072 50
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés	"	595 90	"
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	"	6,962 77	"
	provenant du Département des Finances	"	13,118 80	"
	— — de la Guerre.	15,989 09	17,797 88	7,726 18
	— — de la Justice	506 54	12,121 19	378 68
	— — des Travaux publics.	400 85	8,697 51	6,877 33
	— — de l'Intérieur	"	"	192 75
	— — des Affaires Étrangères.	1,770 "	"	762 65
	Remboursement de capitaux			
	du fonds de l'industrie nationale	2,000 "	"	1,900 "
	de créances ordinaires	"	57,394 20	"
	Rachat et transfert de rentes	488 51	312 40	"
	Transactions en matière domaniale	"	"	"
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris	1 16	711 46	" 97
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).	"	"	"
	Produit d'objets saisis et confisqués	155 26	1,023 "	453 30
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis.	"	"	"
	Séquestre de la famille d'Orange	"	30,008 36	"
A REPORTER. fr.		40,121 74	161,205 43	19,444 36

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
"	"	"	"	"	"	7 88	
"	"	"	1,226 67	"	"	1,226 67	
"	"	12,342 11	"	"	"	12,342 11	
"	"	"	2,532 50	"	"	2,532 50	
960 "	"	"	455 90	"	910 10	2,558 94	
350 02	759 40	2,033 75	13 "	"	"	34,178 50	
"	"	91 20	"	"	"	1,253 04	
"	49 86	"	"	"	"	645 76	
"	"	"	"	"	"	0,062 77	
5 "	18 25	36 "	117 "	54 50	000 "	14,220 55	
7,806 70	10,585 45	415,585 78	4,058 75	19 15	3,850 71	484,526 69	
1,761 94	261 13	522 16	9 10	77 47	810 90	16,249 11	
1,215 85	8,837 50	750 "	1,091 80	5 35	13,115 50	41,889 49	897,714 "
526 30	"	"	161 20	"	"	880 25	
"	"	"	"	"	"	2,552 65	
"	1,455 77	"	"	"	"	5,555 77	
22,511 08	"	125,825 66	161 56	18,000 "	"	223,890 50	
"	343 21	"	180 80	"	473 48	1,798 40	
1,500 73	"	"	"	"	"	1,300 73	
1,274 18	2,544 87	155 51	11 12	211 75	1,390 70	6,081 52	
402 "	"	1,214 36	"	"	"	1,706 36	
236 80	977 15	200 "	728 50	62 05	257 67	4,102 55	
"	"	1,688 42	"	"	5 70	1,604 12	
"	"	"	"	"	"	50,008 56	
58,440 60	25,612 30	500,220 75	12,527 70	18,408 27	21,723 76	897,714 "	897,714 "

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		40,121 74	161,205 45	19,414 36	
Forêts . . .	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	"	554,515 17	"	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	110,189 "	1,145 "	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"	
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	2,518 50	34 "	
	— du droit de chasse	"	"	263 "	
	— — de pêche (baux et licences).	"	900 "	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	"	"	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	"	"	"	
	Indemnités pour carbonisation.	"	239 46	"	
Dépendances des chemins de fer	Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	1,615 35	404 "	610 30	
	— de bâtiments	75 "	1,355 34	140 "	
	— de cafés-restaurants	6,250 "	2,510 "	1,600 "	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	317 "	875 50	3,924 11	
	— de vidanges	699 "	41 "	56 "	
	Argent non réclamé	"	709 47	"	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	94 76	"	171 50	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	1,237 50	"	"	
	— d'objets non réclamés	"	1,557 05	"	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	110 "	1,089 "	15 "	
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	"	67,412 93	"	
	École vétérinaire. {	Pensions des élèves.	"	25,562 50	"
		— d'animaux malades.	"	9,770 52	"
		Produit des ventes d'objets divers	"	393 10	"
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	4,094 88	42,618 56	147,779 62	
	Haras . . . {	Produit de la vente des chevaux réformés	"	"	"
		— des saillies des étalons au dépôt central	"	"	"
		— d'objets divers.	"	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	120 "	"	"	
	Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 "	2,040 "	1,494 "	
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	2,642 03	"		
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	"	"		
Produit du <i>Moniteur</i>	"	3,000 "	"		
Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges.	5,463 "	"	"		
A REPORTER fr.		61,110 25	992,116 56	170,673 89	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
58,440 60	25,612 30	560,229 75	12,527 70	18,408 27	21,723 76	897,714 "	897,714 "
"	"	113,995 45	"	192,204 65	49,726 79	910,302 06	1,061,730 76
"	"	1,502 58	"	550 65	"	113,585 25	
"	"	"	"	63 "	"	63 "	
"	"	9,544 20	"	"	"	9,544 20	
"	"	24 "	"	120 "	100 "	2,596 50	
"	"	1,158 78	"	2,605 "	712 "	4,737 78	
"	"	"	"	851 "	"	1,751 "	
"	"	1,253 55	"	417 80	9,853 91	11,525 26	
"	"	"	"	5,819 70	400 82	6,280 52	
"	"	"	"	1,505 75	"	1,745 21	
2,410 72	1,204 12	1,261 57	161 "	"	189 28	8,006 14	82,511 78
166 "	100 "	200 "	"	"	100 "	2,114 54	
3,050 "	1,400 "	16,102 98	"	"	"	50,912 98	
1,441 50	4,918 50	161 "	10 "	"	600 "	12,256 61	
125 "	175 "	12 63	"	"	"	1,108 65	
"	"	21 10	"	"	"	730 57	
711 85	90 "	"	"	"	258 "	1,506 11	
560 "	2,141 "	1,410 "	"	"	12,555 40	17,010 90	
"	"	452 05	"	"	"	1,900 "	
159 50	2,283 "	1,385 "	56 "	"	"	5,975 50	
"	"	"	"	"	"	67,412 05	574,248 27
"	"	"	"	"	"	25,562 50	
"	"	"	"	"	"	9,770 52	
"	"	"	"	"	"	395 10	
8,773 95	8,953 70	15,554 28	2,678 40	151 20	12,365 60	242,970 19	
"	"	"	"	"	1,200 "	1,200 "	
"	"	"	"	"	400 "	400 "	
"	"	"	"	"	14 "	14 "	
"	"	"	"	"	"	120 "	
1,758 "	2,568 "	1,992 "	1,218 "	1,206 "	2,082 "	15,270 "	
"	"	"	"	"	"	2,642 05	574,248 27
50 "	"	"	"	"	"	30 "	
"	"	"	"	"	"	3,000 "	
"	"	"	"	"	"	5,463 "	
57,627 12	49,505 71	726,048 62	16,640 10	223,963 02	112,319 56	2,416,004 81	2,416,004 81

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		61,110 23	992,116 30	176,673 89
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produits des examens universitaires	"	61,006 30	"
	— — et visa des diplômes	1,388 65	2,007 73	1,762 89
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	"	"
	— des brevets d'invention	1,700 "	67,540 "	930 "
	— des jeux de Spa.	"	"	"
	— du quart des salaires sur transcriptions	2,626 40	6,646 23	3,854 16
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 3 de la conven- tion littéraire faite avec la France	"	"	"
	— de la taxe perçue conformément à la convention litté- raire faite avec l'Angleterre	"	52 50	"
	Restitutions volontaires	"	30 "	"
	Indemnités pour remplacement.	5,353 "	8,031 "	4,025 "
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	317 46	634 92	"
	— pour construction d'usines (forêts exceptées)	"	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	1 07	11 37	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	"	7 12	116 37
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	4,884 70	33,217 48	8,974 03
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	17 18	177 69	93 34
	De toute autre nature	"	"	"
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	3,147 50	36,696 29	17,526 10
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	37,109 21	2,194 94
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	938 "	156 "
		Fermages de pêche et de chasse	1,402 50	200 "
	Arrérages de rentes	167 85	154 45	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau.	"	1 "	"
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	369 57	1,414 29	240 "
	— — de créances ordinaires.	54 "	"	"
	Produits de la calamine	"	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"
TOTAUX. fr.		120,807 32	1,213,346 57	222,657 48

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
57,627 12	49,505 71	726,048 62	16,640 10	223,963 02	112,319 56	2,416,004 81	2,416,004 81
15,955 "	"	20,808 49	280 "	"	"	102,119 99	
812 12	4,008 95	1,295 07	632 "	992 70	1,688 55	14,846 62	
"	"	"	"	"	"	"	
2,540 "	10,770 "	15,850 "	160 "	210 "	1,210 "	98,910 "	
"	"	458,475 98	"	"	"	458,475 98	
5,544 05	5,198 68	4,007 70	1,680 42	2,447 73	2,331 95	54,597 41	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	52 50	
"	"	"	"	1,125 85	110 77	1,264 62	901,744 59
4,657 "	22,445 "	11,061 "	2,439 "	2,656 "	10,971 "	73,116 "	
517 46	"	952 38	317 46	"	317 46	2,857 14	
"	747 "	350 "	"	"	"	1,097 "	
"	28 "	1 89	"	"	"	42 85	
15 95	2 61	66 86	"	82 21	18 68	507 78	
6,960 71	24,820 61	17,106 86	2,823 20	5,800 55	8,364 13	112,967 27	
972 21	10 29	17 44	"	"	1 10	1,291 25	
"	"	"	"	"	"	"	
2,511 78	4,984 92	1,545 84	215 50	504 75	4,144 40	70,874 07	
4,058 70	23,044 97	1,450 51	1,310 50	"	1,194 46	77,743 21	
5,743 50	35,193 06	"	1,226 40	"	317 "	43,830 66	
707 50	1,117 "	"	"	"	"	5,830 08	
108 83	161 48	41 32	973 10	190 71	176 "	1,973 74	
"	1,502 58	"	"	"	50 "	1,553 58	308,495 19
"	"	8,250 "	"	"	"	10,273 86	
52 95	535 34	92,229 09	"	910 "	"	93,761 38	
"	"	"	"	"	"	"	
"	15 08	1,202 11	"	" 55	3,455 97	4,675 71	
106,511 95	184,089 26	1,364,797 25	28,695 48	238,688 07	146,651 01	3,626,244 39	3,626,244 59

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1862.	1861.
Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 30 juin 1840	"	2,126 14
	— du 18 juillet 1846	7 88	88,988 54
	— du 25 mars 1847	1,220 67	15,590 "
	— du 11 juin 1853	"	159 41
	— du 8 juillet 1858	12,342 11	12,771 85
	— du 9 juillet 1858	"	25 70
	— du 21 mai 1859	"	2,521 97
	— du 26 mai 1859	2,552 50	2,651 60
	Autres aliénations	2,558 94	21,785 80
	Produits { de successions en déshérence.	54,178 30	5,954 54
	{ nets des épaves.	1,253 04	1,106 52
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés.	645 76	188 "
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { provenant du Département des Finances	14,229 55	54,285 27
	{ — — de la Guerre	484,326 69	496,575 69
	{ — — de la Justice	16,240 11	14,963 44
	{ — — des Travaux publics.	41,889 40	21,586 59
	{ — — de l'Intérieur.	880 25	1,770 68
	{ — — des Affaires Étrangères.	2,552 65	505 "
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	5,335 77	5,332 50
	{ de créances ordinaires	223,890 50	223,059 52
	Rachat et transfert de rentes.	1,798 40	991 75
	Transactions en matière domaniale.	1,500 73	1,649 03
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	6,081 52	12,655 91
	Retournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).	1,706 36	150 "
Produits d'objets saisis et confisqués		4,102 53	2,468 89
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis.		1,694 12	2,357 19
Séquestre de la famille d'Orange		50,008 36	"
A REPORTER fr.		897,714 "	970,546 90

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	2,126 14	Ces différences en moins, qui s'élèvent à fr. 127,970 80 c., sont le résultat du payement successif des prix de vente.
"	88,980 46	
"	14,565 53	
"	159 41	
"	429 74	
"	23 70	
"	2,521 07	
"	119 10	
"	19,246 05	
28,225 76	"	Il n'y a pas d'autre explication à donner de ces différences en plus, que la nature essentiellement éventuelle des produits dont il s'agit.
146 52	"	
457 70	"	
2,730 07	"	
"	20,055 72	Il n'y a sur l'ensemble de ces produits éventuels qu'une différence en moins de fr. 6,943 66 c.
"	12,247 "	
1,285 67	"	
20,503 10	"	
"	899 43	Différences insignifiantes.
1,059 65	"	
3 27	"	
830 98	"	
806 67	"	La nature éventuelle de ces produits explique les variations qu'ils subissent, tantôt en plus, tantôt en moins.
"	348 30	
"	6,574 39	
1,556 36	"	
1,633 64	"	Produits insignifiants et accidentels.
"	663 07	
30,008 36	"	Cette recette a pour objet un reliquat de compte, constituant un produit exceptionnel.
80,925 81	168,758 71	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1862.	1861.
	REPORT. fr.	897,714 »	976,546 90
	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	910,502 06	1,015,035 81
	— de chablis, bois de délits et d'élagages	115,385 23	176,684 67
	— d'objets saisis et confisqués.	63 »	54 50
	— de glandée, panage, foin et herbages	9,544 20	8,954 70
Forêts	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	2,596 50	5,181 50
	— du droit de chasse.	4,757 78	4,722 09
	— — de pêche (baux et licences)	1,751 »	1,751 »
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	11,525 26	12,250 27
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	6,280 52	5,518 85
	Indemnités pour carbonisation	1,745 21	2,492 75
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	8,006 14	9,149 66
	— de bâtiments	2,114 54	877 25
	— de cafés-restaurants	30,012 08	32,251 05
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	12,256 61	11,460 15
Dépendances des chemins de fer.	— de vidanges	1,108 05	2,154 »
	Argent non réclamé	750 57	1,052 »
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	1,506 11	20,595 05
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	17,910 90	2,461 70
	— d'objets non réclamés	1,090 »	3,254 95
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,975 50	5,894 50
	École militaire. — Pensions des élèves	67,412 95	84,848 25
	École vétérinaire. { Pensions des élèves	25,562 50	27,350 »
	— { — d'animaux malades	9,770 52	7,500 66
	— { Produit des ventes d'objets divers.	595 10	696 55
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.	242,970 19	178,806 49
	Haras . . { Produit de la vente des chevaux réformés	1,200 »	1,905 »
Établissements et services régis par l'État.	— { — des saillies des étalons au dépôt central	400 »	575 »
	— { — d'objets divers	14 »	21 25
	Bénéfices de la fonderie de canons	120 »	25,999 68
	Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,270 »	15,234 »
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	2,642 05	»
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	50 »	»
	Produit du <i>Moniteur</i>	3,000 »	3,000 »
	Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges.	5,465 »	4,750 »
	A REPORTER. fr.	2,416,004 81	2,651,225 05

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1861.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
80,025 81	108,758 71	Ces diminutions proviennent principalement du ralentissement qui s'est fait remarquer dans les opérations métallurgiques.
"	103,553 75	
"	63,209 44	
8 70	"	
589 50	"	
"	585 "	Différences insignifiantes.
15 69	"	
"	"	
"	725 01	
701 69	"	
"	747 54	Pris dans leur ensemble, ces produits essentiellement variables ne donnent qu'une différence en moins de fr. 10,706 87 c ^t .
"	1,143 52	
1,237 09	"	
"	1,358 07	
706 48	"	
"	1,045 37	Il a été payé en 1861 des sommes qui étaient dues sur l'exercice 1860.
"	301 43	
"	25,286 92	
15,440 20	"	
"	1,244 93	
2,081 "	"	Différence insignifiante.
"	17,435 30	
"	1,787 50	
2,460 86	"	
"	303 45	
64,163 70	"	Produits accidentels.
"	705 "	
25 "	"	
"	7 25	
"	25,879 68	
36 "	"	Cette différence n'a pas d'autre cause que l'insignifiance des commandes en 1862.
2,642 03	"	
30 "	"	
"	"	
704 "	"	
180,726 75	415,947 87	Ce produit est celui de 1861-1862. Le produit de 1860-1861 a été recouvré à la fin de 1860.
		Résultat d'une nouvelle location.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES. EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1862.	1861.
	REPORT. fr.	2,416,004 81	2,651,225 95
Produits divers et accidentels.	Produits des examens universitaires.	102,119 90	103,597 50
	— — et visa des diplômes	14,846 62	13,443 05
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	"
	— des brevets d'invention.	98,910 "	92,617 46
	— des jeux de Spa	458,473 98	417,208 75
	— du quart des salaires sur transcriptions.	34,397 41	32,049 52
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 3 de la convention littéraire faite avec la France	"	"
	— de la taxe perçue conformément à la convention littéraire faite avec l'Angleterre	52 50	"
	Restitutions volontaires	1,264 62	768 23
	Indemnités pour remplacement	75,116 "	75,187 70
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	2,857 14	2,539 08
	— pour construction d'usines (forêts exceptées)	1,097 "	500 "
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	42 83	21 96
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	507 78	231 98
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	112,967 27	118,351 14
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,291 25	664 51
	De toute autre nature	"	"
Revenus des domaines	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	70,874 97	61,251 22
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	77,743 21	80,934 94
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	43,830 66	31,591 35
	{ Fermages de pêche et de chasse	3,850 08	4,598 22
	Arrérages de rentes.	1,973 74	2,059 29
	Redevances pour concessions de prises d'eau	1,533 58	1,707 82
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	10,273 86	14,257 99
	— — de créances ordinaires	93,761 38	90,554 18
	Produits de la calamine.	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	4 673 71	6,704 26
TOTAUX. fr.		3,626,244 50	3,802,066 37

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
180,726 75	415,047 87	
"	1,477 51	Différences insignifiantes qui ne présentent qu'une diminution de fr. 73 94 c.
1,403 57	"	
"	"	
6,293 54	"	Cette augmentation est due à la progression des taxes.
41,205 23	"	Les variations de ce produit aléatoire n'ont pas besoin d'explications.
2,548 09	"	Augmentation attribuable au plus grand nombre de formalités hypothécaires.
"	"	
52 50	"	Produits éventuels.
496 50	"	
"	2,071 79	
517 46	"	Idem.
597 "	"	
20 87	"	
75 80	"	Insignifiant.
"	5,383 87	Produits variables.
626 94	"	
"	"	
9,643 75	"	Cette différence doit être attribuée à l'augmentation de la valeur locative.
"	3,191 73	Cette diminution est le résultat du démantèlement de plusieurs places fortes.
12,259 51	"	Cette différence a eu pour cause des ventes d'arbres plus considérables que celles qui sont ordinairement provoquées par le Département de la Guerre.
"	768 14	Différences insignifiantes.
"	65 55	
"	174 24	
"	5,984 13	Les remboursements qui s'effectuent chaque année ont pour résultat de réduire successivement ce produit.
3,227 20	"	Il y aurait également diminution sur ce produit, sans cette circonstance que les annuités d'une créance sont réglées de manière que la somme payée pour intérêt s'accroît progressivement.
"	"	L'épuisement de certains gîtes a causé cette diminution.
"	2,030 55	
259,275 40	435,095 58	
175,821 98		

CAPITAUX ET REVENUS.

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	130,000 "	"	120,508 55
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	830,000 "	"	918,627 75
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 "	"	47,734 55
— des droits de chancellerie.	55,000 "	"	3,957 "
— — de pilotage.	650,000 "	"	730,440 66
— — de fanal.	110,000 "	"	127,277 43
— de la fabrication des monnaies de nickel	2,400,000 "	"	2,365,466 45
— — — de cuivre	100,000 "	"	"
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	232,500 "	"	223,087 95
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	500,000 "	"	505,503 27
TOTAUX.	4,837,500 "	"	4,909,512 50

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862	En 1863.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLES du Budget				
84,254 52	42,254 01	"	126,508 53	"	5,491 47	"	
918,627 75	"	"	918,627 75	"	"	88,627 75	
47,754 55	"	"	47,754 55	"	2,205 45	"	
2,991 50	965 50	"	3,957 "	"	51,015 "	"	
750,440 00	"	"	750,440 00	"	"	80,440 00	
127,277 43	"	"	127,277 43	"	"	17,277 43	
2,139,031 45	225,835 "	"	2,365,466 45	"	54,535 55	"	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	
"	225,987 05	"	225,987 05	"	8,512 05	"	
"	505,503 27	"	505,503 27	"	"	05,503 27	
4,050,966 86	858,545 75	"	4,909,512 59	"	170,345 52	251,858 11	
					73,012 59		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1862.	1861.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	126,508 55	127,429 65
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	918,627 75	878,205 81
— des actes des commissariats maritimes	47,754 55	56,759 41
— des droits de chancellerie	3,957 .	14,586 .
— — de pilotage	750,449 66	830,540 32
— — de fanal	127,277 43	144,804 77
— de la fabrication des monnaies de nickel	2,365,466 45	929,417 95
— — — de cuivre	.	127,254 59
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	223,987 95	185,750 .
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	565,503 27	461,567 26
TOTAUX. fr.	4,909,512 59	3,756,095 70

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	921 12	Produit variable.
40,421 94	"	Cette augmentation est le résultat de nouveaux placements de la caisse des dépôts et consignations.
"	9,024 86	-Produit variable.
"	10,620 "	Cette diminution est la conséquence de la suppression, en 1861, du droit de visa des passe-ports en faveur des sujets français.
"	100,000 00	Ces produits varient suivant le plus ou le moins de mouvement dans les ports.
"	17,527 34	
1,456,048 50	"	La fabrication de monnaies de nickel en 1862 est basée sur un crédit de 1,000,000 de francs, tandis qu'en 1861, il n'a été alloué qu'un crédit de 400,000 francs pour cette fabrication.
"	127,254 50	En 1862 il n'a pas été fabriqué de monnaies de cuivre sur le crédit de 75,000 francs alloué au Budget de cet exercice, pour cet objet.
58,257 95	"	L'État possède 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, de 280 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble 1,000,000 de thalers. L'augmentation du produit de 1862 provient de ce que le dividende de cette année a été de 6 p. 0/0, négocié au taux de 3.75 1/2 par thaler, tandis que pour 1861 on n'a obtenu que 5 p. 0/0 réalisés à 3.71 1/2 par thaler.
"	95,863 00	La diminution des bénéfices réalisés par la Banque en 1862, est due à cette seule cause que le taux moyen de l'escompte, qui avait été en 1861 de 4.03 p. 0/0, n'a plus été en 1862 que de 3.43 p. 0/0.
1,514,708 30	361,201 56	
1,153,416 83		

TABLEAU LIT. I.

REMBOURSEMENTS. — CON

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	1,000 »	551 75	551 75
Frais de perception des centimes provinciaux	145,000 »	64,480 32	149,300 65
— — communaux		84,820 33	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,000 »	20,203 84	20,203 84
TOTAUX. fr.	171,000 »	169,026 24	169,026 24

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	En 1863.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
331 75	"	331 75	331 75	"	668 25	"	
61,588 "	2,802 32	64,480 32	149,300 85	"	"	4,300 65	
80,953 "	3,867 35	84,820 35					
20,203 84	"	20,203 84	20,203 84	"	4,706 16	"	
163,166 50	6,750 65	169,926 24	169,926 24	"	5,574 41	4,300 65	
					1,073 76		

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . .	188 »	50 »	10 »
Frais de perception des centimes provinciaux	5,099 80	12,436 04	6,855 96
— — — — — communaux	7,644 95	21,458 42	10,701 45
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	1,824 87	4,204 92	3,450 36
TOTAUX. fr.	14,757 69	38,149 38	21,017 77

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
55 "	8 "	8 "	10 "	"	4 75	331 75	331 75
8,159 02	15,088 40	9,862 71	2,052 "	5,147 99	2,878 31	64,480 32	149,500 65
11,100 77	10,389 79	12,315 45	2,805 38	3,776 88	4,567 26	84,820 33	
5,158 89	1,969 33	3,323 75	86 53	77 47	197 72	20,293 84	20,293 84
24,531 68	26,555 52	25,509 91	4,953 91	7,002 34	7,648 04	169,926 24	169,926 24

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1862.	1861.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	331 75	393 25
Frais de perception des centimes provinciaux	64,480 32	63,331 24
— — communaux	84,820 33	83,045 56
Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	20,293 84	19,908 43
TOTAUX. fr.	169,926 24	166,678 48

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	01 50	
1,149 08	"	
1,774 77	"	
385 41	"	
3,300 26	61 50	
3,247 76		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1862.	
				PAR NATURE de perceptions.	PAR ARTICLE du Budget.		
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débet des comptables.	Forcements en recette	30,000 "	22,162 61	52,248 91	794 71	
		Recouvrements divers		464 51		464 51	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes			253 12		253 12	
	Actes de chargement de divers chefs.			54 "		54 "	
Déficit des comptables.	—	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	500,000 "	8,517 "	578,048 59	"	
		divers		1,057 67		" 51	
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	500,000 "	517 26	578,048 59	517 26	
		Frais de surveil- lance de bois appartenant		aux communes et aux hospices.		103,167 16	188,846 91
				aux acquéreurs de bois domai- niaux		110 77	110 77
		Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		18 06		18 06	
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		13,060 06		13,060 06	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		24 04		24 04	
		Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		13 50		13 50	
		Ministère de la Justice.		Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle		152,160 80	152,160 80
				— en matière de simple police.		115,435 27	115,435 27
				— militaire		1,025 53	1,025 53
	Ministère de l'Intérieur.	Frais d'entretien de mendiants		"		"	
		Frais de justice en matière de garde civique		4,006 62		4,006 62	
		Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa		5,000 "		5,000 "	
	Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine.		Annuités des propriétaires rive- rains		"	"
				Rachat des annuités.		"	"
		Frais de surveillance de travaux publics concédés.		70,875 04		55,804 "	
		— d'entretien de routes concédées		52,759 42		52,759 42	
	Construction de route. — Expropriation de ter- rain. — Remboursement d'une consignation.			807 26		807 26	
TOTAUX. fr.			530,000 "	611,197 50	611,197 50	532,083 95	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1863.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1863.	TOTAL PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
"	794 71								
"	464 51								
"	233 12	1,526 65	30,722 26	"	"	30,722 26	28,473 35	"	
"	34 "								
"	"								
"	" 31								
"	517 26								
3,131 35	101,978 26								
"	110 77								
"	18 06								
"	13,900 06								
"	24 04								
"	13 50								
"	132,160 80								
"	115,435 27	537,118 65	41,750 94	9,055 55	"	32,704 50	"	37,188 65	
"	1,023 33								
"	"								
"	4,006 62								
"	5,000 "								
"	"								
"	"								
3,500 "	30,304 "								
"	32,730 42								
"	897 26								
6,631 35	538,715 30	538,715 30	72,482 20	9,055 55	"	63,420 65	28,473 35	37,188 65	
				72,482 20					

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débet des comptables. { Forcements en recette	86 05	8 38	1 30
	{ Recouvrements divers	"	457 26	" 11
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	"	2 89	"
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	"	"
	— divers	"	"	"
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	7 15	442 91	19 66
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	2,481 50	4,661 07	1,824 09
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
	Ministère des Finances. Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	1,158 45	2,514 07	675 54
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	9,952 34	23,980 28	15,552 55
	Ministère de la Justice. — en matière de simple police	9,799 67	25,013 32	7,904 98
	— militaire	123 84	217 09	223 92
	Frais d'entretien de mendiants	"	"	"
	Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique	757 20	1,379 64	83 95
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	"	"	"
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"	"
	Ministère des Travaux publics. Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 "	12,150 "	1,012 "
	— d'entretien de routes concédées	"	"	"
	Construction de route — Expropriation de terrain. — Remboursement d'une consignation	"	"	"
TOTAUX. fr.		24,446 18	70,806 91	25,277 88

GISTREMENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1882.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
175 40	25 94	54 54	• 83	0 20	435 97	794 71	1,526 65
5 24	• 12	•	•	3 78	•	404 51	
255 12	•	•	•	•	•	255 12	
• 01	12 41	3 80	•	13 25	1 04	34 •	
•	•	•	•	•	•	•	
•	• 31	•	•	•	•	• 31	
5 83	5 40	4 21	9 70	9 00	12 50	517 26	537,188 65
2,679 59	28,582 01	10,085 10	2,862 59	72,632 51	57,370 •	191,078 26	
•	•	•	•	110 77	•	110 77	
•	•	•	18 06	•	•	18 06	
765 03	2,334 18	4,080 50	370 00	1,021 05	1,034 28	13,960 06	
•	24 04	•	•	•	•	24 04	
•	•	•	•	13 50	•	13 50	
13,701 76	28,570 57	12,716 38	7,022 53	7,259 66	14,545 13	132,100 80	
6,782 45	27,014 45	20,507 46	4,009 01	3,201 42	10,501 61	115,435 27	
104 20	144 07	85 50	33 01	20 45	61 26	1,023 33	
•	•	•	•	•	•	•	
706 00	337 52	545 07	•	51 01	104 45	4,006 62	
•	•	5,000 •	•	•	•	5,000 •	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
7,550 •	9,092 •	7,220 •	•	•	1,300 •	39,304 •	
•	•	32,539 42	•	•	200 •	32,739 42	
897 26	•	•	•	•	•	897 26	
33,665 45	07,743 02	101,049 03	15,228 23	84,332 36	85,566 24	538,715 30	538,715 30

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1862.	1861.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débet des comptables. { Forcements en recette	794 71	1,618 34
	{ Recouvrements divers	464 51	6,020 59
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	233 12	12 50
	Actes de chargement de divers chefs	34 "	54 57
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	4,168 35
	— divers	" 51	8,448 51
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	517 26	1,172 94
	Frais de surveil- lance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	191,978 26	192,982 52
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	110 77	110 77
	Ministère des Finances. Remboursement et dégrèvement de contributions	18 06	2,377 71
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	15,960 06	12,900 15
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	24 04	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	15 50	15 20
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	152,160 80	125,607 52
	— — de simple police	115,435 27	107,235 62
	Ministère de la Justice. — militaire	1,023 33	1,974 92
	Frais d'entretien de mendiants	"	215 10
	Frais de justice en matière de garde civique	4,006 62	4,226 "
	Ministère de l'Intérieur. Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	5,000 "	5,000 "
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"
	{ Remboursement de frais de construction du colateur	"	1,485 "
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	59,504 *	56,988 95
	Ministère des Travaux publics. — d'entretien de routes concédées	32,759 42	40,581 05
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	"	81 71
	Construction de route. — Expropriation de terrain. — Remboursement d'une consignation	897 26	"
TOTAUX. fr.		558,715 50	553,275 60

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	823 63	
"	5,550 08	
220 62	"	Produits accidentels et essentiellement variables.
"	20 37	
"	4,168 33	
"	8,448 "	
"	655 68	Résultat de la diminution des poursuites.
"	1,004 26	Différence minime.
"	"	
"	2,350 65	Produit accidentel.
1,059 91	"	Résultat de l'augmentation des recettes.
24 04	"	
" 30	"	
6,353 28	"	
8,199 65	"	
"	951 50	Les infractions plus ou moins nombreuses augmentent ou diminuent les frais de justice répressive.
"	215 10	
"	219 38	
"	"	
"	"	
"	1,485 "	
2,315 07	"	
"	7,841 65	Produits accidentels.
"	81 71	
897 26	"	
19,270 13	33,850 43	
14,560 30		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,770,000 »	»	1,609,341 10
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,000 »	»	56,666 97
Recettes accidentelles.	100,000 »	»	58,515 60½
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	70,000 »	»	66,269 49
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	24,000 »	»	29,261 11
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	1,000 »	»	585 69
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1887	20,000 »	»	25,457 92
TOTAUX. fr.	2,010,000 »	»	1,846,095 88½

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	En 1863.	TOTAL			Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
859,465 30	749,875 71	"	1,609,341 10	"	160,658 90	"	
17,425 64	"	"	17,425 64	39,241 55	7,574 36	"	
58,515 60½	"	"	58,515 60½	"	41,484 30½	"	
58,126 40	28,143 09	"	66,269 49	"	3,730 51	"	
14,553 11	14,208 "	"	28,761 11	500 "	"	4,761 11	
"	583 69	"	583 69	"	416 31	"	
25,457 92	"	"	25,457 92	"	"	5,457 92	
1,013,544 06½	792,810 49	"	1,806,354 55½	39,741 33	215,864 47½	10,219 03	
					203,645 44½		

Détails des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.	
Excédant de fonds mis à la disposition de divers comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers.	7,513 45
Restitutions de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements divers	5,980 83
Restitution au Trésor de frais d'entretien et de transport d'indigents	1,584 09
Recouvrements d'avances diverses faites par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger . .	1,808 31
Retenues de 1 p. $\frac{0}{0}$, au profit du Trésor, sur traitements et pensions	3,305 05
Retenues de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	7,427 93
Restitution au Trésor, par application de l'article 40 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, des retenues opérées sur traitements, etc., au profit des caisses de pensions de veuves et orphelins	503 64
Restitutions anonymes	2,391 07
Abonnement de la Flandre occidentale, pour la moitié du traitement de l'archiviste et de l'aide archiviste de cette province, en 1861	1,450 "
Abonnement de la Flandre orientale, pour l'année 1862	2,500 "
Quote-part de la ville d'Ostende dans les traitements des agents attachés à l'écluse des bassins de commerce, pour l'année 1862	1,560 "
Remises pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'Enregistrement :	
Exercice 1860 fr. 707 80	6,656 07
— 1861 5,048 27	
Subside accordé en 1861, par la province d'Anvers, pour la construction d'une infirmerie à Gheel. . .	2,500 "
Bonification d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 . .	342 57
Restitution au Trésor d'une somme consignée en trep par le Ministre des Travaux publics, à titre d'indemnité d'expropriation pour cause d'utilité publique	4,719 26
A REPORTER. fr.	50,043 17

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	50,043 17	
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
1° Dette à 2 1/2 p. 0/0, échéances de janvier et juillet 1857 fr.	1,140 88	
2° — à 3 p. 0/0, échéances de février et août 1855	1,621 05	
3° — à 4 p. 0/0, échéance de janvier 1857.	380 "	
4° — à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1844), échéances de mai et novembre 1857	653 31	
5° — à 4 1/2 p. 0/0 (emprunt 1844), — — — — —	1,029 57 1/2	
6° — à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1852), — — — — —	2,344 50	
7° — à 5 p. 0/0 (emprunt 1852), — — — — —	175 "	
	7,353 11 1/2	57,596 28 1/2
PRODUITS DIVERS.		
—		
Produit de la vente des feuilles du <i>Moniteur belge</i> , en 1861	175 95	
— d'un passeport délivré sur papier libre.	8 "	
— de la vente de catalogues au Musée de l'industrie, en 1860 et 1861	215 28	
— de la vente de 29 volumes de la collection de listes chronologiques d'anciennes ordonnances . .	69 75	
Bénéfice réalisé sur la revente de titres de la dette publique	23 44	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1862, du capital de fr. 25,076 47 c. à 2 1/2 p. 0/0, restant disponible du fonds de liquidation mentionné à l'article 64 du traité du 5 novembre 1852. . .	626 90	1,119 32
TOTAL. fr.		58,515 60 1/2

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1862.	1861.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,609,341 10	1,632,277 17
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	17,425 64	21,985 20
Recettes accidentelles	58,515 60½	43,041 28
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	66,269 40	67,769 40
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	28,761 11	28,808 .
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . .	583 69	417 38
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1857.	25,457 02	53,472 82
TOTAUX. fr.	1,806,354 53½	1,847,769 34

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	(¹) 22,936 07	(¹) Les recettes dont il s'agit ci-contre, se forment du produit des ventes d'objets confectionnés dans les prisons au moyen de l'allocation portée annuellement au Budget du Ministère de la Justice, et des crédits extraordinaires pour la fabrication dans les prisons d'objets destinés à l'exportation. Ces produits varient nécessairement suivant le plus ou le moins d'importance des fournitures faites par les prisons.
•	(²) 4,557 56	(²) Les remboursements de cette nature, quoique exigés à partir de 1849, n'ont figuré au Budget des Voies et Moyens, sous la dénomination qui leur est propre, qu'à partir de 1854; jusqu'à cette époque, on les a portés dans les comptes comme recettes accidentelles. Il est à remarquer, quant à ces produits, que les recettes rattachées à chaque exercice ne se composent que de créances arriérées recouvrées pendant l'année de l'exercice. Les retards qu'éprouvent ces recouvrements proviennent de ce que le montant des créances dont il s'agit, ne peut être réglé qu'après la clôture de l'exercice auquel elles se rapportent. Les créances réglées jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte, se sont élevées, savoir: Pour 1849, à fr. 34,357 38 c ^t ; pour 1850, à fr. 32,375 94 c ^t ; pour 1851, à fr. 33,122 94 c ^t ; pour 1852, à fr. 31,307 84 c ^t ; pour 1853, à fr. 28,088 55 c ^t ; pour 1854, à fr. 28,194 58 c ^t ; pour 1855, à fr. 28,043 44 c ^t ; pour 1856, à fr. 25,775 65 c ^t ; pour 1857, à fr. 23,654 09 c ^t ; pour 1858, à fr. 19,862 70 c ^t ; pour 1859, à fr. 19,051 50 c ^t ; pour 1860, à fr. 18,461 13 c ^t ; pour 1861, à fr. 19,245 80 c ^t , et pour 1862, à fr. 178,015 08 c ^t .
(³) 15,474 52½	•	(³) La dénomination de ces produits en indique le caractère incertain et dispense de toute explication sur les différences qu'ils présentent d'un exercice à l'autre.
•	(⁴) 1,500 •	(⁴) Les abonnements recouvrés pendant l'exercice 1862, se décomposent ainsi qu'il suit, savoir: Pour la province d'Anvers fr. 7,600 » — de Brabant 16,487 12 — de la Flandre occidentale. 6,233 33 — — orientale 8,416 66 — de Hainaut 3,355 33 — de Liège 8,180 » — de Limbourg 3,733 34 — de Luxembourg 7,285 71 — de Namur. 8,000 » TOTAL. fr. 66,249 49 La différence en moins de 1,500 francs, que présentent ces produits comparés à ceux de 1861, provient de ce que l'abonnement de la province de Namur a été réduit de 9,300 francs à 8,000 francs.
•	(⁵) 46 89	(⁵) Les abonnements des provinces pour réparation des maisons d'arrêt et de justice, etc., fixés pour l'exercice 1862, s'élèvent comme il suit, savoir: Pour la province d'Anvers, à fr. 2,220 » — de Brabant 3,324 » — de la Flandre occidentale 2,500 » — — orientale. 11,455 11 — de Hainaut 3,264 » — de Liège 1,200 » — de Limbourg 1,000 » — de Luxembourg 1,330 » — de Namur. 2,500 » TOTAL. fr. 28,791 11 La différence en moins de fr. 46 89 c ^t constatée ci-contre à l'exercice 1862 provient, d'une part, de ce que l'abonnement ordinaire de la province de la Flandre occidentale a éprouvé des modifications, et d'autre part, des allocations extraordinaires comprises dans les abonnements des provinces de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale.
(⁶) 166 31	•	(⁶) Ce produit se forme de retenues opérées pour frais de gestion, sur les versements effectués pour l'acquisition de rentes. Les recettes rattachées à un exercice varient suivant l'importance de ces versements.
•	(⁷) 28,014 00	(⁷) Sans explication.
15,640 65½	57,055 42	
41,414 78½		

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845).	400,000 »	201,849 83	201,849 83

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1862.	En 1863.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
201,849 83	"	201,849 83	201,849 83	"	198,150 17	"	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1845)	.	.	.

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	201,840 83	"	201,840 83	201,840 83

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ
Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1862.	1864.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1843)	201,840 83	311,701 64

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1862.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	109,851 81	Le payement successif des prix de vente diminue chaque année ce produit, qui disparaîtra bientôt du Budget.

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1859.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.						
Service de la dette.						
Frais de confection et d'émission des titres d'un emprunt de 45,600,000 de francs.	I.	17 ^{bis}	a) 16,964 05	16,964 05	16,964 05	"
EXERCICE 1861.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862.						
Service de la dette.						
Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir, pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	I.	18	b) 87,000 "	86,406 54	"	86,406 54
EXERCICE 1862. (Compte définitif.)						
Service de la dette.						
Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	I.	1	300,000 "	300,000 "	150,000 "	150,000 "
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	"	2	846,560 "	846,560 "	423,280 "	423,280 "
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	"	3	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,320 59	2,751,320 59
Frais relatifs à cette dette	"	4	1,200 "	"	"	"
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1862)	"	5	2,358,992 "	2,358,992 "	2,358,992 "	"
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres)	"	6	30,000 "	25,356 74	16,281 00	0,075 65
Frais relatifs aux mêmes dettes	"	7	1,500,000 "	1,500,000 "	750,000 "	750,000 "
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	"	8	1,500 "	1,176 25	55 16	1,143 00
Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	"					
Frais relatifs au même emprunt	"					
A REPORTER			10,520,802 78	10,514,725 77	6,429,906 64	4,084,810 15

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
16,064 03	"	"	"	"	"	a, Décision de la Cour des comptes du 31 novembre 1862.
86,406 34	"	"	503 66	"	"	b, id.
300,000 "	"	"	"	"	"	
846,560 "	"	"	"	"	"	
5,502,640 78	"	"	"	"	"	
"	"	"	1,200 "	"	"	
2,558,992 "	"	"	"	"	"	
25,556 74	"	"	4,643 26	"	"	
1,500,000 "	"	"	"	"	"	
1,176 25	"	"	523 75	"	"	
10,514,725 77	"	"	6,167 01	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT. fr.	...	...	10,520,892 78	10,514,725 77	6,429,906 64	4,084,819 15
Service de la dette (suite).	I	(suite).				
Intérêts à 4½ p. % sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862) fr. 4,294,927 44						
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres) 954,428 32	"	9	5,249,555 76	5,249,555 76	5,249,555 76	"
Frais relatifs à la même dette	"	10	15,000 "	11,120 24	5,266 41	7,855 85
Intérêts de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862) fr. 5,809,520 "						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 425,280 "	"	11	4,252,800 "	4,252,800 "	4,252,800 "	"
Frais relatifs au même emprunt	"	12	10,000 "	6,575 78	2,045 45	4,550 55
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862) fr. 7,092,688 50						
Dotation de l'amortissement de cette dette à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 788,076 50	"	15	7,880,765 "	7,880,765 "	7,880,765 "	"
Frais relatifs à la même dette	"	14	20,000 "	14,575 87	5,594 50	10,781 57
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1862) 5,122,190 "						
Dotation d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 546,910 "	"	15	5,469,100 "	5,469,100 "	5,469,100 "	"
Frais relatifs à cette dette	"	16	8,000 "	5,585 99	646 45	4,759 56
Rentes viagères	"	17	1,588 68	1,588 68	"	956 95
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	"	18	1,125,000 "	1,054,059 85	270,000 "	764,059 85
Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.	"	19	6,500 "	6,400 "	6,400 "	"
Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858)	"	20	672,550 "	672,550 "	672,550 "	"
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c.	"	21	515 87	515 87	515 87	"
A REPORTER.	...	...	53,209,648 09	53,098,896 81	28,220,725 86	4,877,741 20

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,514,725 77	"	"	6,167 01	"	"	
5,249,355 70	"	"	"	"	"	
11,120 23	"	"	1,879 76	"	"	
4,252,800 "	"	"	"	"	"	
6,575 78	"	"	3,426 22	"	"	
7,880,765 "	"	"	"	"	"	
14,575 87	"	"	5,624 15	"	"	
3,469,100 "	"	"	"	"	"	
5,585 99	"	"	2,614 01	"	"	
956 95	451 75	"	"	"	"	
1,054,059 85	"	"	90,940 15	"	"	
6,400 "	"	"	100 "	"	"	
672,350 "	"	"	"	"	"	
515 87	"	"	"	"	"	
35,098,465 06	451 75	"	110,751 28	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			55,200,648 00	55,098,896 81	28,220,725 80	4,877,741 20
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépen- dances	"	22	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842	"	23	21,104 02	21,104 02	"	21,104 02
Rémunérations.	II.					
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées						
— civiles et autres accordées avant 1850						
— civiques						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite						
— militaires						
— de l'ordre de Léopold						
Marine. — Pensions militaires						
Pensions civiles.						
Affaires Étrangères. { Marine						
{ Affaires Étrangères	"	24	6,418,000 "	6,551,245 76	5,947,055 24	2,569,155 48
Justice { Ecclésiastiques						
{ Civiles						
Intérieur						
Travaux publics						
Guerre						
Finances						
Cour des comptes						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit de Waterloo						
Arriérés de pensions de toute nature						
Traitements d'attente (wachtgelden).						
— ou pensions supplémentaires (toelagen).	"	25	14,377 98	10,568 40	7,291 58	5,277 02
Secours annuels (jaarlijksche onderstanden).						
A REPORTER.			50,769,010 19	50,567,695 09	52,175,050 48	7,377,155 82

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		PRÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
33,008,405 00		431 75	"	110,751 28	"	"	
105,820 10		"	"	"	"	"	
21,164 02		"	"	"	"	"	
6,316,188 72		15,055 04	"	86,756 24	"	"	
10,568 40		"	"	5,809 58	"	"	
59,552,200 30		15,486 79	"	201,517 10	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	59,769,910 19	59,567,695 09	52,175,050 48	7,577,155 82
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs com- munaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. . . . 500,000 »	•	26	505,000 »	526,145 72	176,558 89	545,228 22
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 5,000 »	•	27	150,000 »	174,987 74	»	174,987 74
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).	•					
TOTAUX.	...	...	40,422,010 19	40,268,824 55	52,551,589 57	7,895,571 78

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
30,552,206 50		15,486 79	"	201,317 10	"	"	
519,767 11		6,376 61	"	"	"	23,143 72	
174,987 74		"	"	"	"	24,987 74	
40,240,961 15		21,863 40	"	201,317 10	"	48,131 46	

Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 30 décembre 1861, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1862,
n° 1, à la somme de fr. 40,422,010 10

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1862. (Compte définitif.)						
Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832)	I.	1	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	"
Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1833).	"	2	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	"	3	150,000 "	150,000 "	150,000 "	"
Sénat	II.	4	40,000 "	39,500 "	34,500 "	5,000 "
Chambre des Représentants	III.	5	601,047 50	581,584 50	456,272 93	125,311 57
Cour des comptes.						
Traitement des membres de la Cour.	"	6	58,000 "	58,000 "	58,000 "	"
— du personnel des bureaux	"	7	82,920 "	82,920 "	78,191 88	4,728 12
Matériel et dépenses diverses.	"	8	16,900 "	16,900 "	16,900 "	"
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	"	9	1,200 "	430 92	430 92	"
TOTAUX			4,201,390 25	4,180,658 17	4,043,618 48	135,039 60

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,751,322 75		"	"	"	"	"	
500,000 "		"	"	"	"	"	
150,000 "		"	"	"	"	"	
30,500 "		"	"	500 "	"	"	
581,584 50		"	"	19,463 "	"	"	
58,000 "		"	"	"	"	"	
82,020 "		"	"	"	"	"	
16,900 "		"	"	"	"	"	
450 02		"	"	760 08	"	"	
4,180,658 17		"	"	20,752 08	"	"	

Le Budget des Dotations a été fixé par la loi du 30 décembre 1861, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1862, n° 1, à la
somme de fr. 4,201,300 25

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.						
Etablissements de bienfaisance.	IX.					
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	"	59	a) 54,517 58	14,845 06	"	14,835 46
EXERCICE 1860.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862.						
Cultes.	VIII.					
Monument en commémoration de la Reine Louise-Marie. (Continuation des travaux.)	"	50 ^{bis}	b) 121,526 47	121,526 47	"	121,526 47
EXERCICE 1861.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862.						
Cultes.	VIII.					
Monument en commémoration de la Reine Louise-Marie. (Continuation des travaux.)	"	50 ^{bis}	c) 54,047 82	54,047 15	"	54,047 15
Prisons.	X.					
SECTION 1 ^{re} . — Service domestique.						
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	"	50	d) 11,135 50	8,716 08	"	8,716 08
TOTAUX.			246,625 18	62,765 25	"	62,765 25
EXERCICE 1862 — (COMPTE DÉFINITIF.)						
Administration centrale.						
Traitement du Ministre.	I	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	200,800 "	200,782 72	199,007 72	875 "
Matériel	"	3	a) 35,051 54	35,051 54	25,545 33	7,486 21
Frais d'impression de recueils statistiques	"	4	6,000 "	5,344 75	1,144 15	4,200 58
Frais de route et de séjour	"	5	6,000 "	5,414 70	2,805 40	600 50
A REPORTER.			266,851 54	265,573 60	250,402 60	15,171 09

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
14,853 40	9 60	"	10,674 52	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 25 novembre 1862.
121,526 47	"	"	"	"	"	b) Idem.
54,047 15	"	"	"	181,440 67	"	c) Idem.
8,716 08	"	"	245 58	2,175 70	"	d) Idem.
62,763 23	"	"	245 58	183,614 37	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
200,782 72	"	"	17 28	"	"	
53,031 54	"	"	"	"	"	
5,344 73	"	"	655 27	"	"	
3,414 70	"	"	2,585 30	"	"	
263,573 60	"	"	3,257 85	"	"	e) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 7,031 54 cts, par la loi du 30 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 135.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	..	...	260,831 54	363,573 60	230,402 60	13,171 09
Ordre judiciaire.	II.					
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	"	6	219,100 "	218,373 34	218,373 34	"
— (<i>Matériel</i>)	"	7	5,230 "	5,235 "	5,235 "	"
Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	"	8	a) 604,000 "	604,000 "	516,512 30	87,687 50
— (<i>Matériel</i>)	"	9	18,000 "	16,824 95	15,424 95	1,400 "
Tribunaux de première instance et de commerce	"	10	1,128,118 "	1,114,393 55	974,405 "	139,988 55
Justices de paix et tribunaux de police	"	11	b) 567,880 "	567,880 "	429,226 25	138,653 75
Justice militaire.	III.					
Cour militaire (<i>Personnel</i>)	"	12	20,785 "	20,782 99	20,782 99	"
— (<i>Matériel</i>)	"	13	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
Auditeurs militaires et prévôts.	"	14	30,659 "	30,659 "	30,659 "	"
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	"	15	3,540 "	5,540 "	1,770 "	1,770 "
Frais de justice.	IV.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	"	16	650,000 "	649,992 81	62,752 "	587,240 81
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	"	17	24,608 "	24,608 "	24,350 65	277 37
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	"	18	75,000 "	59,263 54	57,369 96	16,395 38
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	"	19	c) 169,498 21	169,498 21	142,521 80	26,976 41
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	"	20	3,000 "	2,720 "	2,720 "	"
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	"	21	15,300 "	12,938 56	9,937 84	5,000 72
Traitements d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement	"	22	2,940 "	2,880 "	2,773 37	106 63
A REPORTER.	..	...	3,806,507 75	3,769,165 44	2,746,997 23	1,016,666 21

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
265,575 69	"	"	3,257 85	"	"	
218,373 34	"	"	726 65	"	"	
5,235 "	"	"	15 "	"	"	
604,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 5,000 fr. par la loi du 30 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 155.
16,824 95	"	"	1,175 05	"	"	
1,114,393 35	"	"	15,724 65	"	"	
567,880 "	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 20 fr. par la loi du 30 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 155.
20,782 00	"	"	" 01	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
50,650 "	"	"	"	"	"	
3,540 "	"	"	"	"	"	
649,992 81	"	"	7 19	"	"	
24,608 "	"	"	"	"	"	
53,763 54	5,500 "	"	15,730 46	"	"	
169,498 21	"	"	"	"	"	c) La loi du 30 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 155, a augmenté le crédit primitif de fr. 19,498 21 c.
2,720 "	"	"	280 "	"	"	
12,938 56	"	"	2,361 44	"	"	
2,880 "	"	"	60 "	"	"	
3,763,063 44	5,500 "	"	37,344 31	"	"	

BUDGET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			3,806,307 75	3,769,163 44	2,746,997 23	1,016,666 21
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	"	23	10,000 "	1,956 58	1,576 "	380 58
Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	"	24	11,800 "	11,800 "	11,800 "	"
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'em- ployés de l'administration centrale du Ministère de la Jus- tice, ou des établissements y ressortissant, qui se trou- vent dans le même cas que ci-dessus	"	25	1,700 "	1,700 "	1,700 "	"
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'em- ployés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci- dessus	"	26	3,000 "	3,000 "	2,855 "	165 "
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	"	27	311,700 "	311,100 "	233,775 "	77,325 "
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	"	28	62,011 "	62,010 52	46,507 89	15,502 63
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenus de cures	"	29	5,418,832 "	5,418,201 95	2,581,629 10	1,035,799 51
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'é- glise, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	"	30	994,000 "	994,000 "	797,071 80	174,962 20
Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	"	31	52,046 "	52,745 92	40,209 50	12,152 42
Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	"	32	11,500 "	9,415 07	4,911 44	4,503 65
Culte israélite (<i>Personnel</i>).	"	33	9,350 "	9,166 65	6,966 65	2,200 "
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	"	34	300 "	300 "	"	300 "
Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	"	35	8,000 "	5,091 76	1,242 45	1,795 41
Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	"	36	21,400 "	21,400 "	17,438 "	3,662 "
Etablissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays	"	37	160,000 "	150,984 07	7,554 24	115,512 57
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établisse- ments de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	"	38	146,000 "	144,637 45	52,101 89	90,460 56
A REPORTER.			9,020,066 75	8,944,733 41	6,354,316 17	2,549,187 52

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,763,665 44	5,500 "	"	37,344 31	"	"	
1,956 58	"	"	8,043 42	"	"	
11,800 "	"	"	"	"	"	
1,700 "	"	"	"	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
311,100 "	"	"	600 "	"	"	
62,010 52	"	"	" 48	"	"	
3,417,428 61	833 34	"	500 05	"	"	
972,054 "	21,066 "	"	"	"	"	
52,361 92	384 "	"	200 08	"	"	
9,415 07	"	"	2,084 95	"	"	
9,166 65	"	"	183 35	"	"	
500 "	"	"	"	"	"	
3,057 84	55 92	"	4,008 24	"	"	
21,100 "	500 "	"	"	"	"	
120,866 61	10,117 46	"	29,015 93	"	"	
142,582 45	2,075 "	"	1,362 55	"	"	
8,003,503 60	41,229 72	"	84,353 34	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	9,029,066 75	8,944,755 41	6,554,516 17	2,540,187 52
Etablissements de bienfaisance (suite).	IX (suite).					
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Ghel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. — Complément de l'enquête sur la bienfaisance	"	39	42,000 "	28,510 59	8,493 40	19,506 81
Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	"	40	2,000 "	914 "	559 "	575 "
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . .	"	41	145,000 "	86,014 "	"	86,014 "
Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . .	"	42	20,000 "	11,225 82	5,225 82	6,000 "
Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	"	43	220,000 "	206,261 94	88,805 11	117,568 85
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Entretien du mobilier des prisons. .	"	44	1,400,000 "	1,569,612 48	906,761 28	461,659 22
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	"	45	54,000 "	25,514 54	15,721 71	7,592 65
Frais d'habillement des gardiens.	"	46	50,000 "	29,153 54	150 01	28,983 53
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	"	47	11,000 "	10,987 65	6,665 45	5,975 "
Traitement des employés attachés au service domestique. .	"	48	a) 570,800 "	570,800 "	546,652 55	24,070 52
Frais d'impression et de bureau	"	49	10,000 "	7,891 25	4,587 59	5,500 64
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	"	50	160,000 "	145,899 02	22,766 60	119,092 06
Prison cellulaire de Gand. — Achèvement des travaux de construction	"	51	90,000 "	90,000 "	44,057 52	45,962 48
Prison cellulaire de Bruges. — Parachèvement des travaux d'appropriation. — Quartier des surveillants et bâtiments d'administration	"	52	100,000 "	100,000 "	49,774 40	50,225 60
Prison cellulaire de Termonde. — Continuation des travaux de construction	"	53	250,000 "	185,921 58	116,751 09	69,170 29
Maison pénitentiaire de St-Hubert. — Continuation des travaux d'agrandissement	"	54	b) 140,000 "	140,000 "	99,324 55	40,675 67
Prison cellulaire à Mons. — Travaux de construction . .	"	55	75,000 "	"	"	"
À REPORTER.	...	...	12,528,866 75	11,949,028 "	8,270,659 85	5,655,159 40

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,903,503 69	41,229 72	"	84,333 34	"	"	
28,000 21	319 18	"	3,899 49	9,781 12	"	
914 "	"	"	1,086 "	"	"	
86,014 "	"	"	58,986 "	"	"	
11,225 82	"	"	8,774 18	"	"	
206,261 94	"	"	13,738 00	"	"	
1,568,420 50	1,191 98	"	50,387 52	"	"	
25,314 34	"	"	10,683 60	"	"	
20,153 34	"	"	866 66	"	"	
10,640 45	347 20	"	12 33	"	"	
570,722 67	77 53	"	"	"	"	
7,888 23	3 "	"	2,108 77	"	"	a) La loi du 30 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 125, a augmenté le crédit primitif de 800 francs.
141,858 66	2,040 50	"	15,554 65	540 53	"	
90,000 "	"	"	"	"	"	
100,000 "	"	"	"	"	"	
185,921 38	"	"	5,209 70	58,778 92	"	
140,000 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	75,000 "	"	"	b) La loi du 28 août 1862, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242, a augmenté le crédit primitif de 100,000 francs.
11,903,819 23	45,208 77	"	310,752 38	69,106 37	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	12,328,866 75	11,949,028 "	8,270,659 83	5,655,159 40
Prisons (suite).	X					
SECTION 1 ^{re} . — Service domestique (suite).	(suite).					
Agrandissement de la maison de force de Gand et appro- priations nouvelles; incorporation de l'ancienne maison de sûreté	"	56	150,000 "	144,161 39	36,585 84	107,577 55
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	"	57	a) 25,000 "	24,090 38	19,210 91	5,779 47
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	58	6,000 "	5,088 25	5,088 25	"
Achat du mobilier des prisons	"	59	47,000 "	19,182 16	4,604 80	14,577 56
SECTION 2. — Service des travaux.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion	"	60	1,500,000 "	1,210,510 55	121,584 21	1,094,929 90
Gratifications aux détenus	"	61	b) 170,000 "	118,491 19	85,154 71	33,356 48
Frais d'impression et de bureau	"	62	5,000 "	2,114 20	2,016 84	97 36
Traitements et tantièmes des employés	"	63	96,800 "	85,079 12	78,064 21	6,950 02
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	"	64	80,000 "	80,000 "	80,000 "	"
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	65	6,800 "	6,255 04	5,806 23	448 81
TOTAUX.	...	...	14,415,468 75	13,654,800 26	8,709,655 83	4,806,876 35

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transmis à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,003,810 25	45,208 77	"	310,732 38	00,106 37	"	
144,161 50	"	"	"	5,858 61	"	
24,900 38	"	"	0 62	"	"	a) La loi du 30 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 155, a augmenté le crédit primitif de 2,000 francs.
5,088 25	"	"	11 75	"	"	
10,182 10	"	"	27,817 84	"	"	
1,210,514 11	2,006 42	"	280,480 47	"	"	b) La loi du 9 août 1862, <i>Moniteur</i> du 13, n° 225, a augmenté le crédit primitif de 1,000,000 de francs.
118,491 19	"	"	51,508 81	"	"	
2,114 20	"	"	2,885 80	"	"	
85,014 25	64 80	"	11,720 88	"	"	
80,000 "	"	"	"	"	"	
0,255 04	"	"	544 96	"	"	
13,606,550 18	48,270 08	"	685,721 51	74,944 98	"	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé par la loi du 17 mars 1862, *Moniteur* du 20, n° 79, à la somme de fr. 13,280,117 »
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,135,340 75

TOTAUX. fr. 14,415,460 75

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1861.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862, conformé- ment à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.						
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Frais divers	"	25	a) 10,567 87	6,568 24	"	6,568 24
EXERCICE 1862 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
I						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— du personnel des bureaux	"	2	116,491 "	116,491 "	115,588 55	902 45
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	"	5	2,300 "	570 27	414 "	156 27
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position mal- heureuse	"	4	1,500 "	1,092 "	747 "	345 "
Matériel	"	5	57,600 "	57,600 "	52,740 65	4,850 57
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	"	6	28,500 "	28,500 "	28,079 01	420 90
Traitement des agents politiques.						
II.						
Autriche	"	7	48,000 "	48,000 "	48,000 "	"
Confédération germanique.	"	8	55,000 "	55,000 "	55,000 "	"
France.	"	9	55,000 "	55,000 "	55,000 "	"
Grande-Bretagne.	"	10	65,000 "	65,000 "	65,000 "	"
Italie	"	11	52,000 "	52,000 "	52,000 "	"
Pays-Bas	"	12	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"
Prusse	"	15	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"
Russie	"	14	65,000 "	65,000 "	65,000 "	"
Brésil	"	15	20,000 "	20,000 "	18,055 55	1,944 45
Danemark, Suède et Norvège, etc.	"	16	17,000 "	17,000 "	17,000 "	"
Espagne	"	17	20,000 "	20,000 "	18,555 26	1,660 74
États-Unis.	"	18	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
Portugal	"	19	17,000 "	17,000 "	17,000 "	"
Turquie	"	20	40,000 "	40,000 "	40,000 "	"
Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	"	21	14,000 "	14,000 "	11,250 "	2,750 "
A REPORTER.			759,591 "	757,255 27	744,208 "	13,045 27

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1863.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,368 24	"	"	"	4,190 65	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 2 décembre 1863.
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
116,491 "	"	"	"	"	"	"	
570 27	"	"	"	1,720 73	"	"	
1,092 "	"	"	"	408 "	"	"	
37,600 "	"	"	"	"	"	"	
28,500 "	"	"	"	"	"	"	
48,000 "	"	"	"	"	"	"	
35,000 "	"	"	"	"	"	"	
55,000 "	"	"	"	"	"	"	
65,000 "	"	"	"	"	"	"	
52,000 "	"	"	"	"	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	"	
43,000 "	"	"	"	"	"	"	
65,000 "	"	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	"	
17,000 "	"	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	"	
17,000 "	"	"	"	"	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	"	
757,253 27	"	"	"	2,137 73	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	759,391 "	757,255 47	744,208 "	13,045 27
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	"	22	160,000 "	156,061 89	144,241 66	11,820 25
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	"	23	70,500 "	70,500 "	17,044 97	52,555 05
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman et autres employés dans diverses résidences en Orient	"	24	10,580 "	10,505 "	4,040 "	5,365 "
Frais divers	"	25	75,120 "	68,345 48	22,977 26	45,368 22
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues non libellées au Budget.	"	26	47,000 "	47,000 "	12,742 "	34,258 "
Perception des droits de chancellerie, et bureau de la librairie à Paris.	VII.					
Personnel	"	27	5,240 "	5,240 "	5,240 "	"
Frais divers	"	28	560 "	560 "	560 "	"
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VIII.					
Écoles de navigation. { Personnel	"	29	18,060 "	17,025 "	16,350 "	675 "
{ Frais divers	"	30	8,080 "	4,416 70	3,600 "	816 70
Chambres de commerce.	"	31	12,500 "	12,497 26	10,481 95	2,015 31
Frais divers et encouragements au commerce	"	32	48,800 "	8,085 78	3,816 47	4,267 31
Encouragement de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers (pour mémoire, voir l'article 2 de la loi)	"	33	a) 75,000 "	75,000 "	" "	75,000 "
a. Service de navigation à vapeur entre la Belgique et New-York; remboursement des droits de pilotage fr. 28,800 "	"					
b. Service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil; remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux (pour mémoire)	"	34	49,076 "	511 38	"	"
c. Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 9 de la convention du 12 novembre 1855 (crédits non limitatifs)	"		20,276 "			
A REPORTER.	...	...	1,350,507 "	1,252,309 76	986,902 31	245,186 07

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
757,258 27	"	"	2,157 73	"	"	
156,061 89	"	"	3,038 11	"	"	
70,500 "	"	"	"	"	"	
10,505 "	"	"	73 "	"	"	
68,345 48	"	"	"	6,774 52	"	
47,000 "	"	"	"	"	"	
5,240 "	"	"	"	"	"	
560 "	"	"	"	"	"	
17,025 "	"	"	1,035 "	"	"	
4,416 70	"	"	3,663 50	"	"	
12,497 26	"	"	2 74	"	"	
8,085 78	"	"	40,716 22	"	"	
75,000 "	"	"	"	"	"	
"	311 58	"	48,764 62	"	"	a) Cette somme se compose des sommes restées disponibles pour le même objet sur les exercices antérieurs (article 2 de la loi du Budget). fr. 218,275 20 A déduire les sommes transférées à l'exercice 1863, en vertu de l'ar-rêté royal du 1^{er} mars 1864 143,275 20 Reste pour allocation définitive. fr. 75,000 "
1,232,088 38	311 58	"	100,552 72	6,774 52	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	1,359,507	1,352,599 76	986,902 31	245,186 07
Commerce. — Navigation. — Pêche (suite).	VIII					
	(suite).					
Personnel.	"	35	7,550	6,750	5,887 50	862 50
Pêche maritime. { Subsidés aux caisses de prévoyance des pêcheurs et encouragements à l'édu- cation pratique des marins et de la pêche maritime.	"	36	87,050	87,047 12	240 52	86,797 80
Marine.	IX.					
Pilotage.						
Personnel.	"	37	188,290	188,090 94	95,502 98	92,787 96
Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la marine (crédit non limitatif).	"	38	258,000	267,046 29	105,154 27	161,912 02
Paiement à faire à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu des traités existants, du chef du pilotage et de la surveillance commune; restitution des droits indé- mément perçus et pertes par suite de fluctuations du change sur les sommes à payer à Flessingue (crédit non limitatif.)	"	39	15,500	16,786 06	5,556 96	11,429 10
Sauvetage.						
Personnel.	"	40	14,500	12,219 50	8,856 75	3,562 75
Marine de l'État, paquebots à vapeur, etc.						
Traitement du personnel des paquebots, des bateaux à va- peur de l'Escaut et d'autres bâtiments de l'État, ainsi que du personnel à terre, avec faculté de transfert à l'ar- ticle 48.	"	41	a) 219,188 08	219,188 08	99,252 54	119,045 14
Vivres, avec faculté de transfert à l'article 48.	"	42	b) 45,151 65	45,151 65	17,700 05	25,451 "
Traitements des courriers et agents des paquebots à vapeur faisant le service entre Ostende et Douvres.	"	43	14,710	14,549 90	12,556 59	2,195 51
Passages d'eau.						
Personnel.	"	44	12,690	12,666 66	12,166 66	500 "
Police maritime.						
Personnel.	"	45	51,100	51,099 01	29,754 86	1,564 15
Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis chargés de la surveillance de l'embar- quement des émigrants (crédit non limitatif)	"	46	4,000	5,583 74	1,676 "	3,907 74
Matériel des divers services.						
Traitements des gardiens du matériel.	"	47	2,120	2,120	1,755 "	385 "
Frais divers.	"	48	c) 487,645 96	487,645 70	358,967 25	128,678 54
A REPORTER.	...	...	2,722,802 67	2,620,544 48	1,741,259 42	884,761 08

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LFS CRÉDITS.	
1,252,088 38		311 38	"	100,332 72	6,774 52	"	
6,750 "		"	"	800 "	"	"	
87,047 12		"	"	2 88	"	"	
188,090 94		"	"	100 06	"	"	
267,046 20		"	"	"	"	9,046 20	
16,786 06		"	"	"	"	3,286 06	
12,319 50		"	"	2,080 50	"	"	
210,175 48		12 60	"	"	"	"	
45,151 65		"	"	"	"	"	a) Une somme de fr. 17,483 59 c., a été transférée à l'article 48. Dépêche de M. le Ministre des Affaires Étrangères du 11 décembre 1865, indicateur M, n° 159.
14,549 90		"	"	160 10	"	"	b) Id. de fr. 45,448 37 c. Id.
12,866 66		"	"	25 34	"	"	
31,090 01		"	"	" 99	"	"	
5,583 74		"	"	"	"	1,585 74	
2,120 "		"	"	"	"	"	
487,645 70		"	"	" 47	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté d'une somme de fr. 62,951 96 c. Id.
2,626,020 50		325 98	"	105,590 76	6,774 52	13,016 00	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,722,802 67	2,626,344 48	1,741,259 42	884,761 08
Marine (suite).	IX					
<i>Matériel des divers services (suite).</i>	(suite).					
Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc.	"	49	4,000 "	1,200 "	550 "	650 "
Construction et armement complet d'une goélette en fer, pour le service du pilotage	"	50	80,000 "	79,994 66	12,500 "	67,466 81
Première partie de la construction et de l'armement d'un feu flottant dans la mer du Nord	"	51	100,000 "	85,570 85	"	85,462 87
A. Bateau à vapeur destiné à faire le service du transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres. fr. 400,000 "	"					
B. Bateau à vapeur destiné au pilotage et au service du sauvetage le long du littoral . . . 125,000 "	"	52	525,000 "	486,991 25	82,062 50	404,928 75
TOTAUX.			5,451,802 67	5,280,101 24	1,856,371 92	1,445,269 51

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,026,020 50	323 98	"	103,599 76	6,774 52	15,916 09	
1,200 "	"	"	2,800 "	"	"	
79,966 81	27 85	"	5 54	"	"	
85,462 87	107 98	"	"	14,420 15	"	
486,091 25	"	"	"	58,008 75	"	
5,279,641 45	450 81	"	106,405 10	59,212 42	15,916 09	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 10 mai 1862, *Moniteur* du 13, n° 135,
à la somme de fr. 3,356,802 67
Le crédit transféré à l'article 55, en vertu de l'article 2 de la loi du Budget, s'élève (déduction faite de la
somme reportée au Budget de l'exercice 1863) à 75,000 "

TOTAL. fr. 3,431,802 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des économiens de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1859.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.						
Lettres et sciences.	XVIII.	"				
Subsides et encouragements, souscriptions, voyages et mis- sions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; so- ciétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; se- cours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux dames veuves Weustenraadt, Van Ryswyck, Van Kerckhove et Goucet; subsides à des élèves de l'en- seignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécu- tion d'une description géographique et historique du royaume de Belgique	"	104	a) 4,742 75	"	"	
Beaux-arts.	XIX.					
Travaux d'achèvement du monument érigé en commémora- tion du Congrès National	"	128 ^{bis}	b) 11,508 61	"	"	"
Acquisitions et appropriations, etc.						
Acquisition de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre occidentale	"	140	c) 4,543 30	1,004 16	"	104 16
Appropriation et aménagement de l'hôtel du gouvernement provincial du Limbourg	"	141	d) 5,028 32	5,028 32	"	126 67
TOTAUX.			25,624 08	6,032 46	"	230 85
EXERCICE 1860.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862.						
Garde civique.	VII.					
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équi- pement, magasin central, etc. (Une somme de 4.185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.)	"	45	e) 16,764 17	"	"	"
Agriculture.	XI.					
Frais de premier établissement de l'institut agricole (ce crédit pourra être utilisé pendant un délai de trois an- nées)	"	59 ^{bis}	f) 8,548 88	8,548 88	"	8,548 88
Acquisitions et travaux.						
Acquisition d'un hôtel situé à Bruxelles, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, et pour l'exécution de divers travaux nécessaires par la transformation en un jardin public, du terrain qui dépend dudit hôtel et du palais Ducal	"	141	g) 2,859 06	"	"	"
TOTAUX.			28,172 11	8,548 88	"	8,548 88

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
"	"	"	"	4,742 75	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 30 décembre 1862.
"	"	"	"	"	11,508 61	"	b) Idem.
104 16	900 "	"	"	"	5,341 14	"	c) Idem.
126 67	4,001 65	"	"	"	"	"	d) Idem.
230 83	5,801 65	"	"	4,742 75	14,840 75	"	
"	"	"	"	16,764 17	"	"	e) Idem.
8,548 88	"	"	"	"	"	"	f) Idem.
"	"	"	"	2,850 06	"	"	g) Idem.
8,548 88	"	"	"	10,623 23	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1861.						
<i>Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862</i>						
Statistique générale	III.					
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales	"	10	a) 17,500 "	17,200 "	"	13,000 "
Agriculture	XI.					
Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture, traitements de disponibilité	"	59	b) 10,133 65	10,126 14	"	"
Lettres et sciences	XVIII					
Musée royal d'histoire naturelle — Matériel et acquisitions.	"	110	c) 9,000 "	3,337 20	"	3,337 20
Beaux-arts	XIX					
Subsidés à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leurs talents; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts, subsides, souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, encouragements à l'art dramatique (littéraire et musical), etc; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés, académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses	"	119	d) 10,535 91	10,125 "	"	10,125 "
Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue.	"	124	e) 9,421 43	5,100 "	"	5,100 "
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	128	f) 5,600 "	5,600 "	"	5,600 "
Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat, qui ont un intérêt exclusivement historique.	"	129	g) 5,984 66	2,755 03	"	2,755 08
Commission royale des arts et monuments — Personnel. — Frais de copie — Matériel et frais de déplacement	"	130	h) 724 60	715 85	"	629 85
<i>Agrandissement des bureaux du Ministère de l'Intérieur.</i>						
Agrandissement des bureaux du Ministère de l'Intérieur — Honoraires d'architecte	"	142	i) 4,000 "	4,000 "	"	4,000 "
TOTAUX.			70,520 25	57,020 27	"	45,127 13

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.		
TOTAL.		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant			
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.			
13,600 "		3,600 "	"	10 "	"	"	a)	Décision de la Cour des comptes du 30 décembre 1862.	
"		10,126 14	"	7 51	"	"	b)	Id.	id.
3,337 20		"	"	"	5,062 80	"	c)	Id.	id.
10,125 "		"	"	230 91	"	"	d)	Id.	id.
5,100 "		"	"	"	4,321 43	"	e)	Id.	id.
3,600 "		"	"	"	"	"	f)	Id.	id.
2,735 08		"	"	3,240 58	"	"	g)	Id.	id.
629 85		86 "	"	8 75	"	"	h)	Id.	id. du 21 avril 1863.
4,000 "		"	"	"	"	"	i)	Id.	id. du 27 mars 1863.
43,127 13		13,902 14	"	3,506 75	9,084 23	"			

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1862 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Personnel.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	232,600 "	232,599 76	230,731 10	1,868 66
Matériel.						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses et souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur	"	3	40,460 "	40,460 "	34,618 33	11,841 67
Frais de déplacement.						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	"	4	4,500 "	3,644 70	2,890 40	754 30
Pensions et secours.	II.					
Pensions. — Premier terme de pensions à accorder éventuellement	"	5	6,000 "	5,992 50	4,818 24	1,174 26
Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	6	20,000 "	18,096 34	18,055 74	40 60
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	"	7	4,094 66	4,094 66	2,501 50	1,793 36
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	8	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
Statistique générale.	III.					
Frais de bureau et jetons de présence de la Commission centrale de statistique; frais de bureau des commissions provinciales; vérification des registres de la population . . .	"	9	9,000 "	8,998 89	6,605 40	2,393 49
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales	"	10	5,500 "	5,295 "	4,050 "	1,245 "
Frais de l'administration dans les provinces.	IV.					
Province d'Anvers.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	"	11	37,700 "	36,700 "	27,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	12	48,000 "	48,000 "	48,000 "	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	13	a) 52,885 60	52,885 15	22,572 87	10,312 28
Province de Brabant.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	"	14	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	15	50,000 "	50,000 "	58,657 14	562 86
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	16	18,700 "	18,699 81	7,960 12	10,719 46
A REPORTER.			592,740 26	589,166 81	537,213 64	51,932 94

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
252,500 76	"	"	" 24	"	"	
46,460 "	"	"	"	"	"	
5,644 70	"	"	655 30	"	"	
5,992 50	"	"	7 50	"	"	
18,006 34	"	"	1,903 66	"	"	
4,094 68	"	"	"	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
8,998 89	"	"	1 11	"	"	
5,295 "	"	"	5 "	"	"	
36,700 "	"	"	1,000 "	"	"	
48,000 "	"	"	"	"	"	
32,885 15	"	"	" 45	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 14,885 60 c ^t , par la loi du 8 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221.
57,700 "	"	"	"	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
18,679 58	20 23	"	" 19	"	"	
580,146 58	20 23	"	3,573 45	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	502,740 26	580,166 81	537,213 04	51,932 94
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).					
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	17	37,700 "	37,200 "	27,775 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	18	51,000 "	51,000 "	50,049 82	350 18
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	19	10,250 "	19,250 "	10,694 65	2,555 35
<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	20	37,700 "	37,700 "	28,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service.	"	21	55,150 "	55,150 "	49,514 80	5,635 20
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	22	18,500 "	18,409 "	1,925 72	10,575 28
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	23	37,700 "	33,950 "	33,950 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	24	50,000 "	50,000 "	58,635 47	364 55
Frais de route, matériel et dépenses imprévues (Dans cette dépense ne sont pas compris les frais d'impression des listes d'éligibles au Sénat, lesquels sont à charge de la province.)	"	25	18,950 "	18,926 20	11,934 11	6,992 09
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	26	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	27	51,000 "	51,000 "	46,062 61	4,937 39
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	28	18,690 "	18,690 "	10,563 07	2,326 93
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	29	37,700 "	37,450 "	37,450 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	30	50,000 "	58,999 88	58,999 88	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	31	15,200 "	15,200 "	10,928 26	4,271 74
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	32	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	33	50,000 "	30,000 "	37,816 59	1,183 41
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	34	15,200 "	15,200 "	11,420 21	3,779 79
A REPORTER.	...	...	1,218,800 26	1,212,781 89	1,093,006 83	119,754 75

L'INTERIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		PRECEDANT LES DEPENSES		excédant LES CREDITS	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture d'ordre credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité		
589,146 58	20 25	"	5,573 45	"	"	
57,200 "	"	"	500 "	"	"	
51,000 "	"	"	"	"	"	
19,250 "	"	"	"	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
55,150 "	"	"	"	"	"	
18,400 "	"	"	1 "	"	"	
55,950 "	"	"	1,750 "	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
18,920 20	"	"	3 80	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
51,000 "	"	"	"	"	"	
18,690 "	"	"	"	"	"	
57,450 "	"	"	250 "	"	"	
58,999 88	"	"	" 12	"	"	
15,200 "	"	"	"	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
15,200 "	"	"	"	"	"	
1,212,761 56	20 25	"	6,078 37	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,218,860 26	1,212,781 80	1,095,006 85	119,754 75
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV					
Province de Namur.	(suite).					
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	55	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	56	42,000 "	42,000 "	41,509 58	490 62
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	57	14,700 "	14,697 63	9,750 68	4,966 95
Frais de l'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitements des commissaires d'arrondissement	"	38	174,915 "	174,463 61	159,805 81	14,657 80
Émoluments pour frais de bureau.	"	39	88,850 "	88,621 36	81,200 "	7,421 56
Frais de route et de tournées	"	40	26,000 "	22,075 60	699 "	20,589 "
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843	"	41	500 "	68 50	15 15	55 85
Milice.	VI.					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice. — Vacations des officiers de santé en matière de milice	"	42	63,000 "	50,283 32	35,521 04	22,875 48
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription. — Frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849).	"	43	2,100 "	1,992 50	5 "	1,989 50
Garde civique.	VII.					
Inspections générales, frais de tournées et commandants su- périeurs.	"	44	a) 4,735 10	4,734 30	4,020 10	714 20
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipe- ment, magasin central; frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisition de théories, épinglettes, etc. (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.)	"	45	a) 12,149 90	12,149 32	12,149 52	"
Personnel du magasin central.	"	46	3,115 "	3,061 50	2,927 10	154 20
Fêtes nationales.	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	47	40,000 "	59,627 29	55,000 "	6,627 29
Tir national: subside pour la construction de cibles et l'en- couragement des tirs en province; subside pour frais d'établissement et de mise en train du tir de Bruxelles fr. 50,000 "	"	48	60,000 "	59,343 12	42,175 25	4,039 25
Frais de concours et d'expériences pour arrêter un type d'arme de guerre uniforme, à indi- quer aux sociétés de tir et aux compagnies spéciales de la garde civique, avec faculté de transfert au § 1 ^{er} , si le crédit n'est pas absorbé par les frais de concours et d'expériences 10,000 "	"	48	60,000 "	59,343 12	42,175 25	4,039 25
A REPORTER.			1,788,625 26	1,769,599 74	1,551,259 24	204,512 31

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,212,761 56	20 25	"	6,078 57	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
42,000 "	"	"	"	"	"	
14,697 65	"	"	2 57	"	"	
174,463 01	"	"	451 30	"	"	
88,621 36	"	"	228 04	"	"	
21,288 "	787 60	"	3,924 40	"	"	
67 "	1 56	"	431 50	"	"	
56,195 12	88 20	"	6,716 68	"	"	
1,992 50	"	"	107 50	"	"	
4,754 50	"	"	" 80	"	"	
12,140 32	"	"	" 58	"	"	
5,061 50	"	"	53 70	"	"	
59,627 29	"	"	372 71	"	"	
46,212 46	15,130 66	"	656 88	"	"	
1,755,571 55	14,028 19	"	10,025 52	"	"	

n) Conformément à la loi du Budget et en vertu de l'arrêté royal du 18 septembre 1862, Moniteur du 19, n° 262, une somme de fr. 2,149 90 c. a été transférée de l'art. 44 à l'art. 45.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,788,625 26	1,769,598 74	1,551,250 24	204,512 51
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	"	49	a) 15,374 27	15,374 27	5,588 68	7,770 59
Légion d'honneur et Croix de fer.	X.					
Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires, des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins.	"	50	200,000 "	199,608 21	105,270 78	95,916 61
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° A desservir de nouvelles pensions; 2° A porter à 125 francs les pensions des veuves; 3° A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 4° A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.						
Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	51	22,000 "	22,000 "	22,000 "	"
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus.	"	52	b) 255,000 "	254,772 04	97,208 41	155,861 55
Service vétérinaire; bourses; frais de voyage	"	53	c) 62,000 "	61,515 12	50,670 50	50,462 22
Traitements et indemnités du personnel du haras.	"	54	59,150 "	59,150 "	54,028 91	4,221 09
Traitements et indemnités de disponibilité	"	55	1,500 "	1,500 "	1,575 11	124 89
Matériel du haras, frais de voyage du personnel et achat d'étalons	"	56	102,000 "	102,000 "	97,210 14	4,789 86
Amélioration de la race chevaline indigène; exécution des règlements provinciaux sur la matière; exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine.	"	57	95,500 "	95,500 "	55,500 85	37,999 15
Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; achat d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués aux commissions d'agriculture, aux comices et sociétés agricoles; achat de graines nouvelles à répartir par l'intermédiaire des commissions d'agriculture; dépenses diverses.	"	58	108,700 "	108,700 "	95,555 80	13,119 40
Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture; traitements de disponibilité; frais de conférences agricoles et horticoles	"	59	111,000 "	111,000 "	85,071 25	14,901 55
Service des défrichements en Campine	"	60	25,100 "	25,100 "	22,875 18	2,226 82
Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1860	"	61	60,000 "	59,050 96	18,980 18	59,849 78
A REPORTER.			2,882,049 55	2,860,678 24	2,210,562 85	611,555 80

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,755,571 55		14,028 10	"	19,025 52	"	"	
13,530 27		15 "	"	"	"	"	e) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 3,374 27 c ^{ts} , par la loi du 1 ^{er} juin 1863, Monsieur du 4, n° 155.
199,187 39		420 82	"	391 70	"	"	
22,000 "		"	"	"	"	"	
255,150 04		1,613 "	"	227 06	"	"	b) Id. de 105,000 francs, id.
61,132 52		180 60	"	686 88	"	"	c) Id. de 12,000 francs, id.
59,150 "		"	"	"	"	"	
1,500 "		"	"	100 "	"	"	
102,000 "		"	"	"	"	"	
95,500 "		"	"	"	"	"	
108,655 20		44 80	"	"	"	"	
97,972 80		13,027 20	"	"	"	"	
25,100 "		"	"	"	"	"	
58,829 06		230 "	"	940 04	"	"	
2,851,118 65		20,550 61	"	21,571 20	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,882,040 53	2,860,078 24	2,219,562 83	611,553 80
Agriculture (suite).	XI					
	(suite).					
Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire.	"	62	60,800 "	60,800 "	60,300 01	490 99
Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; travaux d'entretien, de réparation et de construction; jury vétérinaire.	"	63	69,200 "	69,200 "	49,472 46	19,727 54
Subside à la Société d'Horticulture de Bruxelles	"	64	24,000 "	24,000 "	24,000 "	"
Voirie vicinale et hygiène publique.	XII.					
Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale; indemnités aux commissaires voyers, et encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	"	65	1,150,000 "	1,149,999 94	131,479 88	649,366 06
Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; service du drainage	"	66	22,700 "	20,966 61	16,427 14	4,539 47
Industrie.	XIII.					
Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil.	"	67	12,000 "	10,796 41	6,716 96	3,881 85
Enseignement industriel; écoles professionnelles; ateliers d'apprentissage; écoles manufactures, etc.	"	68	143,000 "	142,095 48	125,720 33	14,211 05
Achat de modèles et de métiers perfectionnés; voyages et missions; publications utiles et souscriptions; prix ou récompenses pour des ouvrages ou mémoires sur des questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels; décorations d'ouvriers, etc.; encouragement à la société de pisciculture de Belgique	"	69	21,450 "	21,264 60	16,831 20	4,433 40
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges, à l'exposition internationale de Londres.	"	69 ^{bis} a)	115,000 "	115,000 "	"	"
Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	"	70	13,500 "	12,816 67	11,166 67	1,630 "
Frais de rédaction et de publication du <i>Recueil officiel des brevets</i>	"	71	7,000 "	6,100 02	3,290 92	2,900 "
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel	"	72	18,358 "	14,205 38	12,032 88	1,273 "
Matériel et frais divers	"	73	10,252 "	6,191 45	2,855 "	3,336 45
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs	"	74	53,400 "	52,716 40	52,266 40	430 "
Frais de bureau et de tournées	"	75	18,000 "	17,500 "	17,250 "	250 "
Matériel	"	76	2,000 "	1,230 50	800 50	340 "
A REPORTER.			4,622,680 53	4,586,560 10	2,751,172 38	1,318,415 31

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
2,851,118 63		29,559 61	"	21,571 20	"	"	
60,800 "		"	"	"	"	"	
69,200 "		"	"	"	"	"	
24,000 "		"	"	"	"	"	
780,845 04		369,154 "	"	" 06	"	"	
20,966 61		"	"	1,755 59	"	"	
10,598 81		197 60	"	1,205 50	"	"	
150,932 48		5,061 "	"	6 52	"	"	
21,264 60		"	"	185 40	"	"	
"		"	115,000 "	"	"	"	
12,816 07		"	"	685 35	"	"	
6,190 92		"	"	800 08	"	"	
14,205 88		"	"	4,152 12	"	"	
6,191 45		"	"	4,060 55	"	"	
52,716 40		"	"	685 60	"	"	
17,500 "		"	"	500 "	"	"	
1,230 50		"	"	769 50	"	"	
4,060,587 80		401,972 21	115,000 "	56,129 43	"	"	

a) Ce crédit a été ouvert par les lois du 8 août 1862, *Moniteur* du 9, n° 221, et 1^{er} juin 1865, *Moniteur* du 4, n° 153.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	4,622,680 55	4,586,560 10	2,731,172 38	1,518,415 51
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	"	77	4,000 "	2,505 20	750 "	1,753 20
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État	"	78	643,590 "	620,429 48	462,282 22	158,147 26
Bourses. — Matériel des universités	"	79	a) 172,510 "	172,175 97	66,095 31	97,526 65
Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres des jury d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré; salaires des huissiers des jurys, et matériel.	"	80	180,120 "	172,418 75	99,684 97	72,619 38
Dépenses du concours universitaire; frais de publication et d'impression des annales des universités de Belgique . .	"	81	10,000 "	5,924 65	5,748 90	175 75
Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	"	82	12,000 "	7,700 "	5,450 "	2,250 "
Enseignement moyen.	XVI.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	"	83	5,000 "	5,746 21	2,157 55	1,588 66
Inspection des établissements d'instruction moyenne (Personnel).	"	84	18,100 "	18,100 "	15,455 20	2,666 80
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	"	85	9,000 "	8,955 70	7,158 40	1,795 50
Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	"	86	65,720 "	52,168 88	41,155 61	10,770 62
Crédit ordinaire et supplémentaire des athénées royaux. .	"	87	357,994 "	355,781 06	348,551 06	7,250 "
Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	"	88	2,800 "	2,291 67	2,291 67	"
Crédit ordinaire et supplémentaire des écoles moyennes. .	"	89	268,200 "	266,571 99	265,066 66	105 53
Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	"	90	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"
Bourses à des élèves des écoles moyennes	"	91	15,000 "	15,000 "	11,700 "	3,300 "
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	"	92	116,875 "	114,472 91	106,000 "	8,472 91
A REPORTER.	. . .	. . .	6,548,398 55	6,440,778 57	4,236,555 95	1,686,857 35

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,069,587 89	401,972 21	115,000 "	56,129 45	"	"	
2,505 20	"	"	1,496 80	"	"	
620,429 48	"	"	22,960 52	"	"	
163,619 94	8,556 03	"	554 05	"	"	b) Le credit primitif a été augmenté de 3,500 francs par la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> du 4, n° 155.
172,503 55	114 40	"	7,701 25	"	"	
5,024 65	"	"	4,075 55	"	"	
7,700 "	"	"	4,500 "	"	"	
5,746 21	"	"	1,253 79	"	"	
18,100 "	"	"	"	"	"	
8,953 70	"	"	66 30	"	"	
51,026 23	242 65	"	13,551 12	"	"	
355,781 06	"	"	2,212 94	"	"	
2,291 67	"	"	508 53	"	"	
266,071 09	500 "	"	1,628 01	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
114,472 91	"	"	2,402 09	"	"	
5,023,303 28	411,585 20	115,000 "	98,619 96	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			6,548,398 55	6,449,778 57	4,256,555 05	1,686,837 55
Enseignement moyen (suite).	XVI					
	(suite).					
Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	"	95	22,000 "	21,996 06	19,518 11	2,477 95
Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi.	"	94	12,298 "	11,898 "	11,898 "	"
Traitements de disponibilité	"	95	10,000 "	8,075 "	5,575 "	2,500 "
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	"	96	8,000 "	7,636 86	4,574 25	3,512 61
Frais de rédaction du 3 ^{me} rapport triennal de l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850)	"	97	9,000 "	8,998 14	"	8,998 14
Enseignement primaire.	XVII.					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel.	"	98	54,000 "	54,000 "	29,250 "	4,750 "
Écoles normales primaires de l'État, à Lierre et à Nivelles. — Personnel	"	99	57,720 "	45,916 66	40,000 "	5,016 66
Traitement de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'État	"	100	5,970 "	5,656 66	5,656 66	"
Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration. — Commission centrale. — Matériel et dépenses diverses des écoles normales primaires de l'État. — Écoles normales primaires adoptées. — Cours normaux et subsides aux écoles qui pourraient être établies avec le concours des administrations provinciales et communales, à l'effet d'augmenter le nombre des instituteurs et des institutrices. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'instruction primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852); frais des conférences agricoles des instituteurs primaires; subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.; frais de rédaction du 6 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 58 de la loi du 25 septembre 1842); subsides aux communes pour les aider à subvenir aux dépenses de l'enseignement primaire dans les ateliers d'apprentissage (arrêté royal du 10 février 1861); part contributive de l'État dans les dépenses du service annuel ordinaire de l'enseignement primaire	"	101	2,285,572 57 a)	2,285,572 57	408,985 28	1,822,232 51
Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles	"	102	20,000 "	10,400 "	10,400 "	"
A REPORTER.			9,012,050 10	8,808,058 52	4,780,991 25	3,557,225 22

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉGÉNÉRANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,923,303 28	411,385 29	115,000 "	98,610 06	"	"	
21,996 08	"	"	3 94	"	"	
11,898 "	"	"	400 "	"	"	
8,075 "	"	"	1,925 "	"	"	
7,680 86	"	"	313 14	"	"	
8,998 14	"	"	1 80	"	"	
34,000 "	"	"	"	"	"	
45,916 66	"	"	11,803 34	"	"	
5,636 60	"	"	333 34	"	"	
2,231,215 70	54,356 78	"	"	"	"	
19,400 "	"	"	600 "	"	"	
8,518,316 45	465,742 07	115,000 "	114,000 58	"	"	

a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 345,163 08 c., par la loi du 26 décembre 1862, *Moniteur* n° 300-361.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			9,012,959 10	8,808,958 52	4,780,991 23	5,557,225 22
Lettres et sciences.	XVIII.					
Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux dames veuves Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet et Denis Sotiau; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; bureau de paléographie; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique; prix quinquennal des sciences naturelles; commission royale d'histoire; académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	"	103	a) 119,211 50	119,197 58	87,216 07	29,953 41
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique.	"	104	55,200 "	52,807 57	22,500 "	50,307 57
Observatoire royal. — Personnel	"	105	18,020 "	17,260 "	17,100 "	100 "
— — Matériel et acquisitions.	"	106	7,500 "	7,394 44	3,806 42	5,588 02
Bibliothèque royale. — Personnel	"	107	50,560 "	50,560 "	50,100 "	260 "
Frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	"	108	6,000 "	6,000 "	3,525 "	2,675 "
Bibliothèque royale. — Matériel et acquisitions	"	109	55,320 "	55,294 44	52,246 26	1,048 18
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel	"	110	10,220 "	10,220 "	10,220 "	"
— — — Matériel et acquisitions.	"	111	7,000 "	7,000 "	2,000 "	5,000 "
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	112	6,000 "	6,000 "	6,000 "	"
Archives du royaume. — Personnel	"	115	57,450 "	57,450 "	57,450 "	"
— — — Matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	"	114	5,700 "	5,694 14	3,648 20	2,045 94
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	"	115	20,200 "	20,166 68	18,375 "	1,701 68
Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses						
A REPORTER			9,567,140 60	9,251,805 17	5,055,039 08	5,613,974 82

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,518,216 45	465,742 07	115,000 "	114,000 58	"	"	
117,150 58	2,047 20	"	13 92	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 19,411 50 ^{cs} , par la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 155.
52,807 57	"	"	392 63	"	"	
17,260 "	"	"	760 "	"	"	
7,394 44	"	"	105 50	"	"	
50,360 "	"	"	"	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
55,204 44	"	"	25 56	"	"	
10,220 "	"	"	"	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
37,450 "	"	"	"	"	"	
5,694 14	"	"	5 86	"	"	
20,166 68	"	"	35 32	"	"	
8,660,018 00	467,780 27	115,000 "	115,337 43	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			9,567,140 60	9,251,805 17	5,055,059 08	5,615,974 82
Lettres et sciences (suite).	XVIII					
de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; sub- sides pour le classement et pour la publication des inven- taires des archives appartenant aux provinces, aux com- munes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien, frais de classement, de copie et de transport, etc.; frais d'impression de l'in- ventaire du notariat général du Brabant; acquisition d'un registre du Bruden raed d'Anvers et des chartes de l'ab- baye d'Oost-Eecloo; dépenses arriérées du dépôt des archives de Liège; travaux exécutés dans l'intérêt de l'échange d'archives avec l'Autriche	(suite)	116 a)	18,174 59	18,151 21	11,148 18	7,005 05
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat.		117	5,000	5,000 "	5,000 "	"
Matériel du bureau de la librairie.		118	1,870	1,870 "	1,778 "	92 "
Beaux-arts.	XIX.					
Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encou- ragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médaillons, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musi- cales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales; encouragements à l'art dramatique (littéraire et musical), etc; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établis- sements publics pour aider à la commande ou à l'acqui- sition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture mu- rale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'en- seignement des arts du dessin; encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'archi- tecture et la gravure; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; fournitures de médailles et d'ou- vrages relatifs aux beaux-arts; primes et droits d'auteur pour représentations dramatiques; travaux de sculpture pour la décoration de la salle des séances de la Chambre; décoration du vestibule du Palais de la Nation; part du Gouvernement dans les frais d'exécution de quatre bustes; décoration extérieure de l'église St-Boniface; prix de dif- férentes statues; seconde moitié des annuités dues par l'Etat, sur l'exercice 1862, dans les frais d'exécution de peintures murales à l'université de Gand et au musée d'Anvers; indemnités dues pour services rendus à l'art de la gravure en taille-douce et à l'enseignement de l'art musical; fourniture de médailles pour les académies et écoles de dessin; frais de route des commissaires de l'aca- démie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des monuments; réparation au mobilier du Temple des Augustins; frais d'exécution d'un <i>Te Deum</i> , de Lassen; prix d'exécution du buste de feu le professeur Guislain; dépenses diverses		119 b)	527,526 51	527,510 05	247,515 86	75,495 57
A REPORTER.			9,717,711 50	9,602,154 41	5,518,281 12	5,696,965 42

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
8,669,015 90	407,789 27	115,000 "	115,557 45	"	"	
18,151 21	"	"	23 18	"	"	a) La loi du 1 ^{er} juin 1865, <i>Moniteur</i> n° 153, a augmenté le crédit primitif de fr. 5,374 39 c.
3,000 "	"	"	"	"	"	
1,870 "	"	"	"	"	"	
328,211 45	3,585 60	515 "	216 48	"	"	
9,015,246 54	471,372 87	115,515 "	115,577 09	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 78,026 81 c., par la loi du 1 ^{er} juin 1865, <i>Moniteur</i> n° 153.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			9,717,711 30	9,602,134 41	5,518,281 12	5,696,965 42
Beaux-arts (suite).	XIX (suite).					
Académie royale d'Anvers	"	120	56,750 "	56,750 "	51,750 "	"
Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les sub- sides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel fr. 55,340 "	"	121	68,340 "	68,340 "	68,340 "	"
Deuxième tiers de la part du Gouvernement dans les frais d'acquisition d'un orgue . . . 15,000 "						
Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	"	122	27,000 "	27,000 "	27,000 "	"
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . .	"	123	8,240 "	8,240 "	8,240 "	"
— — — — — Matériel et ac- quisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue.	"	124	23,400 "	11,155 76	4,371 24	6,782 52
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . .	"	125	6,000 "	5,908 24	5,908 24	"
— — — — — Matériel et acqui- sitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue.	"	126	11,000 "	10,996 82	7,617 27	5,379 55
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens. — Frais de surveil- lance et d'entretien de la colonne du Congrès; jardin et arbustes. — Traitement du personnel préposé à la surveil- lance et à l'entretien du palais de la rue Ducale; frais d'en- retien des locaux du palais de la rue Ducale; frais de surveillance du musée moderne à établir audit palais; frais relatifs au jardin (salaire du jardinier et entretien du jardin); chauffage des locaux habités par les concierges .	"	127	8,680 "	8,475 86	5,091 60	5,384 26
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	128	50,000 "	47,901 54	58,407 60	9,425 54
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conserva- tion d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux admi- nistrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entre- tien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusi- vement historique.	"	129	56,000 "	55,919 70	45,068 64	10,851 06
Commission royale des arts et monuments. — Personnel. — Frais de copie. — Jetons de présence; frais de dépla- cement des membres effectifs et des membres correspon- dants, du secrétaire, des dessinateurs, etc.; frais de bureau, entretien des locaux, bibliothèque, etc.; rédac- tion et publication du bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, etc.; dépenses arriérées de la com- mission royale des arts et des monuments, frais de route et de séjour des membres correspondants, etc.	"	150	a) 29,172 40	26,611 41	11,295 16	15,001 45
A REPORTER.			10,062,293 90	9,929,451 54	5,571,370 87	5,745,787 60

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,015,246 34	471,372 87	115,315 "	115,577 09	"	"	
31,750 "	25,000 "	" "	"	"	"	
68,340 "	"	"	"	"	"	
27,000 "	"	"	"	"	"	
8,240 "	"	"	"	"	"	
11,153 76	"	"	12,246 24	"	"	
5,908 24	"	"	91 76	"	"	
10,096 82	"	"	3 18	"	"	
8,475 86	"	"	204 14	"	"	
47,830 94	70 40	"	2,098 66	"	"	
55,919 70	"	"	80 30	"	"	
26,206 61	314 80	"	2,560 00	"	"	
0,317,158 47	406,758 07	115,515 "	132,862 36	"	"	a) La loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 133, a augmenté le crédit primitif de fr. 14,872 40 c ² .

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			10,062,293 90	9,929,431 54	5,571,370 87	5,745,787 60
Service de santé.	XX					
Frais de route et de séjour pour l'inspection des établis- sements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel, dépenses diverses et tra- vaux relatifs à cette inspection	"	131	12,000 "	8,750 41	5,201 21	5,524 20
Frais des commissions médicales provinciales; police sani- taire et service des épidémies	"	132	45,000 "	44,641 14	437 70	56,618 14
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; subsides en cas d'épidémie; récom- penses pour services rendus pendant les épidémies; impres- sions et dépenses diverses	"	133	50,000 "	24,145 80	19,602 28	3,724 90
Académie royale de médecine	"	134	20,000 "	20,000 "	16,962 85	3,037 15
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	"	135	4,200 "	4,196 90	2,840 "	1,246 50
Eaux de Spa.	XXI.					
Traitement du commissaire du gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa	"	136	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	"	137	10,594 16	9,755 25	5,904 40	5,758 85
Dépenses imprévues.	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	138	9,900 "	9,340 20	2,877 55	6,462 67
École de gravure.						
Paiement à l'administration communale de Bruxelles du subside de 1861, pour l'école de gravure annexée à l'aca- démie	"	139 a)	12,000 "	12,000 "	"	12,000 "
Conservatoire de musique à Gand.						
Paiement à l'administration communale de Gand du subside de 1861, pour le conservatoire de cette ville.	"	140 b)	2,000 "	2,000 "	"	2,000 "
Fontaine monumentale à Spa.						
Part contributive de l'État, dans le prix d'exécution de trois groupes d'une fontaine monumentale à Spa	"	141 c)	2,500 "	2,500 "	"	2,500 "
Jardins publics.						
Paiement de l'indemnité de 600 francs due au sieur Fuchs, en vertu d'un contrat, pour la direction des travaux de plantation, etc., des jardins publics, et pour frais d'en- retien en 1861 et 1862, du jardin de la place des Musées	"	142 d)	1,255 "	1,255 "	"	1,255 "
A REPORTER.			10,216,741 06	10,075,012 22	5,828,286 84	5,825,012 99

L'INTÉRIEUR (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EXERCICER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité		
9,517,158 47	496,758 07	115,515 "	152,862 56	"	"	
8,725 41	25 "	"	5,240 59	"	"	
57,035 84	7,585 50	"	518 86	"	"	
23,527 18	818 62	"	5,854 20	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
4,086 50	110 40	"	5 10	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
9,753 25	"	"	840 03	"	"	
9,340 20	"	"	559 80	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
2,500 "	"	"	"	"	"	a) à d, Ces crédits ont été ouverts par la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 153.
1,255 "	"	"	"	"	"	
9,452,169 85	505,207 59	115,515 "	143,728 84	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.	
REPORT.			10,216,741 06	10,073,012 22	5,628,286 84	3,823,912 99	
Dépenses imprévues (suite.)	XXIII						
<i>Palais de la rue Ducale.</i>	(suite).						
Paiement des frais d'appropriation du Palais Ducal. . . .	"	143	a) 13,284 40	13,270 96	"	6,701 96	
LE DISCOURS, statue par feu M. Kessels, placée dans le jardin du palais de la rue Ducale.							
Exécution en bronze de la statue susmentionnée. . . .	"	144	b) 6,000 "	6,000 "	"	6,000 "	
TOTAUX.			10,256,025 46	10,092,283 18	5,628,286 84	3,836,614 95	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,452,199 83	505,207 30	115,515 »	143,728 84	»	»	a) et b) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 153.
6,701 96	6,569 »	»	13 44	»	»	
6,000 »	»	»	»	»	»	
9,464,901 79	511,866 39	115,515 »	143,742 28	»	»	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par la loi du 17 mars 1862, *Moniteur* n° 79, à la somme de . . . fr. 9,482,880 51
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 753,145 15

TOTAUX. fr. 10,236,025 46

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Plantations nouvelles sur les routes	"	8	a) 383 95	383 95	"	383 95
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	"	10	b) 65 50	"	"	"
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
Bassin de l'Escaut.						
Rupel	"	20	c) 113,495 97	"	"	"
Plantations.						
Plantations nouvelles	"	34	d) 5,414 93	700 "	"	700 "
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.						
Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (2 ^{me} moitié de la dépense et établissement de l'appareil d'éclairage).	"	40	e) 5,289 50	"	"	"
TOTAUX.			122,647 85	1,085 95	"	1,085 95
EXERCICE 1859.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Plantations nouvelles sur les routes	"		f) 420, "	420 "	"	420 "
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
Bassin de la Meuse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	"	11	g) 10,897 30	"	"	"
A REPORTER.			11,517 30	420 "	"	420 "

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.		
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant			
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.			
383 95		"	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 12 décembre 1862.		
"		"	"	65 50	"	"	b)	Id.	id.
"		"	"	113,405 07	"	"	c)	Id.	id.
700 "		"	"	4,714 05	"	"	d)	Id.	id.
"		"	"	3,289 50	"	"	e)	Id.	id.
1,083 95		"	"	121,565 90	"	"			
420 "		"	"	"	"	"	f)	Id.	id.
"		"	"	"	10,897 30	"	g)	Id.	id.
420 "		"	"	"	10,897 30	"			

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			11,517 50	420 "	"	420 "
EXERCICE 1859 (suite).						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II					
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION (suite).	(suite).					
Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).						
Bassin de l'Escaut.						
Dendre.	"	22	a) 15,083 77	15,083 77	"	15,083 77
Plantations.						
Plantations nouvelles	"	30	b) 1,051 42	825 71	"	825 71
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	"	33	c) 378 08	"	"	"
TOTAUX.			28,450 57	14,329 48	"	14,329 48
EXERCICE 1860.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Plantations nouvelles sur les routes	"	8	d) 4,874 53	2,121 17	"	2,121 17
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon, pour le dépôt des archives de l'État . . .	"	10	e) 3,500 "	3,500 "	"	3,500 "
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
Bassin de la Meuse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg	"	13	f) 685 45	625 "	"	625 "
Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	17	g) 706 48	"	"	"
— — — vers Hasselt	"	18	h) 5,065 30	3,203 85	"	3,203 85
A REPORTER.			15,751 76	9,450 02	"	9,450 02

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
420 "	"	"	"	"	10,897 30	"	
13,083 77	"	"	"	2,000 "	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 12 décembre 1862.
825 71	"	"	"	"	825 71	"	b) Idem.
"	"	"	"	"	378 08	"	c) Idem.
14,329 48	"	"	"	2,000 "	12,101 09	"	
2,121 17	"	"	"	"	2,755 36	"	d) Idem.
3,500 "	"	"	"	"	"	"	e) Idem.
625 "	"	"	"	60 45	"	"	f) Idem.
"	"	"	"	"	706 48	"	g) Idem.
3,203 85	"	"	"	2,761 45	"	"	h) Idem.
9,450 02	"	"	"	2,821 00	3,459 84	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			15,751 76	9,450 02	"	9,450 02
EXERCICE 1860 (suite).						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II.					
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION (suite).	(suite).					
Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).						
Bassin de l'Escaut.						
Canal de Gand à Ostende.	"	25	a) 36,374 10	36,374 10	12,530 02	23,844 08
Dendre.	"	27	b) 1,844 80	1,827 82	"	1,827 82
Bassin de l'Yser.						
Canal d'Ypres à l'Yser	"	31	c) 5,000 "	"	"	"
Plantations.						
Plantations nouvelles	"	32	d) 470 84	470 84	"	470 84
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.	"	34	e) 26,551 48	26,551 48	"	26,551 48
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régle.	IV.					
Service d'exécution.						
SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.						
Entretien, réparation et renouvellement du matériel	"	62	f) 44,777 "	44,771 60	"	44,771 60
TOTAUX.			150,749 98	119,445 86	12,530 02	106,915 84
EXERCICE 1861.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, et construc- tion de routes nouvelles.	"	7	g) 100,610 "	84,737 17	6,882 30	77,854 87
Plantations nouvelles sur les routes	"	8	h) 13,750 "	5,916 "	"	5,916 "
A REPORTER.			114,369 "	90,653 17	6,882 30	83,770 87

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		Excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,450 02	"	"	2,821 90	3,450 84	"	
36,374 10	"	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 12 décembre 1862.
1,827 82	"	"	"	16 98	"	b) Id. id.
"	"	"	5,000 "	"	"	c) Id. id.
470 84	"	"	"	"	"	d) Id. id.
26,551 48	"	"	"	"	"	e) Id. id. du 10 février 1865.
44,771 60	"	"	5 40	"	"	f) Id. id. du 12 décembre 1862.
110,445 86	"	"	7,827 50	3,476 82	"	
84,737 17	"	"	351 "	13,530 83	"	g) Id. id.
3,916 "	"	"	85 19	7,748 81	"	h) Id. id.
90,653 17	"	"	436 19	23,279 64	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1862.	En 1863, Jusqu'au 31 octob.	
REPORT.	...	...	114,369	" 90,633 17	0,882 30	83,770 87	
EXERCICE 1861 (suite).							
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862 (suite).							
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II						
SECTION. 2. — BATIMENTS CIVILS.	(suite).						
Établissement d'une grille de clôture en fer et d'un trottoir à l'Observatoire royal	"	11	a) 15,485 47	15,485 11	"	15,485 11	
Construction de hangars en charpente, dans les cours de l'en- trepôt général de commerce d'Anvers, et exécution de différents ouvrages de consolidation aux bâtiments et dépendances dudit entrepôt. — Reconstruction du bâti- ment contenant les bureaux du receveur des douanes et d'un mur dans la cour principale de l'entrepôt	"	12 ^{bis}	b) 7,710 20	7,710 20	"	7,710 20	
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.							
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	"	13	c) 41,086 56	38,855 13	12,860 95	25,994 18	
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.							
Bassin de la Meuse.							
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	"	14	d) 14,556 27	12,556 27	"	12,556 27	
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	16	e) 614 10	614 10	"	614 10	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	17	f) 1,880 38	1,880 38	"	1,880 38	
— d'embranchement vers Hasselt.	"	19	g) 3,802 61	3,802 61	"	3,802 61	
— de Charleroy à Bruxelles	"	22	h) 895 46	895 46	"	895 46	
Bassin de l'Escaut.							
Escaut.	"	23	i) 779 11	779 11	"	779 11	
Canal de Mons à Condé.	"	24	j) 395 17	"	"	"	
Lys.	"	26	k) 3,837 98	1,467 08	"	1,467 98	
Canal de Gand à Ostende	"	27	l) 57,076 87	41,039 66	"	41,039 66	
— de Plasschendaele vers la frontière de France	"	28	m) 3,000 "	3,000 "	"	3,000 "	
Moervaert.	"	30	n) 5,899 98	5,899 98	"	5,899 98	
Dendre.	"	31	o) 399 34	399 34	"	399 34	
Dyle et Demer	"	33	p) 684 04	684 04	"	684 04	
Bassin de l'Yser.							
Canal d'Ypres à l'Yser	"	35	q) 5,000 "	"	"	"	
Plantations.							
Plantations nouvelles	"	36	r) 427 58	245 18	"	245 18	
A REPORTER.	...	...	279,709 12	225,076 72	19,743 25	206,233 47	

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
90,653 17	"	"	456 19	25,279 64	"	
15,485 11	"	"	" 36	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 12 décembre 1862.
7,710 20	"	"	"	"	"	b) Id. id.
58,855 15	"	"	"	5,131 43	"	c) Id. id.
12,556 27	"	"	1,500 "	500 "	"	d) Id. id.
614 10	"	"	"	"	"	e) Id. id.
1,889 58	"	"	"	"	"	f) Id. et du 6 février 1863.
3,802 61	"	"	"	"	"	g) Id. du 12 décembre 1862.
805 46	"	"	"	"	"	h) Id. id.
779 11	"	"	"	"	"	i) Id. id.
"	"	"	"	305 17	"	j) Id. id.
1,467 98	"	"	"	2,370 "	"	k) Id. id.
41,039 66	"	"	"	16,937 21	"	l) Id. id.
3,000 "	"	"	"	"	"	m) Id. du 6 février 1863.
5,899 98	"	"	"	"	"	n) Id. du 12 décembre 1862.
599 54	"	"	"	"	"	o) Id. id.
684 04	"	"	"	"	"	p) Id. id.
"	"	"	5,000 "	"	"	q) Id. id.
245 18	"	"	"	182 40	"	r) Id. id.
225,076 72	"	"	6,950 55	46,795 85	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	279,700 12	225,976 12	10,743 25	206,233 47
EXERCICE 1861 (suite).						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II	(suite).				
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).						
Bacs et bateaux de passage.						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	37	a) 5,598 56	517 56	"	517 56
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	"	38	b) 21,118 85	21,118 85	"	21,118 85
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanoux.						
Côte de Blankenberghe	"	40	c) 5,634 "	5,634 "	5,634 "	"
Phares et fanaux.	"	41	d) 7,977 50	6,525 01	"	6,525 61
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
Service d'exécution.						
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.						
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. .	"	55	e) 528 82	"	"	"
Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles; objets divers	"	56	f) 1,407 10	1,290 20	"	1,290 20
SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.						
Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . .	"	61	g) 183,420 "	135,532 58	"	135,532 58
Dépenses se rapportant à des exercices clos (1860 et antérieurs).	X.					
§ 1 ^{er} . — PONTS ET CHAUSSEES.						
Rivières et canaux.						
Entretien ordinaire, etc. { Exercice 1857						
— 1858						
— 1859						
— 1860	"	30	h) 2,946 68	2,332 50	"	2,332 50
Travaux d'amélioration.						
Canal de Gand à Ostende. — Exercice 1860	"	93	i) 1,171 06	1,171 06	"	"
TOTAUX.			507,311 49	400,107 88	25,377 25	575,559 57

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS.	
225,976 72	"	"		6,036 55	64,795 85	"	
517 56	"	"	"	"	2,880 80	"	a) Décision de la Cour des comptes du 12 décembre 1862.
21,118 85	"	"	"	"	"	"	b) Id. du 6 février 1863.
5,634 "	"	"	"	"	"	"	c) Id. du 12 décembre 1862.
6,525 61	"	"	"	1,406 14	45 75	"	d) Id. du 12 décembre 1862 et du 6 février 1863.
"	"	"	"	"	528 82	"	e) Id. du 12 décembre 1862.
1,200 20	"	"	"	"	107 90	"	f) Id. id.
135,532 58	"	"	"	787 42	47,100 "	"	g) Id. id.
2,332 30	"	"	"	614 38	"	"	h) Id. id.
"	1,171 06	"	"	"	"	"	i) Id. id.
308,936 82	1,171 06	"		9,744 40	97,459 12	"	

70

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, Jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1862 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires et employés	"	2	554,410 "	554,403 42	549,918 42	4,485 "
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	"	3	35,200 "	32,020 24	23,654 17	8,595 07
Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	"	4	52,985 "	52,952 90	50,959 20	1,975 70
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage, menues dépenses	"	5	50,000 "	50,000 "	49,969 16	30 84
Honoraires des avocats du Département.	"	6	50,000 "	20,242 90	21,750 "	7,492 90
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSEES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, et construc- tion de routes nouvelles — Redressement des parties de routes qui traversent les fortifications des villes de Nieu- port, de Mons, de Charleroy et de Namur	"	7	a) 3,201,727 "	3,103,958 30	1,942,898 23	1,157,196 85
Plantations nouvelles sur les routes	"	8	41,000 "	30,440 90	12,321 86	18,128 04
SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'Etat	"	9	130,000 "	129,993 90	65,370 74	65,494 55
Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter aux hôte- ls du Ministère des Affaires Étrangères et du gouverne- ment provincial à Namur	"	10	11,800 "	11,785 27	"	11,785 27
Construction de deux bâtiments pour le service de la douane, l'un au quai Van Metteren, à Anvers, et l'autre à la grande barrière de Lommel.	"	10 bis.	b) 35,000 "	26,157 06	5,201 29	22,955 77
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	"	11	918,300 "	892,998 14	416,853 32	475,615 23
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
Bassin de la Meuse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg	"	12	287,000 "	150,747 71	50,286 82	100,460 89
Canal de Liège à Maestricht	"	13	7,500 "	5,000 "	"	5,000 "
— de Maestricht à Bois-le-Duc	"	14	30,300 "	26,641 17	12,589 61	13,978 56
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	15	31,100 "	28,209 78	24,410 90	3,792 82
— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	"	16	13,000 "	11,847 85	10,208 75	1,659 10
A REPORTER.			5,510,122 "	5,157,377 60	3,255,378 59	1,896,424 57

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
554,403 42	"	"	6 58	"	"	
52,020 24	"	"	3,170 76	"	"	
52,052 06	"	"	52 04	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
20,242 00	"	"	757 10	"	"	
3,100,005 06	5,843 24	"	"	157,788 70	"	a) Le crédit primitif a été augmenté : 1° de 310,000 fr. par la loi du 6 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 222. 2° de 115,000 fr. par la loi du 4 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 156.
30,440 00	"	"	1,926 98	8,623 12	"	
128,865 29	1,128 61	"	6 10	"	"	
11,785 27	"	"	14 73	"	"	
26,157 06	"	"	6,381 22	2,461 72	"	b) Ce crédit a été accordé par la loi du 6 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 222.
802,468 55	529 59	"	8,943 65	16,358 21	"	
150,747 71	"	"	72,831 71	63,420 58	"	
5,000 "	"	"	2,500 "	"	"	
20,568 17	73 "	"	1,957 43	1,701 40	"	
28,200 78	"	"	2,890 22	"	"	
11,847 85	"	"	880 34	271 81	"	
5,151,803 16	5,574 44	"	102,118 86	250,025 54	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des entrepreneurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,510,122	5,157,377 60	5,255,378 59	1,806,424 57
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II.					
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS (suite).						
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>						
<i>Bassin de la Meuse (suite).</i>						
Canal d'embranchement vers Hasselt	"	17	40,500 "	28,632 04	10,929 33	17,702 71
— — vers Turnhout	"	18	a) 5,366 38	5,566 41	"	5,566 41
Sambre canalisée.	"	19	41,000 "	40,491 12	28,944 02	11,547 10
Canal de Charleroy à Bruxelles.	"	20	25,200 "	18,500 05	6,943 33	11,557 62
<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
Escaut	"	21	29,200 "	17,699 03	7,095 45	10,605 00
Canal de Mons à Condé.	"	22	56,000 "	48,646 98	16,738 40	31,908 58
— de Pommerœul à Antoing	"	23	b) 17,534 90	16,919 00	5,755 "	13,184 90
Lys.	"	24	24,400 "	17,782 29	279 45	17,502 84
Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.	"	25	1,600 "	1,272 19	791 55	480 64
— de Gand à Ostende	"	26	24,300 "	22,065 88	15,016 "	7,047 88
— de Plasschendaele vers la frontière de France	"	27	6,000 "	4,675 "	"	4,675 "
— de Gand à Terneuzen	"	28	600 "	600 "	420 "	180 "
Moervaert.	"	29	100 "	"	"	"
Dendre.	"	30	c) 40,567 01	33,556 90	2,859 46	30,697 44
Rupel	"	31	d) 10,188 85	10,188 85	9,000 "	1,188 85
Dyle et Demer	"	32	11,200 "	11,200 "	1,587 45	5,000 "
Petite-Nèthe canalisée	"	33	15,000 "	10,734 70	"	10,734 70
<i>Bassin de l'Yser.</i>						
Yser	"	34	8,000 "	6,640 "	5,512 "	1,328 "
Canal d'Ypres à l'Yser	"	35	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles	"	36	25,000 "	2,674 04	"	2,674 04
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	37	32,000 "	21,531 33	12,443 49	9,087 84
A REPORTER.			5,928,679 14	5,479,753 21	5,377,473 48	2,092,092 72

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,151,803 16	5,574 44	"	102,118 86	250,625 54	"	
28,632 04	"	"	9,561 46	2,506 50	"	
3,566 41	"	"	1,799 97	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 1,266 38 c ^{ts} , par la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 156.
40,491 12	"	"	508 88	"	"	
18,500 95	"	"	197 48	6,501 57	"	
17,699 03	"	"	10,475 24	1,025 73	"	
48,646 98	"	"	3,168 42	4,184 60	"	
16,019 90	"	"	"	415 "	"	b) Id. de fr. 1,334 90 c ^{ts} par la susdite loi.
17,782 29	"	"	5,114 57	1,503 14	"	
1,272 19	"	"	267 21	60 60	"	
22,063 88	"	"	2,236 12	"	"	
4,675 "	"	"	1,325 "	"	"	
600 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	100 "	"	"	
53,556 90	"	"	"	7,010 11	"	c) Id. de fr. 1,367 01 c ^{ts} , id
10,188 85	"	"	"	"	"	d) Id. de fr. 188 85 c ^{ts} , id.
6,587 43	4,612 57	"	"	"	"	
10,734 70	"	"	1,581 62	2,683 68	"	
6,640 "	"	"	1,360 "	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
2,074 04	"	"	21,501 20	824 76	"	
21,531 35	"	"	10,008 67	370 "	"	
5,469,866 20	10,187 01	"	171,214 70	277,711 23	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,928,679 14	5,470,753 21	5,377,473 48	2,092,002 72
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).						
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.	II					
Traitements d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	"	38	a) 507,700 "	503,794 41	28,886 22	334,908 19
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.						
Côte de Blankenberghe.	"	39	23,000 "	2,748 "	2,198 40	540 60
Phares et fanaux.	"	40	2,000 "	369 "	"	369 "
SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.						
Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instru- ments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	"	41	22,000 "	22,000 "	16,449 43	5,550 35
SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	"	42	b) 589,032 99	588,979 95	513,117 10	75,330 37
Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	"	43	532,227 "	532,224 05	450,262 00	78,824 14
Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	"	44	12,000 "	7,663 10	1,825 90	5,837 20
Mines.	III.					
SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL.						
Personnel du conseil des mines. — Traitements	"	45	42,100 "	42,099 08	41,905 08	194 "
— — — — — Frais de route	"	46	600 "	394 "	"	394 "
— — — — — Matériel	"	47	2,000 "	1,992 83	1,186 50	806 33
SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.						
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires employés par les ingénieurs	"	48	173,350 "	173,194 37	147,150 03	26,064 34
Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines	"	49	c) 6,107 60	6,107 60	3,226 80	2,888 80
Confection de la carte générale des mines	"	50	15,000 "	4,885 67	2,462 53	2,421 04
SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.						
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévoue- ment	"	51	45,000 "	45,000 "	1,244 50	43,740 50
SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.						
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	"	52	7,000 "	3,227 20	1,551 "	1,676 20
A REPORTER.			7,797,796 73	7,274,430 35	4,566,919 08	2,671,638 98

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,460,566 20	10,187 01	"	171,214 70	277,711 23	"	
563,794 41	"	"	"	53,905 50	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 15,000 francs, par la loi du 1 ^{er} juin 1863, Monsieur n° 156.
2,748 "	"	"	20,252 "	"	"	
369 "	"	"	1,631 "	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
588,447 47	532 46	"	53 06	"	"	b) Id. de fr. 4,122 99 c ^{ts} , id.
529,086 23	3,137 82	"	2 05	"	"	
7,063 10	"	"	4,338 90	"	"	
42,009 08	"	"	" 92	"	"	
304 "	"	"	206 "	"	"	
1,992 83	"	"	7 17	"	"	
173,194 37	"	"	153 63	"	"	
6,107 80	"	"	"	"	"	c) Id. de fr. 407 60 c ^{ts} , id.
4,883 57	"	"	19,116 43	"	"	
44,985 "	15 "	"	"	"	"	
3,227 20	"	"	3,772 80	"	"	
7,200,558 06	13,872 29	"	211,749 56	311,616 82	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			7,797,706 73	7,274,430 35	4,588,310 08	2,071,658 78
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
Service d'exécution.						
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	55	a) 270,283 92	270,283 92	242,405 59	27,878 53
Salaires des agents payés à la journée	"	54	b) 1,804,000 "	1,803,976 10	1,181,951 07	622,025 03
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	"	55	1,330,000 "	1,319,045 02	1,200,087 66	58,955 36
Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles; objets divers	"	56	715,000 "	714,035 18	453,746 57	260,308 61
SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	57	c) 218,420 23	218,420 23	207,610 27	10,800 96
Salaires des agents payés à la journée	"	58	2,270,000 "	2,260,202 47	1,536,068 13	924,224 32
Primes d'économie et de régularité	"	59	80,000 "	71,009 21	14,942 43	56,156 78
Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois	"	60	1,500,000 "	1,441,912 70	1,140,777 22	301,135 48
Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . .	"	61	2,700,000 "	2,542,309 46	1,412,316 83	1,121,631 11
Redevances aux compagnies	"	62	d) 84,000 "	83,670 24	"	83,670 24
SECTION 3. — TRANSPORTS						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	65	e) 1,106,295 85	1,106,291 62	1,115,064 59	51,227 05
Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres. .	"	64	f) 1,550,800 "	1,528,820 62	901,363 49	627,457 13
Frais d'exploitation	"	65	488,000 "	486,250 34	365,777 08	120,458 26
Camionnage	"	66	g) 467,000 "	466,905 07	220,818 17	246,176 90
Pertes et avaries, et indemnités à raison d'accidents surve- nus au chemin de fer.	"	67	h) 105,500 "	102,250 55	10,551 34	91,533 08
SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	68	280,000 "	279,999 17	242,407 47	37,591 70
Salaires des agents payés à la journée	"	69	78,000 "	77,570 12	37,299 85	40,070 27
Entretien	"	70	65,000 "	59,677 29	40,746 04	18,931 25
SECTION 5. — SERVICES EN GÉNÉRAL (chemins de fer, postes et télégraphes).						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	71	81,000 "	81,887 15	65,221 51	16,665 64
Salaires des agents payés à la journée	"	72	i) 50,500 "	59,278 64	35,122 14	24,156 50
Matériel et fournitures de bureau.	"	73	k) 275,000 "	275,000 "	229,815 85	45,184 15
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	"	74	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
A REPORTER			23,414,096 73	22,654,001 45	15,153,921 20	7,487,377 31

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EXÉCUTION OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
7,200,558 06	15,872 27	"	211,759 56	311,616 82	"	
270,283 02	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté d'une somme de fr. 1,683 93 c., transférée des articles 57 et 63, en vertu de la note portée à la suite de l'article 75 du Budget et en conformité de la dépêche de la Cour des comptes du 20 octobre 1863, n° 177510.
1,803,976 10	"	"	23 00	"	"	
1,310,643 02	"	"	10,356 08	"	"	
714,065 18	"	"	849 82	05	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 2,500 francs, par la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 156.
218,420 28	"	"	"	"	"	
2,260,202 47	"	"	9,707 53	"	"	c) Le crédit primitif a été diminué d'une somme de fr. 1,579 77 c., transférée à l'article 53, en vertu de la note portée à la suite de l'article 75 du Budget et conformément à la dépêche de la Cour des comptes du 20 octobre 1863, n° 177510.
71,090 21	"	"	8,900 70	"	"	
1,441,012 70	"	"	58,087 30	"	"	
2,533,047 04	8,451 52	"	31,095 13	125,605 41	"	
85,070 24	"	"	329 76	"	"	d) Le crédit primitif a été augmenté de 64,000 francs, par la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 156.
1,106,291 02	"	"	4 25	"	"	
1,528,820 02	"	"	1,079 38	"	"	e) Le crédit primitif a été diminué d'une somme de fr. 304 15 c., transférée à l'article 53, en vertu de la note portée à la suite de l'article 75 du Budget et en exécution de la dépêche de la Cour des comptes du 20 octobre 1863, n° 177510.
486,235 54	24	"	1,740 66	"	"	
466,995 07	"	"	4 93	"	"	f) Le crédit primitif a été augmenté de 30,000 francs, par la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 156.
101,884 42	355 13	"	3,060 45	"	"	g) Idem de 42,000 francs, par la susdite loi.
279,990 17	"	"	" 83	"	"	h) Idem de 45,300 francs, id.
77,370 12	"	"	620 88	"	"	
59,677 20	"	"	3,322 71	"	"	
81,887 15	"	"	12 85	"	"	
59,278 64	"	"	21 36	"	"	i) Idem de 3,500 francs, id.
275,000	"	"	"	"	"	j) Idem de 45,000 francs, id.
20,000	"	"	"	"	"	
22,611,298 51	22,702 04	"	342,778 05	437,317 23	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			23,414,096 73	22,654,001 45	15,155,921 20	7,457,577 31
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie (suite).	IV (suite).					
<i>Service d'exécution (suite).</i>						
SECTION 5. — SERVICES EN GÉNÉRAL (chemins de fer, postes et télégraphes) (suite).						
Conférences des chemins de fer belges (Les crédits portés aux articles 53, 57 et 63, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, sui- vant les besoins du service.)	"	75	1,000 "	1,000 "	1,000 "	"
SECTION 6. — RÉGIE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	76	38,600 "	38,592 36	34,176 36	4,416 "
Frais de bureau et de loyer	"	77	3,500 "	3,499 88	2,456 03	1,063 85
SECTION 7. — POSTES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	78	874,000 "	873,981 83	856,977 83	37,004 "
— — des facteurs et autres agents su- balternes	"	79	1,210,000 "	1,209,890 29	1,201,278 35	8,020 94
Transport des dépêches.	"	80	545,000 "	495,156 27	302,973 01	189,990 81
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	"	81	a) 304,000 "	303,999 95	259,046 54	64,621 39
Commissions.	V.					
SECTION 1^{re}. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.						
Frais de route et de séjour.	"	82	600 "	239 30	138 80	100 50
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc	"	83	1,400 "	5 "	5 "	"
SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.						
Frais de route et de séjour.	"	84	1,100 "	689 20	275 40	415 80
Publication du Recueil; frais de bureau, etc.	"	85	3,900 "	3,450 "	500 "	3,150 "
<i>Traitement des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . .</i>	VI.	86	59,500 "	58,865 90	57,917 64	946 26
<i>Pensions</i>	VII.	87	7,000 "	7,000 "	6,135 83	864 17
<i>Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension</i>	VIII.	88	9,000 "	9,090 "	7,440 "	1,560 "
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Entretien du canal de Selzaete.</i>	IX.	89	b) 62,770 "	43,932 34	1,103 13	42,829 21
A REPORTER			26,555,466 73	25,681,290 77	17,845,124 02	7,812,958 24

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUE'S		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		ARIFANT AFFECTURE OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
22,611,298 51		22,702 04	"	342,778 05	437,317 25	"	a) Le credit primitif a été augmenté de 15,060 francs, par la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 156.

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			26,535,466 75	25,681,290 77	17,845,124 92	7,812,058 24
Dépenses se rapportant à des exercices clos (1861 et antérieurs).	X.					
§ 1 ^{er} . — PONTS ET CHAUSSEES.						
Canaux et rivières.						
Travaux d'entretien. — Service de la Lys. (Exercice 1859).	"	90	a) 145 72	145 72	"	145 72
-- d'amélioration. — Service de la Meuse. (Exercice 1860.)	"	91	b) 705 "	705 "	"	705 "
-- d'amélioration du canal de Gand à Ostende. (Exercice 1860.)	"	92	c) 7,505 "	3,134 49	"	3,134 49
-- d'amélioration de la Dyle et du Demer. (Exercice 1861.)	"	93	d) 48 15	48 15	"	48 15
Ports et côtes.						
Travaux d'entretien. — Frais judiciaires. (Exercice 1861.)	"	94	e) 673 17	673 17	"	673 17
-- d'amélioration du port d'Ostende. (Exercice 1861.)	"	95	f) 2,428 03	2,428 03	"	2,428 03
Frais d'adjudications.						
Frais d'impression et d'annonces. (Exercice 1861.)	"	96	g) 71 "	71 "	"	"
§ 2. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
Traction et matériel. — Combustible. (Exercice 1855) . .	"	97	h) 1,962 30	1,962 30	"	1,962 30
Transports. — Frais d'exploitation. (Exercice 1861.) . .	"	98	i) 1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
Service en général. — Matériel. (Exercice 1861.)	"	99	j) 654 27	654 27	"	654 27
Postes. — Transport des dépêches. (Exercice 1861) . . .	"	100	k) 63 86	63 86	"	63 86
§ 3. COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.						
Publication du recueil. (Exercice 1861.)	"	101	l) 681 "	681 "	"	681 "
§ 4. — DÉPENSES IMPRÉVUES.						
Frais judiciaires. (Exercice 1860).	"	102	m) 32 11	32 11	"	32 11
TOTAUX.			26,551,436 34	25,092,889 87	17,845,124 92	7,824,486 34

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant DES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
25,658,083 16	23,207 61	"	416,858 75	437,517 25	"	
145 72	"	"	"	"	"	
705 "	"	"	"	"	"	
3,184 40	"	"	4,370 51	"	"	
48 13	"	"	"	"	"	
673 17	"	"	"	"	"	
2,428 03	"	"	"	"	"	
"	71 "	"	"	"	"	(n. à m.) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 1 ^{er} juin 1863, <i>Moniteur</i> n° 156.
1,962 30	"	"	"	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
654 27	"	"	"	"	"	
63 86	"	"	"	"	"	
681 "	"	"	"	"	"	
52 11	"	"	"	"	"	
25,669,611 26	23,278 61	"	421,229 24	437,517 25	"	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé par la loi du 10 mai 1862, *Moniteur* n° 133, à la
somme de fr. 25,759,809 "
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 791,627 54
TOTAL. fr. 26,551,436 54

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.						
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie.	"	21	a) 81,417 53	81,417 53	18,700 "	62,717 53
EXERCICE 1861.						
Report de l'exercice 1861 à l'exercice 1862.						
Administration centrale.	I.					
Dépôt de la guerre	"	5	b) 16,500 "	16,500 "	"	16,500 "
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	"	21	c) 3,561 57	3,561 57	"	500 "
TOTAUX.			19,661 57	19,661 57	"	16,800 "
EXERCICE 1862 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des employés civils	"	2	155,460 "	155,460 "	142,188 80	13,271 11
Suppléments aux officiers et sous-officiers employés au Dé- partement de la Guerre.	"	3	14,000 "	13,982 96	12,508 40	1,584 56
Matériel	"	4	40,000 "	40,000 "	34,915 14	5,084 86
Dépôt de la guerre	"	5	119,000 "	119,000 "	80,226 48	38,773 52
États-majors.	II.					
Traitements de l'état-major général.	"	6	782,965 75	782,598 10	453,649 57	328,948 73
— des provinces et des places	"	7	304,243 95	292,485 73	166,997 79	125,487 94
— du service de l'intendance	"	8	151,277 25	148,579 09	85,836 08	62,543 61
Service de santé des hôpitaux.	III.					
Traitements du service de santé des hôpitaux	"	9	220,080 75	218,780 49	127,307 78	91,472 71
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	"	10	552,400 "	507,599 20	303,834 06	203,600 64
Service pharmaceutique.	"	11	120,000 "	119,928 30	112,550 03	7,390 27
A REPORTER.			2,460,436 70	2,419,214 47	1,540,884 92	878,247 95

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUE'S		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
81,417 53		"	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 11 novembre 1862.
10,300 "		"	"	"	"	"	b) Id. du 28 novembre 1862.
500 "		2,861 57	"	"	"	"	c) Id. id.
10,800 "		2,861 57	"	"	"	"	
21,000 "		"	"	"	"	"	
155,460 "		"	"	"	"	"	
13,982 96		"	"	17 04	"	"	
40,000 "		"	"	"	"	"	
119,000 "		"	"	"	"	"	
782,598 10		"	"	367 65	"	"	
202,485 73		"	"	11,758 22	"	"	
148,379 69		"	"	2,897 56	"	"	
218,780 49		"	"	1,309 26	"	"	
507,525 60		73 60	"	24,800 80	"	"	
119,920 30		8 "	"	71 70	"	"	
2,419,132 87		81 60	"	41,222 23	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. --- Droits constatés et ordonnancés. ---

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,460,436 70	2,410,214 47	1,540,884 92	878,247 95
Solde des troupes.	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	"	12	a) 12,260,512 33	11,812,158 10	7,501,157 55	4,511,000 55
(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)						
Traitement et solde de la cavalerie	"	13	5,586,770 "	5,415,024 27	2,044,874 53	1,568,149 74
— — de l'artillerie.	"	14	2,985,118 "	2,981,371 73	1,866,244 28	1,115,127 45
— — du génie	"	15	b) 813,288 "	813,115 85	406,131 94	316,983 89
— — des compagnies d'administration.	"	16	267,872 80	249,620 "	162,600 "	87,020 "
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)						
École militaire.	V.					
Etat-major, corps enseignant et solde des élèves	"	17	164,449 15	161,700 "	109,200 "	52,500 "
Dépenses d'administration	"	18	29,003 75	27,700 18	13,808 29	15,071 89
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Traitement du personnel des établissements	"	19	42,660 "	41,689 52	24,519 04	17,370 48
Matériel de l'artillerie	"	20	c) 5,903,000 "	5,904,746 26	1,720,150 96	2,142,208 50
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	"	21	d) 702,251 40	696,859 21	480,094 79	216,765 56
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	"	22	2,052,722 55	2,029,514 38	1,356,059 47	675,454 91
Fourrages en nature	"	23	5,245,098 50	5,258,474 62	2,034,046 69	1,204,427 93
Casernement des hommes	"	24	652,506 56	576,069 87	558,955 53	217,114 34
Renouvellement de la bufterie et du harnachement	"	25	100,000 "	96,938 66	19,955 52	76,983 14
Frais de route et de séjour des officiers	"	26	e) 106,300 "	106,194 53	63,116 55	43,077 08
Transports généraux	"	27	75,000 "	55,961 76	52,575 61	4,388 15
A REPORTER.			35,503,780 32	32,625,353 39	19,844,175 67	12,737,800 06

LA GUERRE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
2,419,133 87	81 00	"	41,222 23	"	"	
11,812,158 10	"	"	457,154 25	"	"	a) Par l'article 1er, § 1er, de la loi du 32 mai 1863, <i>Moniteur</i> n° 148, ce crédit a été diminué d'une somme de fr. 31,070 17 c., transférée par le § 2 de ladite loi aux articles 15, 26, 32 et 33 nouveau.
3,413,024 27	"	"	173,745 73	"	"	
2,081,571 73	"	"	3,746 27	"	"	
813,115 83	"	"	172 17	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté d'une somme de 14,000 francs, transférée de l'article 12 par la loi du 32 mai 1863, <i>Moniteur</i> n° 148.
249,620 "	"	"	18,252 80	"	"	
161,700 "	"	"	2,749 15	"	"	
20,880 18	820 "	"	1,503 55	"	"	
41,689 52	"	"	970,48	"	"	
3,862,550 20	42,387 "	"	1,106 74	87,147 "	"	c) Le crédit primitif a été augmenté : 1° De . 700,000 francs, par arrêté royal du 21 juin 1862, pris en exécution de la loi du 8 mai 1861; 2° De . 1,800,000 francs, par arrêté royal du 21 octobre 1862, pris en vertu de ladite loi; 3° De . 113,000 francs, par arrêté royal du 6 novembre 1862, pris en exécution de la loi du 9 août 1862; 4° De . 500,000 francs, par arrêté royal du 8 juin 1863, pris en conformité de la loi du 8 mai 1861, et 5° De . 120,500 francs, par arrêté royal du 23 septembre 1863, pris en vertu de la loi du 8 mai 1861.
696,858 15	1 06	"	92 29	5,299 90	"	Ensemble 3,233,500 francs.
2,020,514 38	"	"	3,208 17	"	"	
3,238,474 62	"	"	4,025 68	"	"	
576,060 87	"	"	58,436 49	"	"	
96,938 06	"	"	3,061 34	"	"	
106,194 53	"	"	105 47	"	"	d) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 2,251 40 c., par arrêté royal du 4 mars 1863, pris en conformité de la loi du 8 mai 1861.
56,961 70	"	"	18,038 24	"	"	e) Le crédit primitif a été augmenté d'une somme de 6,300 francs, transférée de l'article 12, par la loi du 22 mai 1863, <i>Moniteur</i> n° 148.
32,582,063 73	43,280 06	"	785,989 05	92,446 00	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			33,503,789 32	32,025,553 39	19,844,173 07	12,737,890 06
Pain, fourrages et autres allocations (suite).	VIII (suite).					
Chauffage et éclairage des corps de garde	"	28	70,000 "	50,580 20	33,260 53	17,328 07
Remonte	"	29	538,340 "	358,145 37	481,447 37	76,698 "
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires	"	30	134,023 25	115,352 10	61,261 05	55,240 50
Frais de représentation.	"	31	30,000 "	28,522 89	22,722 89	5,600 "
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours	"	32	a) 100,850 52	100,724 05	62,832 14	37,831 92
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	33	16,553 89	655 50	367 75	87 75
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	"	34	2,080,066 50	2,082,370 63	1,441,250 50	641,317 09
Créances arriérées.						
Créances arriérées restant à liquider sur des exercices clos.	"	35 BOULEVARD	b) 25,470 17	25,469 87	"	22,168 36
TOTAUX.			36,527,882 65	35,587,169 90	21,947,525 86	13,502,162 35

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1863

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
32,582,063 75	43,280 60	"	785,980 05	92,446 00	"	
50,580 30	"	"	10,410 80	"	"	
538,145 57	"	"	104 63	"	"	
114,502 45	820 05	"	18,091 15	"	"	
28,322 89	"	"	1,677 11	"	"	
100,604 08	60 87	"	114 50	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté d'une somme de 5,300 francs, transférée de l'article 13 par la loi du 22 mai 1863, <i>Moniteur</i> n° 148.
655 50	"	"	15,608 30	"	"	
2,082,576 65	"	"	6,469 85	"	"	
22,168 56	5,301 51	"	" 30	"	"	b) Somme transférée de l'article 12 par la loi du 22 mai 1863, <i>Moniteur</i> n° 148.
35,539,688 21	47,481 00	"	848,265 85	92,446 00	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé par la loi du 12 mars 1862, *Moniteur* n° 75, à la somme de . . . fr. 33,202,131 25

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 3,235,751 40

TOTAL fr. 36,527,882 65

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.	
EXERCICE 1862 (COMPTE DÉFINITIF).							
Administration centrale.							
	I.						
Traitement du Ministre.	"	1	21,000	21,000	21,000	.	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	505,000	502,988 50	498,510 10	4,658 20	
Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédures, déboursés, amendes de cassation, etc.	"	3	85,000	69,865 12	48,187 75	21,675 30	
Frais de journées	"	4	7,000	5,000 10	2,080 40	910 70	
Matériel	"	5	45,000	45,965 58	24,504 21	21,501 57	
Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	"	6	4,200	4,200	4,200	.	
Service de la monnaie	"	7	19,200	13,592 58	1,557 19	12,255 30	
Achat de matières et frais de fabrication des monnaies de nickel	"	8	1,000,000	906,060 20	751,646 20	265,514 .	
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de mon- naie de cuivre.	"	9	75,000	14,591 25	.	14,591 25	
Magasin général des papiers	"	10	a) 155,000	155,000	120,067 84	32,052 16	
Documents statistiques	"	11	14,500	19,495 45	18,598 20	1,095 25	
Administration du trésor dans les provinces.							
	II.						
Traitement des directeurs et agents du trésor	"	12	120,500	120,500	122,033 24	3,566 70	
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	"	13	26,500	26,500	25,025	375 .	
Cassier général de l'État (<i>article supprimé</i>)	"	"	.	.	.	.	
Administration des contributions directes, douanes et accises.							
	III.						
Surveillance générale. — Traitements	"	14	352,000	343,343 70	86,057 79	257,285 91	
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	15	355,400	351,942 87	81,248 28	250,694 59	
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	}	Traitements fixes	16	1,390,000	1,382,567 35	542,591 98	1,040,175 57
		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	17	1,600,000	1,620,546 59	.	1,620,546 59
Service des douanes et de la recherche maritime	"	18	4,378,400	4,255,158 55	1,059,027 70	5,173,210 85	
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'ar- gent	"	19	40,400	48,851 96	12,549 65	56,482 51	
Suppléments de traitement	"	20	100,000	94,976 61	28,207 05	66,660 81	
A REPORTER.			10,290,500	10,052,602 10	3,229,562 65	6,822,010 70	

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
502,948 39	40 "	"	11 61	"	"	
60,863 12	"	"	14,136 88	"	"	
3,000 10	"	"	3,000 90	"	"	
43,805 58	70 "	"	34 42	"	"	
4,200 "	"	"	"	"	"	
13,592 58	"	"	5,607 42	"	"	
996,060 20	"	"	3,030 80	"	"	
14,591 25	"	"	60,608 75	"	"	
153,000 "	"	"	"	"	"	a) La loi du 4 août 1862, Moniteur n° 221, a augmenté le crédit primitif de 43,000 francs.
19,493 45	"	"	6 55	"	"	
126,500 "	"	"	"	"	"	
26,300 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
343,343 70	"	"	8,636 30	"	"	
331,942 87	"	"	3,437 13	"	"	
1,582,567 35	"	"	17,032 65	"	"	
1,620,546 39	"	"	"	"	20,546 39	
4,233,138 55	"	"	143,261 45	"	"	
48,831 06	"	"	568 04	"	"	
94,057 86	18 75	"	5,023 39	"	"	
10,052,473 55	128 76	"	267,444 20	"	20,546 39	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, - jusqu'au 31 octob.
REPORT.			10,299,500	10,052,602 10	5,229,562 65	6,822,910 70
Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).	III	(suite).				
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non réplacés.	"	21	24,000	18,460 64	4,577 82	15,882 82
Frais de bureau et de tournées	"	22	68,840	65,098 40	41,475	25,623 40
Indemnités, primes et dépenses diverses	"	23	502,900	502,899 89	56,586 83	246,515 06
Police douanière.	"	24	5,000	45	45	"
Insuffisance éventuelle du produit des préemptions. — Frais d'expertise (crédit non limitatif).	"	25	5,000	492 77	492 77	"
Matériel	"	26	135,950	124,616 80	48,055 99	75,680 81
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.	"	27	415,080	412,657 31	1,700	410,857 31
— — — du domaine	"	28	116,380	112,762 67	1,643 20	111,119 47
— — — forestier	"	29	288,800	280,883 16	968 80	285,834 36
Remises des receveurs; frais de perception (crédit non limi- tatif.)	"	30	920,000	960,724 45	"	960,724 45
Remises des greffiers (crédit non limitatif)	"	31	42,000	47,595 65	"	47,595 65
Matériel	"	32	48,000	46,974 63	34,079 98	12,804 65
Dépenses du domaine	"	33	101,500	100,061 78	50,118 94	69,914 49
Intérêts moratoires en matières diverses.	"	34	5,000	179 63	47 50	152 53
Administration de la caisse générale de retraite.	V.					
Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	"	35	4,100	3,360	3,000	360
Administration centrale. — Matériel.	"	36	1,500	6 30	"	6 30
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif).	"	37	3,500	148 28	"	148 28
Pensions et secours.	VI.					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	"	38	17,500	16,429 17	10,255 75	6,092
Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	39	7,500	7,500	7,500	"
A REPORTER.			12,808,050	12,559,298 63	5,470,790 03	9,088,000 08

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EXERCUTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,052,475 55	128 75	"	267,444 29	"	20,546 39	
18,460 64	"	"	5,530 36	"	"	
65,008 40	"	"	3,741 60	"	"	
302,800 89	"	"	" 11	"	"	
45 "	"	"	4,055 "	"	"	
402 77	"	"	4,507 23	"	"	
124,616 80	"	"	11,335 20	"	"	
412,557 31	100 "	"	422 60	"	"	
112,762 67	"	"	3,617 33	"	"	
286,803 16	80 "	"	1,916 84	"	"	
960,724 45	"	"	"	"	40,724 45	
47,395 65	"	"	"	"	5,395 65	
46,974 63	"	"	1,025 37	"	"	
100,033 43	28 35	"	1,438 22	"	"	
179 63	"	"	2,820 37	"	"	
3,360 "	"	"	740 "	"	"	
6 30	"	"	1,403 70	"	"	
148 28	"	"	3,351 72	"	"	
16,347 75	81 42	"	1,070 85	"	"	
7,500 "	"	"	"	"	"	
12,558,880 11	418 52	"	315,417 86	"	66,666 49	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			12,808,050	12,559,298 63	5,470,790 05	9,088,090 08
Dépenses imprévues.	VII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	40	12,000	5,267 62	5,204 20	63 42
Dépenses se rapportant à des exercices clos (1860 et antérieurs).	VIII.					
Frais de poursuites et d'instances (années 1857, 1858 et 1860)	"	41	a) 1,464 10	1,414 20	1,414 20	"
Frais de transcription d'un acte d'échange d'immeubles (année 1858)	"	42	b) 51 02	51 02	51 02	"
Dépenses relatives à la révision des évaluations cadastrales.	"	43	c) 200,000	109,999 58	1,169 59	198,829 99
TOTAUX.			15,021,545 12	12,766,011 05	3,478,609 04	9,286,983 49

FINANCES (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS INSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité	LES CREDITS.	
	12,558,880 11	418 52	"	315,417 86	"	66,666 40	a a c) Les credits formant les articles 41, 42 et 43, ont été accordés par la loi du 4 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221
	5,207 62	"	"	6,732 38	"	"	
	1,414 20	"	"	49 00	"	"	
	31 02	"	"	"	"	"	
	198,990 58	"	"	" 42	"	"	
	12,765,592 53	418 52	"	322,200 56	"	66,666 40	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé par la loi du 30 décembre 1861, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1862, n° 1, à la somme de

Les crédits supplémentaires s'élèvent à

fr 12,775,050
246,495 12

TOTAL

fr 13,021,546 12

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS			
					En 1862.	En 1863. Jusqu'au 31 octob.		
EXERCICE 1862. — (COMPTE DÉFINITIF).								
Non-Valeurs. I.								
Non-valeurs sur la contribution foncière	"	1	310,000 "	194,007 28	25,771 87	167,605 41		
— — — — — personnelle	"	2	270,000 "	206,441 50	"	206,441 50		
— sur le droit de patente	"	3	80,000 "	57,509 29	"	57,509 29		
— sur les redevances des mines.	"	4	5,000 "	205 07	"	205 07		
— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	"	5	20,000 "	23,887 50	"	23,887 50		
— sur le droit de débit des tabacs	"	6	5,000 "	2,708 60	"	2,708 60		
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	"	7	6,000 "	1,497 65	"	1,226 70		
Remboursements. II.								
Contributions directes, douanes et accises.	{	Restitution de droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	"	8	50,000 "	46,401 75	15,886 79	32,514 94
		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	"	9	1,200 "	856 "	97 75	758 25
		Remboursement du péage sur l'Escaut	"	10	1,600,000 "	1,958,864 68	387,752 43	1,571,132 25
Enregistrement, domaines et forêts.	{	Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	"	11	250,000 "	222,848 50	437 07	221,177 25
		Tresor public. — Remboursements divers	"	12	1,000 "	15,560 01	15,560 01	"
Déficit des divers comptables de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	"	13	10,000 "	"	"	"		
Dépenses concernant l'exercice clos de 1860. III.								
Restitution d'une amende de police de roulage au sieur De Ghaye (année 1860)	"	14	a) 26 25	26 25	26 25	"		
Restitution des sommes perçues du chef du séquestre du comte de Woestenraadt	"	15	b) 80,114 59	63,560 96	27,540 66	56,020 30		
TOTAUX.			2,686,540 84	2,791,954 80	468,853 75	2,520,964 86		

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
105,375 28	652 "	"	115,002 72	"	"	
206,441 50	"	"	65,358 50	"	"	
57,309 29	"	"	22,690 71	"	"	
205 07	"	"	4,794 95	"	"	
23,887 30	"	"	"	"	3,887 30	
2,708 60	"	"	291 40	"	"	
1,226 70	270 93	"	4,502 57	"	"	
46,401 73	"	"	3,598 27	"	"	
856 "	"	"	564 "	"	"	
1,958,864 68	"	"	"	"	558,864 68	
221,615 22	1,235 28	"	27,151 50	"	"	
15,560 01	"	"	"	"	12,560 01	
"	"	"	10,000 "	"	"	
26 25	"	"	"	"	"	
63,560 96	"	"	"	16,755 63	"	a et b) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 4 août 1862, <i>Moniteur</i> n° 221.
2,789,818 50	2,156 21	"	252,944 40	16,755 63	375,511 99	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 30 décembre 1861, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1862, n° 1, à la somme de fr. 2,606,200 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 80,140 84

TOTAL. fr. 2,686,540 84

REPORTS. —

(Art. 30 de la loi sur

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouvert PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1863, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858.						
Ministère de la Justice			34,517 58	14,843 06	"	14,833 46
— des Travaux publics			122,647 85	1,083 95	"	1,083 95
— de la Guerre			81,417 53	81,417 53	18,700 "	62,717 53
TOTAUX.			258,582 96	97,344 54	18,700 "	78,634 94
EXERCICE 1859.						
Dette publique			16,904 03	16,904 03	16,904 03	"
Ministère de l'Intérieur.			25,024 08	6,032 48	"	230 83
— des Travaux publics			28,430 57	14,329 48	"	14,329 48
TOTAUX			71,019 58	37,325 99	16,904 03	14,560 31
EXERCICE 1860.						
Ministère de la Justice			121,526 47	121,526 47	"	121,526 47
— de l'Intérieur.			28,172 11	8,548 88	"	8,548 88
— des Travaux publics			130,740 08	119,445 80	12,530 02	106,915 84
TOTAUX			280,448 56	240,521 21	12,530 02	236,001 19
EXERCICE 1861.						
Dette publique			87,000 "	86,406 34	"	86,406 34
Ministère de la Justice			246,623 18	62,763 23	"	62,763 23
— des Affaires Étrangères.			10,567 87	6,368 24	"	6,368 24
— de l'Intérieur.			70,520 25	57,029 27	"	43,127 13
— des Travaux publics			507,311 49	400,107 88	25,377 25	373,559 57
— de la Guerre			19,661 57	19,661 57	"	16,800 "
TOTAUX.			941,684 56	632,336 53	25,377 25	589,024 51

RÉCAPITULATION.

(la comptabilité de l'État.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
14,833 40	0 00	"	19,674 52	"	"	
1,085 95	"	"	121,565 90	"	"	
81,417 53	"	"	"	"	"	
97,334 94	0 00	"	141,258 42	"	"	
16,004 03	"	"	"	"	"	
250 85	5,801 05	"	4,742 75	14,840 75	"	
14,529 48	"	"	2,000 "	12,101 09	"	
31,524 34	5,801 05	"	6,742 75	26,950 84	"	
121,526 47	"	"	"	"	"	
8,548 88	"	"	19,625 23	"	"	
119,445 86	"	"	7,827 30	3,470 82	"	
259,521 21	"	"	27,450 53	3,476 82	"	
86,406 34	"	"	503 06	"	"	
62,765 23	"	"	245 58	183,614 37	"	
6,568 24	"	"	4,190 03	"	"	
43,127 13	13,902 14	"	3,506 75	9,084 25	"	
398,038 82	1,171 06	"	9,744 49	97,459 12	"	
16,800 "	2,861 57	"	"	"	"	
614,401 76	17,034 77	"	18,290 11	291,057 72	"	

EXERCICE 1862. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1862.	En 1865, jusqu'au 31 octob.
Dette publique			40,422,010 19	40,268,824 55	32,351,589 37	7,895,371 78
Dotations			4,201,300 25	4,180,658 17	4,045,618 48	155,059 69
Ministère de la Justice			14,415,466 75	13,654,800 26	8,709,653 85	4,896,876 55
— des Affaires Étrangères.			3,431,802 67	3,280,101 24	1,856,571 92	1,445,269 51
— de l'Intérieur.			10,256,025 46	10,092,285 18	5,628,286 84	3,856,614 95
— des Travaux publics.			26,551,436 54	25,692,889 87	17,845,124 92	7,824,486 54
— de la Guerre			36,527,882 65	35,587,160 90	21,947,525 86	13,592,162 35
— des Finances			13,021,545 12	12,766,011 05	3,478,600 04	9,286,983 49
Non-Valeurs et Remboursements.			2,686,340 84	2,791,954 80	468,853 73	2,520,964 86
TOTAUX GÉNÉRAUX.			151,495,900 27	148,514,695 02	96,511,653 99	51,251,760 52

RÉCAPITULATION.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES.		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant: LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
40,240,961 15		21,803 40	.	201,317 10	.	48,131 46	
4,180,658 17		.	"	20,732 08	"	"	
13,606,530 18		48,270 08	.	685,721 51	74,944 08	.	
5,279,641 43		430 81	.	106,405 10	59,212 42	13,916 09	
9,464,901 70		511,866 30	115,515 "	143,742 28	"	.	
25,000,611 26		33,278 61	.	421,229 24	437,317 23	.	
35,539,688 21		47,481 69	.	848,265 85	62,446 90	.	
12,705,502 53		418 52	.	322,200 50	"	66,666 49	
2,789,818 59		2,136 21	.	252,944 40	16,765 63	375,311 99	
147,543,403 31		655,774 71	115,515 "	3,002,558 12	680,675 16	504,026 03	

COMPARAISON,

par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1862, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1862.	
	1862.	1861.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique.	40,268,824 55	40,341,783 50	,	72,959 04
Dotations	4,180,658 17	4,092,583 70	88,074 47	"
Ministère de la Justice	13,654,800 26	13,627,503 01	27,295 25	"
— des Affaires Étrangères	3,280,101 24	2,674,447 04	605,653 60	"
— de l'Intérieur	10,092,285 18	9,560,104 33	732,178 85	"
— des Travaux publics.	25,692,880 87	24,786,181 39	906,708 48	"
— de la Guerre	35,587,169 90	34,140,557 70	1,446,612 20	"
— des Finances	12,766,011 05	12,221,778 51	544,232 54	"
Non-Valeurs et Remboursements.	2,791,954 80	3,013,075 24	"	221,120 44
TOTAUX	148,314,693 02	144,258,017 11	4,350,755 59	204,079 48
EN PLUS A L'EXERCICE 1862. . . . fr.			4,056,673 91	

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS**DE 1830 A 1861 INCLUSIVEMENT.**

TABLEAU LITT. V.

TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constituées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	20,502,221 36	"	"	"	20,502,221 36
1831	66,942,211 82	40,205,354 02	78,248 59	"	113,225,815 03
1832	77,811,042 41	74,502,403 76	60,098 80	"	152,464,503 97
1833	86,037,082 "	"	54,605 48	"	86,092,583 48
1834	84,279,578 "	"	321,259 55	10,000,000 "	94,600,817 35
1835	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,790 75	15,374,163 74	101,376,114 47
1837	85,011,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1838	94,606,326 "	"	44,835 50	25,778,053 70	120,420,193 "
1839	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,143 05
1840	101,055,569 "	"	5,743,247 64	65,074,257 65	170,773,074 27
1841	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,510 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,500,071 45
1843	100,050,055 "	50,000 "	16,550,755 56	1,690,765 61	127,916,571 97
1844	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 02	8,886,541 07	128,717,472 09
1846	115,014,070 "	"	489,001 09	528,095 56	115,851,076 65
1847	115,475,650 "	"	83,705 12	100,000 "	115,657,553 12
1848	118,412,250 "	200,000 "	57,014,121 10	165,016 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1851	117,532,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,959 07	1,340,201 02	122,453,590 09
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	13,915,255 20	6,498,417 26	146,825,820 46
1855	129,596,500 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	155,680,563 13
1856	132,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1857	139,604,090 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,996,647 44	165,087,473 55
1861	149,029,190 "	1,920,417 05	"	15,462,486 97	166,421,094 92
	3,490,666,004 59	141,504,385 55	119,828,420 54	511,868,570 59	4,063,867,180 87
	5,652,170,390 14				

exercices clos de 1850 à 1861 inclusivement.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

TES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (d'ancien foramen), versés en paiement du prix des domaines vendus par les syndicats d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
26,502,221 56	a) 3,504,928 62	"	"	a) Y compris fr. 599,384 63 et perçus pour le compte de tiers. b) Y compris fr. 884,837 49 et pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et 12 millions.
115,225,815 03	b) 6,799,645 18	"	"	
152,464,505 07	5,151,679 53	"	"	
88,058,313 02	5,202,103 42	"	1,965,728 44	
96,701,337 76	4,150,969 99	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	736,355 92	"	
102,632,632 39	3,587,446 47	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	3,494,013 09	
123,509,914 81	1,158,485 05	"	3,080,719 81	
115,837,428 97	96,806 23	4,306,714 08	"	
160,576,283 86	92,697 06	1,396,820 41	"	
101,542,826 17	201 64	160,690 75	"	
126,766,956 55	19,015 87	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	193,298 18	4,026,724 40	"	
198,810,508 73	"	"	844,604 39	
120,855,051 97	"	"	1,138,478 98	
114,061,045 37	"	"	232,966 72	
115,528,063 84	"	2,120,829 28	"	
146,117,886 53	"	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	"	3,740,882 48	"	
152,877,187 86	"	1,381,300 85	"	
119,345,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80	
139,408,270 19	"	"	4,065,673 59	
152,673,052 50	"	"	5,849,232 04	
144,502,166 63	"	"	8,821,603 50	
146,239,211 91	"	"	9,044,557 42	
140,145,923 93	"	"	5,026,452 01	
155,880,739 37½	"	"	10,977,250 60½	
158,549,645 85	"	"	7,995,286 70	
160,709,218 61½	"	"	4,621,745 26½	
172,234,411 84	"	"	5,813,316 92	
4,117,019,111 68	35,238,647 07	29,814,272 60	83,566,203 41	
		53,751,930 81		

TABLEAU LITT. V. (SUITE.)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	DÉPENSES.						
	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1830	27,081,168 70	"	"	"	27,081,168 70	"	27,081,168 70
1 ^{er} trimestre. 1831.	115,806,830 65	"	"	"	115,806,830 65	"	115,806,830 65
1832.	151,503,175 28	12,892,220 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1833.	94,140,835 33	"	"	"	94,140,835 33	"	94,140,835 33
1834.	83,272,610 32	5,001,390 11	"	"	88,274,000 43	"	88,274,000 43
1835.	86,360,595 77	1,090,740 31	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1836.	83,058,337 43	1,107,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,492 16	4,177,701 53	"	"	95,226,193 69	"	95,226,193 69
1838.	94,947,052 10	1,849,006 98	"	"	96,796,059 08	"	96,796,059 08
1839.	104,899,097 55	7,703,917 90	"	"	112,603,015 45	"	112,603,015 45
1840.	99,150,590 94	6,434,034 64	"	"	105,584,625 58	"	105,584,625 58
1841.	103,791,842 58	13,617,430 14	58,142 25	"	117,467,423 97	"	117,467,423 97
1842.	103,566,962 81	5,322,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,835,572 01	11,168,433 71	285,920 23	"	120,289,925 95	"	120,289,925 95
1844.	110,123,796 67	6,650,130 39	12,773 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,385 49	4,169,479 23	331,474 01	"	114,872,338 73	"	114,872,338 73
1846.	112,904,215 11	5,615,435 66	375,517 46	"	118,895,168 23	"	118,895,168 23
1847.	116,452,576 38	8,200,515 39	563,643 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,193,870 65	13,185,567 64	275,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,635,103 81	3,366,093 66	334,233 64	"	115,335,431 11	336,355 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	633,069 63	336,335 60	120,051,045 83	320,562 56	119,730,483 27
1851.	115,436,050 16	4,707,743 12	169,024 04	320,562 56	120,723,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,026,170 49	413,551 83	527,456 21	134,091,885 48	2,623,149 25	131,468,736 23
1853.	123,613,269 31	7,954,425 77	423,391 17	2,623,149 25	134,594,235 50	2,127,599 31	132,466,634 19
1854.	125,249,057 07	8,210,454 95	810,552 10	2,127,599 31	136,406,663 43	1,449,181 75	134,957,481 68
1855.	127,900,347 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,236,101 32	1,645,625 53	138,590,475 79
1856.	133,484,616 91	10,022,941 98	1,400,344 57	1,645,625 53	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	135,036,047 56	5,464,878 10	1,225,064 99	1,574,588 67	143,301,470 41	1,884,759 09	141,416,720 32
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,200 29	845,877 35	2,521,487 10	154,532,262 02	1,935,870 45	152,596,391 57
1860.	138,642,436 05	6,891,924 04	830,111 71	1,935,870 45	148,300,342 25	1,720,804 33	146,579,537 92
1861.	141,570,486 70	5,631,509 92	1,358,569 18	1,720,804 33	150,287,370 13	1,531,735 46	148,755,634 67
	3,570,700,502 32	212,103,372 12	12,088,889 85	18,667,419 85	3,810,559,884 14	20,199,155 31	3,790,360,728 83

exercices clos de 1850 à 1861 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862

SES.

		FAITS RÉALISÉS		Excédants	Observations.
SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résumant des services faits.	DÉPENSE POUR ORDRE — Certificats de rentes remboursables (domaines forestiers) versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement	DE CRÉDITS à annuler.	
•	27,081,168 79	27,081,168 79	a) 5,504,928 02	•	a) Y compris fr. 599,354 63 c ^e payés pour le compte de tiers
•	115,800,850 65	112,415,965 51	b) 6,799,645 18	3,592,867 14	b) Y compris fr. 884,827 40 c ^e pour ordonnances de non-valeurs delivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins.
•	164,595,401 81	158,500,918 95	5,151,679 53	5,894,482 86	c) Après deduction de fr. 37,516,340 74 c ^e pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues
•	94,140,855 55	91,904,974 94	5,292,105 42	2,244,860 50	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000	98,874,000 45	96,515,600 96	4,150,969 99	2,560,599 47	e) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836
d) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,518,851 56	2,455,529 52	f) Non compris fr. 103,102 60 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux (projet à la Banque de Belgique).
e) 15,374,165 74	101,599,911 78	99,528,487 96	5,587,446 47	2,071,465 82	
10,000,000	105,226,105 69	105,551,751 64	2,772,515 85	1,594,572 05	
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,576,614 54	
15,896,897 46	128,589,912 85	124,196,508 51	96,806 25	f) 4,595,404 54	
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	92,697 66	2,744,512 26	
•	117,467,425 97	114,976,186 11	201 64	2,490,857 86	
25,278,905 17	152,568,405 61	129,575,909 88	19,015 87	2,094,405 75	
g) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	195,298 18	2,155,559 25	g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836
84,656,000	201,451,700 66	195,185,657 29	•	6,266,045 37	h) Y compris fr. 114,682 66 c ^e , même objet que ci dessus
A) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	•	1,855,555 67	
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 20	•	1,565,889 05	
q) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	•	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus
j) 8,024,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	•	5,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,014,075 41	112,267,069 15	•	5,677,004 98	
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	•	k) 5,559,511 80	k) Non compris fr. 22,636 34 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	•	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr. 4 37 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,540,368 99	155,803,105 22	151,848,564 95	•	1,960,540 20	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	•	m) 2,025,554 54	m) Non compris fr. 0 81 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 56	144,615,782 24	143,172,277 02	•	1,441,505 22	
10,361,322 01	148,951,797 80	146,926,211 95	•	2,025,585 85	
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	•	4,150,169 51	
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	•	n) 4,017,489 21	n) Les annulations déduites des crédits, comprennent une somme de 261,823 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	•	5,409,905 20	
4,515,404 69	157,111,886 26	152,889,679 62	•	4,222,206 64	
10,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	•	5,608,768 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	163,451,869 51	•	2,980,775 14	
284,154,378 84	4,183,515,107 07	4,088,949,649 24	35,238,647 07	94,565,458 15	

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1830 (4 ^m trimestre)	20,502,221 50	27,981,168 70	•	1,478,947 43
1831	113,225,815 03	112,413,903 31	811,851 52	•
1832	152,464,503 07	158,500,918 95	•	6,036,412 98
1833	88,058,315 92	91,904,074 04	•	3,846,061 02
1834	96,701,537 76	96,513,600 96	187,736 80	•
1835	91,073,223 70	87,104,004 96	3,971,220 74	•
1836	102,632,632 39	99,528,487 96	3,104,144 43	•
1837	101,713,250 24	103,351,731 64	•	1,616,481 40
1838	123,509,914 81	120,108,378 44	3,511 536 37	•
1839	113,837,428 97	124,106,508 51	•	8,359,079 54
1840	169,376,253 86	165,914,370 93	3,461,882 91	•
1841	101,542,826 17	114,076,586 11	•	13,035,759 04
1842	126,766,956 33	129,373,909 88	•	2,606,953 55
1843	123,289,847 48	119,855,050 33	3,433,897 15	•
1844	198,810,508 73	193,185,657 29	5,624,851 44	•
1845	129,855,951 07	134,389,549 89	•	4,533,597 92
1846	114,064,043 37	122,752,990 29	•	8,688,955 92
1847	113,528,063 84	127,572,374 99	•	14,044,311 15
1848	146,117,886 55	153,060,593 37	11,057,291 18	•
1849	113,871,457 38	112,207,069 13	1,664,368 45	•
1850	152,877,187 86	118,730,904 76	14,146,285 10	•
1851	119,343,051 94	118,627,460 84	716,191 10	•
1852	128,451,208 79	151,848,564 93	•	3,397,356 14
1853	139,468,270 19	154,510,907 41	4,937,562 78	•
1854	132,673,032 50	143,172,277 02	9,500,773 48	•
1855	144,502,166 63	146,926,211 95	•	2,424,045 32
1856	146,239,211 91	149,727,649 92	•	3,488,438 01
1857	149,143,923 95	146,291,138 91	2,852,785 02	•
1858	155,880,759 37½	144,745,005 36	11,135,734 01½	•
1859	158,549,645 85	152,889,670 62	5,459,966 23	•
1860	169,709,218 61½	159,025,377 62	10,683,841 29½	•
1861	172,254,411 84	165,451,869 31	8,802,542 53	•
	4,117,619,111 68	4,088,949,040 24	102,824,262 54	74,154,800 10
			28,669,462 44	

exercices clos de 1830 à 1861 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1862.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.

Idem.

Le projet de loi de compte a été présenté à la Chambre des Représentants pendant les sessions de 1861-1862 et de 1864.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

idem

pendant les sessions de 1862-1863 et de 1864.

idem

pendant la session de 1864-1865.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1862.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à fr. 164,357,812 21 $\frac{1}{2}$

Et les fonds affectés à des dépenses spéciales, transférés de l'exercice antérieur, à 180,102 31

ENSEMBLE. fr. 164,537,914 52 $\frac{1}{2}$

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, montent à fr. 149,351,221 29

Et les dépenses pour des services spéciaux à 27,751,059 31

ENSEMBLE. fr. 177,082,280 60

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 12,544,366 07 $\frac{1}{2}$

Mais comme l'exercice 1861 présente un boni de fr. 28,669,462 44 c, qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté en recette extraordinaire à l'exercice suivant, ci 28,669,462 44

l'exercice 1862 présente, en définitive, un excédant de recette de . . . fr. 16,125,096 36 $\frac{1}{2}$

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1862.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1862, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de dépenses de fr.	15,064,369 13 ¹ / ₂
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédant de recettes de	16,125,096 36 ¹ / ₂
DIFFÉRENCE à la situation définitive de fr.	31,180,465 50

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	944,034 52	"
	Enregistrement et domaines	73,744 27	"
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	2,608 87
	Travaux publics	23,804 40	"
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	"	642,740 82
	Trésor public	42,254 01	"
<i>Remboursements</i>	Contributions directes, etc.	178 02	"
	Enregistrement et domaines	"	69,268 99
	Trésor public	710,149 84	"
Excédant de recettes de l'exercice 1861.		28,609,462 44	"
		30,464,527 50	714,024 68
RESTE en augmentation de recette. fr.			29,749,002 82

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
<i>Dette publique.</i>		48,131 40	"
<i>Ministère de la Justice</i>		35,549 75	"
— des Affaires Étrangères		"	129,357 11
— de l'Intérieur		293,396 47	"
— des Travaux publics		446,627 34	"
— de la Guerre		622,751 40	"
— des Finances		60,666 40	"
<i>Non-Valeurs et Remboursements</i>		373,311 99	"
<i>Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évaluées dans la situation provisoire à 1,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 3,106,279 93 c.; par conséquent, une diminution de dépense de</i>		"	2,196,279 93
<i>Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1858 à 1861, dont le transfert à l'exercice 1862 doit avoir lieu conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité, montent à</i>		"	1,002,160 54
		1,888,234 90	3,527,797 58
RESTE en diminution de dépense. fr.			1,439,562 68

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1862	31,180,465 50
---	----------------------

3-16

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1863.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1863.

Le présent compte, rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1863, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1863, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1863 ont été fixés ainsi qu'il suit,

Savoir :

<i>Recette</i> . . .	{	Ressources ordinaires fr. 155,946,790	}	156,046,790	»
	{	Fonds spécial 100,000	}		
<i>Dépense</i>				148,747,221	72
EXCÉDANT DE RECETTE. . . . fr.				7,299,568	28

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à fr. 156,046,790 » ont été augmentées :

1° D'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. % autorisé par la loi du 28 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputées sur cet emprunt par ladite loi et par celle du 2 juin 1861, lesquelles sont rattachées au présent exercice, ci fr.	4,617,762	55
2° Des quotes-parts des puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863.	850,920	»

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1863 (voir le tableau de développement qui précède le compte) se sont élevées à . fr. 161,515,472 55

Savoir :

Ressources ordinaires fr. 155,946,790	»	161,515,472 55
— extraordinaires 5,568,682	55	

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à. fr. 148,747,221 72

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à 4,658,314 66

2° De crédits pour des services spéciaux, montant à 43,470,000 francs, mais qu'on ne porte ici qu'à concurrence de la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice, celle de fr. 30,522,668 65 c', restée disponible au 31 décembre 1863, ayant été reportée à l'exercice suivant, en exécution de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État; ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de l'exercice 1863. 13,147,331 35

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1859, 1860, 1861 et 1862, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité. 1,002,160 54

4° De la portion, rattachée au Budget de 1863, des excédants de crédits pour des services spéciaux, transférée de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de fr. 58,970,168 10 c', le transfert à 1864 de fr. 34,145,986 84 c', et les parties de crédit sans emploi dont l'annulation sera proposée dans la loi de compte de fr. 2,003,567 59 c', la portion afférente à 1863 est de. 22,818,613 67

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1863 (voir le tableau de développement qui précède le compte) montent à une somme de. fr. 190,373,641 94

SAVOIR :

Services ordinaires.	fr. 154,407,696 92	} 190,373,641 94
— spéciaux	35,965,945 02	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1863, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes	fr. 161,515,472 55
Dépenses.	190,373,641 94

EXCÉDANT DE DÉPENSE. fr. 28,858,169 39

Mais comme il a été fait recette au présent exercice :

a. Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1862, sur l'exercice 1862, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 905,815 69 c', 1° de celle de fr. 688,849 27 c' reportée dans les mêmes

A REPORTER. fr. 28,858,169 39

REPORT. . . . fr. 28,858,169 39

conditions à l'exercice 1864; 2° de celle de fr. 0 60 c^e portée en recette au profit du Trésor en 1864, pour pareille somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851 pour la construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État, et dont l'annulation sera proposée dans le projet de loi de compte fr. 214,965 82

b. De la partie des fonds dont il s'agit afférente à la somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par ladite loi du 20 décembre 1851 pour la dérivation de la Meuse, et dont l'annulation sera également proposée. . . . fr. 30 98

214,996 80

On ne prévoyait, en définitive, qu'un déficit de. fr. 28,643,172 59

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1863, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1864.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1863 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à. fr. 161,515,472 55

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, montent à. fr. 167,244,672 77

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1863 sont de. 161,585,387 50

Au 1^{er} janvier 1864, il restait à recouvrer . . . fr. 5,659,285 27

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci. fr. 167,244,672 77

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de droits constatés sur les évaluations, de fr. 5,729,200 22

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à. . . . fr. 190,373,641 94

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1864, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à. . . fr. 189,373,641 94

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1863, n'ont été que de fr. 133,384,561 62

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1864 fr. 55,989,080 32

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1864, ci. fr. 189,373,641 94

L'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de fr. 1,000,000 "

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1863, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1863, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1864, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés de l'exercice antérieur . . . fr. 167,459,669 57
Dépenses. fr. 189,373,641 94

Excédant probable de dépenses, à la clôture de l'exercice . . . fr. 21,913,972 37

TABLEAU
DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

*servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863, présentant la comparaison
de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.*



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (loi du 20 déc. 1862, Mont. n° 387.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.				Total.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
<i>Foncier.</i>	Principal	15,044,527	"	"
	3 centimes additionnels ordinaires	478,555	"	"
	2 — — pour non-valeurs	518,890	"	"
	10 — — extraordinaires	1,594,452	"	"
	3 — — supplémentaires sur le tout	550,086	"	"
				18,886,290
<i>Personnel.</i>	Principal	9,680,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	968,000	"	"
				10,648,000
<i>Patentes.</i>	Principal	3,650,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	565,000	"	"
				4,015,000
Droit de débit des boissons alcooliques		1,225,000	"	"
— de tabac		200,000	"	"
				200,000
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	580,000	"	"
	10 cent' additionnels ordinaires pour non-valeurs	58,000	"	"
	5 — extraordinaires sur la redevance proportionnelle, pour frais de confection d'une carte générale des mines	10,800	"	"
	5 — sur les trois sommes précédentes, pour frais de perception	21,200	"	"
				450,000
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée	15,500,000	"	"
	— de sortie	5,000	"	"
	— de transit	"	"	"
	— de tonnage	900,000	"	"
				15,500,000
<i>Accises.</i>	Sel	5,200,000	"	"
	Vins étrangers	2,100,000	"	"
	Eaux-de-vie indigènes	5,850,000	"	"
	— étrangères	100,000	"	"
	Bières et vinaigres	8,750,000	"	"
	Sucres de canne et de betterave	5,870,000	"	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	50,000	"	"
	Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	240,000	"	"
				240,000
<i>Recettes di- verses.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	200,000	"	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles	25,000	"	"
				200,000
				25,000
A REPORTER. fr.		76,194,290	"	"
				76,194,290

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés		Observations.
DROITS CONSTATÉS	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1863.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1864.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,202 12	18,296,223 45	590,068 67	"	2 12	
10,694,271 79	10,078,086 65	616,185 14	"	46,271 79	
5,958,998 48	5,747,222 41	191,776 07	76,001 52	"	
1,250,527 00	1,176,045 31	75,584 68	"	25,527 99	
206,942 "	197,104 90	9,837 10	"	6,942 "	
390,005 35	587,715 29	2,580 06	59,904 65	"	
15,515,801 57	15,515,801 57	"	"	15,801 57	
26,395 79	26,395 70	"	"	21,395 79	
"	"	"	"	"	
576,357 90	576,357 90	"	525,642 10	"	
5,026,980 08	5,024,117 08	2,863 "	"	426,980 08	
2,009,904 21	2,009,904 21	"	90,095 79	"	
7,510,523 54	7,455,176 54	83,547 "	"	1,666,523 54	
41,020 75	41,020 75	"	58,979 25	"	
8,740,202 68	8,740,202 68	"	"	10,202 68	
5,142,622 06	5,127,789 50	14,833 66	727,377 04	"	
20,917 56	20,917 56	"	29,082 44	"	
265,700 22	265,700 22	"	"	25,709 22	
168,454 05	168,454 95	"	51,565 07	"	
51,280 40	51,280 40	"	"	26,280 40	
77,067,270 12	75,482,403 74	1,584,875 58	1,396,647 80	2,269,656 98	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 20 dec. 1862. Monit. n° 357.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
			Dates des lois.	Montant.	
	REPORT. fr.	76,194,290 "	"	"	76,194,290 "
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
	Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels).	13,500,000 "	"	"	13,500,000 "
	Greffe (— 50 —).	260,000 "	"	"	260,000 "
	Hypothèques (— 26 —).	2,450,000 "	"	"	2,450,000 "
	Successions (— 50 —).	8,750,000 "	"	"	8,750,000 "
<i>Droits, additionnels et amendes.</i>	Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c ^e additionnels)	1,600,000 "	"	"	1,600,000 "
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^e additionnels)	150,000 "	"	"	150,000 "
	Timbre.	3,050,000 "	"	"	3,050,000 "
	Naturalisations	5,000 "	"	"	5,000 "
	Amendes en matière d'impôts	150,000 "	"	"	150,000 "
	Amendes de condamnation en matières diverses	140,000 "	"	"	140,000 "
	PÉAGES.				50,655,000 "
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES				
<i>Domaines.</i>	Rivières et canaux	2,850,000 "	"	"	2,850,000 "
	Routes appartenant à l'État	1,600,000 "	"	"	1,600,000 "
					4,450,000 "
	TRAVAUX PUBLICS.				
<i>Postes</i>	Taxe des lettres et affranchissements	2,650,000 "	"	"	2,650,000 "
	Ports des journaux et imprimés	527,000 "	"	"	527,000 "
	Droits sur les articles d'argent	55,000 "	"	"	55,000 "
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	58,000 "	"	"	58,000 "
	Produits divers (abonnements)	"	"	"	"
					3,050,000 "
	MARINE.				
	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	110,000 "	"	"	110,000 "
	CAPITAUX ET REVENUS.				
	TRAVAUX PUBLICS.				
	Chemin de fer.	30,500,000 "	"	"	30,500,000 "
	Télégraphes électriques	600,000 "	"	"	600,000 "
	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	24,000 "	"	"	24,000 "
					31,124,000 "
	A REPORTER. fr.	145,583,290 "	"	"	145,583,290 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON de l'évaluation de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1863.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1864.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
77,007,279 12	75,482,403 74	1,584,875 38	1,596,647 86	2,269,636 98	
14,551,665 91	14,551,665 91	"	"	851,665 91	
277,156 85	277,156 85	"	"	17,156 85	
2,609,810 96	2,609,810 96	"	"	159,810 96	
10,393,869 45	10,281,517 91	112,351 54	"	1,643,869 45	
1,507,592 30	1,491,590 44	16,201 86	92,407 70	"	
176,274 98	175,869 95	405 03	"	26,274 98	
3,964,499 02	3,888,465 17	76,034 75	"	314,499 92	
11,000 "	11,000 "	"	"	6,000 "	
182,429 95	181,815 08	616 87	"	32,429 95	
155,074 57	155,074 57	"	"	15,074 57	
33,620,574 80	33,423,764 84	205,610 05	92,407 70	3,066,782 59	
2,788,794 82	2,782,041 26	6,753 56	61,205 18	"	
1,545,657 54	1,544,279 57	1,577 97	54,342 66	"	
4,354,452 16	4,320,320 63	8,131 53	115,547 84	"	
5,281,065 68	5,167,971 76	113,093 92	"	251,065 68	
5,281,065 68	5,167,971 76	113,093 92	"	251,065 68	
271,511 46	271,511 46	"	"	161,511 46	
31,721,264 37	30,242,274 77	1,478,989 60	"	1,221,264 37	
612,413 01	498,550 50	113,882 71	"	12,413 01	
18,981 50	18,981 50	"	5,018 50	"	
32,352,658 88	30,750,786 57	1,592,872 51	5,018 50	1,255,677 58	
150,956,342 19	147,431,750 "	3,504,585 19	1,609,621 00	6,962,674 00	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 20 déc. 1862, Monit. n° 357.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
Report. fr.	145,583,290 "	"	"	145,583,290 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)	950,000 "	"	"	950,000 "
Forêts	1,150,000 "	"	"	1,150,000 "
Dépenses des chemins de fer.	100,000 "	"	"	100,000 "
Établissements et services régis par l'État	325,000 "	"	"	325,000 "
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens uni- versitaires	800,000 "	"	"	800,000 "
Revenus des domaines	275,000 "	"	"	275,000 "
				5,600,000 "
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	150,000 "	"	"	150,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	900,000 "	"	"	900,000 "
— des actes des commissariats maritimes.	55,000 "	"	"	55,000 "
— des droits de chancellerie.	20,000 "	"	"	20,000 "
— des droits de pilotage	740,000 "	"	"	740,000 "
— des droits de faul	125,000 "	"	"	125,000 "
— de la fabrication de monnaies de nickel	2,400,000 "	"	"	2,400,000 "
— de la fabrication de monnaies de cuivre	100,000 "	"	"	100,000 "
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	252,500 "	"	"	252,500 "
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	350,000 "	"	"	350,000 "
				5,052,500 "
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contribu- tions, etc.	1,000 "	"	"	1,000 "
Prélèvements sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 "	"	"	9,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	145,000 "	"	"	145,000 "
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	20,000 "	"	"	20,000 "
				175,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 "	"	"	15,000 "
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	500,000 "	"	"	500,000 "
				515,000 "
A REPORTER. fr.	154,925,790 "	"	"	154,925,790 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS	DROITS RECOURRÉS pendant l'année 1863.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1864.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
150,936,342 19	147,451,759 .	3,504,583 19	1,609,621 90	6,962,674 09	
1,564,494 36	788,098 60	576,395 76	"	414,494 36	
1,062,162 52	1,055,728 52	26,434 .	87,857 68	"	
83,548 90	81,487 55	1,861 37	16,651 10	"	
152,094 80	122,181 45	29,913 37	172,905 20	"	
1,189,645 04	1,189,645 04	"	"	580,645 04	
511,101 14	266,585 49	244,715 65	"	256,101 14	
4,562,846 56	3,485,526 41	879,520 15	277,593 98	1,040,240 54	
105,535 03	105,535 03	"	24,464 37	"	
882,824 19	882,824 19	"	17,175 81	"	
49,199 47	49,199 47	"	5,800 53	"	
4,046 .	2,815 "	1,253 "	15,954 "	"	
700,668 07	700,668 07	"	39,531 93	"	
135,195 01	135,195 91	"	"	8,195 91	
2,470,947 40	2,045,084 50	445,862 90	"	70,947 40	
"	"	"	100,000 "	"	
225,500 "	"	225,500 "	7,200 "	"	
555,249 75	"	555,249 75	"	5,249 75	
4,926,966 40	5,899,520 77	1,027,645 65	209,926 64	84,393 04	
13 50	15 50	"	986 50	"	
"	"	"	9,000 "	"	
161,012 45	154,578 "	6,634 45	"	16,012 45	
19,277 37	19,277 37	"	722 65	"	
180,503 30	173,668 87	6,634 45	10,709 15	16,012 45	
57,507 56	6,585 10	50,722 26	"	22,507 56	
655,780 20	590,454 97	45,545 25	"	135,780 20	
675,087 56	597,020 07	76,067 49	"	158,087 56	
161,079,546 01	155,585,295 12	5,494,250 89	2,107,651 65	8,261,407 66	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 20 déc. 1862, Monit. n° 537)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr	154,925,790 "	"	"	154,925,790 "
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	770,000 "	"	"	770,000 "
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,000 "	"	"	25,000 "
Recettes accidentelles	100,000 "	"	"	100,000 "
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier .	25,000 "	"	"	25,000 "
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	80,000 "	"	"	80,000 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 "	"	"	1,000 "
Prélèvements sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	"	"	"	"
Recette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1858 . . .	20,000 "	"	"	20,000 "
				1,021,000 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	155,946,790 "	"	"	155,946,790 "
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845.	100,000 "	"	"	100,000 "
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir :				
Loi du 8 septembre 1859.	"	"	"	2,243,188 34
— du 2 juin 1861.	"	"	"	2,374,574 21
Quotes-parts des puissances maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut.	"	"	"	850,920 "
	100,000 "	"	"	5,568,682 55
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	155,946,790 "	"	"	154,946,790 "
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	156,046,790 "	"	"	161,515,472 55

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits constat.		Observations.
DROITS CONSTATÉS	DROITS RECOURUS pendant l'année 1863.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1864.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
161,079,546 01	155,585,295 12	5,494,250 89	2,107,651 65	8,261,407 66	
297,816 67	297,816 67	"	472,185 53	"	
57,054 41	22,293 52	54,760 89	"	32,054 41	
68,508 86	68,508 86	"	51,491 14	"	
21,508 "	11,100 "	10,208 "	5,692 "	"	
77,536 15	45,020 59	54,509 76	2,403 85	"	
555 71	"	555 71	641 20	"	
9,000 "	9,000 "	"	"	9,000 "	
54,453 78	54,453 78	"	"	34,453 78	
586,013 58	506,179 22	79,834 56	510,474 61	75,488 10	
161,605,559 59	156,091,474 51	5,574,085 25	2,618,126 26	8,556,895 85	
110,450 65	25,250 61	85,200 02	"	10,450 65	
2,245,188 54	2,245,188 54	"	"	"	
2,574,574 21	2,574,574 21	"	"	"	
850,920 "	(1) 850,920 "	"	"	"	(1) Quote-part du Brésil fr. 1,680 "
5,579,115 18	5,493,915 16	85,200 02	"	10,450 65	Idem du Chili 13,920 "
161,605,559 59	156,091,474 54	5,574,085 25	2,618,126 26	8,556,895 85	1 ^{re} moitié de la quote-part de la Prusse. 855,520 "
167,244,672 77	161,585,587 50	5,659,285 27	2,618,126 26	8,547,526 48	Fr. 850,920 "
5,739,200 22					

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1865.



TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
SERVICE ORDINAIRE.		
CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS,		
POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
Exercice 1859.		
Ministère de l'Intérieur . .	15 mai 1846 (art. 50).	Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès national 11,508 61
		Acquisitions de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre occidentale. 3,541 14
Ministère des Travaux publics	Idem.	Travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. 10,897 30
		Plantations nouvelles 825 71
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux 378 08
Exercice 1860.		
Ministère des Travaux publics	Idem.	Plantations nouvelles sur les routes 2,753 36
		Travaux d'amélioration du canal d'embranchement vers le camp de Beverloo 706 48
		— — de la Dendre 16 98
Exercice 1861.		
Ministère de la Justice . . .	Idem.	Continuation des travaux du monument en commémoration de la reine Louise-Marie 181,440 67
		Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments. 2,175 70
Ministère de l'Intérieur . . .	Idem.	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions 5,662 80
		Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue 4,321 45
A REPORTER. . . . fr.		

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL..	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL..	
"	14,840 75	14,840 75	"	"	"	14,840 75
"	12,101 09	12,101 09	"	"	"	12,101 09
"	26,050 84	26,050 84	"	"	"	26,050 84
"	3,476 82	3,476 82	"	"	"	3,476 82
"	183,614 37	183,614 37	"	"	"	183,614 37
"	9,984 23	9,984 23	"	"	"	9,984 23
"	103,508 60	103,508 60	"	"	"	103,508 60

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		Exercice 1861 (suite).
		Entretien ordinaire et amélioration des routes; construction de routes nouvelles 15,530 85
		Plantations nouvelles sur les routes 7,748 81
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières 5,151 45
		Travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. 500 "
		— — du canal de Mons à Condé 395 17
		— — de la Lys 2,370 "
		— — du canal de Gand à Ostende 16,957 21
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	Plantations nouvelles 182 40
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépenses 2,880 80
		Travaux d'amélioration des phares et fanaux 45 75
		<i>Chemins de fer, etc.</i>
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. 528 82
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers 107 00
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Exercices 1860 et antérieurs) 47,100 "
		Exercice 1862.
Ministère de la Justice	Id.	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. — Complément de l'enquête sur la bienfaisance 9,781 12
		Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments. 546 35
		Continuation des travaux de construction de la prison cellulaire de Termonde 58,778 92
		Agrandissement de la maison de force de Gand et appropriations nouvelles; incorporation de l'ancienne maison de sûreté 5,838 61
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	193,598 60	193,598 60	"		"	193,598 60
"	97,450 12	97,450 12	"	"	"	97,459 12
"	291,057 72	291,057 72	"		"	291,057 72
"	74,944 98	74,944 98	"	"	"	74,944 98
"	74,944 98	74,944 98	"		"	74,944 98

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS.	
		OBJET.	Report. fr.
Ministère des Affaires Étrangères	15 mai 1846 (art. 50).	Exercice 1862 (suite).	
		Frais à rembourser aux agents du service extérieur. — Frais divers	6,774 52
		Première partie de la construction et de l'armement d'un feu flottant dans la mer du Nord	14,429 15
		1 ^o Bateau à vapeur destiné à faire le service du transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres; 2 ^o bateau à vapeur destiné au pilotage et au service du sauvetage le long du littoral	38,008 75
		Entretien ordinaire et amélioration de routes et construction de routes nouvelles. Redressement des parties de routes qui traversent les fortifications des villes de Nieupoort, de Mons, de Charleroy et de Namur, ci	157,788 70
		Plantations nouvelles sur les routes	8,623 12
		Construction de deux bâtiments pour le service de la douane, l'un au quai Van Metteren à Anvers, l'autre à la grande barrière de Lommel	2,461 72
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	10,558 21
		Travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	65,420 58
		— — du canal de Maestricht à Bois-le-Duc	1,701 40
		— — du canal d'embranchement vers le camp de Beverloo	271 81
		— — du canal d'embranchement vers Hasselt.	2,506 50
		— — du canal de Charleroy à Bruxelles	6,501 57
		— — de l'Escaut	1,025 75
		— — du canal de Mons à Condé.	4,184 60
Ministère des Travaux publics	Id.	— — du canal de Pommerœul à Antoing	415 .
		— — de la Lys	1,503 14
		— — du canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.	60 60
		— — de la Dendre.	7,010 11
		— — de la petite Nèthe canalisée	2,683 08
		Plantations nouvelles	824 76
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépenses	370 .
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	55,905 59
		Chemins de fer, etc.	
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers	95 .
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel	125,605 41
			A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	74,944 98	74,944 98	"	"	"	74,944 98
"	59,212 42	59,212 42	"	"	"	59,212 42
"	437,317 23	437,317 23	"	"	"	437,317 23
"	571,474 63	571,474 63	"	"	"	571,474 63

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT
		Exercice 1862 (suite).
Ministère de la Guerre . . .	15 mai 1846 (art 30.)	Matériel de l'artillerie 87,147 »
		Matériel du génie 5,299 00
Non-Valeurs et Remboursements	Id.	Restitution des sommes perçues du chef du séquestre du comte de Woestenraadt
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	8 août 1862. (Monit. n° 224.)	Budget primitif.
	30 mai 1862. (Monit. n° 151.)	Prorata du 1 ^{er} juin au 31 décembre 1863, de la pension accordée à la dame veuve J.-B.-L. Pierre, née Fay
Dotations.	21 décembre 1862. (Monit. n° 358.)	Budget primitif.
	12 mars 1863 (Monit. n° 74.)	Augmentation des articles 5, 6 et 7 du Budget
Ministère de la Justice . . .	22 mai 1863. (Monit. n° 145-146.)	Budget primitif.
	30 mai 1863. (Monit. n° 155.)	Dépenses se rapportant à des exercices clos (1861 et années antérieures) et devant former un chapitre XIII nouveau, articles 64 à 74 du Budget.
Ministère des Affaires Étrangères	9 mars 1863 (Monit. n° 71.)	Budget primitif.
	Id.	Encouragement de la navigation à vapeur entre la Belgique et les ports étrangers. Transfert à l'article 31 du Budget, des fonds restés disponibles à la clôture de l'exercice 1862, pour le même objet.
	14 mars 1863. (Monit. n° 75.)	Budget primitif
Ministère de l'Intérieur . . .	20 mai 1863. (Monit. n° 142.)	Crédit destiné à faire face aux frais de l'organisation de l'exposition triennale des beaux-arts de 1863, ainsi qu'aux acquisitions à faire et aux récompenses à accorder à cette occasion
	1 ^{er} juin 1863 (Monit. n° 155.)	Augmentation des articles 34, 48 et 137 du Budget
Ministère des Travaux publics	21 mai 1863 (Monit. n° 147.)	Budget primitif.
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
"	571,474 03	571,474 03	"		"	571,474 03
"	92,446 00	92,446 00	"	"	"	92,446 00
"	10,753 03	10,753 03	"	"	"	10,753 03
"	680,675 16	680,675 16	"		"	680,675 16
40,533,115 00	"	40,534,280 60	"	"	"	40,534,280 60
"	1,167 "		"	"	"	
4,192,592 75	"	4,212,062 62	"	"	"	4,212,062 62
"	19,669 87		"	"	"	
15,635,570 "	"	15,802,029 25	"	"	"	15,802,029 25
"	168,650 25		"	"	"	
2,987,787 "	"	3,131,060 20	"	"	"	3,131,060 20
"	145,275 20		"	"	"	
10,344,075 57	"	10,476,175 27	"	"	"	10,476,175 27
"	100,000 "		"	"	"	
"	52,101 90		"	"	"	
26,205,221 "	"	26,205,221 "	"	"	"	26,205,221 "
97,985,066 72	464,862 22	98,450,828 04	"		"	98,450,828 04

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . fr.
Ministère de la Guerre . . .	12 mars 1863 . . . (Monit. n° 74.)	Budget primitif.
	8 mai 1861 . . . (Monit. n° 130-131.)	Portions rattachées au présent exercice du crédit de 14,461,170 francs, pour le matériel de l'artillerie, savoir :
		Par arrêté royal du 27 avril 1863, <i>Moniteur</i> n° 122 . . . fr. 1,200,000 .
		— — 9 novembre 1863, <i>Moniteur</i> n° 519. . . 2,500,000 .
	9 août 1862 . . . (Monit. n° 224.)	Portions rattachées au présent exercice du crédit de 358,010 francs, à répartir sur les exercices 1862 à 1865 et couvert par le produit de la vente de fusils hors d'usage, savoir :
Ministère des Finances . . .		Par arrêté royal du 27 avril 1863, <i>Moniteur</i> n° 122. . . 130,000 .
		— — 29 août 1863, <i>Moniteur</i> n° 251 . . . 40,000 .
	20 décembre 1863. (Monit. n° 357.)	Budget primitif.
Non-Valeurs et Remboursements	12 mars 1863 . . . (Monit. n° 74.)	Pour couvrir les dépenses des articles 33 chapitre IV, 42 et 43 chapitre VIII du Budget
	26 mai 1863 . . . (Monit. n° 149.)	Dépenses d'exécution de la révision des évaluations cadastrales
	8 août 1862 . . . (Monit. n° 224.)	Budget primitif
	12 mars 1863 . . . (Monit. n° 74.)	Restitution de droits et amendes perçus sur la valeur de biens dépendant de la succession de Marie-Augustine-Joséphine Evrard
SERVICES SPÉCIAUX.		
—		
CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1862,		
CONFORMÉMENT A L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.		
Ministère des Travaux publics	4 juin 1850 . . .	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
	20 décembre 1851.	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État.
		Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.
		A REPORTER. . . . fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
97,985,066 72	464,862 22	98,450,828 94	"	"	"	98,450,828 94
34,425,825 "	"					
"	3,700,000 "	38,315,825 "	"	"	"	38,315,825 "
"	100,000 "					
13,460,230 "	"					
"	1,734 10	13,761,964 10	"	"	"	13,761,964 10
"	300,000 "					
2,875,200 "	"	2,876,018 34	"	"	"	2,876,018 34
"	1,718 34					
148,747,921 72	4,658,314 66	153,405,536 38	"		"	153,405,536 38
"	8,557 75	8,557 75	"	"	"	8,557 75
"	892,002 82	892,002 82	"	"	"	892,002 82
"	3,165 28	3,165 28	"	"	"	3,165 28
"	8,647 59	8,647 59	"	"	"	8,647 59
"	912,373 44	912,373 44	"		"	912,373 44

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . fr.
Ministère des Travaux publics (suite)	12 mars 1856 . .	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^m e écluse et la Sambre canalisée.
	31 décembre 1856.	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	10 décembre 1857.	Chemin de fer. — Créances diverses
	5 mars 1858. . .	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre
	1 ^{er} juillet 1858 . .	Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt
Ministère de la Justice . . .	3 juin 1859 . . .	Achèvement des travaux de l'église de Laeken
Ministère de l'Intérieur . . .	31 mai 1859 . . .	Construction et ameublement de maisons d'école
Ministère de la Guerre . . .		§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense :
		Partie imputable sur les ressources ordinaires (art. 4 de la loi). 5,085,525 22
		Part contributive de la ville d'Anvers (art. 2) 10,000,000 »
		§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) 1,209,001 54
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 765,000 »
		§ 5. Amélioration du port d'Ostende
		§ 6. Travaux de canalisation de la Lys.
		§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Norminont et la frontière de France :
	Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862.	Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) . . . fr. 161,875 22
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 600,000 »
Ministère des Travaux publics		§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) 788,352 99
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 550,000 »
		§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) 1,494,989 27
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 1,000,000 »
		§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le balage :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) 549,005 50
		— — sur les ressources ordinaires (art. 4) 350,000 »
		§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht . .
		A REPORTER. . . . fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	912,373 44	912,373 44	"		"	912,373 44
"	6,837 96	6,837 96	"	"	"	6,837 96
"	8,221 70	8,221 70	"	"	"	8,221 70
"	14,906 48	14,906 48	"	"	"	14,906 48
"	2,036 42	2,036 42	"	"	"	2,036 42
"	11,483 56	11,483 56	"	"	"	11,483 56
"	202,192 40	202,192 40	"	"	"	202,192 40
"	60,586 63	60,586 63	"	"	"	60,586 63
"	15,085,523 22	15,085,523 22	"	"	"	15,085,523 22
"	2,064,091 54	2,064,091 54	"	"	"	2,064,091 54
"	409,742 74	409,742 74	"	"	"	409,742 74
"	24,999 40	24,999 40	"	"	"	24,999 40
"	761,875 22	761,875 22	"	"	"	761,875 22
"	1,338,352 99	1,338,352 99	"	"	"	1,338,352 99
"	2,494,989 27	2,494,989 27	"	"	"	2,494,989 27
"	899,005 50	899,005 50	"	"	"	899,005 50
"	210,000 "	210,000 "	"	"	"	210,000 "
"	24,507,218 65	24,507,218 65	"		"	24,507,218 65

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère des Travaux publics (suite.)		§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés
		§ 13. Parachèvement des chemins de fer de l'État
		§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) fr. 90,766 "
		— — — sur les ressources ordinaires (art. 4) 550,000 "
Ministère de la Justice.	Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862 (suite).	§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice à Bruxelles :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) 1,192,525 42
		— — — sur les ressources ordinaires (art. 4) 800,000 "
		§ 16. Agrandissement du palais royal à Bruxelles :
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi) 482,863 85
		— — — sur les ressources ordinaires (art. 4) 1,100,000 "
Ministère de l'Intérieur		§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège
		§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.
		§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique
		Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
Ministère des Travaux publics	6 juillet 1860	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut
	Idem.	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège.
	Idem.	Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies
Ministère de la Justice.	9 janvier 1861.	Continuation de la construction de l'église monumentale de Laeken
		§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes
		§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture
		§ 3. Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle
Ministère de l'Intérieur	2 juin 1861.	§ 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller
		§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie
		§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE AU règlement provisoire DU BUDGET.
"	24,507,218 05	24,507,218 05	"		"	24,507,218 05
"	215,037 58	215,037 58	"	1.	"	215,037 58
"	2,607,440 57	2,607,440 57	"	2.	"	2,607,440 57
"	640,766 "	640,766 "	"	"	"	640,766 "
"	1,002,525 42	1,002,525 42	"	"	"	1,002,525 42
"	1,582,863 85	1,582,863 85	"	"	"	1,582,863 85
"	80,970 63	80,970 63	"	"	"	80,970 63
"	1,737 63	1,737 63	"	"	"	1,737 63
"	455,611 75	455,611 75	"	"	"	455,611 75
"	30,808 80	30,808 80	"	"	"	30,808 80
"	1,623 82	1,623 82	"	"	"	1,623 82
"	3,095 76	3,095 76	"	"	"	3,095 76
"	8,308 75	8,308 75	"	"	"	8,308 75
"	50,000 "	50,000 "	"	"	"	50,000 "
"	93,206 20	93,206 20	"	"	"	93,206 20
"	25,000 "	25,000 "	"	"	"	25,000 "
"	5,132 97	5,132 97	"	"	"	5,132 97
"	40,000 "	40,000 "	"	"	"	40,000 "
"	10,515 66	10,515 66	"	"	"	10,515 66
"	250,000 "	250,000 "	"	"	"	250,000 "
"	32,610,954 04	32,610,954 04	"		"	32,610,954 04

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT fr.
Ministère des Travaux publics	2 juin 1861.	§ 1. Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest
		§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe
		§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieuport
		§ 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier
		§ 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht
		§ 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor
		§ 7. Exécution, par la ville de Liège, des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage, dans la traverse de cette ville
		§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs.
Ministère de l'Intérieur	10 mai 1862.	Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires sur la Sambre
	6 août 1862	Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis Longdoz jusqu'au pont d'Amercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai
	Idem.	Extension des lignes et appareils télégraphiques
	27 août 1862	Créances arriérées se rapportant à la construction du chemin de fer de l'État et qui ont été reconnues fondées par jugement
Ministère des Travaux publics	14 août 1862	§ 1. Construction d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain, par Cortenberg.
		§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst, y compris la transformation du barrage de Deynze en écluse à sas
		§ 3. Élargissement de la 2 ^e section et achèvement de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
		§ 4. Amélioration du port de Nieuport
		§ 5. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier.
		§ 6. Complément des travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht.
		§ 7. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor
		§ 8. Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes.
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	32,610,954 04	32,610,954 04	•		•	32,610,954 04
•	1,996,631 50	1,996,631 50	•	•	•	1,996,631 50
•	1,497,738 06	1,497,738 06	•	•	•	1,497,738 06
•	114,350 25	114,350 25	•	•	•	114,350 25
•	1,290,700 11	1,290,700 11	•	•	•	1,290,700 11
•	801,409 19	801,409 19	•	•	•	801,409 19
•	998,467 79	998,467 79	•	•	•	998,467 79
•	225,000 •	225,000 •	•	•	•	225,000 •
•	5,562 04	5,562 04	•	•	•	5,562 04
•	4,011,586 10	4,011,586 10	•	•	•	4,011,586 10
•	155,660 35	155,660 35	•	•	•	155,660 35
•	295,853 08	295,853 08	•	•	•	295,853 08
•	665 35	665 35	•	•	•	665 35
•	2,000,632 50	2,000,632 50	•	•	•	2,000,632 50
•	255,581 70	255,581 70	•	•	•	255,581 70
•	431,401 66	431,401 66	•	•	•	431,401 66
•	500,000 •	500,000 •	•	•	•	500,000 •
•	1,400,000 •	1,400,000 •	•	•	•	1,400,000 •
•	600,000 •	600,000 •	•	•	•	600,000 •
•	1,000,000 •	1,000,000 •	•	•	•	1,000,000 •
•	500,000 •	500,000 •	•	•	•	500,000 •
•	51,468,796 72	51,468,796 72	•		•	51,468,796 72

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au .

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère des Travaux publics	14 août 1862	§ 9. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers
		§ 10. Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin à Anvers
		Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée
Ministère de l'Intérieur	8 août 1862	Amélioration et complément de l'armement de la garde civique
	14 août 1862	Complément de l'établissement du tir national et frais d'expériences de tir pour le choix d'un type d'arme de guerre
	26 décembre 1862	Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière
CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES		
DANS LE COURS DE L'EXERCICE.		
Ministère de l'Intérieur	14 mars 1863	Construction et ameublement de maisons d'écoles
		Continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dendre
Ministère des Travaux publics	1 ^{er} juin 1863	Continuation de la canalisation de la Neuse depuis l'embouchure de la Sambre à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier
		Exécution de travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer
Ministère des Finances	13 juin 1863	Travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat
		Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863.

			CREDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	51,468,796 72	51,468,796 72	"	"	"	51,468,796 72
"	998,750 "	998,750 "	"	"	"	998,750 "
"	3,000,000 "	3,000,000 "	"	"	"	3,000,000 "
"	2,800,000 "	2,800,000 "	"	"	"	2,800,000 "
"	160,040 "	160,040 "	"	"	"	160,040 "
"	42,581 58	42,581 58	"	"	"	42,581 58
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	58,970,168 10	58,970,168 10	"	"	"	58,970,168 10
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
"	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "
"	550,000 "	550,000 "	"	"	"	550,000 "
"	120,000 "	120,000 "	"	"	"	120,000 "
"	38,400,000 "	38,400,000 "	"	"	"	38,400,000 "
"	43,470,000 "	43,470,000 "	"	"	"	43,470,008 "

. Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.																					
	DATES DES LOIS.	OBJET.																				
		RÉCAPITULATION. <table><tr><td rowspan="4">Service ordinaire.</td><td rowspan="4">{</td><td rowspan="4">Crédits transférés des exercices</td><td>1859.</td><td>26,950 84</td></tr><tr><td>1860.</td><td>3,476 82</td></tr><tr><td>1861.</td><td>291,057 72</td></tr><tr><td>1862.</td><td>680,675 16</td></tr><tr><td rowspan="3">Services spéciaux.</td><td rowspan="3">{</td><td rowspan="3">—</td><td>propres à l'exercice</td><td></td></tr><tr><td>transférés de l'exercice 1862</td><td></td></tr><tr><td>alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</td><td></td></tr></table>	Service ordinaire.	{	Crédits transférés des exercices	1859.	26,950 84	1860.	3,476 82	1861.	291,057 72	1862.	680,675 16	Services spéciaux.	{	—	propres à l'exercice		transférés de l'exercice 1862		alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	
Service ordinaire.	{	Crédits transférés des exercices				1859.	26,950 84															
						1860.	3,476 82															
						1861.	291,057 72															
			1862.	680,675 16																		
Services spéciaux.	{	—	propres à l'exercice																			
			transférés de l'exercice 1862																			
			alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice																			

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1863.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	1,002,160 54	1,002,160 54	"	"	"	1,002,160 54
148,747,221 72	4,658,514 66	153,405,536 38	"	"	"	153,405,536 38
"	58,970,168 10	58,970,168 10	"	"	"	58,970,168 10
"	45,470,000 "	45,470,000 "	"	"	"	45,470,000 "
148,747,221 72	108,100,645 50	256,847,865 02	"	"	"	256,847,865 02

3534

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1863,
AU 1^{er} JANVIER 1864.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		EVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	{ Contributions directes, douanes et accises	76,194,290 "
	{ Enregistrement et domaines	30,653,090 "
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	4,450,000 "
	{ Travaux publics	3,050,000 "
	{ Marine	110,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Travaux publics	31,124,000 "
	{ Enregistrement et domaines	3,600,000 "
	{ Trésor public	5,052,500 "
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes	175,000 "
	{ Enregistrement et domaines	515,000 "
	{ Trésor public	1,021,000 "
		155,946,790 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845		100,000 "
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles sont rattachées au présent exercice, savoir :		
Loi du 8 septembre 1859.		2,245,188 54
Loi du 2 juin 1861.		2,574,574 21
Quotes-parts des puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865		850,920 "
		5,568,682 55
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.		155,946,790 "
		161,515,472 55
RECETTE A L'EXERCICE 1865 :		
a. Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1862, sur l'exercice 1862, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 905,815 69 c ^{ts} à laquelle s'élevait primitivement ce transfert : 1 ^{re} de celle de fr. 688,849 27 c ^{ts} reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1864; 2 ^e de celle de fr. 0 60 c ^{ts} portée en recette au profit du Trésor, en 1864, pour pareille somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851 pour la construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État, et dont l'annulation sera proposée dans le projet de loi de compte, ci.		214,965 82
b. De la partie des fonds dont il s'agit afférente à la somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par ladite loi du 20 décembre 1851 pour la dérivation de la Meuse, et dont l'annulation sera également proposée		50 98
		161,750,469 55

L'EXERCICE 1863.

recettes, au 1^{er} janvier 1864.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1863.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
77,067,279 12	75,482,403 74	1,584,875 38	"	872,989 12	77,067,279 12	
55,629,574 89	55,425,764 84	203,810 05	"	2,074,574 89	55,629,574 89	
4,354,452 16	4,526,520 65	8,151 53	115,547 84	"	4,354,452 16	
5,281,065 68	5,167,971 76	113,095 92	"	251,065 68	5,281,065 68	
271,511 46	271,511 46	"	"	161,511 46	271,511 46	
52,552,658 88	50,759,786 57	1,592,872 31	"	1,928,658 88	52,552,658 88	
4,562,846 56	5,485,526 41	879,520 15	"	762,846 56	4,562,846 56	
4,926,966 40	5,899,520 77	1,097,645 65	125,535 60	"	4,926,966 40	
180,505 50	175,668 87	6,634 43	"	5,505 50	180,505 50	
675,087 56	597,010 07	76,067 49	"	158,087 56	675,087 56	
586,015 58	506,170 22	79,854 56	454,986 42	"	586,015 58	
161,665,559 59	150,091,474 54	5,574,085 25	676,067 86	6,594,857 45	161,665,559 59	
110,450 65	25,250 01	85,200 02	"	10,450 65	110,450 65	
2,245,188 54	2,245,188 54	"	"	"	2,245,188 54	
2,574,574 21	2,574,574 21	"	"	"	2,574,574 21	
850,920 "	850,920 "	"	"	"	850,920 "	
5,579,115 18	5,495,915 16	85,200 02	"	10,450 65	5,579,115 18	
161,665,559 59	156,091,474 54	5,574,085 25	676,067 86	6,594,857 45	161,665,559 59	
167,244,672 77	161,585,587 50	5,659,285 27	676,067 86	6,405,268 08	167,244,672 77	
			5,720,200 22			
					214,965 82	
					30 98	
					167,459,669 57	

SUITE DU BUDGET

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,

TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1859.

Ministère de l'Intérieur
 — des Travaux publics

Exercice 1860.

Ministère des Travaux publics

Exercice 1861.

Ministère de la Justice
 — de l'Intérieur
 — des Travaux publics

Exercice 1862.

Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — des Travaux publics
 — de la Guerre
 Non-Valeurs et Remboursements

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
 DOTATIONS
 Liste civile
 Dotation de l'héritier présomptif du Roi
 — de Son Altesse Royale le comte de Flandre
 Sénat
 Chambre des Représentants
 Cour des comptes
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur
 — des Travaux publics
 — de la Guerre
 — des Finances
 Non-Valeurs et Remboursements

DE L'EXERCICE 1863.

dépenses, au 1^{er} janvier 1864.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1864, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
14,849 75	"	"	"	14,849 75	"	
12,101 09	"	"	"	12,101 09	"	
26,950 84	"	"	"	26,950 84	"	
3,476 82	"	"	"	3,476 82	"	
185,614 37	9,328 96	"	9,328 96	174,285 41	"	
9,984 23	3,000 "	3,000 "	"	6,984 23	"	
97,459 12	20,720 55	19,625 68	1,094 87	76,758 57	"	
291,037 72	33,049 51	22,625 68	10,423 85	258,008 21	"	
74,044 98	"	"	"	74,044 98	"	
59,212 42	1,430 10	1,430 10	"	57,782 32	"	
437,517 25	150,596 70	106,684 72	25,911 98	306,720 55	"	
92,446 00	87,147 "	87,147 "	"	5,299 00	"	
16,755 65	"	"	"	16,755 65	"	
680,675 16	219,175 80	193,261 82	25,911 98	461,501 56	"	
40,554,280 60	53,885,018 85	52,744,556 90	1,158,661 95	6,651,261 77	"	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	"	"	
500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	"	"	
150,000 "	150,000 "	150,000 "	"	"	"	
40,000 "	36,000 "	36,000 "	"	4,000 "	"	
599,044 87	406,148 25	321,644 40	84,505 74	192,896 64	"	
171,695 "	166,546 55	166,546 55	"	5,548 67	"	
15,802,029 25	11,568,295 15	9,251,726 95	2,156,566 20	2,453,756 10	"	
3,151,060 20	2,766,252 55	2,060,459 65	705,812 68	364,807 87	"	
10,476,175 27	9,164,445 52	7,781,516 02	1,582,927 50	1,511,751 95	"	
26,295,221 "	22,051,766 59	16,551,116 55	5,520,650 26	4,245,454 41	"	
58,515,825 "	54,356,558 69	22,168,641 62	12,187,697 07	5,959,486 51	"	
15,761,964 10	5,509,358 16	3,478,066 82	31,291 34	10,252,605 94	"	
2,876,918 54	310,252 12	269,256 78	40,995 54	2,566,686 92	"	
153,405,556 58	121,419,529 50	98,190,414 64	23,229,105 86	51,986,015 88	"	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1862,

ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.)	
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	
	Loi du 20 déc. 1851. { Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	
	{ Subsidés aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée. (Loi du 12 mars 1856.)	
	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes. (Loi du 31 décembre 1856)	
	Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 19 décembre 1857.)	
	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre. (Loi du 5 mars 1858.)	
	Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Rocholt. (Loi du 1 ^{er} juillet 1858.)	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Achèvement des travaux de l'église de Lacken. (Loi du 5 juin 1859.)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859.)	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense :	
	Partie imputable sur les ressources ordinaires (art. 4 de la loi)	5,085,525 22
	Part imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er})	10,000,000 »
	§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :	
	Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi)	1,299,091 54
	— sur les ressources ordinaires (art. 4)	765,000 »
Loi du 8 sept. 1859, et arrêtés royaux des 26 décembre 1861, et 5 novembre 1862.	§ 5. Amélioration du port d'Ostende	
	§ 6. Travaux de canalisation de la Lys	
	§ 7. Approfondissement de la Sambre, dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France :	
	Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi)	161,875 22
	— sur les ressources ordinaires (art. 4)	600,000 »
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France :	
	Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi)	788,552 99
	— sur les ressources ordinaires (art. 4)	550,000 »

A REPORTER. fr.

DE L'EXERCICE 1863.

dépenses, au 1^{er} janvier 1864.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS AFFECTÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1864, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
8,557 75	"	"	"	8,557 75	8,557 75	
892,002 82	203,153 55	202,702 07	450 58	688,849 27	688,849 27	
3,165 28	3,164 68	3,164 08	"	" 00	"	
8,647 59	8,647 59	8,647 59	"	"	"	
6,837 96	"	"	"	6,837 96	6,837 96	
8,221 79	8,221 79	8,221 79	"	"	"	
14,906 48	151 27	151 27	"	14,755 21	14,755 21	
2,036 42	"	"	"	2,036 42	2,036 42	
11,483 56	"	"	"	11,483 56	11,483 56	
202,192 49	"	"	"	202,192 49	202,192 49	
60,586 63	60,586 63	13,020 50	47,566 13	"	"	
15,085,523 22	8,505,180 81	8,515,787 22	77,393 59	6,492,342 41	6,492,342 41	
2,064,091 54	416,324 05	415,538 37	786 58	1,647,766 59	1,647,766 59	
409,742 74	142,369 55	142,207 05	162 50	267,573 19	267,573 19	
24,999 40	240 "	240 "	"	24,759 40	24,759 40	
761,875 22	366,893 50	366,760 50	124 "	394,981 72	394,981 72	
1,538,352 99	73,472 81	63,855 02	9,637 79	1,264,880 18	1,264,880 18	
20,903,223 88	9,876,407 13	9,740,285 96	136,121 17	11,026,816 75	11,026,816 15	

SUITE DU BUDGET

Suite du compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1862,
ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 8 sept. 1859, et arrêtés royaux des 20 décembre 1861 et 5 novembre 1862 (suite).	§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre :	
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi)	1,404,089 27
		— sur les ressources ordinaires (art. 4).	1,000,000 "
		§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :	
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi)	540,005 50
		— sur les ressources ordinaires (art. 4).	550,000 "
		§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liège à Maestricht.	
		§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux che- mins de fer concédés	
		§ 13. Parachèvement des chemins de fer de l'État	
		§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics :	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi)	90,766 "
		— sur les ressources ordinaires (art. 4).	550,000 "
		§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles :	
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi)	1,192,525 42
		— sur les ressources ordinaires (art. 4).	800,000 "
		§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles :	
		Partie imputable sur l'emprunt (art. 1 ^{er} de la loi)	482,865 85
		— sur les ressources ordinaires (art. 4).	1,100,000 "
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	
		§ 18. Travaux d'appropriation du Palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.	
		§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique	
		Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 6 juillet 1860.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communica- tion avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	
		Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège. (Loi du 6 juillet 1860).	
		Établissement d'un pont définitif sur la Sambre à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860.)	

A REPORTER. fr.

DE L'EXERCICE 1863.

dépenses, au 1^{er} janvier 1864.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUDICIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1864, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations
20,903,223 88	9,876,407 13	9,740,285 96	136,121 17	11,026,816 75	11,026,816 15	
2,494,980 27	508,151 75	503,080 26	3,071 40	2,098,837 52	2,098,837 52	
899,005 50	"	"	"	899,005 50	899,005 50	
210,000 "	150,000 "	150,000 "	"	60,000 "	60,000 "	
215,037 58	150,273 27	149,969 67	303 60	64,764 51	64,764 31	
2,607,440 57	1,971,902 80	1,945,036 55	26,806 25	635,537 77	635,537 77	
640,766 "	516,933 70	516,588 70	345 "	323,832 50	323,832 50	
1,992,525 42	466,467 10	457,152 10	29,315 "	1,526,058 52	1,526,058 52	
1,582,863 85	402,782 62	402,782 62	"	1,180,081 23	1,180,081 23	
80,970 63	45,090 40	43,000 40	"	37,880 23	37,880 23	
1,737 63	1,733 09	1,733 09	"	4 54	"	
455,611 75	40,284 40	20,284 40	20,000 "	415,327 35	415,327 35	
30,808 80	30,808 80	30,808 80	"	"	"	
1,625 82	103 58	103 58	"	1,520 44	1,520 44	
3,095 76	3,095 76	3,095 76	"	"	"	
8,308 75	"	"	"	8,308 65	"	
32,128,009 21	13,850,034 20	13,634,011 69	216,022 51	18,277,975 01	18,269,661 12	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1862,
ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Continuation de la construction de l'église monumentale de Laeken. (Loi du 9 janvier 1861.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 2 juin 1861
	§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes
	§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture.
	§ 3. Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle.
	§ 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller
	§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 2 juin 1861
	§ 1. Construction d'une section de chemin de fer d'Aerschot à Diest
	§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe
	§ 3. Travaux d'amélioration du port de Nieupoort.
	§ 4. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier.
	§ 5. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 2 juin 1861
	§ 6. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 2 juin 1861
	§ 7. Exécution par la ville de Liège des travaux incombant au Gouvernement, à charge par la ville d'exécuter ces travaux en même temps que ceux projetés par elle pour l'établissement d'un quai avec port et abordage dans la traverse de cette ville
	§ 8. Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs
	Extension et amélioration du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État, et remplacement des ponts provisoires sur la Sambre. (Loi du 10 mai 1862)
	Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Londo jusqu'au pont d'Amercœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 6 août 1862.)
	Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 6 août 1862.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Créances arriérées se rapportant à la construction du chemin de fer de l'État et qui ont été reconnues fondées par jugements. (Loi du 27 août 1862.)
	Loi du 14 août 1862
	§ 1. Construction d'un chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain, par Cortenberg. § 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst, y compris la transformation du barrage de Deynze en écluse à sas.

À REPORTER. fr.

DE L'EXERCICE 1863.

dépenses, au 1^{er} janvier 1864.

CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS effectués et justifiés.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1864, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
52,128,009 21	13,850,054 20	13,654,011 69	216,022 51	18,277,975 01	18,269,661 12	
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	
93,296 20	55,829 11	55,829 11	"	39,467 09	39,467 09	
25,000 "	"	"	"	25,000 "	25,000 "	
5,152 97	5,152 97	5,152 97	"	"	"	
40,000 "	55,082 21	55,082 21	"	6,917 70	6,917 70	
19,515 66	2,452 95	2,452 95	"	17,082 71	17,082 71	
250,000 "	2,500 "	2,500 "	"	247,500 "	247,500 "	
1,996,654 50	107 37	107 37	"	1,996,527 13	"	
1,497,758 06	575,095 17	572,865 17	228 "	1,124,644 89	1,124,655 89	
114,350 25	58,665 24	58,560 24	105 "	55,685 01	55,685 01	
1,290,700 11	1,140,505 49	1,159,950 09	1,253 40	150,396 62	158,396 62	
801,409 19	801,409 19	799,845 59	1,563 60	"	"	
998,467 79	995 75	995 75	"	997,472 04	997,472 04	
225,000 "	"	"	"	225,000 "	225,000 "	
5,562 04	100 "	100 "	"	5,262 04	5,262 04	
4,011,586 10	2,765,881 52	2,765,881 52	"	1,247,504 78	1,247,504 78	
153,660 35	114,497 41	114,497 41	"	59,162 94	59,162 94	
205,555 08	205,266 55	204,608 18	658 55	90,586 55	90,586 55	
665 55	"	"	"	665 55	"	
2,999,652 50	1,156,722 31	1,066,415 51	90,500 "	1,842,910 19	1,842,910 19	
255,581 70	255,570 90	255,570 00	"	10 80	10 80	
47,257,595 06	20,797,624 12	20,487,484 26	510,159 86	26,459,770 94	24,454,264 57	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1862,

ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
(suite).Loi du 14 août 1862
(suite).

- § 5. Élargissement de la 2^e section et achèvement de la 3^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
- § 4. Amélioration du port de Nieupoort
- § 5. Canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier
- § 6. Complément des travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels à l'aval de Liège avec le canal de Liège à Maestricht
- § 7. Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor
- § 8. Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce dans la dernière de ces deux villes
- § 9. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers
- § 10. Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anvers
- Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

- Amélioration et complément de l'armement de la garde civique. (Loi du 8 août 1862.)
- Complément de l'établissement du tir national et frais d'expériences de tir pour le choix d'un type d'arme de guerre. (Loi du 14 août 1862.)
- Exécution de travaux publics d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière. (Loi du 26 décembre 1862.)

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 mars 1863.)

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.Loi du 1^{er} juin 1863.

- Continuation des travaux d'amélioration du régime de la Dendre
- Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre à Namur jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier
- Exécution des travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer
- Travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat

MINISTÈRE DES FINANCES.

Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs. (Loi du 13 juin 1863.)

DE L'EXERCICE 1863.

dépenses, au 1^{er} janvier 1864.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAIER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1864, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
47,237,505 00	20,797,624 12	20,487,484 26	510,159 86	26,459,770 94	24,454,264 57	
451,401 66	515,212 51	508,525 51	4,689 "	118,189 15	118,189 15	
300,000 "	"	"	"	300,000 "	500,000 "	
1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "	1,400,000 "	
600,000 "	515,208 47	512,253 21	955 26	286,791 55	286,791 55	
1,000,000 "	1,501 55	991 55	400 "	998,608 45	998,608 45	
500,000 "	572,515 82	569,668 12	2,647 70	127,084 18	127,684 18	
998,750 "	99,275 65	85,485 65	13,788 "	899,476 57	899,476 57	
3,000,000 "	450,463 46	568,061 46	62,402 "	2,569,556 54	2,569,556 54	
2,800,000 "	"	"	"	2,800,000 "	2,800,000 "	
160,040 "	60,156 95	58,121 03	2,055 92	99,885 05	99,885 05	
42,581 58	42,520 16	42,520 16	"	61 22	"	
500,000 "	388,447 "	348,565 "	59,884 "	111,553 "	111,553 "	
58,970,168 10	22,818,613 67	22,581,671 95	436,941 74	56,151,554 45	54,145,986 84	
1,000,000 "	966,010 19	413,655 89	552,556 50	53,989 81	55,989 81	
2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	
1,400,000 "	2,000 "	1,612 50	387 50	1,398,000 "	1,598,000 "	
550,000 "	55,403 44	55,403 44	"	494,596 56	494,596 56	
120,000 "	51,050 "	51,050 "	"	88,950 "	88,950 "	
58,400,000 "	12,092,867 72	12,092,867 72	"	26,507,152 28	26,507,152 28	
45,470,000 "	15,147,551 55	12,594,587 55	552,745 80	50,522,668 65	50,522,668 65	

SUITE DU BUDGET

Suite du compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

RÉCAPITULATION.

		Dépenses arriérées de l'exercice 1859	
	—	— 1860	
SERVICE ORDINAIRE .	—	— 1861	
	—	— 1862	
	—	propres à l'exercice	
	—	sur les crédits transférés de l'exercice 1862.	
SERVICES SPÉCIAUX .	—	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	

DE L'EXERCICE 1863.

dépenses, au 1^{er} janvier 1864.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FASIS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1864, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
26,950 84	"	"	"	26,950 84	"	
3,476 82	"	"	"	3,476 82	"	
291,057 72	33,040 51	22,625 68	10,423 83	258,008 21	"	
680,075 16	219,173 80	195,201 82	23,011 98	401,501 36	"	
153,403,536 58	121,419,520 50	98,190,414 64	23,229,105 86	31,086,015 88	"	
58,970,168 10	22,818,013 67	22,581,671 93	436,941 74	36,151,354 43	34,145,986 84	
43,470,000 "	15,147,351 35	12,594,587 55	552,743 80	50,322,668 65	30,522,668 65	
256,847,865 02	137,637,688 83	133,384,561 62	24,253,127 21	99,210,176 19	64,468,655 49	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1865,

AU 1^{er} JANVIER 1864.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1865, les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à . . fr. 167,244,672 77
et les besoins probables, à 189,575,641 94

Excédant présumé de dépenses 22,128,969 17

Mais comme il a été fait recette à cet exercice de la portion y afférente des fonds affectés à des dépenses spéciales et qui sont restés à employer au 31 décembre 1862, sur l'exercice 1862, ci 214,996 80

L'excédant probable de dépenses de l'exercice 1865 ne s'élève en définitive qu'à fr. 21,913,972 37

Ce déficit résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1865, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées fr. 161,585,387 50

Fonds reportés des exercices antérieurs. 214,996 80

161,800,384 30

Payements effectués et justifiés 133,384,561 62

Solde actif au 1^{er} janvier 1864 28,415,822 68

Restes à recouvrer sur les droits constatés. . . fr. 5,659,285 27

Restes à payer pour solder les dépenses de l'exercice. 55,989,080 32

Différence en diminution d'actif. fr. 50,329,795 05

Excédant de dépenses sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il est établi ci-dessus fr. 21,913,972 37

COMPTE
DES
OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS
DÉ 1858 A 1862.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1838 A 1862.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé, d'une manière définitive et permanente, la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

*Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi
de comptabilité.*

« ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance. (Art. 27 de la loi.)

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28 de la loi.)

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement : le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi.)

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi.)

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées. (Art. 37 de la loi.)

» ART. 230. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est effectué.

» ART. 231. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1^{er} janvier de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition;

» 3° Finalement, les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate, en outre, les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1858 à 1862, retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1863, pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale à l'époque du 31 décembre 1862, et, d'autre part, la situation au 1^{er} janvier 1864, des opérations non terminées sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner un aperçu des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1858.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1862, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'art. 231 prérappelé, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1859) s'élevaient à fr. 1,673,375 98

D'autre part, il a été payé et justifié, en atténuation de ces créances, pendant les années 1859 à 1862. 1,617,841 20

Il a été versé, en 1863, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 1,101 »

A REPORTER, . . . fr. 1,618,942 20

REPORT. fr. 1,618,942 20

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1863, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor. 54,433 78

Ensemble une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer et à justifier à la clôture de l'exercice fr. 1,673,375 98

D'après le compte définitif rendu pour ledit exercice 1858, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,001,576 93 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à. fr. 161,148 97

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 40 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, montant ensemble à. 840,427 96

TOTAL ÉGAL. fr. 1,001,576 93

EXERCICE 1859.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1863, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1860). fr. 1,340,038 69
 Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1860 à 1863 1,261,141 23

Ordonnances restant à payer et à justifier au 1^{er} janvier 1864. fr. 78,897 46

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1859, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 791,417 93 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour. fr. 9,484 10

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour. 781,933 83

TOTAL ÉGAL. fr. 791,417 93

EXERCICE 1860.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1864, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1861), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits liquidées à charge de la dette publique et du Ministère des Affaires Étrangères, ci.	fr.	1,643,730	92
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1861 à 1863		1,047,202	99
Ordonnances restant à payer et à justifier au 1 ^{er} janvier 1864.	fr.	598,547	93

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1860, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 913,871 23 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour.	fr.	521,927	18
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour.		391,944	07
TOTAL ÉGAL.	fr.	913,871	25

EXERCICE 1861.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1865, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1862), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits liquidées à charge des Ministères de la Justice, des Affaires Étrangères et de l'Intérieur.	fr.	2,152,045	36
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1862 et 1863.		1,919,131	90
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1 ^{er} janvier 1864. fr.		232,913	46

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1861, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,064,129 41 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour.	fr.	111,666	86
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour		952,462	55
TOTAL ÉGAL.	fr.	1,064,129	41

EXERCICE 1862.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1866, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1863), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits liquidées à charge du Ministère de l'Intérieur. fr.	928,915 31
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1863.	248,989 19
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1 ^{er} janvier 1864. fr.	679,926 12

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1862, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 982,470 99 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme suit :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour. fr.	27,698 66
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour.	954,772 33
TOTAL ÉGAL. fr.	982,470 99

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1858.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1859).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1859. (novemb. et déc.).	EN 1860.	EN 1861.	EN 1862.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Ministère de la Guerre Exercice 1850.	2,500 "	"	"	2,500 "	"	2,500 "
Dette publique — 1857.	672,550 "	"	"	672,550 "	"	672,550 "
Ministère de l'Intérieur — 1857.	656 88	256 88	400 "	"	"	656 88
— des Travaux publics — 1857.	16,261 58	16,261 58	"	"	"	16,261 58
	691,728 26	16,498 26	400 "	674,850 "	"	691,728 26
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Dette publique	598,074 60	5,096 07	6,168 40	536,961 65	575 77	548,800 49
Ministère de la Justice.	128,199 91	112,112 29	13,257 12	1,650 "	345 62	127,545 05
— des Affaires Étrangères	45,751 07	25,054 24	12,992 94	"	7,703 89	45,751 07
— de l'Intérieur.	292,546 44	75,432 85	143,456 55	43,087 75	20,806 10	286,783 05
— des Travaux publics	49,542 85	43,413 23	5,202 58	608 18	97 18	49,521 17
— de la Guerre	54,264 84	50,889 66	23,100 50	40 65	25 "	54,145 88
— des Finances	10,491 57	10,416 57	"	75 "	"	10,491 57
Non-Valeurs et Remboursements	2,557 07	650 40	1,167 70	" 50	127 80	1,955 40
	980,128 42	301,074 91	205,415 66	582,423 71	35,679 56	924,595 64
SERVICES SPÉCIAUX.						
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
Construction et aménagement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1857, du crédit d'un million de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)	1,071 74	"	800 "	94 74	177 "	1,071 74
Ministère des Travaux publics.						
Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 10 décembre 1857.)	28 25	"	"	28 25	"	28 25
	1,000 97	"	800 "	122 97	177 "	1,000 97

RIMÉ DE 1858.

à l'époque du 1^{er} janvier 1863.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1863).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES présentées au profit du trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1863.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1863.	
				a) Ordonnance acquittée par un receveur des contributions directes, en décembre 1862, et qu'il n'a échangée contre du numéraire chez le caissier de l'État qu'en 1863. (Voir les observations à la page 382.)
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
48,174 20	138 .	48,040 20	48,174 20	
854 88	"	854 88	854 88	
"	"	"	"	
5,765 41	a) 975 .	4,790 41	5,765 41	
221 60	"	221 60	221 60	
118 96	"	118 96	118 96	
"	"	"	"	
401 67	"	401 67	401 67	
55,564 78	1,101 .	54,433 78	55,564 78	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	

EXERCICE PÉ

Suite du compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1859).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1859 (novemb. et déc.).	EN 1860.	EN 1861.	EN 1862.	TOTAL.	
SERVICES SPÉCIAUX (suite).							
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.							
Ministère des Travaux publics.							
Construction du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht. (Loi du 5 mars 1858).	410 35	"	410 35	"	"	419 35	
RÉCAPITULATION.							
SERVICE ORDINAIRE {	Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	691,728 26	16,498 26	400 "	674,850 "	"	691,728 26
	Dépenses propres à l'exercice	980,128 42	301,074 01	205,415 66	382,423 71	35,679 36	924,593 64
SERVICES SPÉCIAUX. {	Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1857	1,099 97	"	800 "	122 97	177 "	1,099 97
	Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	419 35	"	419 35	"	"	419 35
		1,673,375 98	317,573 17	207,034 99	1,057,576 68	35,856 36	1,617,841 20

RIMÉ DE 1858.

à l'époque du 1^{er} janvier 1863.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1863).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations	ORDONNANCES prescrites au profit du trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1863.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1863.	
55,534 78	1,101 "	54,433 78	55,534 78	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
55,534 78	1,101 "	54,433 78	55,534 78	

De la recette opérée sur l'exercice périmé.

D'après les règlements administratifs adoptés pour assurer l'exécution des articles 10 et 28 de la loi de comptabilité, les droits restant à recouvrer à la clôture d'un exercice sont apurés de la manière suivante :

1° Les droits reconnus irrecevables sont annulés ou portés en surséance indéfinie, s'il y a lieu d'espérer que, par suite de changements possibles dans la position des débiteurs, ils pourront être ultérieurement recouverts;

2° Les droits non recouverts par le fait des comptables sont mis à leur charge et doivent être portés immédiatement en recette au compte de l'exercice courant;

3° Les droits susceptibles d'être recouverts sur les redevables sont reportés à l'exercice suivant.

Par application de ces règles, la somme de fr. 1,001,576 93 c., renseignée par le compte définitif de l'exercice 1858 comme restant à recouvrer à la clôture de cet exercice, a été l'objet des dispositions ci-après,

SAVOIR :

A. Annulation des droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie,

SAVOIR :

<i>Impôts</i> (Enregistrement et domaines.)	fr. 148,003 24	
<i>Capitaux et revenus</i> —	12,659 48	
<i>Remboursements</i> —	484 25	
		161,148 97

B. Droits transférés à l'exercice suivant, pour y être portés immédiatement en recette ou être recouverts ultérieurement sur les redevables,

SAVOIR :

<i>Impôts</i> (Accises.)	fr. 27,817 67	
— (Enregistrement et domaines.)	1,840 46	
<i>Péages</i> —	16 »	
<i>Capitaux et revenus</i> —	171,873 44	
<i>Remboursements</i> —	512,152 71	
— (Trésor public.)	46,156 50	
<i>Ressources extraordinaires et fonds spéciaux</i> . (Enregistrement et domaines.	80,571 18	
		840,427 96

SOMME ÉGALE. . . . fr. 1,001,576 93

Quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 840,427 96 c., comme elle comprend nécessairement les droits dérivant des exercices antérieurs, et qu'en outre les droits non recouverts et encore recouvrables sur cette somme sont venus se confondre avec ceux des exercices suivants, auxquels ils ont été successivement reportés, il a paru inutile de les rappeler ici. On a cru d'autant plus pouvoir se dispenser de fournir ces renseignements, que la Cour des comptes est mise à même d'apprécier les motifs du non-recouvrement, au moyen des états détaillés qui sont joints à cette fin aux comptes de gestion des comptables.

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1859 A 1862.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1864.

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1860).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1860 (novemb. et déc.).	EN 1861.	
SERVICE ORDINAIRE.				
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.				
Ministère des Travaux publics.	Exercice 1855	5,195 19	»	5,195 19
	— 1857	135 65	»	135 65
	— 1858	689 65	689 65	»
Ministère de l'Intérieur	Exercice 1857	578 10	578 10	»
	— 1858	2,500 »	2,500 »	»
— de la Guerre	— 1858	10,000 »	10,000 »	»
		28,098 57	22,767 75	5,330 82
Dépenses propres à l'exercice.				
Dettes publiques		68,603 88	11,753 15	5,551 92
Ministère de la Justice		276,584 »	152,916 06	108,442 01
— des Affaires Étrangères.		15,566 75	1,100 93	»
— de l'Intérieur		814,754 71	124,815 04	416,953 09
— des Travaux publics		51,858 15	47,955 06	2,930 93
— de la Guerre		68,971 53	52,556 42	16,020 89
— des Finances		1,135 19	1,117 15	3 48
Non-Valeurs et Remboursements.		8,430 07	2,436 26	4,525 17
		1,305,904 06	594,706 05	554,225 49
SERVICES SPÉCIAUX.				
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.				
Ministère des Travaux publics.				
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État (Loi du 20 décembre 1851.)		1 32	»	»
Chemin de fer et lignes télégraphiques. Stations et dépendances, maisons et loges de gardes. (Loi du 31 décembre 1856.)		66 »	»	66 »
Chemin de fer. (Loi du 21 mai 1854.)		84 60	»	84 60
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858.)		6 07	»	6 07
		167 99	»	156 67

1859.

à payer au 1^{er} janvier 1864.

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1864	OBSERVATIONS.
EN 1862.	EN 1863.	TOTAL.		

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1860).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1860. (novemb. et déc.).	EN 1861.
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et aménagement de maisons d'écoles. (Loi du 31 mai 1859).	5,868 57	"	5,868 57
Ministère des Travaux publics.			
Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés. (Loi du 8 septembre 1859)	9 50	"	9 50
	5,878 07	"	5,878 07
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs	28,098 57	22,767 75	5,330 82
— propres à l'exercice	1,505,904 06	504,706 05	554,225 49
— sur les crédits transférés de l'exercice 1858.	157 90	"	156 67
SERVICES SPÉCIAUX. { — sur les crédits alloués par lois votées dans le cours de l'exercice.	5,878 07	"	5,878 07
	1,540,058 69	417,475 80	565,591 05

1859 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1864.

TUES ET JUSTIFIÉS			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1864	OBSERVATIONS.
EN 1862.	EN 1863	TOTAL		
"	"	5,868 57	"	
"	"	9 50	"	
"	"	5,878 07	"	
"	"	28,098 57	"	
150,688 23	121,388 15	1,227,007 92	78,896 14	
"	"	156 67	1 32	
"	"	5,878 07	"	
150,688 23	121,388 15	1,261,141 23	78,897 46	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1861), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1861 (novemb. et déc.).	EN 1862.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.				
Ministère des Travaux publics.	{ Exercice 1858.	775 27	775 27	"
	— 1859.	11,251 08	11,251 08	"
— de l'Intérieur.	— 1859.	2,515 99	"	2,515 99
— des Finances.	— 1859.	2,289 85	1,805 10	486 75
		16,810 79	15,810 05	5,000 74
Dépenses propres à l'exercice.				
Dettes publiques.		540,627 65	716 06	2,787 84
Dotations. — Cour des comptes.		295 "	295 "	"
Ministère de la Justice.		241,255 12	219,089 07	18,194 35
— des Affaires Étrangères.		9,598 50	2,251 80	2,500 "
— de l'Intérieur.		696,967 72	115,025 08	290,206 59
— des Travaux publics.		96,458 26	90,584 58	5,571 61
— de la Guerre.		62,579 02	62,079 86	126 05
— des Finances.		15,415 59	15,150 15	104 88
Non-Valeurs et Remboursements.		2,855 67	1,057 96	667 68
		1,465,612 51	506,208 54	319,959 58
SERVICES SPÉCIAUX.				
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.				
Ministère des Travaux publics.				
Chemins de fer. — Créances diverses. (Loi du 19 décembre 1857.)		18 21	"	"
Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre. (Loi du 5 mars 1858)		546 95	"	"
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. (Loi du 5 mars 1858).		2,226 70	"	"
Loi du 8 sept. 1859. { Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des tra-		1,246 85	"	216 82
	vau de défense	60,000 "	"	"
	Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège			
Ministère de l'Intérieur.				
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 31 mai 1859.)		99,488 95	18,482 51	27,605 89
		165,327 62	18,482 51	27,822 71
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs.		16,810 79	15,810 05	5,000 74
	— propres à l'exercice	1,465,612 51	506,208 54	319,959 58
SERVICES SPÉCIAUX. — sur les crédits transférés de l'exercice 1859.		165,327 62	18,482 51	27,822 71
		1,645,750 92	558,501 10	550,785 05

1860.

à payer au 1^{er} janvier 1864.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1864, y comprises dépenses restant à just. fr.	OBSERVATIONS.
EN 1863	TOTAL.		
			<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i>
"	775 27	"	D'après le compte définitif de l'exercice 1860, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 913,871 25 c.
"	11,231 68	"	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :
"	2,315 99	"	A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables, et droits portés en surseance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,
"	2,280 85	"	
"	16,810 79	"	Savoir :
			Impôts — Enregistrement et domaines. fr. 11,580 06
			Ponts — — — — — 286 25
			Capitaux et revenus — — — — — 44,465 96
			Remboursements — — — — — 102,591 91
			521,927 18
410 17	3,914 67	550,712 96	B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,
"	205 "	"	
2,227 04	239,511 04	1,724 08	
621 70	5,355 50	4,045 "	
110,422 55	531,652 "	175,515 72	Savoir :
22 62	95,978 01	459 65	Impôts — Contribut. directes, etc. fr. 15,245 45
56 "	62,262 51	116 51	— — — — — Enregistrement et domaines . 3,490 49
"	15,235 01	180 58	Ponts — — — — — 515 24
2 20	1,727 84	1,127 83	— — — — — Travaux publics 70 "
			Capitaux et revenus — — — — — 11,515 55
			— — — — — Enregistrement et domaines . 234,348 15
			Remboursements — — — — — 55,815 95
			— — — — — Trésor public 40,945 24
110,762 06	945,950 18	519,682 55	391,914 07
			Somme totale. fr. 913,871 25
			On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 391,914 07 c, aux explications données dans le compte de l'exercice perime de 1868, qui se trouve joint au présent compte général.
"	"	18 21	
"	"	346 95	
"	"	2,226 70	
1,000 01	1,210 83	30 "	
"	"	60,000 "	
37,156 79	85,245 10	16,245 74	
38,156 80	84,462 02	78,865 60	
"	16,810 79	"	
110,762 06	945,950 18	519,682 55	
38,156 80	84,462 02	78,865 60	
157,918 86	1,047,202 00	508,547 95	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1862), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS EN 1862 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur.	Exercice 1857.	10,110 "	10,110 "
	— 1859.	72 58	72 58
	— 1860.	4,696 51	4,516 51
— des Travaux publics.	— 1858.	89 93	"
	— 1860.	5,563 19	5,563 19
Dette publique.	— 1860.	874 87	874 87
Ministère de la Guerre.	— 1860.	2,500 "	2,500 "
		21,907 10	21,437 15
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique.		101,254 07	49,504 52
Dotations.		5,784 80	5,784 80
Ministère de la Justice.		1,025,555 75	145,580 46
— des Affaires Étrangères.		28,085 84	21,945 84
— de l'Intérieur.		694,896 21	194,960 45
— des Travaux publics.		144,405 41	157,521 85
— de la Guerre.		16,090 48	15,506 09
— des Finances.		42 40	42 40
Non-Valeurs et Remboursements.		2,268 21	454 46
		2,014,159 15	566,180 65
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1860, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 31 mai 1859).		112,924 07	28,031 66
Ministère des Travaux publics.			
Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés. (Loi du 8 septembre 1859).		1,555 04	"
		114,479 11	28,031 66
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique. (Loi du 2 juin 1861).		1,500 "	"
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	21,907 10	21,437 15
	— propres à l'exercice.	2,014,159 15	566,180 65
SERVICES SPÉCIAUX.	— sur les crédits transférés de l'exercice 1860.	114,479 11	28,031 66
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	1,500 "	"
		2,152,045 36	615,649 44

1861.

à payer au 1^{er} janvier 1864.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1861, y compris les dépenses restant à justifier.	OBSERVATIONS.
EN 1863.	TOTAL.		
			<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i>
"	10,110 "	"	D'après le compte définitif de l'exercice 1861, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,064,129 41 c. L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante : A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surseance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu, Savoir : Impôts Enregist. et domaines . . fr. 2,422 92 Péages " 1,900 98 Capitaux et revenus " 98,864 42 Remboursements " 1,588 51 111,665 86 B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'article 28 de la même loi, Savoir : Impôts Contrib. directes, etc. . fr. 15,795 55 " Enregist. et domaines 1,614 11 Péages " 2,356 92 Capitaux et revenus " 788,577 45 " Travaux publics 41,515 55 Remboursements Enregist. et domaines 64,683 92 " Trésor public 37,921 17 952,462 55 Somme égale fr. 1,064,129 41 On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 952,462 55 c, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1863, qui se trouve joint au présent compte général.
"	72 58	"	
580 "	4,696 31	"	
89 05	89 95	"	
"	5,565 19	"	
"	874 87	"	
"	2,500 "	"	
460 95	21,007 10	"	
2,506 90	51,811 22	49,422 85	
"	3,784 80	"	
874,872 64	1,018,253 10	5,100 65	
"	21,045 84	7,040 "	
364,250 94	559,211 57	155,684 84	
4,661 17	142,183 "	2,220 41	
418 54	15,924 45	166 05	
"	42 40	"	
1,241 70	1,676 22	591 90	
1,247,751 75	1,815,952 58	200,226 77	
52,268 56	80,500 02	52,624 05	
1,492 40	1,492 40	62 64	
55,760 76	81,792 42	52,686 69	
1,500 "	1,500 "	"	
460 95	21,007 10	"	
1,247,751 75	1,815,952 58	200,226 77	
55,760 76	81,792 42	52,686 69	
1,500 "	1,500 "	"	
1,503,482 46	1,919,151 90	252,915 40	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1863), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1863 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de la Justice	Exercice 1858.	9 60	9 60
— de l'Intérieur	— 1859.	5,801 65	5,801 65
	— 1861.	15,902 14	10,126 14
— des Travaux publics.	— 1861.	1,171 06	1,171 06
— de la Guerre	— 1861.	2,861 57	"
		25,746 02	17,108 45
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique		21,863 40	1,822 95
Ministère de la Justice		48,270 08	19,044 54
— des Affaires Étrangères.		459 81	148 43
— de l'Intérieur		627,581 39	132,532 89
— des Travaux publics		23,278 61	11,556 12
— de la Guerre		47,481 69	47,216 51
— des Finances		418 52	87 10
Non-Valeurs et remboursements		2,136 21	575 75
		771,289 71	212,584 09
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 31 mai 1859).		51,204 72	6,265 "
Loi du 2 juin 1861. { Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs.		7,800 "	"
	{ Subsides destinés à favoriser les travaux qui intéressent l'hygiène publique.	62,259 "	5,625 "
Ministère de la Guerre.			
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense. (Loi du 8 septembre 1859, et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862).		125 09	"
A REPORTER. fr.		121,468 81	9,888 "

1862.

à payer au 1^{er} janvier 1864.

ORDONNANCES

en circulation

restant encore à payer

au 1^{er} janvier 1864,

y compris les dépenses
restant à justifier.

OBSERVATIONS.

De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.

D'après le compte définitif de l'exercice 1862, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à fr. 982,470 99 c.

L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,

SAVOIR :

Impôts.	—	Enregistrement et domaines.	fr. 16,743 44
Péages	—	—	324 01
Capitaux et revenus	—	—	1,673 66
Remboursements	—	—	9,088 58

27,898 66

B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,

SAVOIR :

Impôts.	—	Accises	fr. 17,696 66
—	—	Enregistrement et domaines.	25,431 56
Péages	—	—	2,897 98
Capitaux et revenus	—	—	808,578 15
Remboursements	—	—	63,426 65
—	—	Trésor public.	39,741 33

954,772 33

SOMME ÉGALE. fr. 982,470 99

On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés sur ladite somme de fr. 954,772 33 c., aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1858, qui se trouve joint au présent compte général.

99

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1863), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1863. (novemb. et décemb.).
REPORT. fr.		121,458 81	9,888 "
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
—			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1861. et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 8 sept. 1859, et arrêtés royaux des 20 déc. 1861 et 5 novembre 1862 .	Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	6 80	"
	Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France	300 "	"
	Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés	3,709 90	46 92
	Parachèvement des chemins de fer de l'État.	9,404 07	9,561 75
		135,879 58	19,296 65
RÉCAPITULATION.			
—			
SERVICE ORDINAIRE .	{ Dépenses arriérées des exercices antérieurs	25,746 02	17,108 45
	{ — propres à l'exercice.	771,289 71	212,584 09
SERVICES SPÉCIAUX. .	— sur les crédits transférés de l'exercice 1861	135,879 58	19,296 65
		928,915 31	248,989 19

1862 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1864.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1864, y compris les dépenses restant à justifier.	OBSERVATIONS.
111,570 81 6 80 300 . 2,662 98 42 34	
114,582 95	
6,637 57 358,705 62 114,582 95	
679,926 12	

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1863,

*suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'Administration des Finances,
au 1^{er} janvier 1864.*



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1863.

Le compte du *service de trésorerie*, pour l'année 1863, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille, formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de ladite année 1863 avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'article 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au 1^{er} janvier 1864. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1863 sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en la faisant précéder d'une définition des matières, par branche principale de service.

CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor, que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1^o les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens ou de lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2^o les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en paiement

des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits en nom, sur le grand-livre de la même dette; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la Caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, du fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois, des diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et d'autres institutions particulières, des Gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des Finances représentent les fonds recouvrés par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives, dont on vient de donner la définition, présentent la situation ci-après :

Effets à payer.

Au 1^{er} janvier 1863, il y avait en circulation :

Bons du trésor fr.	3,000 »	} 2,272,018 67
Mandats de la dette publique.	1,446,574 41 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'intérêts sur les titres au porteur de la dette consolidée.	734,332 87 $\frac{1}{2}$	
Mandats du Ministre des Finances	88,111 58	

Pendant l'année 1863, il a été émis :

Bons du trésor fr.	»	} 51,929,525 07
Mandats de la dette publique.	12,411,658 60 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'intérêts échus, etc.	11,203,808 37 $\frac{1}{2}$	
Mandats du Ministre des Finances	28,314,058 09	

A REPORTER. fr. 51,929,525 07 2,272,018 67

REPORT. fr. 51,929,525 07 2,272,018 67

Et il a été remboursé :

Bons du trésor fr.		
Mandats de la dette publique . . .	7,516,503 64 $\frac{1}{2}$	46,496,757 37 $\frac{1}{2}$
Coupons d'intérêts échus	11,144,145 75	
Mandats du Ministre des Finances. .	27,856,107 98	

Les émissions ayant ainsi excédé les remboursements de fr. 5,452,767 69 $\frac{1}{2}$

au 1^{er} janvier 1864, les effets à payer en circulation s'élevaient encore à la somme de fr. 7,704,786 36 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Bons du trésor. fr.	3,000	
Mandats de la dette publique	6,341,729 37 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	793,995 50	
Mandats du Ministre des Finances.	566,061 49	
TOTAL. fr.	7,704,786 36 $\frac{1}{2}$	

Correspondants du trésor.

Au 1^{er} janvier 1863, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics fr.	28,925,869 46	38,218,682 10 $\frac{1}{2}$
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	636,194 17	
Fonds de tiers	8,656,618 47 $\frac{1}{2}$	

Pendant l'année 1863, il a été reçu :

Divers services publics fr.	57,570,569 99	88,065,200 30 $\frac{1}{2}$
Fonds spéciaux	495,957 49	
— de tiers	29,998,672 82 $\frac{1}{2}$	

Et il a été payé :

Divers services publics fr.	44,710,633 45	75,023,798 20
Fonds spéciaux	559,313 92	
— de tiers	29,773,850 83	

Les opérations de l'année 1863 se résumant ainsi en un excédant de recette sur la dépense de 13,041,402 10 $\frac{1}{2}$

au 1^{er} janvier 1864, le solde en faveur des correspondants du trésor s'élève à fr. 51,260,084 21

SAVOIR :

Divers services publics	fr. 41,785,806	»
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	592,837	74
Fonds de tiers	8,881,440	47
	<u>Fr. 51,260,084</u>	<u>21</u>

Correspondants des comptables des Finances.

Au 1 ^{er} janvier 1863, il y avait en dépôt pour leur compte	fr. 11,730,715	32
Pendant l'année 1863, il a été reçu	fr. 25,293,614	83
et il a été payé	24,638,342	91
Les opérations de l'année 1863 ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de	655,271	92
au 1 ^{er} janvier 1864, l'avoir des correspondants des comptables des finances s'élevait à	<u>fr. 12,385,987</u>	<u>24</u>

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie,
qui, au 1^{er} janvier 1863, présentaient un total de fr. 52,221,416 09½

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 2,272,018	67
Correspondants du trésor	38,218,682	10½
— des comptables	11,730,715	32
	<u>Fr. 52,221,416</u>	<u>09½</u>

ont été augmentées, pendant 1863, d'une somme de fr. 19,129,441 72

SAVOIR :

Les émissions des effets à payer ont excédé les rem- boursements de	fr. 5,432,767	69½
Les recettes pour le compte des correspondants du tré- sor ont été supérieures aux dépenses de	13,041,402	10½
Les recettes pour le compte des comptables des finances ont également excédé les dépenses de	655,271	92
Augmentation pareille à celle constatée ci-dessus.	<u>fr. 19,129,441</u>	<u>72</u>

De sorte qu'au 1^{er} janvier 1864, il restait à rembourser. fr. 71,350,857 81½

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 7,704,786 36 $\frac{1}{2}$
Correspondants du trésor	51,260,084 21
— des comptables.	12,383,987 24
	Fr. 71,350,857 81 $\frac{1}{2}$

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières, ainsi que du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations.

Au 1^{er} janvier 1863, les créances actives s'élevaient à une somme de fr. 21,077,084 03 $\frac{1}{2}$

Pendant l'année 1863, elles ont été atténuées par les remboursements de fr. 9,509,068 77
et augmentées par de nouvelles avances de 8,890,805 96

Les recettes ayant ainsi été supérieures aux avances de fr. 618,262 81

au 1^{er} janvier 1864, il restait à recouvrer du chef des créances actives. fr. 20,458,821 22 $\frac{1}{2}$

MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent,

SAVOIR :

1° Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes, se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns de consignations, et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leurs caisses;

2° Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'article 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde ou fonds en route du chef des envois de numéraire antérieurs au 1^{er} janvier 1863.

Pendant l'année 1863, des envois ont été faits pour une somme de fr. 1,472,680 »

SAVOIR :

Par les comptables de l'administration de l'enregistre-	
ment.	fr. 65,600 »
Par les percepteurs des postes	1,407,080 »
	— — —
Fr.	1,472,680 »

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater du chef de ces envois au 1^{er} janvier 1864.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après,

SAVOIR :

D'après le compte précédent, il restait à soumettre au *visa* exigé par l'article 4 de la loi de comptabilité, des récépissés du chef des versements antérieurs au 1^{er} janvier 1863, pour une somme de fr. 200 »

Pendant l'année 1863, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour 185,797,790 60 $\frac{1}{2}$

Le total des récépissés à viser a été ainsi de fr. 185,797,990 60 $\frac{1}{2}$
et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence de la somme de 185,797,990 60 $\frac{1}{2}$

au 1^{er} janvier 1863, il ne restait aucun versement à régulariser . . . »

Sur les versements antérieurs à l'année 1863, il restait à porter en dépense par les comptables fr. 628,731 04

Les versements régularisés par le *visa* pendant la même année, s'étant élevés, comme on vient de le dire, à 185,797,990 60 $\frac{1}{2}$

les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de fr. 186,426,721 64 $\frac{1}{2}$

Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour 186,294,852 05 $\frac{1}{2}$

au 1^{er} janvier 1864, il restait à faire emploi de fr. 131,869 59

En résumé, les mouvements de fonds dont il s'agit ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte,

SAVOIR :

Pour versements non encore portés en dépense par les comptables. fr. 131,869 59

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'Administration des Finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits accomplis pour le service des Budgets (recettes opérées et dépenses liquidées définitivement). Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général rendu pour l'année 1862 constatait, sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1^{er} janvier 1863, de . fr. 67,153,122 43½

Pendant l'année 1863 (voir la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les paiements ayant excédé les recettes de 20,523,091 71

au 1^{er} janvier 1864, le service de trésorerie ne se trouvait plus grevé, à raison du service des Budgets, que d'un solde actif de fr. 46,830,030 72½

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatées par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (voir le tableau litt. L);

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt (voir le tableau litt. M et l'état modificatif y annexé);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près les Départements ministériels et la Cour des comptes (voir le tableau litt. N).

Au 1^{er} janvier 1863, l'actif de la trésorerie, du chef de ces divers valeurs, se composait comme il suit :

Encaisse des comptables	Numéraire. fr.	60,200,471 22½	69,996,053 93½
des finances	Pièces de dépense	9,795,582 73	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor			3,640,254 67
— — — en cours de régularisation sur les Budgets			25,289,876 91
			Fr. 98,926,185 53½

REPORT. fr. 98,926,185 53½

Au 1^{er} janvier 1864, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisse des comptables des finances.	{	Numéraire. fr. 37,462,085 91 $\frac{1}{2}$	{	63,579,340 77 $\frac{1}{2}$
		Pièces de dépense. . . . 26,117,256 86		
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor fr. 8,780,772 29				
Pièces de dépense en cours de régularisation. 25,493,823 84				
				97,853,936 90 $\frac{1}{2}$

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1865, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une diminution de fr. 1,072,248 63

Cette diminution de fr. 1,072,248 63 s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1865,

SAVOIR :

D'une part, excédant des recettes sur les dépenses.	Créances passives. . fr. 19,129,441 72	} 19,747,704 53
	— actives . . . 618,262 81	
D'autre part, excédant des dépenses sur les recettes.	Mouvements de fonds. . 496,861 45	} 20,819,953 16
	Service des Budgets . . 20,323,091 71	

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1865. fr. 1,072,248 63

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1^{er} JANVIER 1864.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'Administration des Finances, à l'époque du 1^{er} janvier 1864, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1865 avec ceux de la situation au commencement de cette année :

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1863.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1863.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1864.	
ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.
<i>Créances passives. (Dettes diverses à rembourser.)</i>	" 52,221,416 09 $\frac{1}{2}$	19,129,441 72	"	" 71,550,857 81 $\frac{1}{2}$	"
<i>Créances actives. (Avances, créances et débits à recouvrer.)</i>	21,077,084 03 $\frac{1}{2}$	618,262 81	"	20,458,821 92 $\frac{1}{2}$	"
<i>Mouvements de fonds. (Excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'Etat.)</i>	" 628,751 04	"	406,861 45	" 151,869 59	"
<i>Budgets. (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques.)</i>	" 67,155,122 45 $\frac{1}{2}$	"	20,523,091 71	" 46,850,050 72 $\frac{1}{2}$	"
	21,077,084 03 $\frac{1}{2}$	120,005,269 57	19,747,704 53	20,458,821 92 $\frac{1}{2}$	118,512,758 15
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille. (Encaisses des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets.)</i>	98,926,185 55 $\frac{1}{2}$	"	1,072,218 65	97,853,956 90 $\frac{1}{2}$	"
	120,005,269 57	120,005,269 57		118,512,758 15	118,512,758 15

COMPTE DE TRÉSORERIE.

État général des recettes et des* paiements de l'année 1863.



COMPTE DE
ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et

INDICATION des états de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1863.			
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
LITR. L.	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,948,063 15	8,575,023 15	10,523,086 30
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	358,108 97	1,071,106 34	1,429,215 51
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	329,302 64	349,433 04	678,815 68
		Comptables de l'administration de la marine	23,148 98	"	23,148 98
		Caissier de l'État	57,541,787 48 $\frac{1}{2}$	"	57,541,787 48 $\frac{1}{2}$
— M.		Agents du trésor dans les provinces.	"	3,640,254 07	3,640,254 07
— N.		Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	25,289,876 91	25,289,876 91
			60,200,471 22 $\frac{1}{2}$	38,725,714 31	98,926,185 53 $\frac{1}{2}$
RECETTE.					
<i>Recettes en augmentation des créances passives.</i>					
— A.		Bons du trésor remis à divers	"	"	"
— B.	Émissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	12,411,658 60 $\frac{1}{2}$	
— C.			Coupons d'intérêts, etc.	11,203,808 57 $\frac{1}{2}$	51,029,525 07
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses		28,314,058 09	
— E.		Divers services publics		57,570,569 99	
— F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre		495,957 49	88,065,200 30 $\frac{1}{2}$
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre		20,908,672 82 $\frac{1}{2}$	165,288,540 20 $\frac{1}{2}$
— H.	Recette pour le compte des correspondants des Finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		25,293,614 83	
<i>Recette en atténuation des créances actives.</i>					
— I.		Remboursement par divers			9,509,068 77
<i>Mouvements de fonds.</i>					
— K.		Fonds reçus			187,270,670 60 $\frac{1}{2}$
					400,994,235 11 $\frac{1}{2}$

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1863.

INDICATION des états de développement.		DÉPENSES.		
Payements en atténuation des créances passives.				
— A.	Bons du trésor remis à divers	"		
— B.	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats 7,516,505 64 $\frac{1}{2}$	
— C.			Coupons d'intérêts, etc. 11,144,145 75	
			46,400,757 37 $\frac{1}{2}$	
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	27,856,107 98	
— E.		Divers services publics	44,710,635 45	
— F.	Dépense pour le compte des correspondants du trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	539,515 92	
			75,035,798 90	
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	29,775,850 85	
— H.	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des Finances.	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	24,638,542 91	
Payements en augmentation des créances actives.				
— I.	Avances à divers			
		8,800,805 06		
Mouvements de fonds.				
— K.	Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense			
		187,767,552 05 $\frac{1}{2}$		
Budgets et services spéciaux.				
— O.	Excédant des paiements sur les recettes de l'année.			
		20,525,091 71		
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1864.				
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	
		TOTAL.		
— L.	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,904,592 78	8,341,545 25	10,246,137 03
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	554,514 98	1,150,147 48	1,504,662 46
	Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	247,194 64	405,815 15	651,009 77
	Comptables de l'administration de la marine	14,010 00	"	14,010 00
	Caissier de l'État { S/C courant	54,798,571 42 $\frac{1}{2}$	"	54,798,571 42 $\frac{1}{2}$
	{ S/C d'obligations de la dette publique et autres valeurs.	143,200 "	16,221,750 "	16,364,950 "
— M.	Agents du trésor dans les provinces.	"	8,780,772 29	8,780,772 29
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	"	25,493,825 84	25,493,825 84
		57,462,083 01 $\frac{1}{2}$	60,501,852 90	117,963,935 91 $\frac{1}{2}$
				460,994,265 11 $\frac{1}{2}$

TABLEAU Lirr. A.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1863 fr. 3,000 »
--

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

*et au remboursement d'effets à payer.
Trésor.)*

1^{er} JANVIER 1864.

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1864 fr. 3,000 »
--

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur les crédits ouverts chez le caissier

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1865.	OPÉRATIONS DE			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats à émettre en paiement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.			
		DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1 ^{er} janvier .	150,000 "	} 300,000 "	300,000 "
	1 ^{er} juillet .	150,000 "			
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842.	"	1 ^{er} janvier .	425,280 "	} 846,560 "	846,560 "
	1 ^{er} juillet .	425,280 "			
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité.	94,761 24	1 ^{er} janvier .	2,751,520 59	} 5,502,640 78	5,597,402 02
		1 ^{er} juillet .	2,751,520 59		
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	2,961 25	1 ^{er} janvier .	158,580 "	} 275,940 "	278,901 25
		1 ^{er} juillet .	157,560 "		
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846	6,671 25	1 ^{er} février .	204,095 "	} 410,180 "	416,851 25
		1 ^{er} août .	206,085 "		
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844.	174,556 42	1 ^{er} mai .	355,177 85	} 712,594 45	887,150 87
		1 ^{er} novembre	357,416 60		
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844.	275,382 75 1/2	1 ^{er} mai .	619,970 62 1/2	} 1,249,835 62 1/2	1,525,218 58
		1 ^{er} novembre	629,865 "		
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855.	577,104 75	1 ^{er} mai .	990,175 50	} 1,986,700 50	2,565,805 25
		1 ^{er} novembre	996,525 "		
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 24,382,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859	515,800 75	1 ^{er} mai .	550,059 75	} 1,127,207 25	1,441,008 "
		1 ^{er} novembre	577,147 50		
Intérêts du 1 ^{er} février 1845 au 1 ^{er} février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 5 p. %, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. (Loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2.)	1,556 "	"	"	"	1,556 "
	1,446,574 41 1/2			12,411,658 60 1/2	15,858,255 02

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la dette publique.)

1^{er} JANVIER 1864.

L'ANNÉE 1863.			SOLDES		DÉCOMPOSITION du solde ci-contre		Observations.
DÉPENSE.			DISPONIBLES	PIÈCES ACQUITÉES, en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS A PAYER sur les crédits ouverts AUX AGENTS du trésor dans les provinces.		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur le caissier de l'État.	Par virement dans les écritures cen- trales du trésor pu- blic, pour établir recette au profit du trésor du montant des arriérages de rentes dont la pres- cription est ac- quise pour cause de non-paiement dans les délais légaux.	TOTAL DE LA DÉPENSE.	ou 1 ^{er} janvier 1864.				
500,000 "	"	500,000 "	"	"	"		
846,560 "	"	846,560 "	"	"	"		
5,235,614 02	685 08	5,256,299 10	2,561,102 92	2,550,585 41	50,519 51		
175,658 75	"	175,658 75	105,262 50	101,017 50	2,245 "		
244,051 25	"	244,051 25	172,800 "	170,960 "	1,840 "		
402,148 55	1 62	402,150 17	485,000 70	457,110 15	27,890 57		
545,905 57½	"	545,905 57½	979,515 " ½	944,610 25	34,702 75½		
1,145,072 "	"	1,145,072 "	1,419,853 25	1,357,468 66	82,364 59		
621,027 "	"	621,027 "	819,081 "	786,024 "	35,057 "		
"	"	"	1,556 "	"	1,556 "		
7,515,816 94½	686 70	7,516,505 64½	6,541,729 57½	6,127,775 95	215,955 42½		

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS d'intérêts échus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1863.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des intérêts et des remboursements liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.	DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	7,420 .	1 ^{er} janvier	146,200 .	283,880 .	201,300 .
		1 ^{er} juillet	157,680 .		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion)	150,581 25	1 ^{er} mai	1,166,085 .	2,305,316 25	2,455,897 50
		1 ^{er} novembre	1,150,231 25		
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.	155,460 37 $\frac{1}{2}$	1 ^{er} mai	1,017,613 12 $\frac{1}{2}$	2,014,044 37 $\frac{1}{2}$	2,170,113 75
		1 ^{er} novembre	997,031 25		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855	338,046 75	1 ^{er} mai	2,345,075 75	4,666,302 .	5,005,248 75
		1 ^{er} novembre	2,325,226 25		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 69,382,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856 et de la loi d'emprunt du 8 septembre 1859.	81,787 50	1 ^{er} mai	982,615 50	1,933,665 75	2,015,455 25
		1 ^{er} novembre	951,050 25		
Fractions d'obligations à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 8 et de 20 francs, non échangeables contre des titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire en vertu de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.	128 .	"	"	"	128 .
	754,532 87 $\frac{1}{2}$			11,203,808 37 $\frac{1}{2}$	11,938,141 25

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables de la dette publique.)

1^{er} JANVIER 1864.

DE L'ANNÉE 1863.						COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCRUS et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1864.	Observations.
DÉPENSE.							
PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.			TOTAL DES VIREMENTS.	TOTAL DE LA DÉPENSE.		
	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, le montant des coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor du montant des coupons d'intérêts dont la prescription est ac- quise pour cause de non-paiement dans les délais fixés.	Pour constater l'émission de mandats sur le caissier de l'État.				
251,920 "	52,380 "	380 "	"	32,760 "	284,680 .	0,620 "	
1,291,355 75	1,009,586 25	776 25	"	1,010,362 50	2,301,718 25	154,181 25	
1,361,497 50	643,307 50	1,428 75	"	644,636 25	2,006,133 75	163,980 .	
3,095,075 25	1,543,187 25	2,927 25	"	1,546,114 50	4,641,189 75	364,059 .	
1,399,106 75	511,141 50	177 75	"	511,319 25	1,910,426 "	105,027 25	
"	"	"	"	"	"	128 "	
7,398,953 25	3,739,502 50	5,690 "	"	3,745,192 50	11,144,145 75	793,995 50	

*ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer
de la dette publique. (Emprunts*

COUPONS DE L'EMPRUNT de 30 millions de francs, à 4 p. 100 autorisé par la loi du 18 juin 1856				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 95,412,832 francs, à 4 1/2 p. 100, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion)			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés	MONTANT des liquidations	PAYEMENTS effectués	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1864	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés	MONTANT des liquidations	PAYEMENTS effectués	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1864
Sem. au 1 ^{er} janv. 1859	207,900	207,780	120	Sem. au 1 ^{er} mai 1859	1,372,713 75	1,372,175 75	540
— juillet 1859	205,660	205,560	100	— nov. 1859	1,354,475	1,355,968 75	506 25
— janv. 1860	196,020	195,940	80	— mai 1860	1,322,347 50	1,321,942 50	405
— juillet 1860	189,400	189,300	100	— nov. 1860	1,296,955 75	1,295,628 75	1,505
— janv. 1861	181,020	180,940	80	— mai 1861	1,275,128 75	1,271,205	1,925 75
— juillet 1861	172,280	172,140	140	— nov. 1861	1,244,452 50	1,242,505 75	2,148 75
— janv. 1862	163,920	163,760	160	— mai 1862	1,214,750	1,212,018 75	2,711 25
— juillet 1862	155,400	154,640	760	— nov. 1862	1,188,112 50	1,181,576 25	6,556 25
— janv. 1863	146,200	145,100	1,100	— mai 1863	1,166,080	1,148,543 75	17,741 25
— juillet 1863	157,680	153,700	5,980	— nov. 1863	1,159,251 25	1,016,867 50	120,365 75
			6,620				154,181 25

COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 61,582,000 francs, à 4 1/2 p. 100, émises en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856 et de la loi d'emprunt du 8 septembre 1855			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés	MONTANT des liquidations	PAYEMENTS effectués	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1864
Sem. au 1 ^{er} mai 1859	582,652 75	582,560 50	47 25
— nov. 1859	556,721 75	556,685 50	58 25
— mai 1860	1,541,567 25	1,541,526 75	40 50
— nov. 1860	1,205,799 75	1,205,406	595 75
— mai 1861	1,126,624 50	1,125,978 75	645 75
— nov. 1861	1,079,678 25	1,078,042 50	1,035 75
— mai 1862	1,021,556 25	1,019,769 75	1,786 50
— nov. 1862	1,002,546	998,565 50	5,982 50
— mai 1863	983,615 50	968,517	14,098 50
— nov. 1863	951,050 25	868,691 25	82,559
			10,097 75 (1)

(1) Ce résultat offre une différence, en moins de 50 centimes avec le solde constaté par l'état litt. C, différence qui sera rectifiée dans les écritures de l'année 1864, à l'aide du versement opéré dans la caisse de l'Etat à Bruxelles, le 7 décembre 1863, n° 10495.

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

au 1^{er} janvier 1864, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur
négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,636,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorise par la loi du 22 mars 1844, n° 44.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1864	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1864
Sem au 1 ^{er} mai 1859.	1,200,585 "	1,109,109 57 1/2	275 02 1/2	Sem. au 1 ^{er} mai 1859.	2,600,190 75	2,607,735 "	1,455 75
— nov. 1859	1,150,036 87 1/2	1,140,522 50	714 37 1/2	— nov. 1859.	2,604,901 50	2,605,052 "	1,849 50
— mai 1860.	1,152,481 25	1,131,727 50	753 75	— mai 1860.	2,557,800 "	2,555,624 25	2,265 75
— nov. 1860.	1,113,258 12 1/2	1,111,927 50	1,310 02 1/2	— nov. 1860.	2,554,177 25	2,550,507 25	3,780 "
— mai 1861.	1,099,209 37 1/2	1,097,443 12 1/2	1,856 25	— mai 1861.	2,504,475 "	2,498,652 "	5,823 "
— nov. 1861.	1,070,617 50	1,068,491 25	2,120 25	— nov. 1861.	2,466,501 75	2,459,555 75	7,146 "
— mai 1862.	1,050,670 87 1/2	1,046,851 87 1/2	3,825 "	— mai 1862.	2,410,814 25	2,400,979 50	9,834 75
— nov. 1862.	1,035,703 12 1/2	1,028,885 02 1/2	6,817 50	— nov. 1862.	2,375,124 75	2,358,495 "	16,620 75
— mai 1863.	1,017,613 12 1/2	990,028 12 1/2	27,585 "	— mai 1863.	2,343,075 75	2,291,960 25	51,115 50
— nov. 1863.	997,051 25	878,515 62 1/2	118,715 62 1/2	— nov. 1863.	2,525,220 25	2,050,067 25	264,159 "
			163,980 "				364,050 "

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1865.
<i>Dépenses à régulariser sur le Budget de l'État.</i>	Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique, à régulariser sur le Budget	
	Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique, gestion 1865.	
	— L/C de ventes de titres de la dette publique	
Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	
Divers services public.	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger	
	Fonds communal (loi du 18 juillet 1860)	
	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice.	
	— — — des Affaires Étrangères.	
	— — — de l'Intérieur	
	— — — des Finances	
	— — — des Travaux publics	
	— — — de l'ordre judiciaire	
	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur.	
	Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	
	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	
Correspondants du trésor.	Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.	
Fonds des tiers déposés au trésor.	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	88,111 58
	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	
	Recettes par l'entremise de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	
	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation	
	Fonds de toute nature versés dans les caisses du trésor pour le compte de tiers	
	Fonds des souscriptions pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture	
	Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	
	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations	
	De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	
	Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	
	Administration des contributions directes, S/C de subsides du trésor	
	Administration de l'enregistrement, S/C de subsides du trésor	
<i>Payements en atténuation des créances passives.</i>		
<i>Payements en augmentation des créances actives.</i>		

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
Finances sur le caissier de l'État.)

1^{er} JANVIER 1864.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1863.			MANDATS		Observations.
RECETTE.		DÉPENSE.	restant	EN CIRCULATION	
Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater l'émission des mandats.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	MANDATS acquiescés PAR LE CAISSIER de l'État.	et à payer	au 1 ^{er} janvier 1864.	
5,750 "					a) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit :
3,252,295 55					Mandat n° 261, émis en 1859, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique 13 50
376,627 43					Mandats nos 306, 407, 907 et 1036, émis en 1861, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique 33 75
3,550 "					Mandats nos 256, 402, et 1073, émis en 1862, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique 29 25
23,075 35					Mandats nos 329, 252, 280, 220, 368, 620, 627, 702, 707, 808, 821, 822, 832, 890, 918, 992, 1051, 1051, 1053, 2013, 2018, 2088, 2159, 2168, 2171, 2182, 2189, 2213 à 2218, 2251, 2252, 2265, 2272, 2304, 2336, 2340, 2346, 2348, 2350, 2352, 2374, 2395, 2407, 2458, 2439, 2472, 2504, 2507, 2514, 2516, 2699, 2702, 2703, 2712, 2713, 2715, 2735, 2755, 2757, 2759, 2761, 2765, 2766, 2769, 2772, 2788, 2788, 2792, 2795, 2796, 2831 à 2835, 2835, 2836, 2837, 2838, 2840, 2841, 2848, 2852, 2854, 2870, 2875, 2878, 2879, 2885, 2887 à 2889, 2904, 2905, 2906, 2912, 2913, 2915, 2925, 2926, 2927, 2928, 2941, 2942, 2945, 2949, 2950, 2953 à 2955, 2958, 2977, 2979, 2981 à 2986, 2988, 2990 à 2991, 2996, 2997, 2999, 3000, 3002, 3052 à 3054, 3056 à 3058 et 3071, sur Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique. 16,445 08
11,802,951 42					Mandats nos 3068 et 3076, sur Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement de consignations 82,000 "
52,016 54					Mandats nos 3006, 3029, 3030, 3056 et 3067, sur Recettes pour compte de tiers (chemin de fer). 365,170 98
33,022 04					Mandats nos 2653 à 2692 et 2966, sur fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor pour le compte de tiers 615 75
64,580 55					Mandats nos 2319, 2826, 3008 à 3027, 3072 à 3075, sur Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre 31,200 "
65,066 10					Mandats nos 2075, 3062 et 3068, sur Divers, L/C de ventes de titres de la dette publique 15,489 58
300,572 50					Mandat nos 252, 255, 260, 261, 277, 283, 295, 296, 301, 306, 314, 316, 320, 321 323 et 326, sur Fonds communal. (Loi du 18 juillet 1860). 57,068 50
120,376 86					
11,567 18					
57,037 11					
51,000 51					
58,168 52	28,314,058 09	28,402,169 47	27,836,107 98	a) 566,061 49	
577,866 "					
120,828 45					
4,534,426 87					
72,644 80					
255,503 08					
5,047 40					
1,200 "					
1,596,721 68					
4,300,000 "					
59,608 25					
71,600 "					
402,166 66					
SOMME EGALE . . fr.					566,061 49

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1863.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Par LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ouverts sur le caissier de l'État, pour effectuer le rachat des titres de la dette publique . . .	1,520,850 93	"	"	7,528,729 79	7,528,729 79	8,849,580 72
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	15,361,501 42	1,582,450 28	"	"	1,582,450 28	14,945,740 70
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.	1,554,068 11	886,050 "	"	"	886,050 "	2,220,118 11
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1830, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'État -	80 92	"	"	29,400 "	29,400 "	29,480 92
Départem ^t des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur les produits de l'emprunt du 18 juin 1836, pour le rachat de la Sambre canalisée	10,517 54	"	"	"	"	10,517 54
Emprunt de 45 millions de francs, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859. . .	12,699,241 74	5,210 "	"	"	5,210 "	12,702,451 74
Obligations de la dette publique et autres valeurs déposées dans la Caisse de l'État. . .	"	"	44,025,095 "	"	44,025,095 "	44,025,095 "
Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique. Gestion 1863	"	5,515,945 16	"	"	5,515,945 16	5,515,945 16
Divers, L/C de ventes de titres de la dette publique	"	576,627 45	"	"	576,627 45	576,627 45
Administration des chemins de fer, etc., S/C d'effets à encaisser à l'étranger	"	"	"	25,075 55	25,075 55	25,075 55
TOTAUX. . . . fr	28,925,869 46	6,164,271 87	44,025,095 "	7,581,205 12	57,570,569 99	86,496,459 45

PASSIVES.

pour le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1864.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

L'ANNÉE 1863.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				EN CAISSE		
Par le caissier de l'État		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total	au		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.			1 ^{er} janv. 1864.		
8.	9.	10.	11.	12.	13.	
						(1) Ce solde de fr. 1,691,051 47 s'accorde avec celui présenté à la même date par le compte du caissier de l'État; mais, comparé au résultat constaté par le compte spécial de la caisse d'amortissement, rendu pour l'année 1863, et qui est de 1,689,709 12 il offre une différence en plus de fr. 1,322 35
"	7,158,558 25	"	7,158,558 25	1,691,051 47 (1)		
1,000,566 57	"	3,550 "	1,013,116 57	13,950,624 15 (2)		qui provient de ce qu'il comprend l'encaisse disponible de la caisse des dépôts et consignations
570,580 65	"	"	570,580 65	1,640,557 46 (3)		(2) Ce résultat s'accorde avec le solde renseigné à la même époque, par le compte spécial de la caisse des dépôts et consi- gnations.
"	29,476 14	"	29,476 14	(4) 4 78		(3) Même observation.
"	"	"	"	(5) 10,317 54		(4) Le compte spécial de la caisse générale de retraite ainsi que le compte rendu par le caissier de l'État, accusent le même solde au 31 décembre 1863.
"	"	4,617,762 55	4,617,762 55	8,084,689 19 (6)		(5) Cette réserve s'élevait primitivement à fr. 1,000,000 " En 1856 il a été remboursé fr. 500,000 " 1857 250,000 " 1858 114,682 66 1859 100,000 " et en 1860 25,000 "
"	27,660,145	"	27,660,145	16,564,950 (7)		TOTAL DES REMBOURSEMENTS. fr. 989,682 66
"	"	3,252,293 55	3,252,293 55	(8) 65,651 65		Partant, il reste disponible la somme indiquée ci-contre de fr. 10,317 54
"	"	376,627 45	376,627 45	"		(6) L'emprunt de 45 millions de francs, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, à concurrence d'une somme de 37,800,000 francs, aux dépenses spéciales autorisées par l'ar- ticle 1 ^{er} de ladite loi, et pour celle de 7,200,000 francs aux dé- penses de même nature autorisées par la loi du 2 juin 1861.
"	"	25,075 55	25,075 55	"		Les recouvrements opérés sur cet emprunt jus- qu'à l'époque du 1 ^{er} janvier 1864, se sont élevés à fr. 45,000,000 " soit la totalité de l'emprunt.
1,589,147 22	54,848,179 59	8,275,306 84	44,710,655 45	41,785,806		Sur cette somme, il a été prélevé pour les dé- penses dont il s'agit et rattaché : au Budget de l'exercice 1859. 470,686 33 — 1860. 45,462,725 69 — 1861. 15,122,665 54 — 1862. 5,241,472 70 — 1863. 4,617,762 55
						ENSEMBLE. fr. 36,915,310 81
						De sorte qu'il reste disponible sur le produit de l'emprunt, le solde indiqué ci-contre de fr. 8,084,689 19
						(7) A voir le compte spécial rendu par le caissier de l'État.
						(8) Ainsi qu'on l'a fait connaître dans les comptes précédents, le Gouvernement a reconnu l'utilité de prêter son concours aux établissements publics, tels que les bureaux de bienfaisance, les hospices civils, les fabriques d'église, les fondations de bourses d'études, etc., pour le placement, en fonds de l'État, des sommes dont ils pouvaient disposer.
						Cette mesure a reçu son exécution à partir de l'année 1858.
						Jusqu'au 1 ^{er} février 1863, le Département des Finances en se chargeant des achats de titres, faisait l'avance du prix d'acqui- sition qui lui était ultérieurement remboursé par un versement dans la caisse de l'État.
						Mais, à partir de cette époque, ce mode a été changé: les place- ments ne se font plus qu'à la suite du versement préalable de la somme à placer.
						Le solde ci-contre représente donc des versements de l'espèce effectués en 1863, et dont l'emploi n'a été fait que pendant l'année suivante.

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX. 1.	SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janv. 1863. 2.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1863. 6.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public 3.	PAR VIREMENT dans les écritures centrales du trésor public. 4.	TOTAL (colonnes 3 et 4). 5.	
Subsides offerts par les provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838).	208,599 12	199,782 60	"	199,782 60	408,581 72
Subsides divers, pour travaux d'utilité publique	419,457 45	287,827 09	8,147 80	295,974 89	715,412 54
Cautionnements des entrepreneurs défallants	8,157 60	200 "	"	200 "	8,357 60
	636,194 17	487,809 69	8,147 80	495,957 49	1,132,151 66

PASSIVES.

pour le compte des correspondants du trésor.
des Recettes et Dépenses pour ordre.

1^{er} JANVIER 1864.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

DE L'ANNÉE 1863..							SOLDE	Observations.
DÉPENSE.							EN CAISSE	
RESTANTS à payer, au 1 ^{er} janv. 1863, sur les dépenses ordonnées.	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1863.	TOTAL (colonnes 7 et 8).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1863.	RESTANTS à payer au 1 ^{er} janv. 1864, sur les dépenses ordonnées.	PAYEMENTS dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL de la dépense (col. 10 et 12).	du 1 ^{er} janvier 1864.	
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.
	109,505 74	109,505 74	106,142 81	3,362 93		106,142 81	(1) 302,238 91	(1) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit : 1 ^o Ordonnances en circulation et à payer, exerc. 1863. fr. 3,362 83 2 ^o Fonds libres . . . 298,875 98 SOMME ÉGALE . . fr. 302,238 91
8,616 57	416,175 23	424,791 80	423,796 26	995 54	1,017 25	424,813 51	(2) 290,598 83	(A voir l'état de situation joint à l'appui du présent compte). (2) Ce solde comprend : 1 ^o Ordonnances en circulation . sur l'ex. 1862. 321 86 } 995 54 — 1863. 673 68 } 2 ^o Fonds libres . . . 289,603 29 SOMME ÉGALE DE. fr. 290,598 83
9 80	200 "	209 80	200 80	"	8,147 80	8,357 60	"	(A voir l'état de situation comme ci-dessus).
8,626 57	525,880 97	534,507 54	530,148 87	4,358 47	9,165 05	539,313 92	592,857 74	

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE EN CAISSE 1 ^{er} janv. 1865.	OPÉRATIONS			
		RE			
		Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'en- registrement, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer.	Par LES COMPTABLES de l'administration de la marine.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Fonds provinciaux	2,455,896 97	4,150,486 20	558,605 02	"	"
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	108,892 55	"	"	"	"
Fonds communal (loi du 18 juillet 1860)	5,595,797 65	4,074,032 77	"	2,354,568 45	"
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	22,447 95	"	"	"	"
— — — du Département de la Justice	26,720 59	"	"	"	"
— — — des Aff. Étrangères.	5,720 06 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"
— — — de l'Intérieur	21,994 68	"	"	"	"
— — — des Finances	140,556 87 $\frac{1}{2}$	456,509 77	113,718 09	"	"
— — — des Trav. publics.	101,596 74 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"
— — — de l'ordre judiciaire	42,949 06	"	"	"	"
— — — des professeurs de l'enseig. supérieur.	5,097 72	"	"	"	"
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs pri- maires	10,255 74	"	"	"	"
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs ur- bains	10,649 16	"	"	"	"
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps adminis- tratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État	19,652 05	"	"	"	"
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	4,515 90	"	517,819 04	"	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	1,499,818 64	"	"	4,212,173 64	"
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation.	2,747 40	"	"	"	90,586 40
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	872 18	8,471 27	"	"	"
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (loi du 30 mars 1861).	101,061 77	"	"	"	"
Fonds des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857).	690,000 "	"	"	"	"
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor pour le compte de tiers.	6,827 64	"	"	"	"
Fonds de souscriptions pour l'encouragement de la peinture his- torique et de la sculpture	2,177 40	"	"	"	"
	8,656,618 47 $\frac{1}{2}$	18,669,500 01	1,100,143 95	6,546,542 00	90,586 40

PASSIVES.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1864.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

DE L'ANNÉE 1863.								SOLDE au 1 ^{er} janv. 1864.	
CETTE.				DÉPENSE.				EN CAISSE.	AVANCES du Trésor.
Par DES VIREMENTS directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 8).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	Par les comptes de l'administration des contributions directes, etc.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.		
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.
545,275 55	•	5,254,365 67	7,690,262 64	•	5,157,570 55	•	5,157,570 55	2,532,892 09	•
278,279 28	144 01	278,423 20	587,315 64	•	267,484 86	•	267,484 86	110,850 78	•
•	•	10,408,401 32	10,804,198 85	5,820,068 31	•	11,802,951 42	15,625,019 73	4,181,179 12	•
502,816 85	•	502,816 85	525,264 78	•	514,581 28	•	514,581 28	10,883 50	•
98,889 64	•	98,889 64	125,610 23	•	45,742 07	52,016 54	95,758 61	29,851 62	•
55,512 50	471 05	55,985 55	61,705 50½	•	25,048 75	55,022 94	56,071 67	5,631 92½	•
126,985 94	•	126,985 94	148,980 62	•	59,011 51	65,051 38	124,962 89	24,017 75	•
223,008 70	•	775,257 46	915,774 55½	•	701,845 74	65,066 10	766,911 84	146,862 40½	•
409,496 58	•	499,496 58	600,805 52½	•	159,461 45	300,572 50	460,055 95	140,769 37½	•
243,450 01	•	243,459 01	286,588 07	•	120,175 96	120,576 86	240,550 82	45,857 25	•
47,452 94	•	47,452 94	53,450 66	•	56,686 18	11,567 18	48,255 56	5,197 50	•
210,104 55	•	216,104 55	226,540 29	•	168,717 61	57,057 11	225,754 72	585 57	•
91,240 64	•	91,240 64	101,898 80	•	40,180 05	56,275 84	76,455 87	25,442 95	•
81,669 40	4,575 35	86,044 75	105,696 76	•	24,785 79	58,168 52	82,954 51	22,742 45	•
68,485 50	•	586,504 54	500,620 44	•	500	577,866	578,166	12,454 44	•
416 06	•	4,212,589 70	5,712,408 54	•	•	4,955,512 50	4,955,512 50	757,095 84	•
•	•	90,386 40	95,153 80	18,545 40	•	72,644 80	91,190 20	1,945 60	•
20,090	•	57,561 27	58,455 45	10,425 42	•	50,600	41,025 42	•	2,591 97
135,160 31	•	155,100 51	256,222 08	•	6,778 75	120,828 45	127,607 16	108,614 92	•
•	•	•	690,000	•	•	•	•	690,000	•
250,509 55½	•	250,509 55½	257,537 19½	•	•	255,557 69	255,557 69	1,790 50½	•
3,270	•	3,270	5,447 40	•	•	5,047 40	5,047 40	400	•
5,497,110 00½	4,990 57	29,098,672 82½	58,655,291 50	5,840,050 15	7,504,868 40	18,610,945 21	29,775,850 85	8,884,052 44	2,591 97
								8,881,440 47 (1)	

(1) A voir, pour l'explication des soldes, la suite du présent tableau.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1864.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
Fonds provinciaux	(¹) 2,552,892 09	"
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	(²) 119,830 78	"
Fonds communal. (Loi du 18 juillet 1860.)	(³) 4,181,179 12	"
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	(⁴) 10,883 50	"
Id. du Département de la Justice	(⁵) 29,851 62	"
A REPORTER fr.	6,894,637 11	"

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1864.

OBSERVATIONS.

(¹) Voir, pour les développements, l'annexe n° 1.

(²) Id. id. n° 2.

(³) Ce solde représente la somme restant à répartir sur les recettes opérées pendant l'année 1863 au profit du fonds communal, abstraction faite d'une somme de fr. 184,796 89 c^t, qui restera disponible après cette répartition, et qui est destinée à être versée à la réserve instituée par l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Le compte spécial à rendre en exécution de l'art. 17 de la loi du 17 juillet 1860, portant abolition des octrois communaux, est annexé au projet du Budget des Recettes et Dépenses pour l'exercice 1866, déposé dans la séance de la Chambre des Représentants du 2 septembre 1864.

(⁴) La situation de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, au 1^{er} janvier 1864, accuse, d'après le présent tableau, un solde en caisse de fr. 10,883 50
Mais les pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, s'élevant à fr. 94,844 21
Et les restants à payer chez les mêmes agents, à 31,249 74
126,093 95
Cette situation offre finalement un déficit de fr. 115,210 45
(Voir la déclaration jointe à l'appui du présent compte.)

(⁵) Ce solde en caisse de fr. 29,351 02
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département de la Justice, ci 19,302 51
présente une différence en plus de fr. 10,549 11

Cette différence s'explique comme il suit :

D'une part, la comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Agence de Bruxelles, 10 décembre 1863, n° 11106	fr.	45 82
Idem 25 id. n° 11355		26 25
		72 07

Et elle renseigne en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor.	fr.	6,671 67
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents.		4,090 20
		10,761 87
		10,833 94

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, des retenues ordonnancées en 1863, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1864, savoir :

Sur l'agence d'Anvers	fr.	281 05
Id. d'Arlon		3 78
		284 83

Reste une somme égale de	fr.	10,549 11
------------------------------------	-----	-----------

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1864.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. fr.	0,894,037 11	»
Caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères	(1) 5,631 92½	»
Id. id. de l'Intérieur	(2) 24,017 73	»
A REPORTER fr.	6,924,286 76½	»

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1864.

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de fr. 5,631 92³/₄
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au
Département des Affaires Étrangères, ci 1,733 67¹/₄
présente une différence en plus de fr. 3,898 25

Laquelle se forme :

1^o Du montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du
trésor, ci. fr. 1,521 0
2^o Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 2,374 25
SOMME ÉGALE. fr. 3,898 25

(2) Ce solde en caisse de fr. 24,017 73
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Dé-
partement de l'Intérieur, ci. 11,527 02
présente une différence en plus de fr. 12,490 71

Cette différence s'explique comme il suit :

D'une part, la comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient
pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, Savoir :

Agence de Liège, 20 avril 1863, n° 1539 fr. 86 82
Idem 7 novembre 1863, n° 4250 158 11
245 03

Et elle renseigne en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents
du trésor fr. 8,571 42
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents. 3,688 32
12,259 74
12,504 77

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, des retenues ordonnancées en 1863, sur l'agence
d'Anvers, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1864, ci 14 06

Reste une somme égale de fr. 12,490 71

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1864.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. fr.	6,924,286 76 $\frac{1}{2}$	"
Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	(¹) 146,862 49 $\frac{1}{2}$	"
Id. id. des Travaux publics	(²) 140,769 87 $\frac{1}{2}$	"
A REPORTER. fr.	7,211,918 63 $\frac{1}{2}$	"

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1864.

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de fr. 146,862 49 $\frac{1}{2}$
comparé à l'excédant de dépense constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département
des Finances, ci 21,804 32 $\frac{1}{2}$

présente une différence de fr. 168,666 82

Cette différence s'explique de la manière suivante :

D'une part, la comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, 1° des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Agence d'Anvers,	28 décembre 1863,	n° 4378	28	»
— de Bruxelles,	28 février	» n° 1725	140	»
— —	23 décembre	» n° 11290	12	»
— —	23 —	» n° 11300	40	»
— —	23 —	» n° 11501	12	»
— —	31 —	» n° 11807	17	85
— de Liège,	14 —	» n° 4729	68	83
			315	68

2° Des retenues renseignées par les comptables de l'enregistrement en décembre 1863, et qui n'ont été portées dans la comptabilité spéciale de la caisse qu'en janvier 1864, ci » 02 315 70

Et elle comprend en moins en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor, ci fr. 110,193 01
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 58,177 36

168,370 37

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, des retenues ordonnancées en 1863 sur l'agence de Bruxelles, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1864 19 25

Reste une somme égale de fr. 168,666 82

(2) Ce solde en caisse de fr. 140,769 37 $\frac{1}{2}$
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département des Travaux publics, ci 35,348 81 $\frac{1}{2}$

présente une différence en plus de fr. 105,420 56

Cette différence provient des causes suivantes :

1° La comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Agence d'Anvers,	28 décembre 1863,	n° 4383	97	50
— de Bruxelles,	23 —	» n° 11293	15	»
— —	28 —	» n° 11400	40	»
— —	29 —	» n° 11462	209	36
— de Gand,	31 —	» n° 5076	20	»
			381	86

2° Elle comprend, en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor fr. 87,417 92
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 17,620 78

105,038 70

Reste une somme égale de fr. 105,420 56

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1864.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. fr.	7,211,918 63½	»
Caisse des veuves et orphelins de l'Ordre judiciaire	(1) 45,857 25	»
Id. des professeurs de l'enseignement supérieur	(2) 5,197 50	»
Fonds des caisses provinciales des instituteurs primaires.	(3) 585 57	»
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	(4) 25,442 93	»
A REPORTER fr.	7,288,981 08½	•

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1864.

OBSERVATIONS.

(¹) Ce solde en caisse de fr. 48,837 25
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de la caisse au Département de la
Justice, ci 48,430 12
présente une différence en plus de fr. 30,407 13

provenant :

1^o Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents
du trésor fr. 15,170 07
2^o Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 15,237 06
SOMME ÉGALE DE fr. 30,407 13

(²) Ce solde en caisse de fr. 5,197 30
comparé à l'excédant de dépense constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de la caisse au Département de
l'Intérieur, ci 2,459 98
présente une différence de fr. 7,657 28

laquelle se forme :

1^o Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents
du trésor, ci fr. 3,927 »
2^o Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 3,730 25
SOMME ÉGALE DE fr. 7,657 25

(³) Voir, pour les développements, l'annexe n° 3.

(⁴) Ce solde en caisse de fr. 25,442 95
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de
l'Intérieur, ci 11,202 81
présente une différence en plus de fr. 14,240 12

Cette différence s'explique de la manière suivante :

1^o La comptabilité du Trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été
communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Versements de 1862 fr. 77 82
— de 1863 4,854 04
4,931 86

2^o Elle renseigne en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille
chez les agents du trésor fr. 4,986 58
b. Les sommes restant à payer chez ces agents sur les dépenses ordonnancées 4,521 68
9,508 26

SOMME ÉGALE DE fr. 14,240 12

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1864.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPOUR. fr.	7,288,081 68 $\frac{1}{2}$	•
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État	(1) 22,742 45	•
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre.	(1) 12,454 44	•
A REPORTER fr.	7,324,178 57 $\frac{1}{2}$	•

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1864.

OBSERVATIONS.

(¹) Ce solde en caisse de	fr.	22,742 45
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution, au Département de l'Intérieur.		15,775 23
présente une différence en plus de	fr.	6,967 22
provenant des causes ci-après :		
1 ^o La comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements faits en 1863, dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, pour une somme de	fr.	2,861 63
2 ^o Elle comprend en moins en dépense :		
a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor	fr.	2,883 46
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents		1,222 13
		4,105 59
Somme égale de	fr.	6,967 22

(*) Le compte spécial de cette caisse accuse, à la même époque, une encaisse de fr. 12,236 98 c^{ts}, qui diffère de fr. 217 46 c^{ts} avec le résultat établi ci-contre. Cette différence provient, d'une part, de ce que deux pensions de 50 francs, ordonnancées et portées en dépense dans les écritures de la trésorerie, en décembre 1863, ne figureront dans la comptabilité spéciale de l'institution que pendant l'année suivante, lors du paiement effectif; d'autre part, de ce que la trésorerie porte en trop, en recette, une somme de fr. 317 46 c^{ts}, qui sera transférée au profit du trésor en 1864.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1864.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. fr.	7,524,178 57 $\frac{1}{2}$	
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation.	(¹) 757,005 84	
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	(²) 1,043 60	"
A REPORTER. fr.	8,083,218 01 $\frac{1}{2}$	"

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1864.

OBSERVATIONS.

(1) Les recouvrements opérés pendant l'année 1863, par l'administration des chemins de fer, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., s'élèvent à la somme de fr. 4,202,175 64 c^{ts}.

La somme de fr. 416 06 c^{ts}, portée au présent tableau comme ayant été versée directement dans la caisse de l'État, provient, 1^o des différences de change et des frais de courtage liquidés sur le Budget de l'État, du chef des achats de traites pour acquitter des soldes de comptes dus à la direction royale des télégraphes prussiens; ces soldes, qui sont exprimés et payables en thalers, ont été portés, d'une part, en recette au profit des tiers dans la comptabilité de l'administration du trésor public, au taux normal de fr. 3 75 c^{ts} par thaler, tandis que, d'autre part, l'on a fait dépense du prix intégral des traites acquises à des taux supérieurs, de sorte que les versements dont il s'agit ont dû avoir lieu pour compenser les différences existant entre la recette et la dépense.

2^o Des différences de change sur les traites sur Londres, acquises pour acquitter les soldes de comptes dus à l'office des postes des États-Unis d'Amérique, le montant de ces traites étant seul porté en recette au profit des tiers, tandis que l'on fait dépense du prix qu'elles ont coûté.

Ces différences sont celles qui suivent :

1 ^o Sur l'achat d'une traite sur Berlin, pour solder le décompte du 3 ^{me} trimestre 1862	fr.	139 84
2 ^o — — — — — 4 ^{me} — — 1862		26 31
3 ^o — — — — — 1 ^{er} — — 1863		87 78
4 ^o — — — — — 2 ^{me} — — 1863		126 80
5 ^o Sur l'achat d'une traite sur Londres, pour solder le décompte avec les États-Unis, pour les années 1860 et 1861		24 36
6 ^o Idem idem pour l'année 1862		10 97
SOMME ÉGALE.	fr.	416 06

Quant au solde présenté ci-contre, le remboursement en a eu lieu de la manière suivante, savoir :

Par mandat sur le caissier de l'État du 12 janvier 1864, n° 41	fr.	9,080 02
— — — — — 14 — — n° 84		5,805 59
— — — — — 16 — — n° 85		69,614 52
— — — — — 16 — — n° 87		142,056 79
— — — — — 27 — — n° 128		9,480 71
— — — — — 1 février — n° 164		15,756 93
— — — — — 13 — — n° 253		5,779 15
— — — — — 19 — — n° 297 à 299		183,880 65
— — — — — 25 — — n° 318 et 319		30,874 15
— — — — — 8 mars — n° 430		40,692 96
— — — — — 6 avril — n° 658		18,819 68
— — — — — 6 — — n° 640 à 645		2,071 95
— — — — — 15 — — n° 696		55,285 17
— — — — — 7 mai — n° 920 à 927		87,891 61
— — — — — 19 mars — n° 508		10 12
Achat d'une traite sur Berlin, pour acquitter le solde du décompte avec la direction royale des télégraphes prussiens pour le 4 ^{me} trimestre 1863, après déduction de fr. 170 91 c ^{ts} , pour différence de change et frais de courtage		29,277 19
Par mandat sur MM. de Rothschild frères, à Paris, pour solder le décompte avec l'administration des télégraphes français du même trimestre.		49,100 68
		757,455 65

A déduire :

1 ^o Différence de change et frais de courtage sur une traite sur Berlin acquise en 1863, et qui n'ont été l'objet d'un versement qu'en 1864.	fr.	337 07
2 ^o Frais de courtage de l'achat d'une traite sur Londres, pour solder le décompte de l'office des postes des États-Unis d'Amérique pour le 1 ^{er} trimestre 1863.	2 74	539 81
SOMME ÉGALE.	fr.	757,093 84

(2) Voir l'état de situation joint à l'appui des pièces justificatives de dépenses faisant l'objet de l'accusé de réception de la Cour des comptes, du 12 juillet 1864, n° 182871.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE ou 1 ^{er} janvier 1864.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. fr.	8,083,218 01 $\frac{1}{2}$	"
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	"	(¹) 2,591 97
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	(²) 108,614 92	"
Fonds des remplaçants militaires. (Loi du 8 avril 1857.)	(³) 690,000 "	"
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	(⁴) 1,799 50 $\frac{1}{2}$	"
Fonds de souscriptions pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture	(⁵) 400 "	"
	8,884,052 44	2,591 97
	8,881,440 47	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1864.

OBSERVATIONS.

(1) D'après le compte spécial de l'institution, cette avance n'est que de fr. 2,391 83 c^t. Cette différence de 14 centimes résulte d'une erreur commise par un receveur des contributions directes, et qui ne pourra être rectifiée qu'en 1864, ainsi qu'on l'a déjà fait connaître dans le compte général de 1862.

(2) Ce solde en caisse de	fr.	108,614 92
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur		38,067 17
présente une différence en plus de.	fr.	70,547 45

qui s'explique ainsi qu'il suit :

D'une part, la comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Versements faits en 1861.	fr.	24 87
— 1862.		5,696 62
— 1863.		63,801 05
	Fr.	69,512 54

et en moins, en dépense .

a. Montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor	fr.	331 33
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents		913 58
		1,244 91
		70,557 45

D'autre part, la comptabilité spéciale comprend en trop, en recette, une somme de 10 francs, qui n'a fait l'objet d'une rectification qu'en janvier 1864

Reste une somme égale de	fr.	70,547 45
------------------------------------	-----	-----------

(3) Cette somme de 690,000 francs, représente le montant des versements opérés dans la caisse de l'État, en exécution de la disposition de la loi du 8 avril 1857, ainsi conçue : « Toutefois, la partie des fonds versés pour les remplaçants qui, dans les temps ordinaires, n'est pas indispensable à la marche régulière du service, sera déposée dans les caisses de l'État, jusqu'à concurrence de la moitié, au maximum, des versements. »

(4) A voir, pour les développements, l'annexe n° 4.

(5) Ce fonds a été institué par l'arrêté royal du 25 novembre 1839. On le verse dans la caisse de l'État à partir de 1861. Antérieurement, il était déposé à l'administration des beaux-arts, au Ministère de l'Intérieur.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES. 1.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1863.			OPÉRATIONS DE L'ANNÉE			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor. 2.	RECETTES constatées en 1859, 1860, 1861 et 1862, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1863 ou aura lieu ultérieurement. 3.	TOTAL. (colonnes 2 et 3.) 4.	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc. 5.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc. 6.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public. 7.	TOTAL. (colonnes 5 à 7.) 8.
Anvers.	129,220 31	69,576 06	198,796 37	389,876 08	55,520 05	44,495 58	487,891 71
Brabant	542,521 06	155,714 05	678,235 11	919,508 72	241,968 11	67,087 21	1,228,564 04
Flandre occidentale	224,605 .	112,707 62	337,310 62	565,489 18	110,065 56	47,672 68	723,225 22
Flandre orientale	456,697 05	61,406 25	498,103 50	578,755 20	48,647 08	191,552 79	818,015 07
Hainaut	50,451 00	62,758 52	122,170 42	568,985 17	"	5,455 55	574,418 72
Liège	52,104 55	40,875 25	72,079 78	442,092 16	"	4,175 60	446,267 76
Limbourg	95,804 73	18,452 63	114,257 56	154,765 27	58 06	49,009 62	183,830 95
Luxembourg	140,374 18	57,712 61	178,086 79	257,197 34	26,501 74	12,284 66	295,985 94
Namur	187,024 59	48,952 65	235,957 22	293,841 08	77,847 52	125,581 86	495,270 46
	1,847,781 35	588,115 62	2,435,896 97	4,150,480 20	558,605 92	545,275 55	5,254,365 67

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNEE 1863.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

1863.		SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1864.					Observations.
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	DÉPENSE.	D'après les écritures cen- trales de l'administration du trésor public 11.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			15.	
	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'Etat 10		RÉSULTATS présumés par les écritures des agents du trésor 12.	Recettes constatées en 1861, 1862 et 1863, mais dont l'inscription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1864 ou ultérieurement			
				VERSEMENTS régularisés 13	VERSEMENTS non régularisés 14		
686,688 08	472,555 22	214,152 86	168,206 31	44,556 06	(¹) 1,589 89	(¹) Verse en { 1861 fr. 1,545 89 1863 44 " 1,089 89	
1,906,799 15	1,250,820 81	675,969 54	575,102 54	100,055 01	(²) 815 79	(²) Verse en 1863.	
1,060,535 84	683,685 59	376,852 25	281,026 16	95,826 09	"	(³) Id.	
1,317,016 57	819,084 11	497,332 26	442,705 30	52,637 58	(⁴) 1,089 52		
696,580 14	579,754 05	116,835 09	54,273 17	62,561 92	"		
510,247 54	431,002 98	88,244 56	46,083 07	44,561 40	"		
298,088 31	180,021 18	118,067 15	100,511 80	17,755 35	"		
474,070 53	315,554 49	160,516 04	125,017 66	37,380 88	(⁴) 137 50	(⁴) Id	
731,197 68	426,285 12	304,942 56	183,253 16	139,180 50	(⁵) 7,528 90	(⁵) Versé en { 1862 14 22 1863 7,514 68 7,528 90	
7,690,232 64	5,137,570 55	2,552,892 09	1,946,559 23	594,273 26	12,059 60		

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1863.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1863.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Anvers	1,517 24	16,986 24	18,503 48	16,574 04
Brabant	2,903 10	11,195 05	14,098 15	7,212 15
Flandre occidentale.	32,721 82	87,179 05	119,900 85	88,911 99
Flandre orientale	22,267 07	49,282 00	71,540 16	46,228 60
Hainaut	4,863 81	6,467 75	11,331 56	6,250 »
Liège	1,500 88	14,895 18	16,396 06	13,961 03
Limbourg	3,343 36	12,502 42	15,845 78	14,929 82
Luxembourg	37,434 22	63,569 75	101,003 97	57,300 03
Namur.	2,340 85	16,345 78	18,686 63	16,117 11
	108,892 35	278,423 20	387,315 64	267,484 86

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1865.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1864.				
D'après LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			
	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor.	Recettes constatées en 1859, 1860, 1861, 1862 et 1863, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'aura lieu qu'en 1864, ou ultérieurement.		
		Versements RÉGULARISÉS.	Versements NON RÉGULARISÉS.	
6.	7.	8.	9.	10.
1,929 44	"	1,876 44	(¹) 53 "	(¹) Versé en 1863.
0,886 "	32 08	0,855 92	"	
50,988 80	28,745 03	2,050 48	(²) 213 35	(²) Versé en { 1861. . . . fr. 31 50 1862. 10 85 1863. 171 " Fr. 213 35
25,520 47	15,151 35	10,180 12	"	
5,081 56	2,785 50	2,278 01	(³) 20 10	(³) Versé en 1863.
2,455 03	1,217 04	422 72	(⁴) 797 67	(⁴) Versé en { 1862. . . . fr. 250 " 1863. 547 67 Fr. 797 67
915 90	851 35	"	(⁵) 64 61	(⁵) Versé en 1863.
45,703 94	32,455 94	11,250 "	"	
2,560 52	1,542 97	737 84	(⁶) 288 71	(⁶) Versé en { 1859. 14 70 1860. 03 84 1863. 180 17 Fr. 288 71
119,850 78	(⁷) 82,757 75	35,658 53	1,457 50	(⁷) La différence de 3 francs existant entre le solde d'après les écritures de l'administration de la trésorerie et les résultats présentés par les écritures des agents du trésor, provient d'une erreur commise dans les crédits ouverts à la province de Liège, et dont la régularisation aura lieu en 1864.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1863, d'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1863.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Caisse de la province d'Anvers	141,527 65	8,770 64	150,298 29	10,512 96
— — de Brabant	234,514 87	27,646 52	262,161 39	25,524 30
— — de la Flandre occidentale.	107,065 50	21,515 70	128,577 20	16,295 20
— — — orientale	120,170 02	24,255 94	153,425 96	12,697 36
— — de Hainaut	255,521 45	47,057 85	282,550 50	28,012 25
— — de Liège	151,713 90	25,399 21	177,115 11	21,869 58
— — de Limbourg	74,371 40	10,272 54	84,644 »	0,979 55
— — de Luxembourg.	141,360 06	22,750 99	164,091 05	21,787 16
— — de Namur	101,770 71	28,477 10	150,256 87	26,550 47
	1,517,022 62	216,104 55	1,533,127 17	168,717 61

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital de 1,582,700 francs de la dette publique, à 4 1/2 p. o/o, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 10 décembre 1852.

Encaisse réelle au 1^{er} janvier 1864.

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1864.				Observations.
D'après LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public.	D'après les écritures des agents du trésor.	DIFFÉRENCES présentées par la colonne 7.		
		EN PLUS.	EN MOINS.	
		6.	7.	
10.				
139,985 33	139,985 33	"	"	
258,637 09	258,637 09	"	"	
112,282 "	112,282 "	"	"	
140,728 60	140,728 60	"	"	
253,647 07	253,647 07	"	"	
155,243 73	155,243 73	"	"	
77,664 45	77,664 45	"	"	
142,503 80	142,503 89	"	"	
103,917 40	103,917 40	"	"	
1,564,400 56	1,564,400 56	"	"	
1,563,823 99				
585 57				

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux fonds de toute

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1863.	CONSTATÉ pendant l'année 1863.
			Dépôts divers faits au trésor pour couvrir le montant des coupons d'intérêts indûment détachés des obligations à 4 p. %, soumises aux conversions des 1 ^{er} décembre 1852 et 28 mai 1856	1,824 50	"
Furnes.	1862. 15 octobre .	678	Pour la caisse de retraite de la Flandre occidentale	18 65	"
Anvers	— 25 novembre.	4115	Droits de police maritime	16 "	"
Tournay.	— 29 id. .	3099	Fonds communaux	20 65	"
Bruxelles.	— 20 décembre.	11840	Timbres fournis pour les registres de l'état civil.	4,800 "	"
Bruges.	— 29 id. .	2954	Pour la caisse de retraite de la Flandre occidentale	125 56	"
Termonde.	— 30 id. .	3348	Ferme des vidanges de la maison d'arrêt de Termonde	22 50	"
Gand.	1863. 9 janvier .	89	Objets confectionnés à la maison pénitentiaire de Louvain, pour compte de l'administration du 2 ^e régiment de cuirassiers	"	50 80
Bruxelles.	— 9 février. .	1029	Recouvrement de taxes communales	"	26 45
Hasselt.	— 17 id. .	247	Frais d'entretien d'indigents à l'hospice des sœurs de charité à St-Trond.	"	147 20
Philippev.	— 6 mars .	217	Traitement du commissaire voyer pendant l'année 1862	"	72 "
Bruxelles.	— 21 id. .	2168	Versement par la société des chemins de fer de l'Etat belge, pour une annuité des remboursements des sommes reçues de l'Etat, à titre de minimum d'intérêt.	"	40,000 "
Mons	— 28 avril . .	2063	Droits d'accises	"	20,672 81
Bruxelles.	— 2 mai .	5755	Arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la dette publique, pour être affectées aux charges de mariage des officiers de l'armée	"	94,857 75
Bruges.	— 29 septembre.	2211	Souscriptions pour le tirage au sort des objets d'art qui seront acquis à l'exposition nationale de Bruxelles en 1863.	"	900 "
Malines	— 9 octobre	1129	Fonds provinciaux	"	602 "
Gand.	— 15 id. .	5885	Souscriptions pour le tirage au sort des œuvres d'art de l'exposition nationale de Bruxelles en 1863	"	1,110 "
Bruges.	— 14 id. .	2318	Même objet	"	500 "
Id	— 16 id. .	2534	Même objet	"	60 "
Bruxelles.	— 2 novembre.	9735	Arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la dette publique, pour être affectées aux charges de mariage des officiers de l'armée	"	91,355 62½
Gand.	— 7 id. .	4259	Pour la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	"	6 25
Tournay.	— 7 id. .	2629	Fonds communaux	"	59 67
Liège.	— 13 id. .	4307	Traitement d'alterte du sieur Ronday, ancien agent de l'octroi à Liège	"	89 "
				6,827 64	250,500 35½
				257,357 19½	

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

autre nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
Arrêtés qui les autorisent.		MONTANT.	A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1864.	
DATES.	NUMÉROS.			
1863. 5 avril . .	293	25 "	1,709 50	Les coupons détachés ayant été produits.
Virement de compte du 31 décemb. 1863.	"	18 65	"	Cette recette ayant été reconnue appartenir aux fonds locaux.
1863. 31 mars . .	288	16 "	"	Pour faire un nouveau versement sur les produits de l'administration de la marine, chargée de renseigner les produits de cette nature.
— 7 janvier . .	9	20 65	"	Pour mettre cette somme à la disposition du receveur communal de Bury, qui l'avait indûment attribuée à la commune de Wasmes-Audemez-Briffœil.
— 20 id. . .	47	4,800 "	"	Pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, chargée de renseigner cette somme dans sa comptabilité.
Virement de compte du 31 décemb. 1863.	"	123 56	"	Ce produit ayant été reconnu appartenir aux fonds locaux.
1863. 5 février . .	75	22 50	"	Ce produit devant être versé chez le receveur de l'enregistrement de Termonde.
— 18 mai . .	641-642	50 80	"	Ce versement devant être réduit à 40 francs, suivant dépêche du Ministre de la Justice du 12 mai 1863, n° 2631, et l'excédant, soit fr. 10 80 c., remboursé à la partie versante comme ne revenant pas au trésor.
— 11 mars . .	100	26 45	"	Pour mettre cette somme à la disposition de la commune de Molenbeek-St-Jean, à qui elle revient.
— 24 juillet . .	1,097	147 20	"	Pour faire un nouveau versement sur les produits de l'administration des contributions directes, chargée de renseigner cette somme dans sa comptabilité.
— 31 mars. . .	287	72 "	"	Pour mettre cette somme à la disposition de l'ayant droit.
— 22 avril . .	427	40,000 "	"	Ce produit devant être constaté dans la comptabilité de l'administration de l'enregistrement, il y avait lieu d'opérer un nouveau versement sur les produits de cette administration.
— 2 mai . .	408	20,672 81	"	Pour être versé sur les produits de l'administration des contributions directes, etc., chargée de constater la recette des produits de cette nature.
— 2 id. . .	490 à 558	94,857 75	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 20 octobre . .	2,535	900 "	"	Ce produit, versé indûment dans la caisse de l'État, devait être mis à la disposition du secrétaire de la commission directrice de l'exposition générale des beaux-arts.
— 21 id. . .	2,537	602 "	"	Le Gouvernement de la province d'Anvers ayant fait connaître que cette somme avait été indûment versée comme fonds provinciaux.
— 21 id. . .	2,536	1,110 "	"	Les produits de cette nature devant être recueillis par la commission directrice de l'exposition générale des beaux-arts.
— 26 id. . .	2,576	560 "	"	
— 3 novemb.	2,638 à 2,602	91,355 62	" 00 $\frac{1}{2}$	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 11 décembr.	2,966	6 25	"	Pour cause de double emploi avec un versement fait à Gand, le 26 juin 1863, n° 2,391.
— 24 novemb.	2,859	59 67	"	Pour faire un nouveau versement, réduit à la somme de fr. 19 67 c., qui devait réellement être versée.
— 8 décembr.	2,038	80 "	"	Pour être remboursée à l'administration communale de Liège à titre de fonds communal.
		253,537 60	1,709 50 $\frac{1}{2}$	
		257,337 19 :		

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE	RECETTE.			
	EN CAISSE				
	au 1 ^{er} janvier 1863.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	
	2.	3.	4.	5.	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	18,790 45	70,854 75	"	"	
Fonds spécial des préemptions	2,502 74	1,183 19	"	"	
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations.	8,971 65	9,912 57	"	"	
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle . .	5,055 35	"	"	"	
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	4,069,925 08	4,609,698 97	"	"	
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	55,851 14	152,472 50	"	"	
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuelle- ment dus	70,097 16	566,506 37	"	"	
Fonds pour le service des irrigations dans la Campine (Loi du 20 juin 1855.).	102 74	673 89	"	"	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	725,866 80	"	725,504 30	"	
Amendes et frais de justice en matière forestière	9,925 71	"	18,587 09	"	
Consignations de toute nature	6,521,215 75	"	5,111,000 59	"	
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises.	5,200 "	"	"	"	
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises.	102,559 75	"	"	10,196,041 33	
Prix de transport afférant au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà) . . .	"	"	"	148,502 55	
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue.	138,675 04	"	"	5,902,696 99	
Prix des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers . .	"	"	"	"	
	11,750,715 52	5,191,282 11	3,855,091 87	16,247,240 85	

PASSIVES.

compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1864.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1863.						SOLDE	Observations.
		DÉPENSE.				EN CAISSE	
TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	Total DE LA DÉPENSE.	1 ^{er} janvier 1864.	
6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.
70,834 73	89,623 18	85,908 96	"	"	85,908 96	3,626 22	
1,183 19	3,685 95	1,115 72	"	"	1,115 72	2,570 21	
9,912 37	18,884 02	10,451 92	"	"	10,451 92	8,432 10	
"	3,035 55	"	"	"	"	3,035 55	
4,609,608 97	8,070,622 05	4,259,694 30	"	"	4,259,694 30	(1) 4,419,927 66	
132,472 59	188,325 73	95,061 18	"	"	95,061 18	95,262 55	
566,506 37	436,605 53	351,650 52	"	"	351,650 52	84,975 21	
673 89	776 63	674 56	"	"	674 56	102 07	
725,504 30	1,449,571 19	"	654,372 50	"	654,372 50	794,998 60	
18,587 09	28,510 80	"	16,256 65	"	16,256 65	12,254 15	
3,111,000 30	9,632,216 14	"	2,907,425 60	"	2,907,425 60	6,724,790 54	
"	5,200 "	"	"	"	"	5,200 "	
10,196,041 33	10,298,601 06	"	"	10,228,684 76	10,228,684 76	69,916 30	
148,502 53	148,502 53	"	"	148,502 53	148,502 53	"	
5,902,696 99	6,041,372 03	"	"	5,880,495 73	5,880,495 73	160,878 30	
"	"	"	"	"	"	"	
25,293,614 85	37,024,530 15	4,802,607 05	3,578,054 84	16,257,681 02	24,658,542 91	12,585,987 24	

(1) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur les impôts directs fr. 1,351,697 12
Id. id. pour la voirie vicinale "
Droits de magasin des entrepôts revenant aux communes 68,250 53

Somme égale. fr. 4,419,927 66

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES au 1 ^{er} janvier 1863.		RECETTE.	
	CRÉITEURS.	DÉBITEURS.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines et des contributions directes.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.
	2.	3.	4.	5.
<i>Avances pour le service public.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le rem- boursement des consignations	"	"	1,514,721 68	"
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des rem- boursements aux offices des postes étrangers.	"	26,800 81	"	299,206 18
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des inté- rêts des emprunts contractés par leur entremise	60,200 84 $\frac{1}{2}$	"	"	"
De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux, et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique.	"	"	"	"
Administration des contributions directes, etc., S/C de subsides du trésor.	"	7,000 "	78,600 "	"
Administration de l'enregistrement, etc., id.	"	"	462,166 66	"
Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique, gestion 1862	"	218,809 01	"	218,809 01
Directeur de la fabrication des monnaies, S/C de pièces de cuivre mises hors de cours	"	576,585 76	"	572,424 56
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	"	20,517,500 50	"	965,810 49
	60,200 84 $\frac{1}{2}$	21,146,295 88	2,055,488 34	1,874,540 24
	21,077,084 03 $\frac{1}{2}$			

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1864.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1863.							SOLDES	
DÉPENSE.							au 1 ^{er} janvier 1864.	
Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA RECETTE, y compris les soldes créditeurs au commencement de l'année.	Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 8 à 10.)	Total DE LA DÉPENSE, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année.	CRÉDITEURS.	DÉBITEURS.
6.	7.	Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	10.	11.	12.	13.	14.
-	1,514,721 68	"	"	1,596,721 68	1,596,721 68	1,596,721 68	"	82,000 "
"	299,296 18	"	"	302,350 51	302,350 51	329,151 52	"	29,855 14
5,253,850 19	5,303,060 03½	"	"	5,083,675 03	5,083,675 03	5,083,675 93	219,384 10½	"
345,390 "	345,390 "	"	345,390 "	"	345,390 "	345,390 "	"	"
"	78,600 "	"	"	71,600 "	71,600 "	78,600 "	"	"
"	462,166 66	"	"	462,166 66	462,166 66	462,166 66	"	"
"	218,800 01	"	"	"	"	218,800 01	"	"
"	372,424 56	"	1,013,262 95	"	1,013,262 95	1,591,646 71	"	1,219,222 15
"	983,810 40	"	"	13,638 23	13,638 23	20,330,938 53	"	19,347,128 04
3,579,240 10	9,578,278 61½	"	1,360,652 95	7,530,153 01	8,890,805 06	30,057,009 84	219,384 10½	20,678,205 53
							(1)	20,458,821 22½

(1) A voir, pour les explications, la suite du présent tableau.

Suite de l'État des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES au 1 ^{er} janvier 1864.	
	CRÉITEURS.	DÉBITEURS.
<i>Avances pour le service public.</i>		
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.	"	82,000 "
Département des Travaux publics, <i>S/C</i> de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	"	20,855 14
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	219,584 10 $\frac{1}{2}$	"
Directeur de la fabrication des monnaies, <i>S/C</i> de pièces de cuivre mises hors de cours.	"	1,210,222 15
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de placements	"	10,547,128 04
	219,584 10 $\frac{1}{2}$	20,678,205 33
	20,458,821 22 $\frac{1}{2}$	

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1864.

OBSERVATIONS.

Ce solde représente le montant de deux mandats délivrés au profit du conservateur des hypothèques à Verviers, émis en décembre 1863, et dont le montant n'a été reçu et porté en recette par le comptable, qu'en janvier suivant.

Ce solde se compose du montant de divers effets fournis au Département des Travaux publics dans les derniers jours de l'année 1863, pour effectuer des paiements à l'étranger, et dont le remboursement au trésor n'a eu lieu que dans le courant de l'année suivante, savoir :

1 ^o Effet sur Paris	fr. 6,930 »
2 ^o — Londres	18,670 06
3 ^o — Londres	4,252 08
4 ^o Frais de timbre sur un effet	5 »
	Fr. 29,855 14

Les emprunts à 5 p. %, autorisés par les lois des 16 décembre 1831, 26 juin 1840 et 29 septembre 1842, ayant été convertis en une dette à 4 1/2 p. %, en exécution des lois des 21 mars 1844 et 1^{er} décembre 1852, le 5 p. % de 1853 est le seul des divers emprunts contractés par l'entremise de M^l. de Rothschild frères, à Paris, dont les conditions primitives restent maintenues. Aux termes du contrat qui régit ce dernier emprunt, ces Messieurs sont chargés du paiement des intérêts semestriels, et, à cette fin, des fonds doivent leur être remis, quinze jours avant l'échéance, toutefois après déduction du montant des arrérages sur les inscriptions nominatives qui ne sont payables qu'en Belgique.

Outre ces paiements, pour lesquels l'intervention de la maison de Rothschild est obligatoire, elle est chargée, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait de son compte courant annexé au présent tableau litt. I, de diverses autres opérations pour le compte du trésor, et notamment d'acquitter les coupons d'intérêts des emprunts contractés directement par le Gouvernement, ainsi que des dettes provenant de conversion, à cause de la faculté qui est donnée aux détenteurs des titres de toucher à Paris le montant des coupons d'intérêts échus; des fonds doivent également être mis à la disposition de M^l. de Rothschild, pour faire face à ces éventualités.

Ordinairement ils restent dépositaires, à la fin de l'année, d'une certaine somme non encore employée aux paiements dont ils sont chargés; ce n'est donc que par exception qu'au 31 décembre 1863, ils se trouvent être créanciers de la somme indiquée ci-contre, circonstance qui provient du retard qu'ils ont apporté dans l'information des paiements qu'ils ont faits au delà des fonds mis à leur disposition.

Comme une conséquence de la loi du 20 décembre 1860, qui modifie la loi monétaire en ce qui concerne les monnaies d'appoint, il a été retiré de la circulation, et remis au directeur de la fabrication des monnaies, des pièces de cuivre de 5 centimes, pour être transformées en pièces de 2 centimes. Le solde ci-contre représente les monnaies dont il s'agit, non encore transformées à la date du 1^{er} janvier 1864. Toutefois, cette mesure devra ultérieurement être régularisée par une loi.

Ce solde représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations appliqués à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de la caisse des dépôts, rendu pour l'année 1863.

*RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de
du trésor public,***DÉBIT.**

Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives de l'emprunt à 3 p. $\frac{1}{2}$ %,
contracté en 1838,

Savoir :

Semestre au 1 ^{er} février 1865.	fr.	204,095	•
— au 1 ^{er} août 1865		206,085	•
			410,180 •
Revirement du montant des coupons d'intérêts de la dette à 3 p. $\frac{1}{2}$ %, acquittés en Belgique par le caissier de l'État . . .		545,390	•
Remises de fonds par le caissier de l'État		4,500,000	•
Remises en divers effets payables à Paris		25,075	55
Versement des droits de chancellerie perçus par la légation belge à Paris		3,002	50
Revirement de coupons 3 p. $\frac{1}{2}$ % prescrits, et commission		2,050	10
SOLDE CRÉDITEUR à nouveau.	fr.	219,584	11

Fr. 5,305,060 04

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

*MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'administration
pendant l'année 1863.*

CRÉDIT.

SOLDE CRÉDITEUR à nouveau au 1 ^{er} janvier 1865. . . fr.		69,209 84 $\frac{1}{2}$
Intérêts de la dette publique à payer par leur entremise, en exécution du contrat d'emprunt,		
Savoir :		
Dette à 3 p. $\frac{0}{10}$ contractée en 1858. {	Semestre au 1 ^{er} février 1865. fr.	408,560 "
	— au 1 ^{er} août 1865.	595,010 "
		803,570 "
Intérêts de la dette publique acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers,		
Savoir :		
Emprunt à 4 p. $\frac{0}{10}$, contracté en 1856. fr.		52,380 "
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, résultant de la conversion opérée en 1844.		1,009,586 25
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, contracté en 1844.		645,207 50
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ (lois des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1855).		1,545,187 25
Id. (lois des 28 mai 1856 et 8 septembre 1859).		511,141 50
		3,730,502 50
Commissions allouées pour le paiement des intérêts prémentionnés et frais divers relatifs à la dette publique		27,149 80 $\frac{1}{2}$
Dispositions sur eux par des mandats du Ministre des Finances, pour remboursements divers		605,627 89
		Fr. 5,303,060 04

TABLEAU LITT. K.

MOUVEMENT DE FONDS DES

ÉTAT présentant le mouvement de fonds

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1863.	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'État	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	r	65,600 "	"	"	65,600 "	65,600 "
Percepteurs des postes	"	"	1,407,080 "	"	1,407,080 "	1,407,080 "
Caissier de l'État. Récépissés à talon soumis au visa du chef des verse- ments opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises. . . .	611,934 60	"	"	82,515,255 20	82,515,255 20	85,127,189 80
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines .	7,290 58	"	"	42,247,789 67	42,247,789 67	42,255,080 05
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télé- graphes	9,208 "	"	"	42,174,744 67	42,174,744 67	42,185,952 67
Idem. Idem de l'administration de la marine	98 "	"	"	1,254,002 20	1,254,002 20	1,254,100 20
Idem. Idem de l'administration du trésor public	"	"	"	17,606,198 86 $\frac{1}{2}$	17,606,198 86 $\frac{1}{2}$	17,606,198 86 $\frac{1}{2}$
Idem. Récépissés à talon non soumis au visa	200 "	"	"	"	"	200 "
	628,731 04	65,600 "	1,407,080 "	185,797,990 60 $\frac{1}{2}$	187,270,670 60 $\frac{1}{2}$	187,899,401 64 $\frac{1}{2}$

COMPTABLES ENTRE EUX.

*entre les comptables des finances.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1865.1^{er} JANVIER 1864.

DE L'ANNÉE 1865.						SOLDE	Observations.
DÉPENSE.						EN CAISSE	
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc. 8.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc. 9.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. 10.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine. 11.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de versement pe- riés aux recettes qu'elle a constatées sans l'intervention des comptables. 12.	Total DE LA DÉPENSE. 13.	au 1 ^{er} janvier 1864. 14.	
							15.
"	65,600 "	"	"	"	65,600 "	"	
"	"	1,407,080 "	"	"	1,407,080 "	"	
85,002,461 87	"	"	"	"	85,002,461 87	124,727 99	
"	42,248,949 27	"	"	"	42,248,949 27	6,150 78	
"	"	42,182,941 85	"	"	42,182,941 85	1,010 82	
"	"	"	1,254,100 20	"	1,254,100 20	"	
"	"	"	"	17,606,198 86½	17,606,198 86½	"	
"	"	"	"	200 "	200 "	"	
85,002,461 87	42,314,549 27	43,590,021 85	1,254,100 20	17,606,398 86½	187,767,532 05½	151,869 59	

TABLEAU LITT. L.

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse
pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1863.		RECETTE
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	pendant l'année 1863.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,948,065 15	8,575,023 15	102,262,522 19
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	558,108 97	1,071,106 54	40,355,505 27
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	529,562 64	540,455 04	59,819,896 96
Agents comptables de l'administration de la marine	25,148 98	"	1,244,961 51
Caissier de l'État. {	S/C courant	57,541,787 48 $\frac{1}{2}$	183,797,990 60 $\frac{1}{2}$
	S/C d'obligations de la dette publique et autres valeurs.	"	44,025,095 "
	60,200,471 22 $\frac{1}{2}$	9,795,582 75	
	60,906,055 95 $\frac{1}{2}$		442,505,771 35 $\frac{1}{2}$

et de portefeuille chez les comptables des finances,
l'année 1863.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

TOTAL au 31 décembre 1863.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1863.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1864.		OBSERVATIONS.
		RUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
112,585,408 40	102,339,271 46	1,004,592 78	8,541,544 25	
50,784,720 78	40,280,058 32	354,514 98	1,150,147 48	
60,498,712 64	50,847,702 87	247,104 64	405,815 13	
1,268,110 20	1,234,100 20	14,010 09	,	
243,339,778 00	208,511,206 66 $\frac{1}{2}$	34,798,571 42 $\frac{1}{2}$	"	
44,025,005 "	27,060,145 "	145,200 "	16,221,750 .	
		37,402,083 91 $\frac{1}{2}$	26,117,256 86	
512,501,825 20	448,022,484 51 $\frac{1}{2}$	63,570,340 77 $\frac{1}{2}$		

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs
dans les

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1863.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1863.	TOTAL au 31 décembre 1863.	PIÈCES DE DÉPENSE produites en justification pendant l'année 1863.
Anvers.	"	12,106,453 12½	12,106,453 12½	12,106,453 12½
Malines.	57,050 79½	3,445,574 10	3,502,604 80½	3,466,780 21
Turnhout.	41,548 19	706,416 11½	747,904 50½	706,048 78
Bruxelles. 1 ^{er} bureau. Arrêté royal du 28 octobre 1850.	996,766 51	69,608,505 15	70,605,271 66	69,533,097 93
Bruxelles. 2 ^{me} bureau. Arrêté royal du 28 juin 1856. .	"	8,845,044 18½	8,845,044 18½	8,845,577 23½
Louvain	132,650 40	4,152,527 90½	4,265,178 30½	4,156,079 06
Nivelles	144,505 11½	1,094,312 57	1,238,817 08½	1,058,028 43
Bruges.	118,513 10½	7,040,290 24	7,758,803 34½	7,579,427 02
Courtrai	22,854 01	1,030,042 96	1,053,796 97	1,020,024 28
Furnes.	12,583 84	506,602 45	518,986 29	515,577 54
Ypres	57,844 50½	1,545,654 91	1,385,499 41½	1,555,556 45
Gand	200,290 60½	9,261,278 64	9,470,569 35½	9,187,042 70
Audenarde	23,754 58	815,496 52	850,250 90	831,501 81
Termonde.	42,483 58	2,958,588 48½	3,001,071 86½	2,959,740 66½
Mons	425,496 73½	5,116,781 44½	5,542,278 17½	5,527,856 46½
Tournay	114,718 50½	3,223,854 72	3,338,553 51½	3,314,425 89½
Charleroy	92,598 05	3,920,045 07	4,012,444 02	3,892,154 14
Liège	414,829 60½	15,877,973 58½	14,292,802 99	13,771,152 08½
Huy	28,437 65	887,188 04	915,626 27	887,248 51
Verviers	42,613 04	901,223 35	945,850 50	870,120 43
Hasselt.	151,045 05	3,050,736 58	3,181,779 45	3,005,015 01½
Tongres	90,266 95½	774,808 75	874,075 68½	805,495 82½
Arlon	123,193 48	2,289,400 12	2,414,593 60	2,275,090 53
Neufchâteau	42,029 29	814,426 53	850,455 82	798,611 28
Marche	32,241 90½	518,513 33	550,755 25½	486,523 30
Namur.	146,638 54	4,452,819 79	4,599,458 13	4,445,776 78½
Dinant.	71,764 74	1,049,841 91½	1,121,606 65½	1,058,124 04
Philippeville	15,957 43	401,268 70	415,226 13	395,631 61
	3,640,254 67	(1) 164,757,449 45½	168,597,704 12½	(2) 159,616,931 83½

de portefeuille chez les agents du trésor
provinces.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1863

PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1864	OBSERVATIONS.
°	(1) Cette somme de fr 164,787,449 45 1/2 c, formant le montant des paiements effectués sur le visa des agents du trésor, pendant l'année 1863, s'accorde avec les renseignements fournis par le caissier de l'État, dans son compte de la même année
55,824 68 1/2	
41,015 52 1/2	(2) Les pièces justificatives produites par les agents du trésor dans les provinces à l'appui de leurs comptes de gestion de l'année 1863, concernent les dépenses suivantes, savoir
1,072,173 73	Payements sur ordonnances par- tielles et collectives imputées sur les Budgets de l'État
5,002,360 95	Exercices clos — 1862 — 1863
120,090 24 1/2	fr 806,314 10 23,975,486 10 79,574,038 53
180,789 25 1/2	104,306,388 73
170,375 42 1/2	Idem imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci
24,772 60	530,148 87
5,408 75	Payements sur ordonnances d'ou- verture de crédit imputées sur les Budgets de l'État
48,142 06 1/2	Exercice 1862 — 1863 — — Fonds spéciaux
283,526 54 1/2	fr 1,535,889 45 79,365,349 14 399,322 99
7,749 00	38,320,561 58
41,322 20	Idem imputées sur les fonds des cautionnements des comptables (Capitaux)
214,421 71	1,909,566 57
24,127 42	Idem id des cautionnements des entrepreneurs, etc (Capitaux)
120,309 88	579,580 63
521,070 00 1/2	Payements sur bons du trésor
28,377 96	Capitaux Intérêts
73,715 96	Payements sur les fonds provenant de liquidations pour le payement des arrérages de rentes inscrites sur le grand livre de la dette publique
176,764 41 1/2	7,511,816 9 1/2
70,379 86	Payements sur les fonds provinciaux
139,503 07	5,137,370 55
57,844 54	— sur les fonds locaux
64,231 03 1/2	247,484 86
155,081 34 1/2	Payements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins
03,482 61 1/2	1,731,295 47
19,594 52	Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires
	168,717 61
	fr 159,616,931 83 1/2
8,780,772 29	

TABLEAU LITT. IV.

ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de
et de la Cour des comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1863.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1863.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Bud- gets de l'Etat.</i>	6,675,697 07	10,685,001 33
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'Etat.</i>	1,654,774 90	5,387,454 21
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement.</i>	"	162 06
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédits imputées sur les Budgets de l'Etat.</i>		
Dette publique. Exercice 1862. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	57,151 "	"
— — — 1863. (— — —)	"	57,161 19
Ministère de la Justice. Exercice 1861.	845,612 88	"
— — — 1862.	1,000,151 41	57,559 74
— — — 1863.	"	347,108 87
Ministère des Affaires Étrangères. Exercice 1857	9,976 84	"
— — — 1860	4,045 "	"
— — — 1861	540 "	"
— — — 1862	468,280 57	92,420 66
— — — 1863	"	900,568 28
Ministère de l'Intérieur. Exercice 1861	182,817 78	"
— — — 1862	1,428,963 83	17,281 85
— — — 1863	"	750 "
Ministère des Travaux publics. Exercice 1862	2,176,339 77	458,256 21
— — — 1863	"	6,324,209 49
Ministère de la Guerre. Exercice 1862	10,165,515 57	950,590 99
— — — 1863	"	28,755,661 51
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics, chemins de fer. (Loi du 8 septembre 1859, § 15)	79,044 48	122,125 86
— — — Agrandissement du Palais royal de Bruxelles. (Loi du 8 septemb. 1859.)	105,000 "	81,982 48
Ministère de l'Intérieur. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller. (Loi du 2 juin 1861, § 4.)	58,000 "	2,000 "
— — — Acquisitions d'œuvres d'art anciennes. (Loi du 2 juin 1861, § 1 ^{er})	48,760 41	"
Ministère des Travaux publics. Chemin de fer. Extension du matériel. (Loi du 10 mai 1862.)	55,542 45	55,755 75
— — — Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 6 août 1862.)	5,757 05	56,757 52
— — — Approfondissement du canal de Gand à Bruges. (Loi du 8 sept. 1859, § 3.)	"	90,000 "
— — — Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anvers. (Loi du 14 août 1862, § 10.)	"	12,703 58
A REPORTER.	24,975,750 81	52,595,179 20

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1863.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1865.

TOTAL au 31 décembre 1865.	PIÈCES régularisées et admis en compte pendant l'année 1865.	Pièces de dépense en cours de régulari- sation près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1864.	OBSERVATIONS.
17,558,698 42	10,695,478 52	(1) 6,665,219 00	(1) A voir, pour les développements, l'annexe au présent tableau.
5,042,229 11	3,050,575 78	(2) 2,011,655 53	(2) Id. id.
162 06	154 90	(3) 27 16	(3) Ces ordonnances, quoique acquittées pendant l'année 1863, sur l'exercice 1862, ne sont portées en dépense qu'en 1865.
37,151 "	37,151 "	"	
37,161 19	"	37,161 19	
843,612 88	843,612 88	"	
1,057,711 15	1,057,711 15	"	
347,108 87	96,146 01	250,962 86	
9,976 84	"	9,976 84	
4,045 "	"	4,045 "	
540 "	"	540 "	
560,701 03	560,701 05	"	
900,508 28	275,447 06	625,061 22	
182,817 78	182,817 78	"	
1,446,245 68	1,550,750 68	115,515 "	
750 "	"	750 "	
2,614,575 98	2,614,575 98	"	
6,324,299 40	1,762,718 95	4,561,580 54	
11,113,906 56	11,113,906 56	"	
28,755,661 31	18,205,625 19	10,550,038 12	
201,168 54	154,455 87	66,734 47	
186,982 48	105,000 "	81,982 48	
40,000 "	53,082 21	6,917 79	
48,760 41	53,760 41	15,000 "	
100,098 20	62,791 60	46,506 60	
42,494 57	12,425 54	30,069 05	
90,000 "	"	90,000 "	
12,705 58	"	12,705 58	
77,508,930 01	52,186,825 10	25,182,104 01	

TABLEAU LITT. N. (SUITE.)

Suite de l'État présentant le mouvement des pièces de dépense en cours
et de la Cour des comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation prêt des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1865.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1865.
REPORT. fr.	24,975,750 81	52,393,179 20
<i>Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la dette publique	"	24,008,856 08
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	25,270 01	30,899 80
Trésor public, S/C d'avances à régulariser sur le Budget de la Dette publique de l'exercice 1860	289,005 02	"
	25,290,035 74	
Escompte, à 2 1/2 p. 100 par an, sur les versements anticipés de l'emprunt de 45 millions de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859. (Arrêté royal du 12 janvier 1860.)	8 83	8 64
Intérêts des bons du trésor	85 "	"
Prime de un demi pour cent, allouée sur le capital des titres de l'emprunt de 26 millions de francs, à 5 p. 100, présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856. (Art. 6 de l'arrêté royal du 21 mars 1857.)	65 "	"
	158 83	
	25,289,870 01	76,432,944 62

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels pendant l'année 1863.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

TOTAL au 31 décembre 1865.	PIÈCES régularisées et adjudicées en compte pendant l'année 1865.	PIÈCES de dépenses en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1864.	OBSERVATIONS.
77,508,950 01	52,186,825 10	25,182,104 91	(*) Ce restant à régulariser se décompose ainsi qu'il suit : Frais de la dette à 3 p. 0/0, liquidés le 5 mai 1864, n° 30,202 . . fr. 1,316 60 — à 4 p. 0/0, — n° 30,203 . . . 161 90 — à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, — n° 30,204 . . . 5,846 94 — à 4 1/2 p. 0/0, 2 ^{me} — n° 30,205 . . . 3,671 81 — à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^{me} — n° 30,206 . . . 8,914 39 — à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} — n° 30,207 . . . 2,952 46 SOMME ÉGALE. . . fr. 22,864 10
24,008,856 98	24,008,856 98	"	(*) L'article 13, § 1 ^{er} , de la loi du 18 juin 1860, portant abolition des octrois, dispose, entre autres, que le revenu annuel attribué aux communes par l'article 2 de cette loi, est fixé au minimum de 15,000,000 de francs jusqu'au 31 décembre 1861. La mise à exécution de cette loi a été fixée au 21 juillet de ladite année 1860, par arrêté royal du 19 du même mois, de sorte que le minimum de revenu à réaliser pendant le temps qui s'est écoulé de cette date au 31 décembre suivant, devait être de . . fr. 6,721,311 48 Le produit recouvré au profit du fonds communal pendant cette période n'ayant été que de . . . 6,432,306 46 La différence suppléée par le trésor s'élève à . . fr. 289,005 02
56,179 71	33,315 61	(1) 22,864 10	
289,005 02	"	(2) 289,005 02	
101,722,971 72		25,493,974 03	
" 10	"	(3) " 10	
85 "	"	(4) 85 "	
65 "	"	(5) 65 "	
150 10		150 10	
101,722,821 53	76,228,997 60 (6)	25,493,823 84	(5) Cette somme liquidée en plus que les paiements effectués en 1857, 1858, 1859, 1860, 1861 et 1862, forme le montant des primes restant à payer pour solde. (6) Les pièces de dépense régularisées sur les Budgets, admises en compte pendant l'année 1863, s'élèvent, suivant le présent compte, à la somme totale de . . fr. 101,722,794 37 Si l'on y ajoute, Savaia : 1° Le montant des ordonnances partielles et collectives acquittées par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. B), ci . . 78,862,592 05 2° Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été portées en dépense, par des virements de comptes, dans la comptabilité générale des finances : A. Sur le Budget de l'exercice 1862 . . fr. 682,349 41 B. — 1863 . . . 7,007,727 52 7,690,076 93 3° Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1858, et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1863, ci . . fr. 54,433 78 On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques, constatées au compte des opérations de l'année 1863, ci . . fr. 188,329,897 15

TABLEAU de développement des avances des comptables pour
sur les Budgets de l'État,

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR	
		DETTE PUBLIQUE. Exercice 1863.	JUSTICE. Exercice 1863.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	Mars 1863. . .	"	"
	Avril — . .	"	"
	Mai — . .	"	"
	Juin — . .	"	"
	Juillet — . .	"	"
	Août — . .	"	"
	Septembre — . .	"	"
	Octobre — . .	"	"
	Novembre — . .	"	"
	Décembre — . .	"	"
TOTAUX. . . .		"	"
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	Septembre 1862. . .	"	1,035 89
	Octobre — . .	"	"
	Janvier 1863. . .	"	"
	Février — . .	"	"
	Mars — . .	"	"
	Avril — . .	"	"
	Mai — . .	"	40,252 09
	Juin — . .	56,711 77	30,900 32
	Juillet — . .	"	15,611 93 45,121 53
	Août — . .	"	4,099 50 63,351 20
	Septembre — . .	"	1,515 16 34,243 86
	Octobre — . .	"	402 12 43,659 02
	Novembre — . .	"	39,866 40
	Décembre — . .	61,555 04	41,882 30
TOTAUX. . . .		118,266 81	359,941 12

lesquelles les pièces acquittées étaient en cours de régularisation,
à l'époque du 1^{er} janvier 1864.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 ^{er} janvier 1864.	Observations.
FINANCES. Exercice 1863.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1863.		
-	157,440 15	157,440 15	
744,551 84	152,690 34	897,042 18	
619,100 97	155,101 53	772,202 50	
575,856 79	202,075 46	775,950 25	
628,822 59	217,065 14	845,887 73	
624,749 30	91,218 14	715,967 53	
607,201 07	15,794 75	620,995 80	
600,966 96	10,295 74	611,262 70	
607,098 93	9,240 71	617,259 64	
640,567 19	8,794 25	649,161 42	
5,647,415 73	1,015,804 17	6,663,219 90	

"	"	1,055 69
3,050 18	"	5,959 18
"	5,278 40	5,278 40
"	11,889 34	11,889 34
77,091 65	34,752 50	113,416 05
1,592 70		
75,509 79	35,708 27	111,218 06
68,552 58	23,290 42	151,884 09
80,662 06	23,559 23	191,633 58
86,585 39	16,240 06	161,565 91
76,456 02	15,219 88	159,106 00
78,425 04	21,554 86	155,756 92
81,280 97	14,267 12	159,609 23
75,903 49	54,975 55	621,412 08
450,666 06		
92,134 66	30,535 71	225,907 71
1,248,576 19	284,860 21	2,011,653 53

TION DES FINANCES,

de l'année 1863, et la situation au 1^{er} janvier 1864.DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1863.

l'année 1863.	Situation au 1 ^{er} janvier 1864.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF. PASSIF.	
53,058,022 07	"	10,125,096 56 $\frac{1}{2}$	
153,584,501 02	"	28,415,822 08	
"	"	688,849 87	
"	"	"	
53,554 78	"	9,076 84	
121,588 15	"	78,897 46	
157,918 86	"	508,547 93	
1,503,482 46	"	252,013 46	
248,989 10	"	670,926 12	
		46,830,050 72 $\frac{1}{2}$	
"	"	3,000 "	
7,510,503 04 $\frac{1}{2}$	"	6,541,729 37 $\frac{1}{2}$	
11,144,145 75	"	793,095 50	
27,836,107 98	"	566,061 49	
44,710,653 45	"	41,785,806 "	
559,313 92	"	592,837 74	
20,773,850 85	"	8,881,440 47	
24,638,542 01	"	12,385,987 24	
8,890,805 96	20,458,821 22 $\frac{1}{2}$	"	
187,767,552 05 $\frac{1}{2}$	"	151,869 59	
531,147,133 63	20,458,821 22 $\frac{1}{2}$	118,312,758 13	
1,072,248 63	97,853,936 90 $\frac{1}{2}$	"	
	118,312,758 13	118,312,758 13	

470

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1863.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1865.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2½ p. 0/0.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4½ p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4½ p. 0/0, 2^e série.

Dette de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 360-361). — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de fr. 23,862,027 29 c^s, faisant partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3^e série.

Un capital de 23,700,000 francs, faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253). — Rente 4½ p. 0/0, 4^e série.

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de 50,000,000 de francs de capital, rente 4 p. 0/0.

— 50,850,800 — — 3 »

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^s, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4½ p. 0/0, 1^{re} série.

Un capital de fr. 155,753,272 71 c^s, restant de la dette de 157,615,500 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3^e série.

Dette de 24,582,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152), et un capital de 21,500,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253). — Rente 4½ p. 0/0, 4^e série.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2½ p. 0/0 : la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1862 et 1863. (*Voir le tableau n° 1.*)

Pour la dette à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1862 et 1863. (*Tableaux n°s 2, 3 et 4.*)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement, et la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1862 et 1863. (*Tableaux n°s 5, 6 et 7.*)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1863, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1863, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1864, du montant et du nombre des pensions existantes. (*Tableaux n°s 8 et 9.*)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1863, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1863, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1864. (*Tableau n° 10.*)

Pour l'emprunt de 50,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1862 et 1863. (*Tableaux n°s 11, 12 et 13.*)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1862 et 1863. (*Tableaux n°s 14, 15 et 16.*)

Pour la dette de 157,615,500 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1862 et 1863. (*Tableaux n°s 17, 18 et 19.*)

Pour la dette de 24,582,000 francs et l'emprunt de 45,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1862 et 1863. (*Tableaux n°s 20, 21 et 22.*)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1864, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une, de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 500,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 500,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté le 4 janvier 1843 par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,446,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20
 § 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c, divisé comme
 il suit :

A et B. Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 .
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention) . . .	211,005 08

A REPORTER. fr. 55,862,451 74

REPORT.	fr. 55,862,451 74
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 3 novembre 1842.	14,814,800 »
§ 5 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 3 novembre 1842.	2,116,400 »
§ 6 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement	169,512,000 »
§ 7 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article	169,512,000 »
TOTAL.	fr. 389,417,651 74
Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 3 novembre 1842, un capital nominal de	169,512,000 »
RESTE.	fr. 220,105,651 74

Ce capital de fr. 220,105,651 74 c^t formait le solde, au 1^{er} janvier 1864, de 2,405 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2½ p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^t l'an, payable par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint, n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts de la dette à 2½ p. 0/0, par les Budgets des exercices 1862 et 1863.

DETTE A 4½ POUR CENT,

résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, s'élève à 95,442,852 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,341,632	»	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0	} dont la conversion en rentes 4½ p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	» 1,380,200	»	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^s , à 5 p. 0/0	
IDEN. 3 ^o	» 9,721,000	»	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	
Fr. 95,442,852 »				

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs	fr.	43,500,000	»
47,598 — — — de 1,000 —		47,598,000	»
3,000 — — — de 500 —		1,500,000	»
ENSEMBLE 72,348 obligations, représentant un capital de	fr.	92,598,000	»

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de fr. 2,844,832 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la dette publique à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 43).

TOTAL ÉGAL. fr. 95,442,832 »

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4½ p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4½ p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1865, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 714,853 20 c^s de rente, représentant un capital nominal de fr. 15,885,182 22 c^s.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4½ p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit fr. 4,294,927 44

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit 954,428 52

ENSEMBLE. fr. 5,249,355 76

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1852, et ce conformément au § 5 de l'article 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'article 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1844 à 1863, ont été réparties de la manière suivante : (*Voir les tableaux n° 2 et 3.*)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1844 à 1861 fr.	64,528,919 34	24,716,177 01	89,245,096 35
Année au 1 ^{er} novembre 1862. . .	5,114,458 20	2,154,897 56	5,249,355 76
— — 1863. . .	5,017,910 70	2,231,443 06	5,249,353 76
Fr.	70,661,288 44	29,082,519 63	99,743,808 07

Le fonds d'amortissement pour ces vingt années, consiste en une somme de fr. 29,082,519 63 c^s, qui a servi à amortir un capital de fr. 30,044,985 39 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 65,397,846 61 c^s.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1862 et 1863.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^{me} série).

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel n° 44*) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. 0/0 du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. ⁰/₀, de l'inscription de 169,512,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2½ p. ⁰/₀, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2½ p. ⁰/₀, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 3 novembre 1842, approuvé par la loi du 5 février 1843 (*Bulletin officiel* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 5,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000 obligations de 2,000 francs de capital	fr.	32,000,000	»
2°	51,100 — de 1,000 —		51,100,000	»
3°	2,512 — de 500 —		1,256,000	»
4°	1,200 — de 250 —		300,000	»
ENSEMBLE 70,812 obligations, représentant un capital nominal de			84,656,000	»

Ces obligations portent intérêt à 4½ p. ⁰/₀ l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4½ p. ⁰/₀, 2^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1865, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 1,259,750 francs de rente, représentant un capital nominal de 27,994,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
4½ p. ⁰/₀ du capital de l'emprunt, soit fr. 5,809,520 »

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à ½ p. ⁰/₀ du même
capital, soit 425,280 »

ENSEMBLE. fr. 4,252,800 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1863, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195. (Voir les tableaux n° 5 et 6.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1861 fr.	65,145,048 10	495,826 67	10,454,525 25	74,074,000 "
Année au 1 ^{er} novembre 1862.	5,506,240 "	"	926,560 "	4,252,800 "
— — 1863.	5,265,480 "	"	968,520 "	4,252,800 "
Fr	69,716,568 10	495,826 67	12,529,405 25	82,559,600 "

Le fonds d'amortissement, pour ces vingt années, consiste en une somme totale de fr. 12,825,251 90 c^s, dont fr. 495,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 12,529,405 25 c^s ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 12,855,584 69 c^s, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 71,822,415 51 c^s.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1^o De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 13,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2^o De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3^o Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1862 et 1863.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,

réunie, le 1^{er} janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.

(Rente 3 p. $\frac{0}{10}$.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE FR. 25,862,027 29 C',

faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 537), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, 3^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE 25,700,000 FRANCS,

faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé avec jouissance du 1^{er} novembre 1859, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 235).

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, 4^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Pendant l'année 1865, il n'a pas été émis de bons de trésor. Sur les émissions des années 1858 et antérieures, il restait à rembourser, au 1^{er} janvier 1864, un capital de 5,000 francs.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les *pensions militaires*;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les *pensions civiles*;
- c. De la loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 5), sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume*;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 32), sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique*;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques*;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les *pensions des professeurs des universités*;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 49, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances*, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'article 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 50) et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les *pensions civiques*;
- i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux *pensions militaires* les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les *pensions de l'ordre de Léopold*;
- l. De la loi du 24 mai 1858 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* nos 195 et 198) et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les *pensions militaires*;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les *pensions des Ministres*, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), sur les *pensions civiles et ecclésiastiques*.

Les tableaux ci-joints, nos 8, 9 et 10, présentent la situation, au 1^{er} janvier 1863 et au 1^{er} janvier 1864, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 50,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 p. %)

L'emprunt de 50,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. %, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1856, en vertu de la loi du 18 juin 1856, n° 527, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 531). Il a été réalisé au prix de 92 p. % du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c^s.

Il a été spécialement affecté :

1^o Au remboursement des bons du trésor, émis en 1854, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1854.

2^o Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1855, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction.

3^o Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1856, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1854, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 50,000 obligations de 1000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. % l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1864, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 262,440 francs de rente, représentant un capital nominal de 6,561,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement,

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 p. %
du capital de l'emprunt, soit fr. 1,200,000 »

La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. % du même capital
(au moins), soit 500,000 »

ENSEMBLE. fr. 1,500,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fond d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirage au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes, et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionnée; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement, ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1863, une somme de 41,250,000 francs, répartie comme il suit (*voir les tableaux n° 11 et 12*):

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
	—		—		—
Années 1837 à 1861 . . . fr.	24,184,680 »		14,065,520 »		38,250,000 »
Année 1862	578,500 »		921,700 »		1,500,000 »
— 1863	541,000 »		959,000 »		1,500,000 »
Fr.	25,305,980 »		15,946,020 »		41,250,000 »

Le fonds d'amortissement, pour ces vingt-sept années consiste en une somme de 15,946,020 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 17,199,949 12 c, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 12,800,050 88 c.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 13 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1862 et 1863.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 5 p. 0/0.)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c., un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 75 1/2 p. 0/0 du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 55,778,035 70 c.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1857, n° 395, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

5,200	obligations de 4,000 francs de capital	fr.	12,800,000	»
10,275	— de 2,000	—	20,550,000	»
17,500	— de 1,000	—	17,500,000	»
1	— de 800	—	800	»
ENSEMBLE	50,976 obligations, représentant un capital de	fr.	50,850,800	»

La dette de 7,624,000 francs à 5 p. 0/0 a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 560-561) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 5 p. 0/0, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. 0/0 du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 5 p. 0/0 l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c.; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} août 1863, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 412,170 francs de rente, représentant un capital de 13,739,000 francs.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. % se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
3 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit fr.	1,734,244 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 4 p. % des mêmes capitaux, soit.	584,748 »
ENSEMBLE. fr.	2,338,992 »

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes, et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1839 à 1863, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat. (*Voir les tableaux nos 14 et 15.*)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1839 à 1861. fr.	29,936,215	21,274,794 33	51,211,009 33
Année au 1 ^{er} août 1862.	837,305	1,481,687 »	2,338,992 »
— — 1863.	803,570	1,535,422 »	2,338,992 »
Fr.	31,597,090	24,291,903 33	55,888,993 33

Le fonds d'amortissement pour ces vingt-cinq années consiste en une somme de fr. 24,291,903 33 c., qui a servi à amortir un capital de 33,039,245 43 c., ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 23,415,554 57 c.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement ;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c^s par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres ;

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement ;

4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1862 et 1863.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 557), des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 1/2 p. %, 5^{me} série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

	fr. 8,862,005 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Moniteur</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,513,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. %.
DETTE ORDINAIRE . . . fr.	25,862,027 29	15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
		79,107,128 » capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . .	155,755,272 71	26,569,408 » capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. %, de 1842.
		28,076,756 71 capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. %, de 1848.

Fr. 157,615,500 »

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,753,272 71 c^s de capital nominal, a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs, à 4½ p. %, dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4½ p. %.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

- Fr. 11,264,436 » montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} décembre 1852.
- 700,140 » montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de la loi du 1^{er} décembre 1852.
- 24 » compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
- 15,000,000 » dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.

Fr. 26,964,600 »

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1° 8,260,200 francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants; 2° 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles; 3° 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à 4½ p. %, était représenté originellement par :

1°	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs	fr. 31,000,000 »
	100,000 — — de 1,000 —	100,000,000 »
	10,000 — — de 500 —	5,000,000 »
	20,000 — — de 200 —	4,000,000 »
	14,870 — — de 100 —	1,487,000 »

160,370 obligations au porteur, montant ensemble à fr. 141,487,000 »

Et 2° les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des rentes 4½ p. %, 3^{me} série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 357), montant à fr. 725,773 50 c^s de rente

4½ p. %, au capital de 16,128,300 »

TOTAL DE LA DETTE. fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4½ p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} mai 1855. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs. (Art. 6 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, *Moniteur* n° 557.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 9 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4½ p. 0/0, 3^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1865, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur le grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de 1,995,050 francs de rente, représentant un capital nominal de 44,290,000 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1^{er} mai 1855. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4½	
p. 0/0 du capital de la dette, soit	fr. 7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à ½ p. 0/0, soit	788,076 50
ENSEMBLE.	fr. 7,880,765 »

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Aux termes de l'article 5 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 4½ p. 0/0 a été suspendu pendant huit années, à compter du 1^{er} mai 1855.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes et d'un membre délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette précitée à 4½ p. 0/0, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1855 à 1863. (Voir les tableaux nos 17 et 18.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1855 à 1861. fr.	58,875,452 75	8,111,069 75	66,986,502 50
Année 1862	6,706,147 50	1,174,617 50	7,880,765 »
— 1863	6,655,002 50	1,227,762 50	7,880,765 »
Fr.	<u>72,234,582 75</u>	<u>10,513,449 75</u>	<u>82,748,032 50</u>

Le fonds d'amortissement pour ces onze années consiste en une somme de fr. 10,513,449 75 c^s, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 10,688,437 60 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 146,926,862 40 c^s.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1862 et 1863.

DETTE DE 24,382,000 FRANCS ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4½ p. 0/0, 4^{me} série.)

La dette de 24,382,000 francs, à 4½ p. 0/0, résulte de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152), dont l'exécution a été réglée par les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (*Moniteur* nos 81 et 120).

Elle fait partie de la dette extraordinaire, comme représentant le capital restant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, qui a été contracté, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356), pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de 24,382,000 francs, à 4½ p. 0/0, dont l'intérêt a pris cours le 1^{er} novembre 1857, se compose de :

- 1° Fr. 17,179,200 » délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. 0/0 de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rentes 4½ p. 0/0.
- 2° 7,202,800 » négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856, et constituant exactement le capital des titres à 5 p. 0/0 dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de cette loi et de l'arrêté royal du 21 mars 1857.

ENSEMBLE fr. 24,382,000 »

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, augmentée successivement des intérêts des capitaux rachetés, est affectée, à partir du 1^{er} novembre 1857, à l'amortissement de cette dette.

L'exercice du droit de remboursement est suspendu, pendant huit années, à compter du 1^{er} novembre 1857.

L'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4½ p. 0/0, a été autorisé par l'article 3 de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 233) et négocié, au pair, aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860 (*Moniteur* n° 14).

Sur ce capital, qui porte intérêt à partir du 1^{er} novembre 1859, il a été mis à la disposition du public une somme de 30,000,000 de francs. Les 15,000,000 restants ont été vendus à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants, par contrat du 13 janvier 1860.

Le capital de l'emprunt est réparti comme il suit,

SAVOIR :

DETTE ORDINAIRE . . .	fr. 23,700,000 »	montant de la partie imputable sur l'emprunt, des crédits alloués par le § 1 ^{er} et les §§ 14 à 19 de la loi du 8 septembre 1859, pour travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers, pour la continuation des travaux de défense du pays, et pour frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, travaux hygiéniques, etc.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . .	21,500,000 »	représentant la partie prélevée sur l'emprunt des autres crédits accordés par ladite loi du 8 septembre 1859, et des crédits alloués par la loi du 2 juin 1861 (<i>Moniteur</i> n° 171), pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux.
Fr.	<u>45,000,000 »</u>	

Il est consacré à l'amortissement de cet emprunt une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal. Cette dotation, qui a pris cours le 1^{er} mai 1860, s'accroît progressivement des intérêts des capitaux rachetés.

Le Gouvernement s'est interdit la faculté de rembourser au pair les titres dudit emprunt avant le 1^{er} novembre 1865.

L'emprunt de 45,000,000 de francs est rattaché et fait suite à la dette de 24,382,000 francs dont il s'agit ci-dessus. En conséquence, l'emprunt et la dette sont confondus et considérés comme ne formant qu'une seule et même dette (arrêté royal précité du 12 janvier 1860).

Le capital primitif des deux dettes réunies, montant à 69,382,000 francs, était originai-
rement représenté par :

1°	10,000 obligations au porteur de 2,000 francs	fr. 20,000,000 »
	39,000 — — — de 1,000 —	39,000,000 »
	5,000 — — — de 500 —	2,500,000 »
	9,500 — — — de 200 —	1,900,000 »
	15,938 — — — de 100 —	1,593,800 »
79,438 obligations au porteur, montant ensemble à		fr. 64,993,800 »

Et 2° les inscriptions nominatives, dérivant de la dette de 24,382,000 francs, qui ont été portées d'office sur le grand-livre des 4½ p. 0/0, 4^{me} série, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1857 (*Moniteur* n° 81), et dont le montant est de 197,469 francs de rente 4½ p. 0/0, au capital de

	fr. 4,388,200 »
TOTAL ÉGAL.	<u>fr. 69,382,000 »</u>

Les obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement, soit à Paris, au choix des porteurs.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les faire reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions des §§ 49 à 52 du règlement sur la dette publique, en date du 18 février 1851 (*Moniteur* n° 51).

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4½ p. 0/0, 4^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1863, qu'à cette époque il existait, sur ce grand-livre, des inscriptions nominatives pour une somme de 1,154,293 francs de rente, représentant un capital nominal de fr. 25,651,000 francs.

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des obligations. Les rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. Toutefois, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair net, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, en présence d'un membre de la Cour des comptes, d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Cette annulation est constatée par procès-verbal.

Les sommes affectées au paiement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1858 à 1863. (*Voir les tableaux n° 20 et 21.*)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années au 1 ^{er} novembre 1858 à 1861. fr.	8,390,655 »	873,245 »	9,263,900 »
Année au 1 ^{er} — 1862	3,078,513 »	390,587 »	3,469,100 »
— — 1863	3,060,873 »	408,227 »	3,469,100 »
Fr.	14,530,041 »	1,672,059 »	16,202,100 »

Le fonds d'amortissement pour ces six années consiste en une somme de 1,672,059 francs, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 1,666,843 54 c., ce qui a réduit le capital de la dette et de l'emprunt réunis à fr. 67,715,156 46 c.

Les frais relatifs aux mêmes dettes se composent :

- 1^o De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2^o Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- et 3^o Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1864, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1862 et 1863.

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1864 il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Rentes créées sans expression de capital.</i> fr.	"	1,146,560 "	"	"
<i>Dette à 2½ p. %</i>	220,105,651 74	5,502,640 78	"	220,105,651 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4½ p. %)</i>	84,541,652 "	5,795,575 44	20,530,576 27	57,791,255 75
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4½ p. %)</i> . .	84,656,000 "	5,800,520 "	12,855,584 60	71,822,415 51
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 5 p. %)</i>	7,624,000 "	228,720 "	2,518,801 59	5,105,195 61
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %)</i>	25,862,027 29	1,075,791 22	1,618,166 44	22,245,860 85
<i>Partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p. %)</i>	25,700,000 "	1,066,500 "	441,401 85	25,258,598 15
<i>Dette flottante. — Bons du trésor restant à rembourser.</i>	"	"	"	5,000 "
<i>Pensions de toute nature</i>	"	6,486,662 "	"	"
<i>Rentes viagères</i>	"	1,174 65	"	"
Fr.	444,289,291 05	25,110,942 07	43,962,555 64	400,529,957 39

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour construction de chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de 50,000,000 de francs (rente 4 p. %)</i> . .	50,000,000 "	1,200,000 "	17,199,949 12	12,800,050 88
— 50,850,800 francs (rente 5 p. %) . .	50,850,800 "	1,525,524 "	50,540,441 04	20,510,558 96
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante</i>	11,101,200 "	499,554 "	5,494,609 12	7,606,590 88
<i>Restant de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %)</i>	155,755,272 71	6,018,897 28	9,070,271 16	124,685,001 55
<i>Dette de 24,582,000 francs, résultant de conversion (Loi du 28 mai 1856), et un capital de 21,500,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p. %)</i>	45,982,000 "	2,055,690 "	1,225,441 69	44,456,558 51
Fr.	271,587,272 71	11,290,665 28	61,550,712 15	209,856,560 58

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie</i> fr.	444,289,291 03	25,110,942 07	45,962,555 64	400,529,957 39
<i>Deuxième partie</i>	271,587,272 71	11,299,665 28	61,550,712 15	209,856,560 58
Situation au 1 ^{er} janvier 1864 fr.	715,876,563 74	34,410,607 35	105,493,045 77	610,186,517 97
Au 1 ^{er} janvier 1865, la rente à payer était de fr.		54,252,189 40		
DIFFÉRENCE en faveur de la situation au 1 ^{er} janvier 1865 . . fr.		158,417 95		
Cette différence provient :				
D'une part, d'une augmentation de 158,652 francs sur les pensions de toute nature, ci fr.				158,652 .
et, d'autre part, d'une diminution de fr. 214 05 c', sur les rentes viagères				214 05
				DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 158,417 95

TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 220,105,651

*inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'article 65*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1864, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1862.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1862.	
	Loi du 30 décembre 1861, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement. FR. 5,502,640 78	Frais. FR. 1,200 »
Intérêts.	5,502,640 78	»
Frais divers	»	»
TOTAUX.	5,502,640 78	•
Sommes disponibles.	»	1,200 »

74 C^t DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1862 ET 1865.

EXERCICE 1865.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1863.		
Loi du 8 août 1862, chap. I ^{er} , art. 3 et 4.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,502,640 78	Fr. 1,200 "	
5,502,640 78	"	
"	165 21	
5,502,640 78	165 21	
"	1,036 79	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	53,988,000 »	52,808,000 »
— des inscriptions nominatives	15,750,682 22	15,876,682 22
	69,738,682 22	68,684,682 22
Capital amorti.	25,704,149 78	26,761,149 78
TOTAUX. fr.	95,442,832 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,214,750 »	1,188,112 50
— — des inscriptions nominatives.	354,390 55	357,225 55
	1,569,120 55	1,545,337 85
6 mois d'intérêt du capital amorti	578,545 57	602,125 87
TOTAUX. fr.	2,147,665 72	2,147,465 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1863.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
51,826,000 .	50,652,500 .	
15,785,082 22	15,883,182 22	
67,611,682 22	66,517,682 22	
27,851,149 78	28,925,149 78	
95,442,852 .	95,442,852 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1865.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,106,085 .	1,150,251 25	
355,177 85	357,416 00	
1,521,262 85	1,406,647 85	
626,200 87	650,815 87	
2,147,465 72	2,147,465 72	

TABLEAU N° 3.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT.		FONDS D'AMORTISSEMENT.
Semestre au		
ANNÉES 1844 A 1861.		
		Dotation de l'amortissement
		Intérêt du capital amorti
ANNÉE 1862.		
1 ^{er} mai 1862 . . .	{	1/2 p. % du capital de la dette
		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 25,704,149 78 c ^s
ANNÉE 1863.		
1 ^{er} novembre 1862.	{	1/2 p. % du capital de la dette
		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 25,761,149 78 c ^s
ANNÉE 1865.		
1 ^{er} mai 1865 . . .	{	1/2 p. % du capital de la dette
		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 27,851,149 78 c ^s
ANNÉE 1865.		
1 ^{er} novembre 1865.	{	1/2 p. % du capital de la dette
		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 28,925,149 78 c ^s

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
16,231,550 07 } 8,484,846 94 }	24,716,177 01	25,703,883 83	96 16
477,214 16 } 578,343 37 } 477,214 16 } 602,125 87 }	2,134,897 56	2,127,193 22	100 56
477,214 16 } 626,200 87 } 477,214 16 } 650,815 87 }	2,231,445 06	2,213,908 34	100 79
29,082,519 63	30,044,985 39	96 80	

TABLEAU N° 4.

DÉTTE PUBLIQUE. — DETTE DE 93,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1864, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1862.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1861 au 31 décembre 1862.	
	Loi du 30 décembre 1861, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,240,555 76	Frais. Fr. 15,000 "
Intérêts	3,114,458 20	"
Amortissement.	2,154,807 56	"
Commission de paiement des intérêts, à Paris	"	4,971 85
Courage relatif à l'amortissement	"	2,117 04
Transport d'espèces et frais divers	"	4,050 47
TOTAUX.	5,240,555 76	11,120 24
Sommes disponibles.	"	1,879 76

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1862 ET 1863.

EXERCICE 1863.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1862 au 31 octobre 1863.		
Loi du 8 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,240,555 76	Fr. 13,000 "	
5,017,010 70	"	
2,251,445 06	"	
"	"	
"	1,005 06	
"	40 56	
5,240,555 76	1,155 62	
"	11,866 38	

TABLEAU N° 5.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	46,696,750 »	46,051,250 »
— des inscriptions nominatives	27,002,750 »	27,215,250 »
	73,699,500 »	73,244,500 »
Capital amorti	10,956,500 »	11,411,500 »
TOTAUX. fr.	84,656,000 »	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,050,676 87½	1,034,705 12½
— des inscriptions nominatives	607,561 87½	612,298 12½
	1,658,238 75	1,648,001 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	246,521 25	256,758 75
TOTAUX. fr.	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1863.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
45,227,250 "	41,512,500 "	
27,554,250 "	27,994,000 "	
72,781,500 "	72,506,500 "	
11,874,500 "	12,549,500 "	
84,636,000 "	84,636,000 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1863.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,017,615 12½	997,051 25	
619,970 62½	629,865 "	
1,657,585 75	1,626,896 25	
267,170 25	277,805 75	
1,904,760 "	1,904,760 "	

TABLEAU N° 6.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1848 A 1861. Dotation de l'amortissement fr. 7,407,400 » Intérêt du capital amorti 5,520,951 90 10,928,351 90
1 ^{er} mai 1862 . . .	ANNÉE 1862. 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 10,956,500 francs . . . 246,521 25 1^{er} novembre 1862. { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 11,411,500 francs . . . 256,758 75 926,560 »
1 ^{er} mai 1863 . . .	ANNÉE 1863. 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 11,874,500 francs. . . . 267,176 25 1^{er} novembre 1863. { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 12,549,500 277,865 75 968,520 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti	PRIX MOYEN	<i>Observations.</i>
LA DETTE FLOTTANTE. (loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.	AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	pour cent.	
493,826 67	10,434,523 23	10,955,797 74	95 24	
	926,560 »	918,555 20	100 87	
	968,320 »	959,251 75	100 95	
	12,329,403 23	12,833,584 69	96 07	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1864, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1862.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1861 au 31 octobre 1862.	
	Loi du 30 décembre 1861, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800 »	Frais. Fr. 10,000 »
Intérêts	3,500,240 »	»
Amortissement.	926,560 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	3,161 27
Courtage relatif à l'amortissement	»	915 57
Transport d'espèces et frais divers	»	2,496 94
TOTAUX.	4,252,800 »	6,575 78
Sommes disponibles.	»	3,426 22

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1862 ET 1865.

EXERCICE 1865.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1862 au 31 octobre 1863.		
Loi du 8 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 4,252,800 ..	Fr. 10,000 ..	
5,264,480 ..	..	
968,320 ..	..	
..	..	
..	474 46	
..	102 70	
4,252,800 ..	577 16	
..	9,422 84	

TABLEAU N° 8.

EXERCICE 1863. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1863.	MOUVEMENT pendant l'année 1863.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1864.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1863.	MOUVEMENT pendant l'année 1863.	
		Accroissém.	Décroissém.			Accroissém.	Décroissém.
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	6,023	•	1,521	4,702	10	•	2
Civiles accordées avant 1830	34,099	•	4,753	29,366	93	•	3
Civiques	73,735	863	7,033	67,565	201	5	18
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	373,735	4,766	24,427	354,074	656	12	48
Militaires	5,414,335	260,260	189,008	5,485,607	4,081	239	274
Ordre de Léopold	50,600	2,900	1,800	51,700	306	20	18
Marine. — Militaires	13,315	7,049	3,092	19,272	20	3	3
Civiles de la marine	16,702	2,943	5,316	16,424	23	5	4
— des Affaires Étrangères	48,716	•	•	48,716	12	•	•
Ecclesiastiques	149,218	14,784	16,172	147,830	234	22	25
Civiles de la Justice	134,029	22,794	12,202	164,551	130	21	9
— de l'Intérieur	207,957	35,216	20,781	220,392	130	25	10
— des Travaux publics	184,350	25,596	12,727	195,219	345	36	18
— de la Guerre	33,358	2,445	2,982	54,821	50	2	5
— des Finances	1,362,010	197,114	115,530	1,645,785	1,808	180	126
— de la Cour des comptes	11,585	•	•	11,585	7	•	•
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	4,598	•	714	5,884	22	•	3
Secours sur le fonds de Waterloo	5,357	•	546	5,101	67	•	4
	6,328,030	372,737	414,105	6,486,662	9,093	379	568
		Augmentation : 138,632 francs.				Augmentation : 11 pensions.	

— PENSIONS. DE TOUTE NATURE.

1864, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1864.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.			MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.			Observations.
8				2	pensions éteintes	par suite de décès.	
88				5	—	—	
186	5	pensions accordées	par suite de réversion.	18	—	—	
620	12	—	—	47	—	—	
				1	—	le titulaire ayant atteint sa 18 ^e année.	
				271	—	par suite de décès.	
4,946	258	—	nouvellement . . .	2	—	de révision.	
	1	—	par suite de révision.	1	—	de prescription.	
517	30	—	nouvellement . . .	14	—	de décès.	
				4	—	de nomination au grade d'officier.	
22	2	—	—	5	—	de révision.	
	5	—	par suite de révision.				
26	5	—	nouvellement . . .	5	—	de décès.	
	2	—	par suite de révision.	1	—	de révision.	
12							
235	20	—	nouvellement . . .	25	—	de décès.	
	2	—	par suite de révision.				
162	16	—	nouvellement . . .	9	—	—	
	5	—	par suite de révision.				
145	25	—	nouvellement . . .	8	—	—	
	2	—	par suite de révision.	2	—	de révision.	
561	55	—	nouvellement . . .	18	—	de décès.	
	5	—	par suite de révision.				
20	2	—	nouvellement . . .	5	—	—	
				122	—	—	
1,862	180	—	—	5	—	de prescription.	
				1	—	d'annulation.	
7							
19				3	—	de décès.	
65				4	—	—	
9,106	579	pensions.		568	pensions.		

TABLEAU N° 9.

EXERCICE 1863. -- DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier 1864, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ALLOUÉS PAR LES LOIS.			
	Pour l'exercice 1863.	MOUVEMENT pendant l'année 1863.		Pour l'exercice 1864.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	7,000	"	1,000	6,000
Civiles accordées avant 1850.	58,000	"	4,000	54,000
Civiques	77,000	"	4,000	73,000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	590,000	"	20,000	570,000
Militaires	5,456,000	"	"	5,456,000
Ordre de Léopold	54,000	"	"	54,000
Marine. — Militaires	14,000	5,000	"	17,000
Civiles de la marine.	21,000	"	"	21,000
— des Affaires Étrangères	65,000	2,000	"	63,000
Ecclesiastiques	166,000	"	"	166,000
Civiles de la Justice	165,000	5,000	"	170,000
— de l'Intérieur	200,000	20,000	"	220,000
— des Travaux publics	226,000	"	"	226,000
— de la Guerre.	54,000	10,000	"	44,000
— des Finances (1)	1,526,167	115,855	"	1,640,000
— de la Cour des comptes	15,000	"	"	15,000
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	5,000	"	"	5,000
Secours sur le fonds dit de <i>Waterloo</i>	6,000	"	"	6,000
TOTAUX.	6,441,167	155,855	20,000	6,566,000
Augmentation : 124,835 francs.				

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le paiement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1863.	MOUVEMENT pendant l'année 1863.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1864.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
6,025	"	1,521	4,702	(1) Le credit primitif a été majoré de 4,167 francs, par la loi du 30 mai 1863, <i>Moniteur</i> du 31 mai, n° 151.
34,099	"	4,755	29,566	
75,735	"	6,190	67,565	
575,755	"	19,661	554,074	
5,414,555	71,252	"	5,485,607	
50,600	1,100	"	51,700	
15,515	5,957	"	19,272	
16,792	"	568	16,424	
48,716	"	"	48,716	
149,218	"	1,588	147,850	
154,029	10,502	"	164,551	
207,957	12,455	"	220,592	
184,550	10,869	"	195,219	
55,558	"	537	54,821	
1,562,010	85,775	"	1,645,785	
11,585	"	"	11,585	
4,598	"	714	5,884	
5,557	"	546	5,191	
6,528,050	195,890	55,258	6,486,662	
Augmentation : 138,652 francs.				

TABLEAU N° 10

EXERCICE 1863. — DETTE

SITUATION au

DÉSIGNATION.	ANNÉE de la NAISSANCE DES RENTIERS existants au 1 ^{er} janvier 1863	SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1863.	
		NOMBRE des RENTIERS INSCRITS	MONTANT des RENTES.
Inscriptions sur une tête	de 1772 à 1791	9	1,388 68

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1864.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1863.				SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1864.		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.			
		2	214 05	7	1,174 63	

TABLEAU N° 11.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} JUILLET 1862.	1 ^{er} JANVIER 1863.
Capital des obligations au porteur	7,770,000 »	7,510,000 »
— des inscriptions nominatives	6,916,000 »	6,919,000 »
	14,686,000 »	14,229,000 »
Capital amorti.	15,314,000 »	15,771,000 »
TOTAUX fr.	30,000,000 »	30,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} JUILLET 1862.	1 ^{er} JANVIER 1863.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	155,400 »	146,200 »
— — des inscriptions nominatives.	158,520 »	158,580 »
	293,720 »	284,580 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	500,280 »	515,420 »
TOTAUX fr.	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1863.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1863.	1 ^{er} JANVIER 1864.	
6,884,000 .	6,727,000 »	
6,878,000 »	6,301,000 »	
13,762,000 »	13,288,000 »	
16,258,000 »	16,712,000 »	
30,000,000 »	30,000,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1863.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1863.	1 ^{er} JANVIER 1864.	
157,680 »	154,540 »	
137,560 .	131,220 .	
275,240 »	265,760 »	
324,760 »	354,240 .	
600,000 »	600,000 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1857 A 1861. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1862.
1 ^{er} juillet 1862 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 15,314,000 francs
1 ^{er} janvier 1863 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 15,771,000 francs.
	ANNÉE 1863.
1 ^{er} juillet 1863 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 16,238,000 francs.
1 ^{er} janvier 1864 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 16,712,000 francs

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,
du 1^{er} juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
7,650,000 » 6,415,320 »	14,065,320 »	15,313,508 86 91 85	
150,000 » 306,280 » 150,000 » 315,420 »	921,700 »	924,473 80 99 70	
150,000 » 324,760 » 150,000 » 354,240 »	939,000 »	961,966 46 99 69	
15,946,020 »	17,199,949 12	92 71	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1864, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1862.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1862.	
	Loi du 30 décembre 1861, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000 »	Frais. Fr. 1,500 »
Intérêts.	578,500 »	»
Amortissement.	921,700 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	220 »
Courtage relatif à l'amortissement	»	914 00
Transport d'espèces et frais divers	»	55 16
TOTAUX.	1,500,000 »	1,176 25
Sommes disponibles.	»	525 75

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1862 ET 1863.

EXERCICE 1863. Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1863.		OBSERVATIONS.
Loi du 8 août 1862, chap. I ^{er} , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement. FR. 1,500,000 »	Frais. FR. 1,500 »	
375,240 •	•	
474,760 »	»	
»	•	
»	»	
•	55 16	
750,000 »	55 16	
750,000 »	1,466 84	

TABLEAU N° 14.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	14,005,000 »	13,769,000 »
— des inscriptions nominatives	15,009,555 55	14,572,555 55
	29,012,555 55	28,141,555 55
Capital amorti	29,462,466 67	30,553,466 67
TOTAUX. fr.	58,474,800 »	58,474,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	210,045 »	206,555 »
— des inscriptions nominatives	225,140 »	215,585 »
	435,185 »	422,120 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	441,937 »	455,002 »
TOTAUX. fr.	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858.

CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1863.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
13,651,000 »	12,595,000 »	
13,606,555 55	13,730,000 »	
27,257,555 55	26,554,000 »	
51,257,466 67	52,140,800 »	
58,474,800 »	58,474,800 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1863.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
204,465 »	188,925 »	
204,095 »	206,085 »	
408,560 »	595,010 »	
468,562 »	482,112 »	
877,122 »	877,122 »	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNEES 1859 A 1861. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1862. 1^{er} février 1862 . { 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis 6 mois d'intérêt du capital amorti : 4 1/2 p. 0/0 de fr. 29,462,466 67 c^s — 1^{er} août 1862 . { 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis 6 mois d'intérêt du capital amorti : 4 1/2 p. 0/0 de fr. 30,353,466 67 c^s ANNÉE 1863. 1^{er} février 1863 . { 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis 6 mois d'intérêt du capital amorti : 4 1/2 p. 0/0 de fr. 31,257,466 67 c^s — 1^{er} août 1863 . { 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis 6 mois d'intérêt du capital amorti : 4 1/2 p. 0/0 de 32,140,800 francs

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
12,807,517 33 } 8,467,277 » }	21,274,794 33	29,461,579 26	72 21
292,574 » } 441,957 » } 1,481,687 » } 292,574 » } 433,002 » }	1,773,302 79	83 46	
292,574 » } 468,562 » } 1,555,422 » } 292,574 » } 482,112 » }	1,822,563 58	84 25	
24,291,903 33	33,059,245 45	73 48	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1864, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1862.	
	Service du 1 ^{er} août 1861 au 31 juillet 1862.	
	Loi du 30 décembre 1861, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,558,992 .	Frais. Fr. 50,000 .
Intérêts.	857,505 .	»
Amortissement.	1,481,687 .	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	8,375 05
Commission et courtage relatifs à l'amortissement.	»	15,353 56
Transport d'espèces et frais divers	»	1,250 15
TOTAUX.	2,558,992 .	25,356 74
Sommes disponibles.	»	4,645 26

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858,CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1862 ET 1863.

EXERCICE 1863.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} août 1862 au 31 juillet 1863.		
Loi du 8 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,558,992 »	Fr. 50,000 »	
805,570 »	»	
1,555,422 »	»	
»	8,035 70	
»	7,986 56	
»	»	
2,558,992 »	16,022 06	
»	15,977 94	

TABLEAU N° 17.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,500

créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	107,147,500 "	105,561,100 "
— des inscriptions nominatives	42,160,200 "	45,175,400 "
	149,516,500 "	148,754,500 "
Capital amorti.	8,208,800 "	8,880,800 "
TOTAUX. fr.	157,615,500 "	157,615,500 "

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,410,814 25	2,375,124 75
— — des inscriptions nominatives.	948,807 "	971,401 50
	5,359,621 25	5,346,526 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	186,725 "	190,818 "
TOTAUX. fr.	5,546,344 25	5,540,344 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1865.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
104,156,700 "	103,254,500 "	
44,007,800 "	44,290,000 "	
148,144,500 "	147,544,500 "	
9,470,800 "	10,070,800 "	
157,615,500 "	157,835,500 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1865.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,545,075 75	2,535,226 25	
990,175 50	996,525 "	
3,535,251 25	3,531,751 25	
215,095 "	226,595 "	
3,750,346 25	3,758,346 25	

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
6,698,630 25 } 1,412,419 50 }	8,111,069 75	8,298,094 18	97 75
594,038 25 186,723 » } 1,174,617 50	1,174,617 50	1,174,795 04	100 24
594,038 25 199,818 » } 1,227,762 50	1,227,762 50	1,218,548 38	100 76
10,513,449 75	10,688,437 60	98 36	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1864, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1862.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1861 au 31 octobre 1862.	
	Loi du 30 décembre 1861, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 7,880,765 "	Frais. Fr. 20,000 "
Intérêts	6,700,147 50	"
Amortissement	1,174,617 50	"
Commission de payement des intérêts, à Paris	"	7,560 92
Courtage relatif à l'amortissement	"	1,166 25
Transport d'espèces et frais divers	"	5,848 70
TOTAUX	7,880,765 "	14,575 87
Sommes disponibles	"	5,624 15

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1862 ET 1863.

EXERCICE 1865.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1862 au 31 octobre 1863.		
Loi du 8 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 7,880,765 »	Fr. 20,000 »	
6,655,002 50	»	
1,227,762 50	»	
»	»	
»	600 25	
»	291 80	
7,880,765 »	892 05	
»	19,107 97	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,582,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 48,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	45,402,500 »	44,557,600 »
— des inscriptions nominatives	25,106,400 »	25,756,500 »
	68,508,900 »	68,515,900 »
Capital amorti	875,100 »	1,068,100 »
TOTAUX. fr.	69,382,000 »	69,582,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1862.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,021,556 25	1,002,546 »
— des inscriptions nominatives	519,894 »	534,516 75
	1,541,450 25	1,537,062 75
6 mois d'intérêt du capital amorti	19,644 75	24,052 25
TOTAUX. fr.	1,561,095 »	1,561,095 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1863.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAL.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
45,671,800 "	42,268,900 "	
24,447,100 "	25,651,000 "	
68,118,900 "	67,919,900 "	
1,265,100 "	1,462,100 "	
69,582,000 "	69,582,000 "	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1863.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAL.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
982,615 50	951,050 25	
550,059 75	577,147 50	
1,552,675 25	1,528,197 75	
28,419 75	52,897 25	
1,561,095 "	1,561,095 "	

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL. amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pourcent.	Observations.
825,140 » 48,105 »	873,245 »	872,879 56 100 04	
175,455 » 19,644 75	390,587 »	389,431 62 100 29	
175,455 » 24,052 25			
175,455 » 28,419 75	408,227 »	404,512 56 100 92	
175,455 » 52,897 25			
1,672,059 »	1,666,845 54	100 51	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,582,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4½

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1864, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1862.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1861 au 31 octobre 1862.	
	Loi du 30 décembre 1861, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16, et partie de crédit transférée à l'exercice 1862 (art. 17 ^{bis} du Budget de 1859).	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 5,460,100 »	Fr. 8,000 » 16,964 05 Ess. fr. 24,964 05
Intérêts	5,078,515 »	»
Amortissement	500,587 »	»
Commission de payment des intérêts, à Paris	»	2,285 00
Courtage relatif à l'amortissement	»	587 54
Transport d'espèces et frais divers	»	2,715 56
Frais de la négociation de l'emprunt de 45,000,000 de francs	»	16,964 05
TOTAUX	5,460,100 »	22,550 02
Sommes disponibles	»	2,614 01

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1862 ET 1863.

EXERCICE 1863.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1862 au 31 octobre 1863.		
Loi du 6 août 1862, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 3,469,100	Fr. 8,000	
3,060,875		
408,227		
	100 40	
	279 70	
3,469,100	479 10	
	7,520 90	